

DIRECTION : Marie Anne KERHUEL - Abonnement: un an: 40 f.
C.C.P. Mlle KERHUEL M.A. - 1682-46 Y - RENNES

DOCUMENTS: PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA LOI 72-619, DU 5 JUILLET 1972, PORTANT CREATION ET ORGANISATION DES REGIONS, qui est actuellement en cours de présentation au Conseil Régional de BRETAGNE.

PROJET DE STATUT D'AUTONOMIE POUR L'OCCITANIE, établi par le Mouvement "VOLEM VIURE AL PAIS.

ETUDE - BRANLE-BAS DE COMBAT AVANT LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES.

LES PARTIS AUTONOMISTES S'ORGANISENT A BRUSSEL AU PARLEMENT EUROPEEN

Les 9 et 10 Janvier 1981, se sont réunis à Brussel, dix partis autonomistes de Régions-états pour une séance de travail organisée par le Groupe Indépendant du Parlement Européen et son Président, Monsieur Maurits COPPIETERS, assisté par un autre membre de ce groupe, Monsieur Neil BLANEY, député, ancien ministre Irlandais.

Ce groupe comprend par ailleurs des membres Danois et le Parti Radical Italien, représenté à ces deux jours par Mme BONINO.

Ces journées d'étude portant sur "Peuples sans Etat, Régionalisme, autonomie et Autodétermination en Europe" ont renforcé la volonté des participants de constituer une alliance de coopération qui ne serait ni un parti, ni même un parti en voie de conception; dont le nom proposé est "ALLIANCE LIBRE EUROPEENNE" (A.L.E.) munie d'un secrétariat qui fonctionnera au même titre que les autres secrétariats intégrés au Parlement et non pas comme un secrétariat excentré aux institutions, pour que cette autre Europe soit connue et sa présence plus réelle.

Ce secrétariat de l'A.L.E. a pour objet "d'instaurer une concertation permanente et une coopération étroite entre les mouvements et les partis qui souscrivent à l'idée d'une Europe des peuples": il est créé conformément à la déclaration de Bastia du 19 Août 1979 et dirigé par un Comité Directeur composé sur une base paritaire d'un représentant des partis politiques signataires et résidant à Brussel.

Financièrement il fonctionnera par une contribution des partis autonomistes des Régions-états participants et compte tenu des possibilités financières offertes aux parlementaires du Groupe Indépendant.

Au terme de ces journées d'étude, portant sur un texte de 16 pages, dit CONVENTION DE BRUSSEL, a eu lieu une conférence auprès de la presse accréditée au Parlement Européen et son secrétariat technique, forme évidente de coopération des Régions-états au sein de l'Europe.

Cette Convention de Brussel n'est pas un programme, mais un document de travail (qui pourrait éventuellement servir pour des listes lors des élections Européennes).

Rappelons que le Groupe Indépendant s'est constitué à côté des autres groupes contre les tentatives des grands partis à vouloir étouffer les petits en violant le règlement intérieur du P. E., au vu duquel des membres peuvent créer des groupes politiques par affinité (à savoir: 30 députés d'un seul pays, 15 de 2, 10 de 3 pays) Ainsi, sur les 410 députés du P. E. 26 ont survécu au processus d'étouffement par les grands groupes, et, sur les 26, plusieurs ont, dans un second temps, rallié les centralistes (Ainsi, Madame Winnie EWING, unique représentante du SCOT-

TISH NATIONAL PARTY a rejoint le groupe "Démocrates Européens de Progrès" qui comprend en partie les députés R.P.R....)

Ce sont pourtant les minorités qui l'ont emporté et le Groupe Indépendant s'est créé pour la défense et les intérêts des membres indépendants. Il est en effet important de faire partie d'un groupe : dans la pratique, ce sont les groupes qui créent les commissions, qui proposent l'ordre du jour et les députés isolés n'ont pratiquement aucune chance de se faire entendre pour préserver les intérêts de leur peuple; ils ne comptent pas plus que les meubles. On comprend alors beaucoup mieux la démarche de Madame Ewing, à qui les R.P.R. avaient promis leur soutien en compensation à leur entrée dans le groupe (Voir Avenir de la Bretagne de Janvier 1980) Mais, puisque le Groupe Indépendant a quand même pu se constituer malgré ces luttes d'influence, il reste maintenant souhaitable que Madame Ewing le rallie...

Parmi les participants, aux côtés du Parti National Basque (P.N.V.), de Convergencia Democratica de Catalunya (C.D.C.) de l'U.P.C. Corse, la Volksunie Flamande, l'Irlande, le Plaid Cymru Gallois, etc. la délégation Bretonne était constituée de Bretagne-Europe et de Strollad Ar Vro (S.A.V.).

La formation de l'A.L.E. et de son secrétariat technique, initiative appuyée par le Groupe Indépendant, est sans doute un événement international qui marquera un tournant en Europe pour l'enjeu à venir : soit EUROPE FEDERALE DES ETATS, soit EUROPE FEDERALE DES REGIONS - et ce, 18 mois seulement après l'entrée en fonctions du Parlement Européen.

STROLLAD AR VRO
Parti National Breton
Fédéraliste Européen

Note de D.B. - L'expression française "Régions-états" employée ici est assez malencontreuse; elle suggère le contraire de ce qu'elle veut dire: des régions qui devraient être des états - mais qui n'en sont pas... Il serait plus clair de reprendre la formule "Nations sans Etat" employée par le Bureau permanent de Bruxelles, dont nous publions de temps en temps des communiqués.

Nous avons été très surpris et choqués... de voir Mrs Ewing s'inscrire avec le groupe R.P.R.. Nous avons mis cette... erreur, sur le compte de son ignorance de la politique française. Le R.P.R. se déclare "nationaliste". Mais le nationalisme du R.P.R. - surtout avec Michel Debré comme tête de ligne - est exactement le contraire de son nationalisme et du nôtre... Cela voudrait dire le nationalisme de Londres comme cela veut dire le nationalisme de Paris... c'est à dire centralisme et jacobinisme. Dans la langue politique française, la plupart des mots prennent un sens exactement inverse de celui que l'on trouve dans le dictionnaire et qui correspond à l'étymologie du mot. Mrs Ewing va s'en apercevoir à l'expérience.

Il reste que la création de ce secrétariat auprès de l'Assemblée Européenne est en effet un événement important et que nous n'espérons pas obtenir aussi rapidement.

Par le fait que ces "régions" - qui sont des NATIONS et devraient être (et dont plusieurs ont été) des Etats, sont actuellement sous la domination de PLUSIEURS Etats constitutifs de l'Europe en formation, souligne très nettement le caractère INTERNATIONAL de ce problème. Vainement les Etats concernés s'évertueront à le faire considérer comme un problème intérieur et à interdire à l'Assemblée Européenne de s'en occuper: ce problème dépasse manifestement leurs frontières; il est international par nature et devra être résolu par la Communauté Européenne, avant que la Fédération Européenne puisse se donner une Constitution.

Les Irlandais commencent à réclamer que leur radio et leur T.V. fassent une place plus importante au gaélique (4 h. 1/2 par semaine actuellement). Le gaélique est pourtant première langue officielle ! Ils réclament une 3e chaîne entièrement en gaélique. Comme en Bretagne, de nombreuses personnes se sont mises à refuser de payer la redevance jusqu'à ce qu'elles aient satisfaction sur ce point.

Un attentat a eu lieu en Cornouaille Britannique (le premier...) à Saint-Austell L'explosif avait été placé au Tribunal. Il a été revendiqué par un groupe clandestin qui s'est donné le nom de "AN GOF", héros de la révolte cornique de 1492, contre la domination Anglaise. (On remarquera la parenté des deux langues : Ar Goff, en breton, nom de famille très répandu, signifie "Le Forgeron")

Au Pays Basque sud, "l'exécution de l'ingénieur Ryan (d'origine irlandaise) chargé de surveiller la construction de la centrale nucléaire de Lemonitz, dont les Basques réclament l'arrêt et la démolition, a représenté non seulement un crime, mais une grave faute politique de la part d'E.T.A.. L'ampleur des manifestations de protestation a démontré que la population basque, si elle admet qu'E.T.A. abatte les policiers qui le poursuivent, n'admet pas qu'on assassine froidement un civil.

Le procès des Corses - l'affaire de Bastelica - qui a occupé le mois de Janvier, avec quelques intermittences, a suscité, même dans la grande presse française (Le Monde, notamment...) des commentaires plutôt sévères, soulignant l'ambiguïté d'avoir déféré cette affaire à la Cour de Sûreté, qui n'avait vraiment rien à y voir.

Un malaise évident a surgi des déclarations des témoins cités par l'accusation...Le Capitaine de Gendarmerie de Bastelica a déclaré formellement que le climat n'était nullement insurrectionnel et que, si l'on ne s'était pas obstiné à refuser la conférence de presse réclamée par l'U.P.C., tout se serait terminé tranquillement. L'Evêque d'Ajaccio, qui est allé en parlementaire à l'Hôtel Fesch, a donné la même note en affirmant que tout y était calme et que c'était à la Préfecture que les fonctionnaires s'agitaient, semblant avoir quelque peu perdu la tête.

Une donnée est apparue très clairement : le pouvoir ne voulait surtout pas être obligé de faire le procès du groupe Francia, qui a pourtant reconnu être responsable de 47 attentats ! (la plupart dirigés contre l'U.P.C.) et prétendait en faire payer le prix par les victimes. Le réquisitoire s'est senti de ce malaise et n'a jamais été aussi modéré; mais la Cour n'en a pas moins prononcé ~~six~~ six peines de quatre à deux ans et dix-huit mois de prison ferme, les autres peines, selon une habitude qui devient la règle, ont couvert la détention provisoire.

Le pouvoir s'est obstiné, pour ne pas perdre la face...Ce faisant, il l'a totalement perdue, car l'injustice est flagrante et l'on voit trop clairement comment il couvre les attentats des barbouzes...

Au dernier procès du F.L.B., le public n'a pas été aussi absent que la presse française a bien voulu le dire...Si toutes les audiences n'ont pas pu être suivies par de nombreux Bretons - travail obligatoire - la dernière avait vu une délégation importante venue de Bretagne, dans l'escalier et le hall du Palais de Justice, cherchant vainement à rentrer dans la salle. Seules les familles ont été admises par une police pléthorique. Cris et chants bretons ont accueilli le Président

ALLAER quand il a annoncé la sentence. La police a expulsé les manifestants manu militari. Ceux-ci se sont regroupés dehors pour attendre la sortie des condamnés. La police les a bloqués sur la pont, jusqu'à ce que le car de la prison soit passé.

FETE DE L'AMNISTIE, les 14 et 15 Février,
Parc des Expositions, Kergoz, à GUINGAMP

organisé par K.A.D. (KUZUL AN DISTAOLIADEG - Comité d'Amnistie Breton) Secrétariat : J.M. SALOMON - Bourg de Plouisy - 22200 GUINGAMP

avec participation internationale de chanteurs et de musiciens et d'organisations de peuples en lutte :

HERRI BATASUNA - HERRI TALDE (Pays Basque)

Comité de Soutien aux Patriotes Corses,

Comité de Soutien aux Patriotes Catalans emprisonnés,

SIN FEIN provisoire et I.R.S.P. (Irlande)

Comité de Défense des Prisonniers Gallois

Union des Etudiants Guyanais,

KANAKS en France

Union du PEUPLE D'OC

Une Conférence de Presse internationale a eu lieu le Dimanche 15, à 11 h.

Le 15 Février également, à PLOARE (Finistère) KUZUL AR BREZHONEG commémore le 2e centenaire de la naissance de LAENNEC.

A cette occasion, vient de sortir une nouvelle vie de l'illustre médecin, inventeur du Stéthoscope et de l'auscultation par Janic Corlay (Mme H. Caouissin) qui, entre les deux guerres avait dirigé le dispensaire anti-tuberculeux de Quintin.

"LAENNEC FACE A L'ANKOU" est édité par "ART MEDIA EDITIONS" - 50 f.
5 rue de l'Industrie - 56100 LORIENT
et illustré de nombreuses gravures anciennes et modernes.

L'auteur nous mène de l'enfance de Laennec - qui commence ses études à Nantes en pleine tourmente révolutionnaire - à sa carrière de médecin à Paris, sous le 1er empire, dans un contexte historique particulièrement mouvementé; ses découvertes qui devaient mener à un diagnostic sérieux de la tuberculose - puis sa retraite à Ploaré et ses multiples activités : poète, musicien, celtisant (c'était l'époque des premiers grammairiens qui ont travaillé sur le breton, notamment le célèbre La TOUR D'AUVERGNE) graveur (plusieurs reproductions de ses dessins) et comme agronome dans sa propriété - et aussi comme grand chrétien.

Le lecteur Quimperois s'amusera du "conte" ajouté à la fin de l'ouvrage : Laennec et le Roi Grallon," sautant par dessus plus d'un millénaire - et pourtant moderne - dans la meilleure tradition des contes humoristiques cornouaillais.

Une vingtaine de municipalités bretonnes (dont Rennes et Saint-Nazaire) ont, à ce jour, signé une motion réclamant l'amnistie pour les emprisonnés du F.L.B.

Les Préfets prétendent annuler ces motions et les interdire, sous prétexte qu'elles sont "politiques"....

BRENNILIS...

Les fuites radio-actives de La Hague et la polémique qui en est résultée ont fait découvrir d'autres fuites. La Centrale de BRENNILIS (une petite centrale de 70 mgw.) a commis des rejets radio-actifs... il y a trois mois. DONT, à L'EPOQUE, ON N'AVAIT RIEN DIT... Difficile encore de savoir jusqu'où c'est allé. La Direction essaie de dire que c'est peu de chose. Mais, puisqu'on l'a caché, tout le monde a le sentiment que, si cela avait été grave, c'eût été... le même silence. Or les rejets de Brennilis se sont déversés dans l'Ellez, qui est un affluent de l'Aulne et dans la retenue d'eau de St Herbot, qui alimente les services d'eau de plusieurs communes. Elle aurait dû aller dans les bassins de décontamination; mais un trop plein a mal fonctionné. On ne s'en était pas aperçu sur le moment ! Quelques jours plus tard - peut-être 15 jours, un contrôle de routine a révélé une radio-activité anormale. Les maires des communes concernées n'ont pas été avertis. L'Association "EVIT BUHEZ MENEZ ARRE" et la C.F.D.T. essaient d'obliger la Direction à répondre. Reste encore à déchiffrer les rébus qu'elle présente, quand elle consent enfin à communiquer les résultats d'un prélèvement !

PLOGOFF - Il y a eu du plastic. A deux reprises, sur des locaux d'E.D.F.. La 2de fois, l'objectif n'était pas clair. Le sigle F.L.B. était écrit sur un mur; mais n'importe qui peut écrire F.L.B.... Il y a eu un incendie dans la charpente de la nouvelle gendarmerie en construction à Audierne. Mais il semblerait qu'il soit accidentel: des ouvriers y avaient travaillé au chalumeau la veille.

Il y a eu aussi - et là, pas d'ambiguïté - un sérieux chahut devant la maison de la secrétaire de la cellule communiste de Plogoff, qui a trop docilement suivi les instructions pro-nucléaires de G. MARCHAIS. Les communistes du coin, venus la soutenir ont été cernés dans la maison, pendant dix-huit heures, par leurs concitoyens exaspérés. La gendarmerie locale ayant préféré parlementer, plutôt qu'employer la manière forte, tout a bien fini. Mais cela promet encore des procès et le Cap Sizun n'est pas près d'élire G. Marchais à la Présidence de la République !

Les agents d'E.D.F. se livrent à une propagande tous azimuts pour persuader les entreprises des environs que "rien ne pouvant empêcher la construction de la centrale..." mieux vaut abandonner les Plogoffistes à leur malheureux sort et profiter des retombées bénéfiques en travaillant pour E.D.F. (en sous-traitance des grosses firmes, bien entendu - c'est à dire en partageant les bénéfiques...). Par ce temps de chômage, n'est-ce pas ?

Ce qui est un mensonge éhonté; car rien n'est moins assuré actuellement que la construction de cette centrale : si Giscard perd les élections, ni la centrale de Plogoff, ni celle du Pellerin, ni aucune de celles qui sont en projet ne seront commencées; seules celles qui sont en cours de construction seront peut-être achevées...

Le rapport des 44 experts est formel: si on construit ces nouvelles centrales en projet, on ne saura plus que faire de l'électricité en 1990. Etant donné l'énormité des investissements, il serait IDIOT de les jeter ainsi à l'eau pour des centrales inutiles.

Quand on a lu dans Le Nouvel Observateur du 1er Déc. la liste des postes d'administrateur dans le nucléaire (construction et mines africaines d'uranium) détenus par la famille présidentielle, on comprend pourquoi il est fait une telle pression pour construire en France les centrales qui ne seront plus achetées par l'Iran. Mais les autres candidats, n'ayant pas les mêmes intérêts familiaux, déclarent les uns après les autres qu'il ne sera plus mis en chantier de nouvelles centrales. Sauf G. Marchais, qui n'a aucune chance de passer...

Or la réélection de Giscard apparaît de plus en plus aléatoire: tout le monde en a "Ras le bol" et demande un changement...

PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA LOI N°72-619

du 5 Juillet 1972 sur la RÉGIONALISATION

Le projet de proposition de loi qui suit a été établi en prenant soin d'éviter la nécessité d'une révision constitutionnelle et d'une refonte générale du système fiscal - mesures qui rencontreraient trop d'oppositions. Mais, par une série de retouches, libellées discrètement, sont introduits dans le texte les principaux desiderata des mouvements régionaux :

- reconnaissance de la Région comme collectivité territoriale de plein exercice;
- modification de ses limites selon les demandes de la population;
- élection de l'Assemblée Régionale au suffrage universel;
- extension importante de ses pouvoirs, concernant notamment le plan et l'enseignement;
- diminution de ceux du Préfet régional; passage des fonctionnaires régionaux sous l'autorité d'un exécutif dépendant de l'Assemblée;
- budget régionalisé, voté par l'Assemblée Régionale, avec une extension importante des moyens financiers;
- sans parler directement de "propriété régionale," inclusion de ses conséquences dans les pouvoirs de l'Assemblée Régionale. (voir art. 19)
- étant donné l'horreur des gouvernements français pour les statuts particuliers, il est prévu un cadre général, qui laisse à chaque région la possibilité de faire les adaptations nécessaires. Se reporter aux art. 2, 7, 8, 9, 11, 13, 16, 18, 19 et 20 nouveau.

Bien remarquer que ce texte, ainsi modifié, se suffit à lui-même et n'a besoin d'aucun décret d'application. L'administration n'a ainsi aucun prétexte à intervenir - mesure de prudence, afin de lui éviter la tentation de faire attendre indéfiniment ses décrets et arrêtés, retardant ainsi l'application de la loi, voire de ne jamais les sortir, de façon à annuler pratiquement les dispositions qui lui déplaisent... Ce petit jeu, dont elle use avec une habileté machiavélique est trop fréquent pour que nous ne prenions pas nos précautions, s'agissant d'un domaine dans lequel nous connaissons trop sa manie obstinée de centralisation.

Cette fois, le dernier mot devra rester au vote parlementaire d'abord, aux élus de la Région ensuite.

Ce texte a été présenté au nom de l'A.R.B.E.D. (Association des Anciens Résistants Bretons et de leurs Descendants) à plusieurs de nos parlementaires et à nos municipalités, ainsi qu'à la presse,

et remis par l'U.D.B. (Union Démocratique Bretonne) aux municipalités dans lesquelles ils sont représentés. Il sera soumis au Conseil de Région BRETAGNE... sauf obstruction préfectorale.

Il sera ensuite présenté aux candidats à l'élection présidentielle, auxquels il sera demandé de prendre l'engagement, le cas échéant, de l'inscrire à l'ordre du jour des deux Assemblées Législatives.

PROPOSITION DE MODIFICATION
de la LOI N° 72-619 du 5 JUILLET 1972
PORTANT CREATION ET ORGANISATION DES REGIONS

L'art. 1er de la loi N°72-619 est remplacé par le texte suivant :

ARTICLE PREMIER: Chaque circonscription d'Action Régionale est reconnue comme une collectivité territoriale de plein exercice, qui garde le nom de Région.

L'art. 2 de la loi N° 72-619 est remplacé par le texte suivant :

ART.2 - Les limites territoriales et le nom des régions doivent être déterminés en tenant compte de l'histoire et du choix des populations.

La composition et les limites des régions qui avaient été imposées selon la procédure prévue à l'art. 2 de la loi N° 72-619 du 5 Juillet 1972 doivent être réexaminées et modifiées selon les demandes du Conseil Général et des Communes des départements qui désigneraient changer de Région, ou des municipalités des communes limitrophes, s'il s'agit d'une simple modification de limites.

En cas de contestation, un referendum limité aux populations concernées doit être organisé.

Ni le gouvernement ni l'administration ne peuvent intervenir pour modifier les appartenances ainsi décidées.

L'art. 3 de la loi N° 72-619 est remplacé par le texte suivant :

ART.3 - La Région est administrée par une Assemblée Régionale élue au suffrage universel. Elle organise un Bureau d'Etudes qui instruit les affaires sous sa direction.

Le Préfet de Région représente le Gouvernement auprès de l'Assemblée Régionale.

ART. 4:: Le par.I de la loi 72-619 est modifié comme suit :

Après avis du Comité Economique et Social, l'Assemblée Régionale établit le plan régional et vote son budget d'investissements. Elle décide :

1°) Toutes mesures intéressant le développement régional;
2°, 3° et 4° sans changement. Ajouter in fine :

5°) Après avis du Conseil Culturel, les programmes d'enseignement de langue, d'histoire et de civilisation régionales, ainsi que les mesures d'application nécessaires pour les insérer dans les horaires des écoles publiques.

Les attributions traditionnelles des communes et des départements restent inchangées.

L'Assemblée Régionale peut, sur demande des communes intéressées, modifier les limites des départements qui composent la Région et créer de nouvelles circonscriptions.

Par. II et III sans changement.

L'art. 5 de la loi N° 72-619 est modifié comme suit :

ART.5 - L'Assemblée Régionale est élue pour six ans, au scrutin uninominal, sur la base des circonscriptions cantonales.

Nul ne peut être à la fois membre de l'Assemblée Régionale et du Conseil Economique et Social ou du Conseil Culturel.

L'Art. 6 de la loi 72-619 est modifié comme suit :

ART. 6 - L'Assemblée Régionale décide, à la majorité simple toutes les questions qui sont de sa compétence.

Elle vote le budget de la Région.

La loi budgétaire doit être établie par le Ministre des Finances sous une forme régionalisée. Chaque Assemblée Régionale se voit présenter le budget de sa région et décide des modifications qu'elle veut apporter aux propositions de l'administration. Ce vote donne à ce budget régional force de loi définitive. (1)

Le budget régional doit être équilibré en recettes et en dépenses.

Le dernier alinéa reste inchangé.

L'Art.7 de la loi N° 72-619 est remplacé par le texte suivant :

ART. 7 - Les décisions de l'Assemblée Régionale sont exécutoires de plein droit.

L'Assemblée constitue un Bureau Exécutif pris en son sein et présidé par le Président de l'Assemblée. Les services administratifs nécessaires à l'exécution de ces décisions sont rattachés statutairement à ce Bureau Exécutif.

Le Gouvernement peut déférer au Conseil Constitutionnel les décisions de l'Assemblée Régionale qui lui paraîtraient contraires à la loi.

L'Art.8 de la loi 72-619 est remplacé par le texte suivant :

ART. 8 - L'Assemblée Régionale a l'initiative et la décision de toutes les mesures d'aménagement et de développement de la Région.

L'Art. 9 de la loi N° 72-619 est remplacé par le texte suivant :

ART. 9 - Lorsque l'Etat voudra effectuer dans la Région des réalisations relevant du budget général, il devra obtenir l'accord de l'Assemblée Régionale.

L'Assemblée Régionale décide la proportion des dépôts bancaires et de ceux des Caisses d'Epargne qui devront obligatoirement être investis dans la Région. Elle peut opposer un veto aux décisions de la Banque de France et de la Caisse des Dépôts et Consignations d'augmenter le montant des dépôts obligatoires dans leurs caisses centrales.

Si une Région se trouve en difficulté et que l'Etat lui attribue un crédit supplémentaire, les décisions d'utilisation de ce crédit sont de la compétence de l'Assemblée Régionale.

L'art. 10 reste sans changement.

Art. 11 : le 1er alinéa est modifié comme suit :

L'Assemblée Régionale élit en son sein...la suite sans changement.

Le 2d alinéa est modifié comme suit :

L'Assemblée Régionale choisit les localités où elle tient ses sessions, ainsi que, en tenant compte des commodités géographiques, la

(1) Cela simplifiera le travail de l'Assemblée Nationale et du Sénat, qui se plaignent chaque année que le budget, tel qu'il est actuellement présenté, est une masse beaucoup trop énorme pour pouvoir être contrôlée efficacement. Pour ne pas trop contrarier les principes et les habitudes, la préparation en est laissée au Ministère des Finances (bien que ce soit illogique) et la décision d'un chiffre global de ressources provenant des impôts d'Etat attribué à chaque région, revient aux deux Assemblées Nationales (voir art. 17) qui décident l'attribution d'une quote-part de ses impôts d'Etat laissée à chaque région. Cette disposition évite la nécessité d'une révision constitutionnelle. La décision des deux Chambres nationales devra pratiquement être prise à la session de printemps, afin que l'Administration puisse calculer les budgets régionaux en temps utile pour les présenter aux Assemblées Régionales. Chacune de celles-ci n'examinera et ne votera que le budget de sa région. Les deux Assemblées nationales examineront et voteront le budget général, ce qui le ramènera à une dimension permettant une discussion effective.

localité où elle implantera ses services centraux, sans aucune obligation de la faire coïncider avec la Préfecture Régionale.

L'Assemblée Régionale est convoquée par son Président. Les sessions ordinaires se tiennent :

- à l'automne, pour l'examen du budget;
- et....

Le Président, assisté de son Bureau, peut convoquer une session extraordinaire. Les membres de l'Assemblée peuvent demander la convocation d'une session extraordinaire. Si le quorum des 2/3 des membres est atteint, la convocation est de droit. Si ce quorum n'est pas atteint, le Président en délibère avec son Bureau.

Le Préfet de Région peut demander au Président de convoquer une séance extraordinaire. Le Président en délibère avec son Bureau.

Les séances de l'Assemblée Régionale sont publiques.

L'art. 12 de la loi 72-619 est modifié comme suit :

ART.12 - L'Assemblée Régionale peut déléguer...La suite sans changement.
La suite sans changement.

L'art. 13 de la loi 72-619 est remplacé par le texte suivant :

ART. 13 - La composition du Comité Economique et Social est déterminée par chaque Assemblée Régionale, parmi les représentants des organismes et activités à caractère économiques, social, professionnel et familial de la Région. Cette composition peut différer d'une Région à une autre.

Il est institué un Conseil Culturel dont les membres sont déterminés par l'Assemblée Régionale parmi les représentants des organisations culturelles, scientifiques, éducatives et sportives de la Région.

Le Conseil Culturel donne des avis sur toutes les questions éducatives et artistiques; il est chargé de la protection des sites naturels, et archéologiques, ainsi que du patrimoine architectural.

L'art. 14 de la loi N° 72-619 est modifié comme suit :

ART. 14 - Le Conseil Economique et Social est consulté sur les affaires énumérées aux articles 4, sauf 5° qui relève du Conseil Culturel, 6, 8 et 9. Dernier alinéa sans changement.

L'art. 16 de la loi N° 72-619 est remplacé par le texte suivant :

ART.16 - Le Bureau d'Etudes de l'Assemblée Régionale instruit les affaires qui seront soumises à celle-ci. Il présente en temps utile au Conseil Economique et Social et au Conseil Culturel les dossiers sur lesquels ces deux Conseils doivent donner leur avis avant qu'ils soient discutés par l'Assemblée Régionale. Il étudie les propositions budgétaires présentées par le Ministre des Finances.

Le Bureau Exécutif de l'Assemblée Régionale engage les dépenses et en fait assurer l'ordonnancement. Les services s'y rapportant sont transférés de la Préfecture Régionale au Bureau Exécutif de l'Assemblée Régionale, dont dépendent désormais leur nomination et leur avancement.

ART. 17- Le par. I est modifié comme suit :

I - L'Assemblée Nationale et le Sénat décident en temps utile la quote-part des impôts d'Etat payés dans la Région qui doit être affectée à son budget régionalisé. Cette quote-part doit être uniforme pour toute la France. A partir de cette quote-part, le Ministre des Finances établit pour chaque région les prévisions budgétaires des administrations en fonction dans la région, y compris celles de l'Education Nationale à tous les niveaux, et les investissements qui devront être inscrits au budget régionalisé et voté par l'Assemblée Régionale.

Les régions en difficulté peuvent obtenir une subvention globale supplémentaire, distincte de cette quote-part.

En vue de servir à l'évaluation de l'assiette de la quote-part des

budgets régionalisés, la totalité des paiements de la T.V.A. doit être comptabilisée au lieu de la dernière vente au détail et non plus au siège des sociétés productrices et distributrices.

Par. II: sans changement.

L'art. 18 de la loi N° 72-619 est modifié comme suit :

ART. 18 - Le taux de chacune des taxes prévues au par. II de l'article précédent est fixé par l'Assemblée Régionale...La suite sans changement.

L'art. 19 de la loi 72-619 est modifié comme suit :

ART. 19 - Les autres ressources de la Région comprennent :

Les redevances des concessions minières et permis de recherches sur le territoire de la Région et dans sa zone économique maritime des 200 milles. Ces concessions minières et permis de recherches sont désormais accordés par l'Assemblée Régionale.

La suite sans changement.

Les art. 20, 21 et 22 de la loi N° 72-619, devenus sans objet, sont abrogés.

ART. 20 NOUVEAU - Chaque Assemblée Régionale établit son règlement intérieur et ceux du Comité Economique et Social et du Conseil Culturel.

ART. 21 NOUVEAU - Les Décrets et Arrêtés pris en application de la loi N° 72-619, du 5 Juillet 1972 et ses modifications ultérieures, sont abrogés.

L'Assemblée Régionale d'Ile de France, élue selon la présente loi, choisira entre son régime d'exception, résultant des décrets d'application de la loi N° 72-619 et le régime de droit commun résultant de la présente loi.

PROJET POUR L'OCCITANIE

PROPOSITION DE STATUT D'AUTONOMIE

PROJET DE LOI ORGANIQUE PORTANT STATUT DE LA COMMUNAUTE AUTONOME D'OCCITANIE

ARTICLE 1 : en vertu de l'art. 72 de la Constitution de la République, il est créé, sur la totalité d'extension de la langue Occitane une collectivité territoriale prenant le nom de "Communauté Autonome d'Occitanie. "

ARTICLE 2 : Les Etablissements Publics Régionaux Aquitaine, Auvergne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Provence-Côte-d'Azur sont supprimés. Les divisions administratives internes de la Communauté Autonome d'Occitanie sont fixées par la loi après accord des Institutions de la Communauté.

ARTICLE 3 La présente loi détermine les institutions de la Communauté Autonome d'Occitanie, les compétences respectives de l'Etat et de la Communauté Autonome, les moyens et services assurant l'exercice de ses compétences, les règles d'application du statut.

TITRE PREMIER:: LES INSTITUTIONS

ARTICLE 4 : La Communauté Autonome d'Occitanie exerce les compétences qui lui sont reconnues dans le cadre du présent statut par l'intermédiaire des élus à l'Assemblée de Communauté et aux Conseils Régionaux ainsi que par leurs organes exécutifs.

ARTICLE 5 : L'Assemblée de la Communauté Autonome est élue au suffrage universel direct sur la base d'un double collège électoral.

Les représentants du "Collège Général" sont élus par l'ensemble des citoyens électeurs au scrutin de liste et à la proportionnelle.

Les représentants du "Collège Economique et Social" sont élus, par secteur d'activité, au scrutin de liste régional à la proportionnelle. Les secteurs d'activité pris en considération sont: le secteur de la production agricole, celui de l'industrie, celui des services, le secteur privé, et le secteur culturel. L'Assemblée siège et délibère, les représentants des deux collèges confondus.

Pour chacun des collèges, le nombre des élus dans chacune des régions est fixé en tenant compte de l'importance numérique relative de leurs populations respectives. La répartition des sièges du Collège économique et social entre les différents secteurs d'activité est faite en fonction de l'importance relative de chacun des secteurs au sein de la région.

Le mandat de membre de l'Assemblée de Communauté est incompatible avec tout autre mandat électif relevant du suffrage universel.

ARTICLE 6 : L'Assemblée de Communauté désigne, parmi les élus du Collège Général, un "Conseil Exécutif de la Communauté Autonome" composé de quinze membres. Le Conseil Exécutif désigne son Président pour la durée de son mandat. Le Président assure la représentation de la Communauté Autonome.

Le Conseil Exécutif est chargé de la préparation et de l'application des décisions de l'Assemblée. Il négocie avec le gouvernement les accords prévus dans les domaines de compétence partagée et les soumet à l'approbation de l'Assemblée.

ARTICLE 7 : Dans chacune des régions, les élus des deux collèges siégeant confondus constituent le "Conseil Régional". Le Conseil Régional désigne en son sein, parmi les élus du Collège Général un Bureau Exécutif régional composé de cinq membres. Les fonctions de membre du Bureau exécutif régional sont incompatibles avec celles de membres du Conseil Exécutif de la Communauté Autonome.

Le Bureau Exécutif Régional est chargé de la préparation et de l'application des décisions du Conseil Régional. Il négocie les accords interrégionaux et les soumet à l'approbation du Conseil Régional.

Le Bureau Exécutif désigne son Président, qui assure la représentation de la Région.

ARTICLE 10 : Le Conseil Régional délibère et statue sur toutes les questions propres à la Région, dans le respect des décisions générales de l'Assemblée de la Communauté Autonome.

Il approuve les accords passés par son Bureau Exécutif avec les régions voisines.

TITRE SECOND: LES COMPETENCES

ARTICLE 11 : Dans les domaines ci-après définis, la Communauté Autonome d'Occitanie exerce librement sa compétence, dans le respect des prérogatives de l'Etat, par ses institutions prévues au Titre premier:

- Infrastructures générales et aménagement de l'espace;
- Mise en valeur et politique agricoles, industrielles, artisanales, et touristiques;
- Contrôle des sources d'énergie et des matières premières;
- Epargne, Crédit, Commerce;
- Patrimoine foncier;
- Maintien de l'ordre;
- Culture, loisirs.

ARTICLE 12 : La compétence de l'Etat s'exerce de manière libre et exclusive, sous réserve des droits fondamentaux de la Communauté Autonome dans les domaines suivants :

- Affaires étrangères, représentation diplomatique;
- Défense;

- Monnaie;
- Police judiciaire ;
- Statut des personnes ;

ARTICLE 13 : Dans les domaines ci-après mentionnés, l'exercice des compétences est partagé entre l'Etat et la Communauté Autonome :

- Fiscalité;
- Justice;
- Enseignement et formation;
- Information radio-télévisée;
- Commerce extérieur, Douanes;
- Transports;
- Postes et télécommunications;
- Energie;
- Fonction publique;
- Législation Sociale, Santé.

ARTICLE 14 : Dans les domaines de compétence exclusive de la Communauté Autonome, des accords peuvent être passés avec le gouvernement.

TITRE TROISIEME: MOYENS ET SERVICES

ARTICLE 15 : Sauf dans les domaines relevant de la compétence exclusive de l'Etat, les administrations et services administratifs sont placés sous la tutelle des institutions de la Communauté Autonome.

Dans les domaines de compétence partagée, le gouvernement contrôle l'application des accords par l'intermédiaire de ses délégués prévus à l'article 18.

ARTICLE 16 : Dans les domaines où s'exerce sa compétence, la Communauté Autonome utilise tous les instruments juridiques et crée tous les services administratifs et techniques propres à assurer la préparation et la mise en oeuvre de ses décisions.

ARTICLE 17 : Les ressources de la Communauté Autonome sont constituées par: - La part de la Communauté dans les impôts directs et indirects prélevés sur son territoire;

- Les taxes spéciales instituées sur certains biens ou activités;
- Les produits ou revenus de ses biens et les redevances pour services;
- Les emprunts;
- Les crédits d'Etat destinés à assurer la participation de celui-ci aux programmes d'équipement et de développement intégrés à des programmes d'Etat;
- Les dotations, assurant, par péréquation entre les collectivités territoriales, le rattrapage des retards de développement de certaines d'entre elles.

TITRE QUATRIEME: L'APPLICATION DU STATUT

ARTICLE 18 : Pour l'application du présent statut, un délégué général permanent représente le Gouvernement auprès de la Communauté Autonome.

Dans chacune des Régions, le Gouvernement est représenté par un délégué régional.

Ces délégués veillent au respect des prérogatives propres de l'Etat ainsi qu'au respect des accords passés entre le Gouvernement et la Communauté Autonome.

ARTICLE 19 : Tout litige concernant l'application du présent Statut sera soumis au Conseil d'Etat.

ARTICLE 20 : Toutes dispositions législatives ou réglementaires au présent Statut sont inapplicables sur le territoire de la Communauté Autonome.

ARTICLE 21 : Dès le vote de la présente loi, les électeurs de la Communauté Autonome seront appelés à élire au scrutin de liste à la proportionnelle une Assemblée Constitutive provisoire chargée de prendre les mesures nécessaires à la mise en place des institutions prévues au

E T U D E

BRANLE-BAS DE COMBAT AVANT LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Pendant que les partis politiques préparent leurs campagnes électorales, les groupements régionalistes mettent au point des textes destinés à être présentés aux candidats en leur demandant de s'engager à les inscrire aux débats des deux Chambres, au cas où...

Il ne s'agit pas cette fois de vœux plus ou moins précis; il s'agit de textes déjà rédigés en forme de propositions de loi.

Plusieurs sont des projets de statuts particuliers à une région.

M. LE PENSEC et un groupe de députés socialistes avaient déjà déposé à la Chambre, il y a quelques mois, une proposition de statut particulier pour la Corse. Comme toutes les propositions de loi émanant de l'opposition, ce statut reste pour le moment aux oubliettes. Il suffirait que la Présidence change de camp pour qu'il ait des chances sérieuses d'être discuté.

Dans notre numéro 166 d'Octobre, nous avons donné un résumé du projet présenté par CARREFOUR de PROVENCE, pour la Région Provence-Côte-d'Azur. Il prévoit la Région collectivité Territoriale de plein exercice, une Assemblée Régionale élue au suffrage universel selon un mode double, munie d'une très large compétence, avec deux Conseils Consultatifs: Conseil Economique et Social et Conseil de la Culture et de l'Environnement. L'Exécutif Régional est choisi par l'Assemblée et un Médiateur Régional est prévu.

Le présent Bulletin donne en document le projet élaboré par le Mouvement V.V.A.P., pour l'ensemble de l'Occitanie. Un Commentaire, que sa longueur a empêché de reproduire, accompagne le projet proprement dit.

L'Occitanie formerait ainsi une très vaste COMMUNAUTE AUTONOME, correspondant aux territoires de langue d'Oc, ayant des compétences générales et s'appuyant sur "La constatation d'une réalité Occitane globale, tant au plan économique, social, que culturel" - qui entraîne le refus d'une simple "régionalisation".

Toutefois, "Les diversités régionales réelles en Occitanie" conduisent à reconnaître, à l'intérieur de cette Communauté, quatre grandes Régions: AQUITAINE élargie - mais sans le Pays Basque, AUVERGNE-LIMOUSIN, avec en moins le nord de l'Allier et en plus la Charente Occitane, GUYENNE-LANUEDOC (sans la Catalogne, c'est à dire le Roussillon), ALPES PROVENCE: l'actuelle Povençe-Côte d'Azur, augmentée de partie du Gard, de l'Ardèche, la Drôme et quelques communes du sud de l'Isère. On voit combien les délimitations qui ont été tracées par Paris ne correspondent à rien. Les délimitations internes peuvent être discutées et revues. Intérieurement à ces Régions, les circonscriptions électorales devront être tracées par "Pays". La superposition de deux types d'élections conduit à un système assez compliqué, qui n'est pas complètement défini.

Aux dernières nouvelles, le Mouvement Régionaliste Savoyard prépare, lui aussi, un projet de statut particulier pour la Savoie. Il s'inspire probablement du statut - existant celui-ci depuis plusieurs années, sous régime italien - du Val d'Aoste voisin, et dont la population est Savoyarde.

Le Pays Basque vient de reprendre sa vieille revendication de constituer un département dans ses propres limites. Cette fois, le projet est repris et présenté par le Groupe Socialiste à l'Assemblée Nationale, conduit par M.M. Christian LAURISSERGUES et Louis LE PENSEC. Une amélioration au statut général des départements: le Président élu du Conseil Général et son Bureau exécutent les décisions du Conseil et assurent la

direction des services administratifs, techniques et financiers du département (antérieurement sous l'autorité du Préfet...) Le Conseil Général reçoit également des prérogatives culturelles. Toutefois, avant l'adoption de ce projet de loi instituant ce département, la population locale devra être consultée.

On trouvera ce statut in integro dans le N°649 - 29 Janvier 81 d'ENBATA, et, dans le Numéro suivant 650 - 5 Février (B.P.210 - 64100 BAYONNE) le compte-rendu de la Conférence de presse du 31 Janvier, au local du Parti Socialiste, à Bayonne qui a présenté officiellement le projet,

Ce projet de département Basque - qui avait été réclamé il y a déjà plusieurs années par le Mouvement ENBATA, et repris depuis lors à plusieurs reprises, afin de permettre au Pays Basque Nord de s'exprimer, a des chances assez sérieuses - bien entendu au cas d'une victoire socialiste: il rentre dans le moule des "Institutions Républicaines." Il n'est pas plus révolutionnaire que la création des nouveaux départements de la banlieue parisienne, qui fournit aux Basques un "précédent".

Peut-être - toujours dans la même hypothèse d'une victoire socialiste - la Corse obtiendra-t-elle son statut particulier : elle est une île; il est impossible de soutenir que cette situation géographique ne lui pose pas des problèmes très spéciaux.

En revanche, le Statut de Communauté Autonome Occitane semble avoir très peu de chances d'être accepté. Tout d'abord, il soulève dans les régions de Langue d'Oc elles-mêmes de nombreuses protestations. Ce vaste territoire, que l'on veut appeler Occitanie sur une base purement linguistique, présente, sur un fond de civilisation commune, des différences marquées que la géographie et l'histoire lui ont imposées. Géographiquement, cet ensemble est fait de contrastes: chaîne des Alpes, Vallée du Rhône, Massif Central, côte Méditerranéenne (et le Languedoc n'est pas la côte d'Azur...) riche plaine d'Aquitaine, ouverte sur l'Atlantique. Historiquement, depuis la disparition de la domination romaine, jusqu'à l'inclusion dans l'Etat Français - par pièces détachées, à des dates qui s'échelonnent du XIe s. à la fin du XVe - on oublie trop que l'Aquitaine est restée entre les mains de Plantagenet (devenus rois d'Angleterre) jusqu'à la fin de la guerre de cent ans, que la Provence n'a été léguée à Louis XI qu'en 1481 - elle n'a jamais formé un seul Etat que sous domination étrangère. Tout cela est bien divers. Le projet V.V.A.P. prévoit une régionalisation interne. Paraitra-t-elle suffisante ? Il y a eu immédiatement des protestations, en particulier des Provençaux.

Mais surtout, c'est à Paris que ce projet a toutes chances d'achopper. V.V.A.P. a beau protester qu'un statut d'autonomie n'est en rien une revendication séparatiste - ce qui est vrai, malgré l'obstination jacobine à vouloir considérer les deux mots comme synonymes - l'idée d'attribuer l'autonomie en un seul bloc à un si vaste territoire éveillera chez les dirigeants français une crainte insurmontable et leur vieil instinct de "diviser pour régner" va revenir au galop.

Vont-ils pour cela accepter de donner à chaque région un statut particulier ?

Ici, nous allons nous retrouver en face d'une autre manie bien française - dont le découpage du territoire en départements a été une parfaite (et stupide...) application.

On divisera, bien entendu; mais les morceaux ainsi séparés les uns des autres devront recevoir tous...le même statut. Autrement, nous ne serions plus en France !

La seule chose qu'on puisse espérer est d'agencer ce statut général de façon à ce qu'il laisse à chaque élément une franchise suffisante pour s'organiser en fonction de ses besoins.

La Bretagne n'a pas cherché à rédiger un statut particulier. D'abord parce que ce statut, elle le possède de droit : il est inscrit et défini dans le traité - DE DROIT INTERNATIONAL - qui l'avait unie à la couronne de France. Je dis bien A LA COURONNE - c'est à dire qu'elle acceptait le Roi de France pour souverain; mais que lui-même, de son côté s'était engagé à respecter sa constitution coutumière (laquelle, dès le Moyen Age, nous assurait des libertés dont les Français ne jouissaient pas). Juridiquement, la Bretagne n'a jamais été incluse régulièrement dans l'Etat Français. Elle était classée "Province réputée étrangère; gardait son administration et son droit; les lois et les règlements administratifs pris à Paris devaient être acceptés par son Assemblée pour être applicables sur son territoire. Il en était de même de l'impôt, qui restait affecté à ses besoins et dont elle décidait la part qui serait reversée au Roi, sous le nom très significatif de "Don Gratuit"...La République a prétendu abolir unilatéralement le Traité et en viole toutes les conditions depuis tout près de 200 ans. Ce faisant, elle s'est retiré tout titre juridique à être présente en Bretagne et la situation est purement de fait: une situation DE FORCE.

Comme cette situation ne pourrait être reconnue que par une intervention du plan international, étant donné la mauvaise foi sur ce point de toutes les institutions françaises et tenant compte de la psychologie des gouvernements français indiquée ci-dessus nous avons préparé un texte réaliste, qui se présente très modestement comme une simple amélioration de la loi de 1972 sur la Régionalisation. Elle représenterait un progrès fort appréciable en permettant de résoudre sur le plan pratique les principaux problèmes économiques et culturels.

Tout le monde présente au fond les mêmes demandes : la Région reconnue comme collectivité territoriale de plein exercice; une Assemblée Régionale élue au suffrage universel, ayant le pouvoir de gérer les affaires de la Région; un budget élargi; le rôle d'Exécutif retiré au Préfet et confié à des élus.

Le Parti Socialiste ayant annoncé l'intention de procéder à une large décentralisation, il va sans dire que sa victoire représentera la meilleure chance de faire un pas sérieux dans la direction que nous réclamons. Même si les promesses électorales laissent toujours un doute à l'électeur, il est bien évident que la longue expérience faite du régime actuellement en place ne laisse aucune perspective d'amélioration. Il n'y a donc pas lieu d'hésiter à voter pour le changement. Que le P.S. ajoute quelques nationalisations de gros trusts à celles qui ont eu lieu dans l'immédiat après guerre, ce n'est pas cela qui nous gênera. Il faut avouer que cela ne change pas grand chose - sauf pour les spéculateurs en bourse, dont nous ne sommes pas. La multitude des petites affaires n'est pas en cause: on a trop vu ce que cela donne de l'autre côté du rideau de fer. Une sérieuse décentralisation, donnant enfin à la Région la possibilité de redevenir maîtresse de ses affaires est un espoir de progrès suffisant pour risquer le coup - surtout s'il s'y joint la promesse d'arrêter la construction de nouvelles centrales nucléaires.

Tout ne sera pas obtenu en une fois. Il s'agit de faire un premier pas. A l'usage, d'autres apparaîtront nécessaires: notamment un minimum de pouvoir législatif régional permettant certaines adaptations que la géographie rend nécessaires - notamment en matière de baux ruraux. L'important est de débloquer le système et de faire le premier pas.

"ROYALISTE" qui présente un candidat signale un nouveau tour de passe-passe dans la réglementation des candidatures: les imprimés sur lesquels les maires et parlementaires devront inscrire quel candidat ils acceptent de "parrainer" devront être envoyés au Conseil Constitutionnel, chargé d'en établir le décompte directement, sans passer par le candidat qui ne pourra aucunement contrôler s'il a obtenu les 500 parrains !

ASSOCIATION DES ECRIVAINS BRETONS

Du 1er au 6 Février 1981, se sont déroulées à RENNES les ASSISES DE LA LITTERATURE BRETONNE, avec participation d'écrivains, dont plusieurs très connus (H. Queffelec, J. Markale, J. Ed. Hallier, Colonel Remy, X. Grall, Ch. Le Quintrec, etc.). Chaque soir, à 18 heures, à la Maison de la Culture, débat. Dans la journée, spectacles, réceptions et séances de dédicaces.

Au cours de ce Congrès, lundi 2 Février, à l'Hôtel de Ville, ont été remis les prix littéraires 1981 :

- GRAND PRIX DES ECRIVAINS BRETONS (10 000 f.) doté par M. Yves Rocher) à Roger LAOUENAN, pour "LE TOCSIN DE LA MOISSON".
- PRIX ROAZHON BREIZH (2 000 f. doté par la Ville de Rennes) pour des oeuvres en langue bretonne: à Visant SEITE, pour l'ensemble de son oeuvre.
- PRIX ANGELE VANNIER (2 000 f. doté par la Ville de Rennes) à Yvon LE MEN, pour son recueil de poèmes "LE PAYS DERRIERE LE CHAGRIN".
- PRIX DES BRETONS DE PARIS (500 f. doté par la Fédération des Bretons de Paris) à René PICHAVANT, pour "LES PIERRES DE LA LIBERTE" (Plogoff)
- Prix de poésie Capitaine QUEIGNEC (300 f., doté par Mme Valmier-Queignec) à Christian QUERE, pour "LA MARCHE SUR LES EAUX"

Le BLEUN-BRUG a organisé els 10, 11 et 12 Février un stage d'enseignement de la civilisation bretonne ayant pour thème :

LA MAISON EN BRETAGNE, d'hier à aujourd'hui".

Le stage s'est tenu à Hanvec, avec la participation de plusieurs spécialistes. Exposés rapides et observations sur le terrain.

(Nous signalons que si l'on désire que ce genre de communiqué paraisse avant l'évènement, à temps pour y prendre part, il faut l'envoyer deux mois d'avance.

VOYAGE EN IRLANDE

Pour le 2^{de} année consécutive, le Cercle Celtique de Rennes organise un voyage en Irlande, du Vendredi 3 Avril au Dimanche 12 Avril (Vacances de Pâques).

Départ du local du Cercle, en autocar, le 3 Avril, à 17 h. Nous embarquerons à ROSCOFF, sur un bateau de la Brittany-Ferries à 21 h. La traversée se fera en cabines. Arrivée à Cork le 4 Avril, vers 12 h.

Tour d'Irlande en autocar: Killarney, Galway, Dublin, Kilkenny... Des rencontres avec danseurs, chanteurs et musiciens traditionnels irlandais sont prévues chaque soir.

Retour par Cork, sur la Brittany-Ferries, vers 16 h., le 11 Avril. Arrivée à Rennes dans l'après-midi du Dimanche 12 Avril.

Le nombre des participants est limité à 50.

Le prix, au départ de Rennes, en demi-pension, comprenant transport en autocar, traversée A.R., visites guidées et soirées sera de l'ordre de 1 600 f. S'inscrire rapidement auprès de Gérard MALARD, 57 Boulevard de Dézerseul - 35510 CESSON-SEVIGNE - Tel. (99) 62 16 53

Ne pas oublier le rendez-vous du LUNDI DE PAQUES à KOADKEO, en Scrignac - Rassemblement traditionnel à la Croix-Rouge, à 10 h.

DIRECTION : Marie Anne KERHUEL - Abonnements : un an : 40 f.
 C.C.P. : Mlle KERHUEL M. A. - I682-46 Y - RENNES

DOCUMENTS : Enseignement du breton : EMGLEO BREIZ
 CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE; Amendement au ch. 3 du Budget (concernant l'enseignement du breton et de la culture bretonne.
 Voeu de la Commune de St Marcel, réclamant une province de Bretagne comprenant la Loire-Atlantique.
 Déclaration de Radio-Tele-Brezhoneg
 Institut d'Etudes Occitanes; Appel pour l'Occitan à la Télévision ; marche sur Toulouse et manifestation.

ETUDE : UNE LAGUNE SAUVEE - Association pour la Défense du Pays Fouesnantais.
 BIBLIOGRAPHIE.

COMITE INTERNATIONAL
 POUR LA SAUVEGARDE DE LA
 LANGUE BRETONNE
 B.P. 249 - B 1040 BRUXELLES

APPEL AU PEUPLE FRANCAIS
 et à L'OPINION PUBLIQUE INTERNATIONALE

Quelques mois avant l'élection présidentielle de Mai 1981, un parti gouvernemental, le Centre des Démocrates Sociaux (C.D.S.) vient d'élaborer une proposition de loi relative au statut des langues et cultures régionales de France. Plusieurs partis ont fait de même au cours des dix dernières années, et cela en vain, car le gouvernement, maître de l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale n'a pas autorisé la discussion de ce problème par les représentants élus du peuple français.

Conscient que les langues minoritaires de France se trouvent menacées d'étouffement par la politique menée à leur égard, le Comité International pour la Sauvegarde de la langue bretonne s'est donné pour objectif, depuis sa création en 1975, d'aider au sauvetage de l'une des plus menacées d'entre elles : le breton.

Le 5 Mai 1977, il a lancé un pressant appel à tous les députés et sénateurs du Parlement français. Puis, le 23 Novembre 1978, il alertait les représentations diplomatiques des 140 pays représentés en Belgique. Enfin, le 16 Mai 1980, il exposait aux députés Européens, dans les six langues de la Communauté, le processus d'extermination de la langue bretonne, tel qu'il se déroule à notre porte et dans l'indifférence des moralisateurs, prompts à dénoncer les méfaits perpétrés dans les pays lointains; mais qui ferment les yeux sur ceux dont, par leur silence, ils se rendent complices. Les Comités correspondants du Comité International, dans plus d'une douzaine de pays d'Europe et d'Amérique ont relayé cette action sur le plan international, notamment en intervenant auprès des ambassades de France et en sensibilisant la presse internationale à l'urgence d'une attitude positive des autorités françaises à l'endroit des cultures minoritaires.

La haute main que détient le gouvernement français, à la fois sur l'enseignement et sur les moyens audio-visuels d'expression de ces langues, lui confère en effet la responsabilité de leur survie, de leur développement ou de leur élimination.

Deux nouvelles mesures de sa part viennent malheureusement d'aggraver les perspectives déjà sombres de la survie de la langue bretonne : car elles réduisent presque à néant les engagements solennels pris par le Président de la République Française lorsqu'il octroya en 1977 une Charte Culturelle à la Bretagne :

- le refus opposé au Conseil Culturel d'autoriser la création d'une station de radio émettant en permanence en breton, seul moyen de donner à la population de langue bretonne le moyen de communication et d'expression que justifie l'existence de 600 000 Bretons qui persistent dans leur volonté de pratiquer leur langue.

- le prélèvement autoritaire - pour ne pas dire le détournement - de six millions de francs sur les maigres crédits de la Charte Culturelle, pour les consacrer à la construction d'une "MAISON DE L'ARCHEOLOGIE et de la PREHISTOIRE". Cet édifice abri-

tera entre autres des moulages de menhirs et de dolmens, superflus dans une région parsemée de tels monuments, témoignages d'une époque antérieure à la venue des Bretons et donc d'une culture étrangère à la leur. (1) Mais en préférant subventionner un Musée inutile, le pouvoir central soustrait des crédits qui auraient pu servir aux écoles en langue bretonne de l'Association DIWAN, réduites à compter sur la générosité publique pour subsister. Ainsi, selon le gouvernement français, une culture morte vaut mieux qu'une culture vivante qui ne répond pas au dogme de l'uniformité linguistique de la France.

Ces deux décisions néfastes à la langue bretonne semblent toujours se situer dans la ligne d'hostilité et de méfiance envers elle qui a malheureusement prévalu au cours de l'histoire de ce pays. Elles ne peuvent que confirmer les intentions de génocide culturel prêtées fréquemment au gouvernement français lorsqu'il s'agit des minorités vivant sur son territoire.

Elles mettent aussi en évidence le décalage entre ses déclarations sur la scène internationale en matière de droits culturels de l'homme et ses actes contraires, lorsqu'il s'agit des minorités vivant sur son propre territoire.

Beaucoup ignorent par exemple que le "Traité d'Etat du 15 Mai 1955, portant rétablissement d'une Autriche indépendante et démocratique" comporte, à la demande de la France, un article 7 qui oblige l'Autriche à instituer des écoles en langue slovène et croate pour les minorités de ces ethnies, et à rendre ces langues officielles, à côté de l'allemand, en Carinthie, au Burgenland et en Styrie...

Il est essentiel que l'opinion publique, tant française qu'internationale, prenne conscience de ce double langage que les gouvernants français s'ingénient à dissimuler. En diffusant ces informations au mieux de vos possibilités, vous contribuerez à desserrer le baillon qui étouffe le breton, dernière langue celtique (2) encore vivante sur le continent européen.

Gerke SOMER
Secrétaire Général

NOTE DE D.B. - Ceci est une erreur complète. Nous sommes essentiellement les descendants des constructeurs de mégalithes et toute notre tradition antérieure au christianisme en vient. Les découvertes des cinquante dernières années d'archéologie démontrent que les Celtes sont restés très loin de l'Armorique et n'ont pas davantage atteint l'ouest de la Grande Bretagne. Tacite nous dit, dans la Vie d'Agricola, son beau-père, qui avait été gouverneur de Grande-Bretagne (donc un renseignement pris sur place et de toute première main) que les habitants de l'ouest de la Grande-Bretagne, Gallois et Cornubiens, sont des Ibères. Archéologiquement, leurs ancêtres avaient dû venir d'Armorique quelques millénaires auparavant, car les civilisations sont semblables. Aucune invasion ultérieure (sauf en Irlande) n'a modifié la souche initiale venue du mégalithique. Mais le but du projet gouvernemental n'en est pas moins d'absorber les crédits de la Charte Culturelle pour empêcher la création de l'INSTITUT DE BRETAGNE, auquel ils étaient destinés et dont le besoin est beaucoup plus urgent et sérieux.

J'ajouterai ceci : la première chose à faire dans le domaine archéologique est de nous restituer les collections provenant des fouilles de Carnac, qui sont entreposées à St Germain-en-Laye, où elles n'ont rien à faire, et où seuls les spécialistes savent qu'elles y sont !... Quant aux reproductions de dolmens et de menhirs (en plastique ?) ceux qui ont lancé cette idée n'ont vraiment aucun sens du ridicule. Il y a assez de faux menhirs et de faux dolmens devant les "Samsuffi" des vacanciers !...

(2) Il est bien évident que, les Celtes n'étant jamais rentrés chez nous, le breton ne peut pas être une langue celtique. Cette thèse est une imposture, inventée à l'époque révolutionnaire, pour nous démontrer que nous serions des "Gaulois", donc des Français (la monarchie ne s'était pas inquiétée de nous assimiler : il lui suffisait d'obtenir des impôts). Les linguistes se sont ensuite docilement évertués à fournir la démonstration. Ils se sont fourvoyés, n'ayant pas compris que toutes les langues de l'Europe occidentale ont un fonds de racines communes qui remontent au NEOLITHIQUE, au moins, c'est à dire à plus de 10 000 ans en arrière. Ceci est constaté depuis plus d'un siècle ; mais on continue dans les mêmes ornières. En France les différentes disciplines scientifiques sont soigneusement cloisonnées. Et comment voulez-vous qu'un savant qui a consacré sa vie à démontrer une thèse... qu'une autre science met par terre, accepte cette catastrophe qui anihile tout son travail ? Il faudra qu'une autre génération reprenne la question à neuf.

LE CONSEIL FEDERALISTE DE COORDINATION EUROPEENNE organise une TABLE RONDE à RENNES, les 2 et 3 Mai, à laquelle il invite Régionalistes, Autonomistes et Fédéralistes Européens, à l'Auberge de Jeunesse, 40 rue Montaigne (à 15 minutes de la gare S.N.C.F.)

PROGRAMME : Samedi 2 Mai :

- De 10 h. à 12 h. réunion préparatoire des responsables des organisations représentées, prise de contact.
- de 15 h. à 18 h. séance plénière : les participants exposent leur avis sur :
 - le projet de base doctrinal présenté par le C.F.C.E. ;
 - les actions communes à entreprendre ;
 - la structure de coordination à mettre en place ;
 - la création de commissions d'étude
- de 20 h. à 22 h. : réunion des commissions d'étude.

Dimanche 3 Mai

- de 9 h. à 11 h. : réunions des diverses commissions d'étude créées ;
- de 11 h. à 12 h. : séance plénière, présentation des projets communs élaborés, élection des responsables de la coordination.
- 15 h. : réunion de la structure de coordination commune, mise en place.

Inscriptions avant le 15 Avril, au Comité Fédéral de Coordination Européenne (CFCE)
104 Avenue de la Californie - F 06200 NICE - Tel: (93) 86 34 33, accompagné d'une participation aux frais de 10 f. par personne.

L'hébergement peut être assuré sur place à condition de s'inscrire à l'avance auprès du C.F.C.E., en joignant le règlement.

Tarif / Jour / personne :	Pension complète :	76, 30 ff.	en chambres collectives
	Demi-pension :	55, 30 ff.	" "
	Hébergement seul :	27, 80 ff.	" "

Le fédéralisme dépasse les frontières stato-nationales; mais la réalité des lois actuelles impose des listes nationales, aussi le Comité est-il contraint de se structurer à la fois sur le plan européen et national.

L'Alliance Libre Européenne (A.L.E.) récemment créée à Bruxelles est aussi une initiative dans ce sens et des contacts sont pris avec elle pour savoir s'il doit y avoir fusion ou complémentarité des deux organismes.

pour le Comité : le Coordonnateur : Dr J.Y. OLLIVIER

Le DIRECTOIRE 1981 DU MOUVEMENT BRETAGNE EUROPE

Après l'assemblée générale de Rennes, suivie d'une réunion de travail à St Vincent-sur-Oust, l'équipe d'animation du Mouvement Bretagne-Europe (Régions-Europe) est ainsi composée :

PRESIDENT : Jean MOIGN, directeur du Théâtre Populaire de Bretagne et du Centre d'arts Celtique.

Vice-Présidents: Général Pierre VALLERIE (C.R.) ancien maire-adjoint de St Malo
Hervé LE BORGNE, actuel

Secrétaire : Hervé HUBON, informaticien.

Trésorier : Pierre Halna du Fretay, exploitant agricole.

Délégué auprès des organisations européennes : Jean CEVAER.

Délégué à la communication : Yann POILVET, journaliste.

Délégué à l'émigration : Alan SOUFFES-DESPREZ, ingénieur.

Michel BARRE (écologie), Armel CALVE, Fanch KERAVAL, Marc LE LAYEC (questions juridiques)

Annie MASSON René MORVAN, Jean-Claude ROUAT. (Clubs bretons).

Bretagne-Europe organise les 28 et 29 Mars, à St Vincent-sur-Oust, (Ti Kendalc'h) un colloque européen sur "LES REGIONS D'EUROPE EN QUETE D'UN STATUT".

(Bretagne-Europe - B. P. 95 - 22400 LAMBALLE)

L'éditeur gallois, Christopher DAVIES de Swansea vient de publier la traduction anglaise de l'ouvrage de Yann FOUERE : "L'EUROPE AUX CENTS DRAPEAUX" (£ 5.95) Cette traduction est l'oeuvre du Breton H. LE HELLOCO, Secrétaire Général du Congrès Interceltique. Une édition espagnole de l'ouvrage de Yann Fouéré est en préparation.

La BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT accorde un prêt de 76,65 millions de francs à la Bretagne, pour le renforcement de son réseau électrique rural et de 30 millions pour la construction de la route Nantes-Cholet.

Un groupe nationaliste Cornique - jusqu'ici inconnu - "AN PONS 1859" a revendiqué l'attentat contre le pont de la rivière Tamar (qui marque la limite de la Cornouaille britannique avec le Devon).

La grande presse a suffisamment commenté la tentative de putsch franquiste en Espagne et les risques qui subsistent. Une question que nous nous posons tous : le jour où une majorité au Pays Basque revendiquera l'indépendance, l'armée Espagnole osera-t-elle, devant l'Europe entreprendre la reconquête brutale, par la force ?

Une nouvelle Charte Culturelle pour l'ALSACE est en instance d'être signée. Mais elle laisse complètement en dehors l'Education Nationale et la télévision. Elle sera valable pour trois ans seulement. L'ensemble de la Charte est largement insuffisant.

Plusieurs élus du Haut-Rhin ont déclaré retirer leur soutien à M. Giocard d'Estaing pour les élections, en raison de son refus de résoudre le problème de la pollution du Rhin en acceptant la création d'une saline qui éviterait de rejeter dans le fleuve le sel, déchet des mines de potasse. Cette question est source d'un conflit international avec l'Allemagne et surtout les Pays-Bas...

La MANIFESTATION DU K.A.D. POUR L'AMNISTIE (Guingamp - 14 et 15 Février)

Elle a été un succès et très bien organisée. Environ 10 000 personnes sont passées entre ces deux jours.

Toutes les délégations étrangères avaient des stands (Euskadi, Galles, Guyane, Kanaks de Nelle Calédonie, etc.) les mouvements Ecologiques, Skol an Emsav, Skoazell Vreizh. Une fausse note: le seul parti politique autorisé était le P.S.U de Bretagne. Les partis politiques bretons n'ont pas été acceptés. Pourquoi ? La Ligue Communiste et S.P.V. (qui y avait beaucoup plus de titres...) se le sont vu refuser. Ils l'ont quand même mis le Dimanche après-midi.

Dans la Conférence de presse, les deux seuls mots d'ordre des KAD ont été: AMNISTIE et dissolution de la Cour de Sécurité de l'Etat. J'ai demandé quel intérêt les F.L.B. auraient à être jugés par la Cour d'Assise plutôt que par la C. S.E. (1) On m'a répondu que la dissolution de la C.S.E. c'est surtout pour éviter les lois d'exception (garde à vue, arrestation sur de simples soupçons).

Ont répondu favorablement à la campagne d'amnistie les municipalités suivantes: St Nazaire, Nantes, Paimpol, Plouguerneau, Plounevez-Lochrist, St Malo, Plogoff (il y en a d'autres: actuellement une vingtaine, dont Rennes, ont voté la motion de Skoazell:Vreizh, malgré la pression des préfets).

On nous a expliqué aussi que la liberté conditionnelle n'est pour le pouvoir qu'un moyen de pression.

Puis un tour d'horizon sur ce qui se passe hors de Bretagne :

- Guyane: cinq patriotes guyanais en prison
- Euzkadi: l'exécution de l'ingénieur nucléaire n'a rien changé; selon le gouvernement et les partis espagnols ont réagi; la soi-disant grève n'était qu'un lock-out patronal. Il y a actuellement 500 prisonniers politiques basques. Avec la loi antiterroriste, la garde à vue est de 10 jours. Les 4 premiers jours: tortures. les 6 derniers servent à effacer les traces... Pour les Basques, pas de changement depuis Juan Carlos. Les flics sont les mêmes; ils sont plus nombreux et ont plus de moyens.

La loi anti-terroriste a été votée aussi par les partis de gauche espagnols. Ce qui a fait dire au délégué occitan: "Vous voyez comment ce sera quand la gauche sera au pouvoir en France pour nous autres nationalistes".

- Pays de Galles: 5 patriotes en prison (destruction par le feu de villages anglaises) 20 autres vont passer au tribunal. Presque tous sont membres du Welsh Socialist Party.

- Ecosse: 15 républicains en prison.

- Occitanie: pas mal de conflits: Golfech (centrale nucléaire) Larzac Un militant, au Tribunal, n'a parlé qu'Occitan. Pour l'affaire de Montredon, un vigneron est toujours en prison (il y avait eu mort d'homme)

- Irlande: 2 500 prisonniers, dont 450 dans les H blocks de Long Kesh Du fait que les Anglais ne tiennent pas leurs promesses, une nouvelle grève de la faim a recommencé, le 1er Mars.

- Nouvelle-Calédonie: 36 nationalistes Kanaks en prison.

Y. D.

Note de D.B. - La suppression de la Cour de Sûreté est une revendication de principe. En pratique, le résultat serait très mélangé. Le seul avantage certain serait de ne pouvoir prolonger la garde à vue. Les condamnations seraient probablement moins fortes, les cours d'assises étant habituées à juger des crimes moralement graves. Mais: le gouvernement a des textes (préservar l'ordre public) qui lui permettent à coup sûr de les faire juger hors de Bretagne; le caractère politique du procès disparaîtrait; par voie de conséquence, le casier judiciaire garderait la trace d'une condamnation de droit commun, ce qui leur rendrait beaucoup plus difficile de retrouver du travail: une condamnation de la Cour de Sûreté, étant connue comme politique, n'entâche pas l'honnêteté.

Le KAD a sorti à cette occasion, sous le titre "BRETONS - PRISONS" un important dossier imprimé qui doit servir de base à une information journalistique (et par la suite, historique), y compris auprès de la presse internationale. Il comprend de nombreux documents sur les procès, les méthodes employées pendant la garde à vue pour arracher des aveux. Le demander au K.A.D. - Bourg de Plouisy - 22200 GUINGAMP.

Un procès Corse était encore en cours au début de Mars, devant la Cour de Sûreté de l'Etat...

La campagne des présidentielles obligeant à faire au moins l'apparence d'un geste, le premier ministre a annoncé le 15 Février, 13 décrets présentés comme devant élargir les compétences des Assemblées Régionales, en matière économique et sociale et pour la préservation de l'environnement...

Il ne semble pas que ses intentions aient été très appréciées par les Assemblées Régionales... Nombre de protestations se sont immédiatement élevées que la réalité ne correspondait pas aux apparences...

M. MAUROY, Président du Conseil de Région du Nord et M. POURCHON, président du Conseil de Région d'Auvergne ont déjà déposé des recours au Conseil d'Etat, argumentant qu'au lieu d'étendre les compétences des Régions, ces décrets les ont restreints en violant la loi de 1972 et qu'en réalité, ils ont transféré des charges, sans les ressources correspondantes.

Inutile de dire que M. MARCELLIN ne se compte pas parmi les protestataires... Nous nous demandons une fois de plus comment il se trouve Président du Conseil de Région Bretagne... Cette situation ne pourra tout de même plus durer longtemps.

Les paysans bretons ont manifesté à plusieurs reprises au sujet des prix fixés par Bruxelles : le relèvement demandé devrait être de 15 % pour couvrir le relèvement des coûts: engrais, carburant, aliments du bétail grimpent allègrement au delà de 20-27 %. La Commission de Bruxelles avait d'abord parlé de 5 %, puis de 7,8; elle en serait enfin à 12 %, qu'il faudra encore faire accepter au Conseil des Ministres et notamment à Mrs Thatcher....

L'offensive continuée tout l'hiver contre les excédents laitiers - alors qu'ils ont diminué en raison de l'augmentation de la consommation - démontre l'impossibilité de faire prendre à la Commission une vue exacte des réalités. Elle veut imposer une super-taxe de résorption (il y en a déjà une de 2 %) pour faire diminuer la production et maintenir les prix en dessous du coût de revient dans le même but. On essaie vainement de lui faire comprendre :

1°) qu'étant donnée la composition du budget des agriculteurs, dont la "paye du lait" représente les rentrées mensuelles nécessaires aux dépenses quotidiennes du ménage, c'est le maintien de prix trop bas qui les a obligés à augmenter le nombre de vaches.

2°) que la taxe de résorption a eu pour résultat qu'ils en ont gardé deux ou trois vaches de plus pour la payer et que la super-taxe en fera garder une ou deux de plus...

3°) que les excédents sont surtout allemands: montant des stocks:
 poudre de lait : Allemagne : 152 000 Tonnes - France : 9 800 t.
 beurre : " 129 000 " - " : 39 000 t.

4°) alors que des continents (Afrique et Asie) manquent tragiquement de lait et que des millions d'enfants meurent chaque année de mal nutrition, il est scandaleux de vouloir restreindre la production des pays dont le climat est favorable, au lieu de développer les exportations vers ceux qui en ont besoin. Cette remarque valant pour l'ensemble des produits agricoles, dont la production est déficitaire dans la moitié du monde.

La crise sévit également sur les prix du porc. Des paysans du Finistère et du Morbihan ont établi un barrage à la frontière belge, où ils ont arrêté des camions amenant des importations de viande et de pommes de terre. (18 et 19 Mars) La police française a fait lever le barrage...

La pêche est également confrontée à un dialogue de sourds dans tous les domaines. Aucune solution des discussions sur les zones de captures. Un léger progrès pour le contingentement qui reste insuffisant. La hausse des carburants est beaucoup moins compensée par des subventions en France que dans les autres pays de la C.E.E.. La pêche est une question secondaire pour le gouvernement français; mais en Bretagne, elle compte!

La Bretagne intérieure s'inquiète des prévisions de fermetures de classes pour la rentrée de septembre - ce qui voudra dire l'allongement du ramassage scolaire, avec les risques d'accidents et la fatigue des enfants. La baisse des effectifs, qui sert de prétexte, est insignifiante; il y a encore des classes de plus de 30 élèves... Mais le gouvernement continue à supprimer des postes d'enseignants pour faire des économies.

La "Guerre des buvettes" fait rage dans les Côtes-du-Nord, après le Finistère. Le Parquet a ressorti un texte qui interdit la vente des boissons alcooliques dans un certain périmètre autour des églises, des cimetières, des écoles et des terrains de sports. Gros problème pour les fêtes d'associations, dont la buvette représente une bonne part des recettes. A Quimper, situation absurde: la Salle des Fêtes municipale se trouve dans le périmètre protégé de l'église St Mathieu ! Les Présidents d'associations sont traduits en justice et condamnés. Les dirigeants des clubs de foot-ball des Côtes-du-Nord ont décidé qu'ils feront la grève des matchs de districts le 22 Mars...

PLOGOFF - Les pourvois en Conseil d'Etat attaquant le décret de déclaration d'Utilité Publique de la centrale nucléaire de Plogoff sont déposés. L'argumentation s'appuie sur les irrégularités flagrantes de l'enquête et sur la falsification par E.D.F. du rapport établi par les scientifiques du CNEOX, qui concluait que le site est impropre en raison du barrage thermique naturel qui empêchera pendant tout l'été l'évacuation de l'eau chaude rejetée par la centrale. Celle-ci sera réduite à refroidir son réacteur avec l'eau chaude qu'elle rejette !

Un second rapport scientifique a été joint au pourvoi, on en trouvera une analyse détaillée dans le numéro de Mars du "PEUPLE BRETON". Le résultat de ce pourvoi va dépendre pratiquement de celui des élections présidentielles.

L'UNION REGIONALE BRETONNE DE L'ENVIRONNEMENT (U.R.B.E.) tiendra, le 5 Avril, de 14 à 17 h., aux Lices, à Rennes, un forum contre les deux projets de centrales nucléaires en Bretagne, avec participation de plusieurs scientifiques. La récente démission de M. SERVANT, ex-"patron" de la sécurité nucléaire, qui estime ne plus pouvoir assurer sa mission devant les décisions du gouvernement, remet au premier plan de l'actualité sa déclaration au sujet du PELLERIN : "Ce site est le plus mal choisi de France..."

STROLLAD AR VRO

B.P. 518 - St Briec

COMMUNIQUE

Le Parti national breton et fédéraliste européen, S.A.V. appelle les électeurs et les électrices à soutenir tout candidat à la Présidence de la République qui s'engagerait formellement sur les points suivants :

- Election au suffrage universel de l'Assemblée Régionale.
- Réunification de la Bretagne (Cinq départements).
- Suppression de la fonction préfectorale.
- Libération immédiate et amnistie des prisonniers politiques bretons.

STROLLAD POBL VREIZH (S.P.V.) a passé une consigne de boycott: les élections françaises ne nous intéressent aucunement...

C'est ce qu'on appelle une vue de l'esprit, beaucoup trop théorique. NOUS SUBIRONS FATALEMENT LES CONSEQUENCES D'UN MAUVAIS CHOIX FRANCAIS. Etant donné que nous pouvons influencer sur ce choix, il serait très imprudent de ne pas nous servir de notre bulletin de vote.

Nous plaçons actuellement dans l'optique du second tour, puisque les résultats de la chasse aux "parrains" ne sont pas encore connus, ce qui nous empêche d'envisager sur quel nom faire une démonstration de préférence. Au second tour, on élimine.

Une chose est évidente : NOUS NE POUVONS PAS RECOMMENCER SEPT ANS COMME CEUX QUI VIENNENT DE S'ÉCOULER. Nous nous retrouverions avec un chômage fortement accru, la centralisation renforcée, DEUX CENTRALES NUCLÉAIRES CONSTRUITES, et une aggravation des lois "Sécurité" - car cette réélection produira des troubles en milieu ouvrier. CHIRAC, si jamais il arrivait au second tour serait peut-être un peu moins mauvais au point de vue économique et social; mais quant à nos revendications et au nucléaire, ce serait pareil.

Etant donné la façon dont le scrutin se présente, il n'y aura pas d'autre alternative que de voter P.S.. Le choix du candidat a déçu beaucoup de monde; toutefois, il est accompagné d'une équipe qui a fait des promesses dans le sens que nous souhaitons. Nous savons ce que valent les promesses électorales: tout ne sera pas tenu. Au point de vue économique, l'héritage est tel qu'il faudra plusieurs années pour rétablir la situation. Un effort certain sera fait pour diminuer le chômage en embauchant dans l'enseignement, les hôpitaux, les P.T.T., où les besoins sont grands. Que quelques gros trusts soient nationalisés ne nous gêne en rien. Le temps n'est plus où les socialistes rêvaient de natio-

naliser les petites et moyennes affaires et l'agriculture: l'expérience des pays de l'est a démontré l'erreur. Eux-mêmes se sont prononcés pour l'exploitation familiale agricole. Les promesses de décentralisation n'iront pas aussi loin que nous le voudrions...mais un pas sera fait. Une promesse sera certainement tenue: CELLE DE NE PAS CONSTRUIRE LES CENTRALES NUCLEAIRES DE PLOGOFF ET DU PELLERIN: les municipalités de Plogoff et de Nantes, qui n'en veulent pas étant socialistes. Ceci doit emporter la décision. On peut revenir sur des décisions politiques, si besoin est; la construction d'une centrale nucléaire met un DANGER IRREVERSIBLE POUR DES SIÈCLES sur la tête de nos descendants: la contamination du site et les déchets. Il faut à tout prix l'éviter.

Le 7 Mars, manifestation à Rennes, sur les Lices, des groupements culturels membres de la F.C.P.B., pour dénoncer l'obstination de FR3, de l'administration de l'Education, de la Jeunesse et des Sports à faire barrage devant les revendications bretonnes. La Charte Culturelle, pourtant insuffisante, n'est même pas appliquée.

Cependant, par exception, le 30 Janvier, FR3 a donné en breton la pièce de J. RIOU "NOMINOE-OE", par la troupe de Strollad Ar Vro Pagan. Le fait est assez rare pour qu'on le souligne, malgré l'inconfort de l'horaire adopté.

Le CELIB organise un voyage en Grande-Bretagne, du 1er au 4 Avril, pour visiter la Fondation DARLINGTON, près d'Exeter: école d'agriculture et d'artisanat, qui a créé, en 1979, "Eco 2 000 Education Trust", pour informer le public sur les technologies alternatives et faire avancer la recherche dans ce domaine. L'expédition poussera ensuite jusqu'au Pays de Galles où, à Machynlleth, a été créé, en 1974, un Centre de Technologies alternatives, fondation privée entièrement autonome au point de vue énergétique. Elle organise des stages d'initiation et d'expérimentation.

Ce voyage prépare un projet de fondation analogue au Moulin de Quip, dans le Morbihan.

Le lundi de Pâques, 20 Avril, cérémonie traditionnelle du SOUVENIR, à Scrignac, à la mémoire de l'Abbé PERROT et de tous ceux qui sont tombés pour la Bretagne. Rendez-vous à 10 h.30 à Toul ar Groaz (Chapelle St Corentin, où l'Abbé Perrot a dit sa dernière messe) A 11 h., appel du souvenir à la Croix-Rouge, où il fut assassiné. A 15 h. à KOAD-KEO, messe en breton.

Le déjeuner peut être pris à Scrignac ou en pique-nique, selon les préférences et le temps.

DIWAN lance un appel de fonds pour assurer le budget de ses 15 écoles maternelles en breton et de son école primaire. Elle emploie 16 instituteurs ou institutrices, 2 permanents, 5 stagiaires et 11 personnes à mi-temps pour garderies et cantines. Le coût mensuel de chaque école est de 6 000 à 7 000 f. - qu'il faut trouver à 90 % par des fêtes et des dons, la subvention de la Charte Culturelle restant très faible (Nous l'avions inscrite en première priorité; elle a été rayée à Paris) DIWAN a lancé l'opération 2 000, en demandant de souscrire un versement mensuel. (Compte bancaire N° 033 9843 9001 (clé 44) Code banque 12906 Code Guichet 00029 à la CRCAM du Finistère - Agence de Morlaix.

Par compte-courant postal : Livret d'Epargne DIWAN 29 037 2867 W - adresser le virement à Y. ABIVEN (Trésorier) Lein Behu -

2922 SAINT-THÉGOINEC

Vient de se créer l'OFFICE BRETON D'OPINION PUBLIQUE (O.B.O.P.)
KEFRIDI VREIZH MOUEZH AR BOBL
President: Ned URVOAS - Quinoualac'h - BERRIEN - 29218 LE HUELGOAT

EMGLEO BREIZ
B.P. 17
29 266 BREST CEDEX

ENSEIGNEMENT BRETON :

L'INFORMATION DES PARENTS

Une décision importante a été adoptée par le Conseil Régional de Bretagne, lors de sa récente session, en matière d'enseignement breton. A plusieurs reprises déjà, cette Assemblée avait souhaité - comme d'ailleurs le C.E.S. et le Conseil Culturel, - qu'un effort d'information soit engagé auprès des parents afin de leur montrer l'intérêt de l'étude de la civilisation de la Bretagne (histoire, économie etc.) comme d'un enseignement de la langue du pays, breton ou gallo, selon les régions. Or, jusqu'ici, les dispositions de la Charte Culturelle n'ont pas été portées à la connaissance des familles et celle-ci ignorent généralement les possibilités qui sont offertes, par exemple pour ce qui est des cours facultatifs et des options de langue bretonne.

Comment ces possibilités - certes modestes, mais tout de même réelles - pourraient-elles être retenues par les parents et par les jeunes, si elles ne leur ont pas été présentées ? Sans doute n'est-ce pas là la seule condition de leur mise en oeuvre: il faut aussi obtenir les moyens indispensables, notamment budgétaires, pour ouvrir des cours partout où ils sont demandés, ainsi que des instructions pour généraliser l'enseignement en français de notions sur la culture bretonne.

Il n'en reste pas moins qu'il convient de souligner l'importance du vote intervenu au Conseil Régional, le 12 Février : l'Assemblée Régionale a décidé en effet qu'une partie du crédit réservé au budget 1981 pour "des actions ponctuelles d'information" sera consacré à l'édition de "notices" sur l'enseignement de caractère breton, à l'intention des parents de l'ensemble des élèves du 1er et du 2e degrés des quatre départements de la région. De plus, des avis seront insérés dans la presse régionale, rappelant et précisant le contenu de ces notices. Seront également édités, pour les établissements scolaires, une reproduction de la Charte et des affichettes sur l'étude de la culture bretonne sous toutes ses formes.

M. le Recteur d'Académie de Rennes a donné son accord pour la rédaction des notices en liaison avec la Commission N° 3 du Conseil Régional, ainsi que pour leur diffusion. Dans ces conditions, l'information de la population, qui était attendue depuis trois ans par les mouvements culturels et les syndicats d'enseignants, et que les Assemblées Régionales avaient demandée avec insistance, va pouvoir enfin être entreprise en temps opportun. C'est à dire avant l'été pour les familles des élèves de 5e, 4e et 3e (inscriptions aux options pour 81-82) et à la rentrée de septembre pour l'ensemble des parents.

N.B. - Il est rappelé que la langue bretonne sera admise, comme "langue vivante 2 ou 3" à la prochaine rentrée scolaire. (B.O. de l'Education, 15 Janvier 1981, p. 87)

CONSEIL REGIONAL de BRETAGNE
Session de Février 1981
Séance du 12 Fev. 1981

AMENDEMENT au Chapitre 3 du BUDGET PRIMITIF 1981
(VALORISATION DES ATOUTS DE LA REGION, § 5 :
Développement culturel, point 3)

Le Conseil Régional de Bretagne,

estimant nécessaire de fournir à l'ensemble de la population une information sur l'intérêt présenté :

- d'une part pour tous les jeunes, par la connaissance d'éléments de civilisation de la Bretagne (histoire, géographie, économie enseignements littéraires et artistiques),
- d'autre part, par l'étude, à titre facultatif, soit de la langue bretonne, soit du parler et de la culture du pays gallo,

décide de procéder à l'édition de notices à ce sujet, destinées aux enseignants, aux élèves des écoles du 1er et du 2e degrés, ainsi qu'aux parents des quatre départements de la Région.

INSTITUT D'ESTUDIS OCCITANS

A P P E L

SECTOR ESPANDIMENT

DISSABTE 14 DE MARS DE 1981 (Samedi 14 Mars 1981)

PER L'OCCITAN A LA TELEVISION MARCHE SUR TOULOUSE ET MANIFESTATION

Rassemblement à 16 heures devant le Capitole

PERQUE AQUELA MANIFESTACION ?

1°) Qu'en le vouille ou non, la France est un Etat multilingue : français, alsacien, flamand, breton, basque, corse, catalan, arpitan (franco-provençal), OCCITAN. Or, dans un pays démocratique, cette réalité devrait apparaitre au niveau de l'école, de la radio, de la télévision, de la vie publique.

2°) MAI NOSTRA LENGA OCCITANA ES IGNORADA PER LA TELEVISION FRANCESA QUE NOS REFUSA LA PAROLA. Alors que Basques, Bretons, alsaciens et corses ont obtenu quelques minutes d'émissions hebdomadaires.

3°) Ce refus est scandaleux non seulement du fait que nous nous trouvons dans une situation d'inégalité face au service public, déjà méprisante en elle-même; mais parce que tout le monde sait qu'à l'heure actuelle toute langue et toute culture qui sont privées d'expression à la télévision sont des langues et des cultures que l'on étouffe.

4°) Malgré cette situation dans laquelle la responsabilité de l'Etat est engagé, la langue et la culture occitanes font actuellement preuve d'une étonnante vitalité (partout en Occitanie et même en dehors, là où il y a de nombreux Occitans exilés ou même parmi un nombre grandissant de non occitans, on note un intérêt accru pour notre langue et notre culture, tandis que se développe une expression occitane : chanson, littérature, débats, expériences de communication, cours publics d'occitan, stages, fêtes, fréquentation accrue des cours facultatifs dans les lycées, volonté de parents qui veulent que leurs enfants apprennent l'occitan...)

Or il est étonnant et anormal que toute cette réalité n'apparaisse pas au niveau d'une télévision qui apparait bien éloignée de notre vie quotidienne.

5°) Pratiquement, toutes les associations occitanistes se retrouvent donc sur le terrain d'une revendication d'émissions régulières en occitan. L'INSTITUT D'ETUDES OCCITANES, association culturelle reconnue d'utilité publique, demande par exemple des informations en occitan chaque jour pendant les Actualités Régionales, une émission hebdomadaire de chansons, poésie, théâtre, discussions etc., une émission hebdomadaire sur l'actualité, des cours d'occitan à la télévision scolaire.

6°) Cette campagne s'est développée et trouve un soutien grandissant : déjà plus de 60 000 signatures à une pétition ; délibérations, motions, vœux de municipalités de toutes tendances, interventions de responsables et d'élus également de toutes tendances, de personnalités du monde culturel, politique, syndical, religieux etc. auprès des autorités concernées (gouvernement, direction de FR3)

7°) Malheureusement, on se heurte à un refus obstiné de faire quoi que ce soit, sous des prétextes divers, alors que par ailleurs on parle de patrimoine, de droits de l'Homme, de liberté d'expression, etc.

8°) VOILA POURQUOI NOUS AVONS DECIDE DE MARQUER NOTRE VOLONTE D'OBTENIR DES EMISSIONS REGULIERES DE TELEVISION EN OCCITAN EN NOUS RASSEMBLANT A TOULOUSE DEVANT LE CAPITOLE, à 16 heures.

Nous nous rendrons ensuite à FR3-Toulouse afin de faire part de notre revendication à la direction de la station, et, à travers elle, aux responsables de la télévision française.

et, pour montrer que la matière ne manque pas pour une télévision occitane, l'Institut d'Etudes Occitanes et les organisations qui le soutiennent organiseront une SOIREE DE LA CULTURE OCCITANE A TOULOUSE.

AMIGAS, AMICS, VOS CONVIDAM DE VENIR AMB NOSAUTRE AQUESTE JORN A TOLOSA, A 4 ORAS DAVANT LO CAPITOLE

Los que podrian pas venir pèdon nos mandar a l'avança lor sosten per lo faire concisser.

Ces notices feront connaître les prescriptions inscrites dans la Charte Culturelle pour chacun de ces deux niveaux d'enseignement; elles seront diffusées, avec l'accord de l'administration académique, dans toutes les écoles de Bretagne, lors de la rentrée 1981. Toutefois, dans les classes de 4ème, de 3ème et de seconde, il conviendra d'informer les élèves et leurs familles, par un avis spécial, dès le 3e trimestre de l'année scolaire en cours, sur les possibilités offertes en matière d'enseignements optionnels par la langue bretonne.

La rédaction des notices sera élaborée avec Monsieur le Recteur d'Académie. Les indications ainsi données seront confirmées et précisées par la parution d'avis dans la presse régionale, afin de toucher l'ensemble de la population.

L'édition et la diffusion de ces informations constituant une opération d'investissement destinée à valoriser l'une des richesses majeures de la Bretagne - sa culture - sera inscrite au budget primitif 1981 au Chapitre 3 (Valorisation des atouts de la Région, § 5, DEVELOPPEMENT CULTUREL - sous la forme d'un point 3 : PROMOTION DE LA CULTURE BRETONNE).(1)

Le programme d'édition des notices (800 000 exemplaires) et de parution de placards dans la presse régionale requiert l'inscription au Budget d'un crédit de 200 000 F.(2)

(Amendement déposé et défendu par A. KERAVEL, Conseiller Régional représentant la Ville de Brest)

Compléments: (1) En définitive, la discussion de l'amendement a conduit à inscrire le coût de l'opération demandée sur un autre chapitre du Budget primitif 1981 de la Région: le Chapitre 6, "Fonds d'Intervention Régional", § 6.I, point 2: "Financement d'actions de promotion", chapitre dans lequel 600 000 F sont disponibles "pour des actions ponctuelles d'information" (presse, audio-visuels, films...) "

(2) Le Conseil Régional n'a pas fixé le montant du crédit à retenir, qui dépendra des besoins de l'opération (notices, impression de la Charte, parutions dans la presse, affichettes, etc.) .

N.B. - Il conviendra de toucher également, dès Mai-Juin les parents des élèves de 5e en raison du choix possible de l'option bretonne en 4e. Par ailleurs, on doit savoir que le Ministère a indiqué, dans une note de service parue au B.O. du 15-1-81, que les langues "régionales" seront admises comme "langues vivantes 2 et 3" en classe de seconde 80/81.

Voici un document datant de 1944, par lequel la commune de SAINT-MARCEL, haut lieu de la résistance réclame la reconstitution d'une région BRETAGNE, dans SES LIMITES HISTORIQUES. Se souvenir que la séparation de la Loire-Atlantique est une invention du gouvernement de VICHY....:

" LE CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE SAINT-MARCEL (Morbihan) réuni le 2 Avril 1944, à 8 h.30, sous la présidence de M. Ch. PHILIPPE, Maire,

Résolument hostile à tout séparatisme, mais soucieux, quel que soit le vainqueur définitif de la guerre et quelle que soit aussi la forme du futur gouvernement de la France, de voir reconstituer la province de Bretagne dans ses limites traditionnelles et de lui voir rendre aussi certaines de ses libertés.

Demande respectueusement aux Pouvoirs Publics de faire enfin droit aux constantes requêtes de la Bretagne, dont les intérêts doivent être sauvegardés dans le cadre de la France:

1°) En constituant dès maintenant la Préfecture régionale de la Bretagne dans les limites des cinq départements et non de quatre seulement, comme elle l'est aujourd'hui;

2°) En nommant le plus tôt possible un Gouverneur Breton à la tête de la province de Bretagne et, dans la mesure du possible, des fonctionnaires bretons en Bretagne;

3°) En créant une Assemblée, ou un Grand Conseil provincial qui assistera le Gouverneur dans sa tâche et qui devra comprendre des représentants des communes et des délégués des forces économiques, professionnelles et spirituelles de Bretagne;

4°) En réalisant de manière effective l'enseignement de l'Histoire de Bretagne dans

tous les établissements d'enseignement de Bretagne, réforme déjà promise par M. le Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale;

5°) En réalisant en Basse-Bretagne l'enseignement progressif de la langue bretonne, en même temps que celui du français, à tous les degrés de l'enseignement et en l'admettant comme deuxième langue facultative au baccalauréat, ainsi que l'ont demandé, depuis cinq ans quatre cents Conseils Municipaux et les trois Conseils Généraux de Basse-Bretagne, ainsi que la Commission de l'Enseignement de la Chambre des Députés.

RADIO-TELE BREZHONEG (B.P. 3 LE HUELGOAT CEDEX) - 24 Fev. 1981

Une récente décision du Conseil Culturel de Bretagne de créer une radio "Libre" bretonne, mais surtout un article du journal "Le Monde" du 22.2.81 donnant l'impression que R.T.B. soutient cette initiative demande de notre part quelques explications.

- Si nous exigeons une chaîne TV et radio en langue bretonne, cela ne peut être que dans le cadre d'un service public, seul garant du principe d'égalité et du droit de tous à la culture et à l'information ;

- Alors que cette même notion de service public (SNCF, Hopitaux, ANPE, etc.) et de laïcité (enseignement) n'a jamais été autant menacée que sous le règne de Giscard, des militants culturels qui, pour laplupart appartiennent à la fonction publique (enseignants, fonctionnaires) souhaitent une chaîne privée ;

- L'expérience Italienne prouve que la quasi-totalité de ces radios libres a été rachetée par des consortium publicitaires ou autres holdings ;

- Depuis des années, la fabrication des émissions TV est déjà confiée à des sociétés privées qui vendent leurs produits aux chaînes TV, TFI ou A2, réalisant au passage des super-bénéfices et ce, avec l'argent de la redevance ;

- Que des Bretons veulent produire leurs leurs émissions avec des capitaux privés ne gêne absolument pas le pouvoir, au contraire, puisque ces radios finissent par appartenir aux annonceurs publicitaires.

Une association récente "Breizh Dieub" pour une radio libre bretonne rassemble dans une pétition des noms comme ; Huguette Bouchardeau, Roger Garaudy, et : Olier Mordrel, Yann Fouéré, Alain Madelin député UDF, ..progressiste notoire.

- Si R.T.B. est contre ces radios privées, nous ne défendons pas pour autant le monopole; nous souhaitons des radios locales, mais à capitaux publics et gérées démocratiquement par les usagers. Nous menons notre combat contre la direction actuelle de FR3, pour un véritable service public. Un important matériel existe à FR3-Bretagne, nous l'avons payé avec nos impôts; il nous appartient;

- Exigeons de FR3 la création d'une véritable chaîne TV et radio de langue bretonne et la création d'un centre de production en Bretagne avec de nombreuses créations d'emplois en langue bretonne. Ainsi que la mise en place immédiate du Conseil de l'audio-visuel prévu par la Charte culturelle.

Actions en cours :

- Le 28 Février, Manifestation RTB Maison de la Radio, 116 Bd Kennedy - Paris XVIe
- Le 5 Mars, Jeûne de protestation dans différentes villes bretonnes et à Paris
- Le 7 Mars, Manifestation avec le F.C.P.B. à Rennes - 15 h. Place des Lices

Note de D. B. - L'expérience nous oblige à prévenir RTB que le seul moyen de vaincre la mauvaise volonté de Paris est la menace de créer soi-même ce que l'on réclame: rien de tel que la crainte de voir le monopole échapper. Il n'y a qu'à voir comment le pouvoir poursuit les radios libres pour comprendre combien il les craint POLITIQUEMENT. Il n'est pas fatal qu'elles soient rachetées par des holdings, si elles sont animées par une volonté sérieuse et non pas par l'ambition de faire de l'argent : surtout la radio, qui ne demande pas des capitaux énormes et si le Conseil de Région, qui a des disponibilités, s'en mêle. Ce n'est pas de Breizh Dieub qu'ils s'agit dans les débats du Conseil de Région. Nous aboutirions alors à ce que RTB réclame, sauf à préciser le mode de gestion. Le seul argument valable de RTB est que nous avons payé le matériel de FR3 et qu'il faudrait payer une seconde fois sur les impôts régionaux

ETUDE

UNE LAGUNE SAUVEE

LA LUTTE DES ASSOCIATIONS

Par une décision importante du 25 Juillet 1980, le Conseil d'Etat a confirmé trois jugements prononcés par le Tribunal Administratif de Rennes, en faveur de l'Association pour la Sauvegarde du Pays Fouesnantais.

Ces jugements annulaient les plans d'occupation des sols de la commune de Fouesnant, parce qu'"ils incorporaient dans les zones constructibles d'importantes surfaces du domaine public maritime, comme certaines parties de la zone de 128 ha de marais littoraux ayant fait en 1926 l'objet d'une concession d'endigage au sieur Bonac, laquelle est irrégulière et donc dépourvue d'effet, dès lors qu'elle n'a pas été accordée par décret en Conseil d'Etat.

Un de ces jugements rejetait une requête en tierce opposition des héritiers de la concession. Le Tribunal précisait que la concession accordée en 1926 était entachée d'irrégularité "parce qu'elle ne pouvait être accordée que par décret en Conseil d'Etat". Or celui-ci manquait. Le jugement précisait d'autre part que la concession était entachée d'irrégularité interne car: "Il ne ressort nullement des pièces du dossier que l'intérêt général, en 1926, justifiait, tant dans son principe que dans son étendue, une concession d'endigage de 128 ha."

Le Tribunal Administratif décidait donc le maintien dans le domaine public maritime de cette surface de marais littoraux irrégulièrement concédée.

Le Conseil d'Etat a confirmé ces jugements du Tribunal Administratif de Rennes et a de plus considéré que " Le groupe de travail chargé d'élaborer le P.O.S. de Fouesnant comprenait des personnes qui, telles un notaire, un géomètre-expert, et des représentants d'associations n'avaient aucun titre à y figurer; que, par suite l'arrêté du Préfet du Finistère par lequel celui-ci a approuvé un P.O.S. élaboré dans des conditions irrégulières est entaché d'illégalité."

Suite à ces jugements, 128 ha de marais littoraux, jusqu'à présent vierges de toute construction, mais déjà promis par le P.O.S. au déboisement pour permettre l'urbanisation, les voies et parkings prévus, sont retombés dans le domaine public et voués à nouveau à l'usage de tous.

Ils se situent sur la côte sud de la commune de Fouesnant, au nord de la dune qui s'allonge de la pointe de Moustierlin, vers l'est, jusqu'à la pointe de Kerlosquen, en Beg Meilh. Ils sont, sur toute leur surface, à une cote en dessous du niveau des plus hautes marées, soit 5,60, à partir du zéro des cartes marines, ainsi que l'indique le plan dressé par l'ingénieur des T.P.E., en 1926, ou encore en dessous de la cote terrestre 2,97 NGF (niveau général de la France) selon l'étude faite pour Fouesnant par les Services Hydrographiques de la Marine. Ils sont donc inondables sur toute leur surface et sont, en fait, périodiquement inondés.

Ces marais devaient devenir la propriété du concessionnaire en Décembre 1976, du moins si l'acte de concession avait été régulier et les conditions essentielles réalisées, à savoir : les terrains soustraits à l'action des eaux. Or ces deux conditions manquaient. Ceci n'avait pas empêché le Préfet du Finistère d'approuver, dès Janvier 1976 un P.O.S. dans lequel des surfaces importantes de ces terrains étaient destinées à l'habitat privé, voire à des lotissements.

LA LOI QU'ON OUBLIE TROP...

On reste confondu, non pas tant de l'avidité des promoteurs, dont il ne faut pas attendre autre chose, que du laxisme de l'administration, dont la mission est pourtant de veiller sur nos biens publics, dont elle a la gestion.

Si nous n'y prenons garde, que restera-t-il sur notre littoral de ce domaine public maritime, voué à l'usage de tous ?

Ce domaine est pourtant protégé par des lois qui se trouvent réunies dans le code du domaine de l'Etat et nos fonctionnaires sont payés par nos deniers publics pour assurer leur application.

Ses limites sont, côté terre, la cote de niveau que peut atteindre une marée de coefficient 120, en l'absence de conditions météorologiques exceptionnelles et d'obstacles érigés par l'homme. Cette cote a été établie pour Fouesnant à 2,97 NGF (Niveau Général de la France) par le SHOM (Services Hydrographiques de la Marine).

Max Querrien, Conseiller d'Etat, écrit dans son ouvrage "Le Rivage de la mer, ou la difficulté d'être légiste" : "Cette limite supérieure du rivage est la ligne où s'arrête la propriété privée du sol, donc la spéculation foncière, si du moins on y veille". Et il ajoute : " Quand on songe à la pression multiple des intérêts financiers, jamais découragés qui s'exerce sur le sol aux abords du rivage, voire même au patient grignotage de tous ces discrets occupants sans titre qui, faute d'une délimitation en règle, se trouvent un jour avoir prescrit quelques arcs de ces terres indécises qu'un peu de remblais et quelques cailloux ont mis à l'abri du grand flot, on aimerait que la vigilance publique puisse s'exercer partout de manière indiscutable."

Il faut savoir que ce domaine public maritime "les pieds dans l'eau" est inaliénable et imprescriptible; ce qui veut dire qu'il ne peut être ni vendu, ni acquis par prescription trentenaire.

Si cependant il a été acquis, l'acte d'acquisition est entaché de nullité, sauf dans trois cas :

- Si les titres de propriété datent d'avant l'Edit de Moulins (1566)
- S'il s'agit d'une vente de biens nationaux, à l'époque révolutionnaire;
- S'il a été l'objet d'une concession à charge d'endiguement régulièrement accordée et régulièrement réalisée avant 19

Dans tous les autres cas, la nullité peut être déclarée par le Tribunal Administratif. C'est à l'occupant de fournir la preuve de sa propriété.

Bien des surfaces du domaine public maritime qui ne répondent pas à ces conditions ont cependant été privatisées sous l'oeil indifférent ou complice de l'administration.

Ce succès est un succès collectif. Notre association, lors de sa création, en 1972, ignorait tout du droit et n'aurait pas pu mener à bon terme une action en justice aussi longue et aussi embrouillée, si elle n'avait eu l'appui des associations voisines: comme le Comité de l'Environnement à Concarneau, et le Comité de Défense des Sites de Le Forêt-Fouesnant, du Comité Juridique et du Comité Scientifique de l'U.R.B.E.. Les moyens modestes de notre association ne nous permettaient pas de faire appel à des avocats pour ces 5 instances en Tribunal Administratif et ces 5 appels en Conseil d'Etat auxquels il nous fallait répondre.

UN LIEU OU S'ELABORE LA RICHESSE DE LA MER

Maintenant l'Association pour la Sauvegarde du Pays Fouesnantais vous invite à venir faire la connaissance de ce patrimoine retrouvé.

Ces marais se situent au nord de la dune qui s'allonge de la pointe de Moustierlin à la pointe de Kerlosquen en Beg Meilh.

On peut prendre à Kerambigorn un chemin piétonnier, tout entier sur le domaine public maritime qui les contourne. Après un début goudronné, on trouve le chemin de terre qui passe au sud de la ferme de Vorlem (Lac de Mer), on croise la V.C.IQ et on continue vers l'ouest, jusqu'aux étang de Klent Rouz. De là, par une digue de terre, on peut atteindre "Toul ar Ster" (le trou du ruisseau) à l'est de la pointe de Moustierlin. On a fait 4 km. environ. On peut alors revenir au point de départ par la dune, ou la plage: 3 km. 500. Les bons marcheurs disposent de 8 km. de chemin piétonnier et peuvent aller jusqu'au fond des anses, qui s'enfoncent profondément au nord, dans les terres jusqu'à Penpalud (Le Bout du Marais) la chapelle de Kerbader et le manoir de Koad Konan. Ils reviendront au sud par Poul ar C'horr (La Mare au Nain).. Ils peuvent aussi entreprendre le tour des anses les plus profondes qui vont jusqu'à "Garont ar Ster" (La Venelle du Ruisseau) "Toul ar C'haon", "Lenn ar C'hranked" (La Mare aux Crabes) Le chemin piétonnier n'est pas praticable sur tout son parcours en hiver; certains tronçons et certaines digues de terre demanderaient un certain défrichage et empierrage.

Il peut arriver que les paluds soient complètement inondés. Des bottes de caoutchouc sont conseillées.

Tant qu'on ne fait pas l'erreur de les urbaniser, ce n'est pas une catastrophe; c'est au contraire bénéfique. Ces zones humides littorales sont, de l'avis de nos scientifi-

ques, les milieux les plus riches en vie qui puissent exister sur la terre, en particulier lorsque la rencontre de l'eau de mer et des eaux douces peut se faire sur ces surfaces chauffées par le soleil, faisant de ces lieux des écloséries naturelles, pourvoyeuses gratuites de la mer toute proche.

"L'intelligence de l'homme devrait donc avoir pour but d'application de maintenir ces zones dans leur fonctionnement optimal." (1)

"Les lagunes soumises à l'influence intercotidale ne sont pas des terres perdues pour l'économie bretonne. Elles comptent parmi les lieux où s'élabore la richesse de la mer; leur maintien conditionne la pêche." (2)

(1) J.P. GUIGNER, in "Bretagne"

(2) Christian JOUANIN in "Penn ar Bed"

Assoc. pour la Sauvegarde du Pays
Fouesnantais

LA TOMBE DE JEAN DE MONTFORT

Une certaine émotion a été soulevée à Quimperlé par le transfert des urnes contenant les restes de Jean de Montfort et de Jeanne La Flamme, au cimetière: ils ont évité de justesse la fosse commune !

Ces restes avaient été inhumés dans "l'Abbaye Blanche" (Dominicaine), devenue au XIXe S. la propriété des Dames de la Retraite. Le tombeau, qui avait été saccagé pendant la Révolution, avait été remplacé par un petit oratoire. Les Dames de la Retraite, ayant cédé récemment leur propriété à d'autres religieuses, celles-ci entreprirent des travaux qui firent disparaître l'oratoire. Ignorant de qui étaient ces urnes funéraires, elles les envoyèrent... à la fosse commune. Un professeur d'histoire s'étant aperçu de leur disparition, alerta la paroisse et la municipalité. Les urnes furent mises en sécurité dans la chapelle St David du cimetière.

Après une réunion de toutes les personnes intéressées, Maire en tête, il a été décidé à l'unanimité de transférer les deux urnes dans l'église Ste Croix. Reste encore à faire accepter aux Beaux-Arts (l'église est classée...) cette solution honorable...

En passant, nous faisons remarquer à Ouest-France (dont l'article contient quelques erreurs historiques, que Jean de Montfort n'a jamais été Duc de Bretagne; mais seulement prétendant au trône. C'est son fils, Jean IV qui a remporté la guerre de succession.

Nous donnons ci-dessous un extrait de la lettre de protestation envoyée par notre ami Catalan, le Pr GUIU SOBIELA-COANITZ, au sujet de l'article par lequel "LE MONDE" du 20 Janvier, sous la signature de B. BRIGOULEIX commentait la constitution à Bruxelles d'un Secrétariat permanent des Régions d'Europe, auprès du Parlement Européen, que nous avons annoncé dans notre dernier numéro et qui semble inquiéter sérieusement les milieux français...

"Votre collaborateur s'en prend surtout aux Bretons. Examinera-t-il la rumeur selon laquelle il existerait actuellement quelques 300 insoumis pour patriotisme breton ? Foin de telles broutilles ! on préfère repasser le disque usé: "quelques animateurs" ayant "très activement collaboré avec les nazis" furent "condamnés à mort en 1945". D'après une statistique établie par le Ministère de l'Intérieur, en 1952, la Libération aurait été marquée par 402 exécutions sommaires dans le Finistère, 215 dans les Côtes-du-Nord, 192 dans le Morbihan et 10 dans la Loire-Inférieure. En 1947, une délégation galloise, invitée par le ministre français des Affaires Etrangères à visiter la Bretagne, accusa les autorités gaullistes, dans son rapport final, d'avoir persécuté certains Bretons uniquement parce qu'ils avaient milité pour la cause bretonne; ce rapport ajoutait: "Il a été impossible de nous donner la

moindre preuve qu'en dehors d'un très petit nombre, les militants bretons collaborèrent avec les Allemands."

Nous remercions vivement le Pr. G. SOBIELA-COANITZ de son intervention. Le Monde sera surpris de constater que nos affaires sont mieux connues par un étranger que par ses rédacteurs !

On pourrait faire la même remarque au sujet du passage du même article concernant l'Irlande du Nord. M. B. BRIGOULEIX oublie que la situation actuelle des la conséquence directe de l'impitoyable colonisation anglaise en Irlande...

B I B L I O G R A P H I E

"LA BRETAGNE AU FEMININ", par R. LELERTRE, dans les Grands Dossiers de Bretagne-Expansion, nous donne non seulement une série de statistiques mais une enquête sur la démographie, l'accession aux emplois nouvellement ouverts aux femmes, aux études, à la vie publique. Une constatation optimiste : alors que, depuis la dernière guerre, les jeunes filles quittaient la campagne, elles y reviennent en envisagent de devenir agricultrices: la vie y a changé et l'expérience leur apprend que tout n'est pas rose dans les HLM des grandes villes...

O.R.P. - 7 Quai de la Prévalaye - 35100 RENNES - 40 f. plus port

Le numéro annuel de l'ASTRADO (2 rue Vincent Allegre - 83000 TOULON) est consacré à la Ville d'Arles. Cette ville a exercé sur Mistral une séduction particulière; il y a fixé le siège du Félibrige. Et c'est grâce à la collaboration des "AMIS DU VIEIL ARIES" que le présent numéro, largement illustré doit sa haute qualité. Chronologie de l'histoire de la cité, étude du costume, promenade littéraire (Arles à travers ses écrivains) etc., rien dans l'ouvrage ne peut laisser le lecteur indifférent.

"L'HOMME DU VERSEAU", essai sur l'avenir de notre civilisation, par Chr. Y.M. KERBOUL - Dervy-Livres - 6 rue de Savoie 75006 PARIS - "L'andis que l'ère des Poissons décline à l'Occident, l'homme du Verseau prépare son lever à notre orient"...Une telle mutation se traduit généralement en termes de crises multiples, apparemment sans lien entre elles: crises économiques, affrontements planétaires ou régionaux, crise des valeurs, crise des religions établies. En s'appuyant notamment sur l'acquis récent de l'étude des mythologies et des religions comparées, de l'histoire des religions et de la psychologie analytique de C.G. Jung, l'auteur nous en montre les connexions et nous aide à les appréhender d'une manière globale en tant que crise de civilisation.

La BRETAGNE REELLE - 44 rue Lemercier - 22230 MERDRIGNAC publie un nouveau fascicule de J. GALLO sur "REMEMBREMENT SAUVAGE OU AMIABLE ?" qui traite principalement des injustices de certains remembrements et des dégâts causés par l'arasement des talus (15 f. plus port)

Dernier fascicule paru : SEXUALITE ET CELTISME - 18 f. plus port.

LA BRETAGNE REELLE - TRIBUNE LIBRE - Abonnement à 10 numéros : 40 f. Abonnement complet : 24 numéros + 8 cahiers: 192 f. Keltia, la revue bretonne d'intérêt européen, à la recherche d'un celtisme moderne: abonnement 6 numéros : 48 f. Ab. complet (+ 4 cahiers : 96 f. C.C.P. 754- 82 RENNES - La Bretagne Réelle.

CAHIERS B.R.: Le MOUVEMENT BRETON : 15 f. - NOTRE NATIONALISME: 15 f. PETITE HISTOIRE NATIONALE: 15 f. PANORAME DU MOUVEMENT: 15 f. CONDITIONS DE RELEVEMENT: 15 f. PERSPECTIVES MARITIMES: 15 f. VIVRE EN BRETAGNE: 16 f. REMEMBREMENT-DEMEMBREMENT: 15 f. RENAISSANCE DE LA BRETAGNE: 15 f. NOTRE LONGUE MARCHÉ: 15 f. LES BRETONS: 15 f. 444 MOTS GALLOS: 16 f. NI BLANC NI ROUGE: 15 f.

CAHIERS Keltia: GESTE OTHODOXE DES CELTES: 15 f. LES CELTES, 2 tomes, chacun: 15 f. L'EGLISE CELTIQUE: 15 f. SPIRITUALITE CELTIQUE: 15 f. LES ORIGINES CELTIQUES: 15 f. POEMES DU BOUT DU MONDE: 15 f.

Ajouter 10 % de port - Franco aux abonnés.

D O U A R B R E I Z

Périodique

22530 MUR-de-BRETAGNE

SERVICE D'INFORMATION

Mensuel N° 171

Avril 1981

Direction : Marie Anne KERHUEL - Abonnements : un an : 40 f.
C.C.P. MLLLE KERHUEL M.A. - 1682 - 46 Y - RENNES

DOCUMENTS : Première Assemblée du "FOURTH WORLD": Déclaration générale
ORGANISATION DES PEUPLES EUROPEENS : "Vers l'unité d'action".
Avis du CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE relatif à l'organisation d'un enseignement régional breton.

ETUDE : NOUVEAUX GROUPEMENTS POLITIQUES INTERNATIONAUX

"COMITE FEDERALISTE DE COORDINATION EUROPEENNE"

Appel à l'unité d'action :

Citoyens des Régions d'Europe, vous aspirez à la reconnaissance de votre riche diversité; vous réclamez le droit "d'assumer librement votre destin spécifique".

En cela vous ne demandez rien d'autre que la simple application de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Cette liberté vous est due, comme elle est due à tous les peuples et à tous les êtres humains.

Pourtant ce droit il vous faudra le conquérir et l'arracher aux mains de l'intolérance et du centralisme d'Etats-Nations, souvent plus avides de puissance et de domination que soucieux du bonheur des peuples.

Isolées, nos initiatives ne peuvent espérer que quelques succès sporadiques ou locaux et ne l'emporteront jamais sur les forces contraires à notre idéal.

Si elles se réunissent au contraire, en respectant l'autonomie et le rôle de chacun, elles pourraient constituer une force politique originale capable de bâtir l'Europe des Peuples, l'Europe Fédérale des Régions.

L'Alliance Libre Européenne, récemment créée à Bruxelles est un pas décisif dans cette direction.

Alors continuons et organisons-nous dès à présent pour mener une action décisive à l'occasion des élections européennes de 1984. Cela suppose la création de structures de coordination solides et efficaces afin de donner au courant régionaliste et fédéraliste le souffle et la crédibilité qui lui manque encore dans l'opinion publique.

Ainsi organisés, nous serons légitimement reconnus comme les vrais défenseurs des libertés et les meilleurs garants de l'ordre public, un ordre non plus basé sur la force des armes mais sur le respect généralisé du "Droit des Peuples à disposer d'eux-mêmes".

Le Comité Fédéraliste de Coordination Européenne, créé par le Congrès de Nice en Novembre dernier, n'a pas d'autre ambition que d'aider cette démarche.

Les 2 et 3 Mai prochain, il propose à tous ceux qui veulent avancer résolument dans cette voie, de se réunir autour d'une Table Ronde à Rennes. Vous êtes invités à y participer.

C.F.C.E. : 104 Avenue de la Californie - F 06200 NICE - Tel. (93) 86.34.33

LE CONGRES INTERCELTIQUE aura lieu à Lannion du 18 au 25 Juillet
Un autocollant a été édité pour le financement : 5 f. en timbres ou chèque, à demander à KENDALC'H KELTIEK ETREVROADEL - Centre Jean Savidan
22300 LANNION

Du 21 au 26 Août, à l'Université Populaire d'ULGE, au DANEMARK aura lieu un séminaire réservé aux petites nations et nations sans Etat d'Europe (cultures et traditions)

Renseignements et inscriptions: Kristian Kjaer NIELSEN -
Ulje Allegade, 17 - DK 6360 TINGLEV-ULGE

L'association CYMDEITHAS YR IAITH GYMRAEG (Association de la langue Galloise) est pratiquement en état de cessation de paiements : sa dernière victoire, une chaîne de télévision en Gallois, lui a coûté trop cher. Il n'y a plus un sou dans la caisse et 4 500 £ de dettes (environ 50 000 f.) Elle a dû licencier ses deux permanents...

L'attentat du pont sur la Thamar, revendiqué par un groupement clandestin, jusque là inconnu, était un poisson d'Avril...SYMBOLIQUE ! (la Thamar fait la frontière entre la Cornouaille britannique et l'Angleterre...)

COMMUNIQUE

LE COMITE D'AMNISTIE BRETON dénonce la nouvelle vague de répression qui s'abat sur le Pays Basque, en particulier sur les membres ou sympathisant de la coalition politique HERRI BATASUNA.

Cinq cent trente neuf Basques ont été appréhendés depuis le 1er Décembre 1980.

Il s'indigne de l'adoption, par le Parlement Espagnol, d'une nouvelle "législation anti-terroriste", dont les dispositions en matière de presse sont particulièrement imprécises. Ces dispositions, susceptibles d'interprétations extensives et circonstanciées, constituent une menace pour la liberté d'expression, les journaux "EGIN" et "PUNTO Y HORA" étant spécialement visés.

Il rappelle que la coalition "Herri Batasuna" est cosignataire - avec le Comité d'Amnistie Breton et des organisations d'Irlande, Nouvelle-Calédonie, Pays de Galles, Guyane, Ecosse, Corse et Occitanie - d'un appel en faveur de l'amnistie des prisonniers politiques (L'appel de Guingamp, 15 Février 1981)

Il affirme son soutien à "Herri Batasuna", aux prisonniers et aux exilés basques.

Il assure de sa solidarité et de sa sympathie le Peuple Basque réprimé.

Enfin, le Comité d'Amnistie Breton appelle :

- La presse à réagir contre les graves atteintes à la liberté d'expression;
- Les partis politiques et organisations à appuyer cette lutte;
- Les particuliers à écrire à l'Ambassade d'Espagne (13 Avenue George V Paris 8e) et aux organismes internationaux

K.A.D. - Fédération de la Région Parisienne (émigration)

Six Basques du Nord (dont trois femmes, ont été transférés à Paris pour être déférés à la Cour de Sécurité de l'Etat. Ils sont présumés appartenir à IPARRETARAK (Ceux du Nord) qui a revendiqué onze attentats au Pays Basque Nord.

Le 12 Avril, à COLMAR, Congrès extraordinaire du MOUVEMENT POPULAIRE ALSACIEN, sur le thème "Les Régionalistes en face des élections présidentielles".

500 affiches du Mouvement EL (Front Autonomiste de Libération) ont protesté contre les prétentions de l'administration française de faire fêter par les habitants de Strasbourg le tricentenaire de sa capitulation.

Aux toutes dernières informations (N° 659 d'Enbata, qui vient d'arriver) les six prévenus basques envoyés à la Cour de Sécurité sont accusés d'attentats qui ont été revendiqués par le groupe (moins connu) HORDAGO.

Iparretarrak a tenu, le 3 Avril, une conférence de presse clandestine qui revendique son indépendance complète par rapport à ETA et déclare combattre pour Euskadi indépendante et réunifiée, dotée d'un système socialiste dont il trace les grandes lignes. Il refuse toute centrale nucléaire.

Le pays Basque nord est actuellement sous le coup de perquisitions policières à toute heure du jour et de la nuit. Un comité de vigilance "LAGUNTZA" s'est constitué le 4 Avril.

L'Unite Normande, N° 56 -Bulletin du Mouvement Normand - proteste contre les méthodes de dissimulation d'E.D.F. et de la COGEMA pour essayer de cacher la gravité des "incidents" qui surviennent à La Hague. Des renseignements finissent par filtrer... On s'aperçoit qu'on a frôlé la catastrophe, par suite de négligences majeures: il n'y avait pas d'azote sur place pour éteindre l'incendie qui s'était allumé dans du magnésium, sur lequel l'eau est inopérante ! Le Directeur de la COGEMA avait oublié de prévenir le Préfet (auquel revient la mise en route du plan ORSEC-RAD); il a été informé par un tract de la C.F.D.T., transmis par les Renseignements Généraux...

A plusieurs reprises, les émissions de radioactivité ont été niées puis constatées par des vérifications pas toujours officielles...

Le G.F.A. PLOGOFF (B.P. 5 - Plogoff - 29113 AUDIERNE) fait une nouvelle émission de terrains sur d'autres points de la côte sur lesquels les ambitions d'E.D.F. risquent de se manifester. Il est propriétaire de 15 ha sur Plogoff, qui sont exploités par un fermier. Avec la nouvelle souscription, le G.F.A. espère installer une seconde exploitation, ce qui compliquera d'autant les réquisitions; les droits du fermier bénéficiant d'une protection légale. Il voudrait commencer la culture de plantes médicinales. La bergerie est alimentée en électricité par une éolienne et l'on envisage un certain reboisement.

Quant aux proclamations d'E.D.F. qu'elle aurait acquis la majeure partie des terrains dont elle a besoin, il ne s'agit que de la moitié à peine, acquise de personnes qui s'étaient toujours montrées favorables. Par ailleurs, E.D.F. mène une propagande acharnée pour faire croire qu'elle va créer des emplois et engage les entreprises de la région à soumissionner pour les travaux.

Il eût été prudent d'attendre pour cela le résultat des élections présidentielles. Mitterrand vient de renouveler à Brest la promesse que la centrale de Plogoff ne sera pas construite; s'il passe, terrains et marchés vont rester sur les bras d'E.D.F. et, dans sept ans, le nucléaire sera complètement dépassé. Il l'est déjà partout, sauf en France!

L'exposition du C.E.L.I.B. sur les énergies renouvelables est actuellement à Nantes, au Centre-Expositions de la Chambre de Commerce, Place du Commerce (de 10 h. à 19 h., sauf le dimanche)

Le 8 Avril a eu lieu un débat sur les économies d'énergie et le 10 Avril sur les utilisations de l'énergie éolienne.

La revue "AUTREMENT", en liaison avec le C.E.L.I.B. organise un Colloque sur les énergies nouvelles au Collège Agricole de MORLAIX les 26 et 27 Juin. A côté des aspects techniques, le colloque envisagera les moyens de mobiliser les finances régionales sur ces questions.

Les recherches de la Commission du C.E.L.I.B. sur les énergies renouvelables (que l'on tente d'appeler "alternatives" par impropriété de terme, en décalquant l'anglais) ont déjà réuni un important bagage d'ind- d'informations, notamment sur les réalisations étrangères qui seraient parfaitement transposables dans le contexte breton.

Certaines sont tout près de la réalisation.

Et tout d'abord, une première entièrement bretonne : dès la 3e semaine d'Avril, va être lancé le bateau de pêche à voile "EOLE", qui reprend un très vieux principe; mais en lui appliquant tous les perfectionnements que la plaisance et les courses transatlantiques ont mis au point. Deux autres : "CADOUDAL" et "ERISPOE" vont suivre. En Juin, ils commenceront à pêcher. Bien entendu, ils conservent un moteur pour les mauvais jours; mais une importante économie de carburant est attendue.

Les technocrates parisiens considéraient que la Bretagne serait inapte au chauffage géothermique. (c'est à dire par eau chaude pompée dans le sous-sol) Il semble en effet qu'elle ne possède pas de nappe d'eau chaude naturelle; mais les terrains granitiques sont naturellement aptes à la géothermie artificielle. Il s'agit de faire couler de l'eau froide dans un forage profond, ce qui permet de la faire ressortir chaude par un autre forage, la température s'élevant à mesure qu'on descend. Les progrès des forages pétroliers fournissent la technique. L'expérience déjà faite à CAMBORNE, en Cornouaille britannique est concluante. Le forage est coûteux; mais il peut servir à peu près indéfiniment, tandis que l'exploitation d'une nappe chaude souterraine aboutit à la refroidir en une vingtaine d'années. Une expérience sera faite l'année prochaine, à Lannion.

Auprès de Lannion également, est en préparation un projet de CENTRE NATIONAL D'ESSAIS, pour tester et homologuer les matériels éoliens, définir les normes, aider les inventeurs et la création des matériels nécessaires. On espère qu'autour de ce centre s'établiront plusieurs entreprises de fabrication. Le Centre sera financé en partie par le Commissariat à l'énergie solaire. La Chambre de Commerce, le CNET et l'administration des Phares et Balises s'y intéressent également.

A l'étranger, la question des éoliennes est beaucoup plus avancée qu'en France. A Hambourg, une éolienne d'une puissance de 30 megawatts est en construction. En Suède et au Danemark, elles sont nombreuses. Deux jeunes Danois ont promené en Bretagne tout dernièrement les films d'une éolienne de 2 mégawatts (2 000 kw.) la plus grande d'Europe, qui a été construite par des amateurs à TVIND. Elle peut alimenter 700 personnes. Elle fonctionne depuis trois ans, sans problème. En face de cette performance, combien ridicule apparaît l'échec de celle d'Ouessant, dix fois moins forte et brisée au bout de quelques heures en raison d'erreurs de construction impardonnables.

Il y a actuellement en Bretagne au moins deux inventeurs de nouveaux systèmes d'éoliennes, qui sont en face de problèmes de financement - comme toujours...

L'exploitation de l'énergie des vagues se trouve en face du même problème. Or, en grande Bretagne, où la question est sérieusement étudiée, la conclusion est que, par ce moyen, l'île pourrait produire bien au-delà de toute sa consommation d'énergie. Etant donné notre configuration géographique, nous aurions certainement les mêmes possibilités. Mais le problème est d'obtenir qu'à Paris on veuille bien se rendre compte que la mer est une puissance formidable et non pas seulement... une baignoire !

Enfin un projet dont la réalisation est assez proche et auquel des

officiels s'intéressent: la construction au Moulin du Quip, près de Redon, d'un Village de Vacances, financé par les Allocations Familiales, qui mettra en oeuvre un ensemble de techniques nouvelles: isolation, capteurs solaires, pompe à chaleur, éolienne et surtout mini-turbine sur la retenue d'eau de l'ancien moulin; on espère qu'il sera autonome à 61 % sur le plan énergétique.

La distillerie d'alcool de topinambours, réclamée par le syndicat du Centre-est-Bretagne (région de Ploërmel) n'en est encore qu'à des prises de contact avec des groupes industriels: les lenteurs administratives freinent le projet.

Le groupe de travail prévu par le Conseil Régional pour la Bretagne intérieure se met en place avec pour animateurs: Jean HOURMANT, maire de Plonevez du Faou et Conseiller Général du Finistère et Yves LE FLOCC, Conseiller général du Morbihan.

Les organisations syndicales agricoles, après avoir examiné les accords de Bruxelles constatent :

- le relèvement des prix agricoles consenti par la C.E.E ne compense pas complètement la hausse des coûts de revient et l'abaissement des montants compensatoires monétaires est insuffisant;
- bien qu'il ait été annoncé qu'il n'y aurait pas de super-taxe sur le lait, la taxe existante n'en est pas moins maintenue, mais relevée de 2 %. Cette taxe est dite "de résorption des excédents. Or les excédents laitiers ont tellement bien disparu...qu'il n'y a plus assez de beurre pour fournir les biscuitiers bretons - lesquels menacent de fermer (alors que leurs produits se vendent très bien) pour ne pas être acculés à employer de la margarine (Serait-ce le but cherché ??)

En revanche, les éleveurs de moutons bretons ont réussi à obtenir une production accrue (presque deux agneaux par an par brebis) qui leur permet - en tenant compte d'une qualité de viande supérieure - de soutenir la concurrence anglaise. Il n'en est pas de même de l'élevage français de montagne.

Le problème de l'accès aux lieux de pêche traditionnels dans les eaux poissonneuses de la Grande-Bretagne n'a pas avancé: Mme Thatcher reste aussi intransigeante...Si nous faisons partie du Commonwealth britannique, tout s'arrangerait pour nous...Mais d'admettre tous les pêcheurs de la C.E.E....cela en fait trop ! Il n'en est pas question...

Guerre contre les radios libres: à Brest, la radio du P.S., qui émettait de la Mairie a été saisie. Elle a cependant réussi à émettre sur du nouveau matériel, le soir du 9 Avril, pour retransmettre le discours électoral de MITTERAND.

COMMUNIQUE

A l'occasion de l'élection présidentielle, le CENTRE des DEMOCRATES BRETONS rappelle que ses principaux objectifs demeurent :

- LA COMMUNAUTE EUROPEENNE SUPRANATIONALE,
- LA DEMOCRATIE ECONOMIQUE ET SOCIALE PAR LA DECENTRALISATION ET LA REGIONALISATION.

Compte tenu des dangers immédiats qui menacent la Bretagne dans son identité et son avenir, à travers la politique du "tout nucléaire" (civil et militaire) notamment.

Compte tenu du blocage de la régionalisation par les pouvoirs en place depuis sept ans,

Le CENTRE DES DEMOCRATES BRETONS appelle les électrices et les électeurs de Bretagne à voter F. MITTERAND, dès le 1er tour de scrutin, le 26 Avril prochain.

Le CENTRE DES DEMOCRATES BRETONS continuera à mener le combat politique pour la société pluraliste de liberté et de justice sociale, ainsi que pour les autonomies régionales, en dehors de toute violence et de tout désordre.

R. GORVAN - Rennes

Dans cette élection présidentielle, deux choses sont évidentes :

1°) IL NE FAUT PAS LAISSER CONSTRUIRE LES CENTRALES NUCLEAIRES de PLOGOFF et du PELLERIN. C'est la première urgence.

Si nous ne sommes pas contents du nouveau président élu, nous pourrions en changer dans sept ans.

Si nous laissons construire les deux centrales nucléaires, IL N'Y AURA PLUS AUCUN MOYEN DE NOUS EN DEBARRASSER et nous aurons mis, pour plusieurs siècles, un danger mortel (le site contaminé et les déchets, dont on ne sait que faire...) sur la tête des générations qui nous suivent.

Si le président élu est favorable à la construction des centrales, je ne donne pas cher des possibilités de résister à E.D.F. sur le plan local: cela finira par l'emprisonnement de la majorité des habitants de la commune s'ils résistent... Seul un président qui remettra en cause le nucléaire permettra d'y échapper.

Ceci élimine radicalement GISCARD et CHIRAC.

2°) La politique suivie depuis sept ans a consisté continuellement, non seulement à refuser de faire un pas vers l'amélioration de la loi de 72 sur les Régions; mais à reprendre continuellement, par en dessous, le peu qu'elle a accordé.

Il faudrait être bien naïf pour s'imaginer qu'un second septennat du même personnage accordera ce qu'il a refusé jusqu'ici.

Sans parler d'une politique économique qui est la véritable cause de l'accroissement du chômage : la politique monétaire des taux d'intérêt et l'encadrement du crédit, qui ont acculé à la fermeture tant de petites et moyennes entreprises et qui portent la responsabilité de la crise et de sa prolongation, beaucoup plus que la hausse des prix du pétrole.

Quant à Chirac, ses déclarations en faveur soi-disant de la décentralisation en restent à la vieille formule jacobine de ne connaître que la commune et le département: la Région demeure l'ennemie !

Maintenant que tous les candidats ayant passé la barre des 500 par-rains sont connus, il y a encore un peu de choix au 1er tour. On peut hésiter entre P.S., P.S.U., M.R.G. ou Ecologistes et marquer une préférence. Mais au second tour, il est évident que la seule alternative admissible sera MITTERAND;

Toutes les promesses faites à Brest aux agriculteurs ne seront peut-être pas tenues -et la remise en ordre de l'économie s'annonce difficile. Mais il faudra bien faire un pas de plus vers une sérieuse régionalisation, tant de fois promises. La promesse de ne pas construire les deux centrales nucléaires de PLOGOFF et du PELLERIN sera forcément tenue: les municipalités de Plogoff et de Nantes, qui n'en veulent pas, étant socialistes, il serait impossible de leur faire ce coup là !

En tenant compte du mécontentement paysan et du "ras le bol" que l'on sent partout, nous avons l'impression que M. GISCARD D'ESTAING va remporter une veste à laquelle il ne s'attendait pas : tout le monde dit: "On ne peut pas recommencer sept ans comme ça !"

Traduit de
l'Anglais

PREMIERE ASSEMBLEE DU "FOURTH WORLD"

pour les petites nations, les petites communautés
qui restent à l'échelle humaine

DECLARATION GENERALE, qui sera soumise à l'Assemblée pour étude
et approbation.

- 1 - PREAMBULE - La communauté mondiale est aujourd'hui en pleine confusion, au milieu d'une vaste crise de puissance, créant des situations dangereuses, qui peuvent entraîner la destruction de la civilisation.
- 2 - LA GUERRE - Le plus évident de ces dangers est celui de la guerre. Le monde dépense couramment plus de 450 billions de dollars chaque année en armements (plus de 20 fois les sommes considérées comme nécessaires pour fournir de façon adéquate nourriture, eau, instruction, soins de santé et logement à chaque membre de la famille humaine) et la nature de ces armements est telle que, s'ils sont employés dans une guerre, ils pourraient fort bien mettre en péril la survivance même de l'espèce humaine.
- 3 - EXCES DE POPULATION - Le danger d'un excès de population est à peine moins pressant. Au cours des deux derniers siècles, la technologie et de gigantesques systèmes administratifs hypercentralisés ont entraîné la destruction de la plupart des communautés naturelles qui l'emportaient autrefois dans toutes les parties du monde.
- 4 - Avec la perte du pouvoir local habilité à prendre les décisions d'intérêt local et à maintenir des formes distinctes de vie et de culture locales, s'est ensuivie la destruction de ces liens personnels étroits qui, anciennement, liaient entre elles les communautés locales et qui leur donnaient une cohésion morale et une orientation nette. Sans esprit communautaire, il ne peut y avoir aucune moralité sociale effective et, sans une telle moralité, comment peut-il y avoir un contrôle effectif sur les nombres dans une société libre ? Les sociétés basées sur le principe de simplement rassembler une masse nombreuse d'hommes ne résoudre jamais ce problème; en réalité, elles l'ont créé largement. Seule la reconnaissance d'une vie communautaire localisée, basée sur un pouvoir et une responsabilité communautaires non-violents, qui peut réveiller un certain degré de conscience commune de la nature transcendante du but de toute vie, peut espérer résoudre cette crise et rétablir un sain équilibre entre le nombre et les ressources.
- 5 - ECOLOGIE - Peut-être pas tout à fait aussi évidente, mais certainement pas moins pressante est la rupture de l'équilibre écologique et de l'interconnexion des systèmes qui assurent la vie de la planète, par les méthodes modernes, à des échelles géantes, de production industrielle et agricole. Ceci est également une question de principe moral et d'obligation morale, dans un contexte où le gigantisme et le caractère anonyme de la société de masse que produit le gigantisme ont réduit à la proportion de simple vestige la capacité de la société à conserver un consensus moral. En conséquence, l'activité ordinaire de gagner et de dépenser est conduite selon des principes complètement amoraux, de telle sorte que beaucoup de formes de vie (et sans excepter la race humaine elle-même) sont maintenant en danger et que beaucoup ont déjà été supprimées.
- 6 - Dans beaucoup d'endroits, les réserves d'eau diminuent à un rythme rapide; la terre est dépouillée de son couvert naturel de forêts et l'humus est emporté par l'érosion sur ce qui reste du sol; les réseaux hydrauliques, les lacs et même les océans sont rendus inhabitables pour la vie aquatique; un processus menaçant de désertification en expansion rapide est en route; la couche protectrice d'ozone de la stratosphère est menacée par l'emploi multiple de vaporisations d'aérosols; l'usage

courant d'un nombre croissant d'éléments dangereusement toxiques, spécialement en agriculture, empoisonne de nombreuses espèces et prépare des effets génétiques imprévisibles; l'emploi constant d'antibiotiques et d'autres médicaments produit des effets biologiques hasardeux encore inconnus et les ressources naturelles de la planète sont exploitées et gaspillées souvent jusqu'à épuisement complet, sans tenir aucun compte du bien être général ni même de la postérité immédiate de l'humanité.

7 - ALIENATION - Et que dire des effets que les multiples excès de la vie moderne ont sur l'humanité elle-même ? Le fardeau général de maladies du corps, de la raison et de l'âme qui domine maintenant dans tous les complexes d'urbanisation massive porte l'évidence de la rupture entre le monde intérieur de l'espèce humaine et sa quête d'un accomplissement social et personnel: tel qu'il offre le présage d'un nouvel "Age noir" des affaires humaines.

8 - CONTROLE SOCIAL - Ces dangers - et il y en a bien d'autres - sont tous le résultat de décisions humaines; ils ne sont en aucune manière "naturels" et indiquent clairement que notre développement politique, social et économique échappe au contrôle et ne répond plus aux vrais besoins humains et qu'ils détournent l'humanité de ces aventures de l'esprit qui sont la gloire principale de son existence, vers une destinée de damnation qu'aucune personne saine d'esprit ne peut désirer.

9 - Il n'est pas possible d'affirmer que la renaissance de structures sociales à l'échelle humaine conduira inévitablement à la solution de ces problèmes; les motifs et le comportement humains ont toujours été caractérisés par un mélange de bon et de mauvais et, sans aucun doute, ils continueront. Ce qu'on ne peut contredire, à la lumière de l'expérience moderne c'est qu'une croissance démesurée conduit à une perte inévitable de pouvoir et de contrôle démocratiques, tandis que, en restant à l'échelle humaine, les gens ordinaires sont capables de prendre des décisions en vue d'objectifs sages et même parfois splendides, s'ils le désirent.

10 - LE GIGANTISME - C'est le gigantisme qui a produit cette perte de contrôle: car seul le facteur gigantisme est suffisamment nouveau et envahissant pour rendre compte de l'échelle du désastre aux faces multiples auquel nous sommes confrontés. Nos sociétés et nos institutions sociales n'ont jamais été aussi énormes et n'ont jamais été aussi ingouvernables.

11 - Il s'ensuit - combien contraire à la sagesse conventionnelle que cette conclusion paraisse - que LA SURVIE DE L'HUMANITE DEPEND MAINTENANT DE LA RAPIDITE AVEC LAQUELLE NOS INSTITUTIONS POLITIQUES, SOCIALES ET ECONOMIQUES POURRONT ETRE RAMENEES A DES DIMENSIONS ASSEZ PETITES POUR QU'ELLES REDEVIENNENT MANIABLES ET REPENDENT AU CONTROLE PAR L'HOMME.

DECLARATION :

12 - Nous sommes les peuples minoritaires du FOURTH WORLD; nous représentons un large éventail du globe, allant des préoccupations ethniques, culturelles et linguistiques, à celles qui sont religieuses, économiques, écologiques et communautaires, dont beaucoup ont été submergées à un degré ou à un autre par la ruée vers le gigantisme des deux derniers siècles, ou davantage. Nous sommes unis dans notre détermination de résoudre la crise d'anarchie dominante en cherchant à créer nos propres institutions sociales, culturelles et économiques, telles que nous les pensons bonnes.

13 - Nous déclarons que c'est seulement par le moyen de petites unités, qui peuvent être contrôlées par leurs membres, que les peuples du monde parviendront à supprimer le danger des guerres mondiales que le gigantisme a créé et à réaliser un progrès et une prospérité authentiques.

C'est seulement par de tels moyens qu'ils peuvent résoudre le problème du nombre excessif des humains, rendre effectif le respect qui convient à notre environnement matériel de façon à éliminer le danger écologique et mettre fin à la malédiction de l'aliénation de la vie et de la convivialité qui afflige millions sur millions de gens dans beaucoup de pays du monde. Ni nous-mêmes, ni nos prédécesseurs n'avaient désiré ce développement du gigantisme; très souvent, il a provoqué une résistance énergique; il n'a jamais été accepté et aujourd'hui nous proclamons que nous le répudions totalement.

14 - Nous affirmons qu'à sa place nous possédons le droit de vivre comme des peuples libres, indépendants, autonomes et autogérés et nous dénonçons toutes dispositions, même imposées depuis longtemps, spécialement par des unités politiques géantes, qui cherchent à nier continuellement ce droit.

15 - Nous affirmons de nouveau notre droit d'organiser et de contrôler nos écoles, nos hôpitaux, nos forces de police, nos banques, nos industries, notre commerce et nos transports, toutes les formes de taxation et les autres matières d'intérêt commun, comme cela nous semble le meilleur, sans aucune interférence extérieure.

16 - Il y a tout à fait clairement un besoin de diverses formes d'association et de coopération à travers les frontières nationales, si l'on veut réaliser au maximum du possible le potentiel d'enrichissement de la vie humaine; nous sommes heureux de reconnaître ce besoin et nous envisageons un degré de coopération entre nations beaucoup plus grand qu'aujourd'hui sur cette base, dans les sphères politiques, économiques et sociales. Nous affirmons que nous sommes prêts à participer à toute coopération dans laquelle les intérêts mutuels ou généraux des peuples sont ainsi mieux sauvegardés; mais, en le faisant, nous réservons notre droit inaliénable de décider de quelle manière nous participerons et la pleine liberté de nous retirer à tout moment de semblables conventions.

17 - D'une façon générale, nous affirmons que tout Etat qui excède des dimensions modestes, à l'échelle de l'homme, se place devant un risque sérieux d'être incapable de contrôler pleinement ses propres affaires et qu'il est ainsi un danger pour son propre peuple et pour les autres, sous l'angle de la guerre, des déprédations écologiques et de la dislocation économique: plus l'Etat est grand, plus le danger est grand.

18 - Nous affirmons de nouveau que, même dans les nations qui sont encore à l'échelle humaine, en vue de surmonter les dangers de guerre et de surpopulation, pour contenir l'expansion du vide spirituel de l'aliénation des masses et pour élargir les frontières de la liberté, il y a un besoin urgent que soient respectés de nouveau les droits et les pouvoirs de décision et de contrôle des institutions politiques et économiques, par les membres des communautés localisées dans leurs villages, quartiers et paroisses, selon les cas, dans toutes les parties du monde. Un tel programme de pouvoir politique et économique décentralisé, tel qu'il est envisagé ici, peut faire beaucoup pour éviter que le pouvoir soit saisi par un groupe quelconque dans le but de guerre, d'agrandissement ou d'oppression.

19 - Pour la même raison nous affirmons ici notre opposition absolue à toute tentative d'augmenter la dimension ou l'échelle des unités politiques, ou à toute tendance vers une nouvelle centralisation gouvernementale. Nous dénonçons de telles tendances comme menant probablement vers une nouvelle perte de contrôle humain et un nouvel accroissement des dangers qui menacent le monde.

20 - L'amère leçon de la vie politique du XXe siècle, qui a déjà infligé sur le bon peuple plus de massacres, souffrances et infamies que ce qui avait été perpétré dans aucun siècle précédent, est que la seule forme non dangereuse de pouvoir est le pouvoir partagé.

21 - Nous rejetons la pseudo-démocratie des énormes partis politiques de masse, car, étant donné qu'ils sont en réalité des formes complexes de manipulation des citoyens par des dirigeants dans les mains desquels le pouvoir réel est détenu, aucun partage véritable du pouvoir n'est pratiqué.

22 - NOUS APPELONS LES PEUPLES DU MONDE A AFFIRMER LEUR APPARTENANCE A LA FAMILLE HUMAINE ET LEUR DEVOIR DE PROMOUVOIR SON BIEN-ETRE EN TERMES DE PAIX, DE LIBERTE ET DE BON SENS ECOLOGIQUE.:

en se joignant à nous pour instituer le " FOURTH WORLD ", un monde dans lequel le pouvoir est pleinement partagé par le peuple dans des sociétés d'une taille assez modeste pour rendre justice à la majesté de l'esprit humain et de servir les réalisations et les potentialités les plus élevées de son génie créateur.

23 - Nous nous engageons nous-mêmes à travailler sans cesse pour la libération des peuples, en tous lieux, selon ces principes.

"LONG LIVE THE FOURTH WORLD ! "

John PAPWORTH
Initiateur de l'Assemblée,
16 Décembre 1980

ATTENTION ! Le texte qui précède n'est qu'un brouillon; tous ceux qui s'inscrivent comme membres de l'Assemblée sont invités à proposer des amendements ou des modifications en vue de le faire circuler auparavant (dans la mesure où les fonds le permettront : des souscriptions sont sollicitées d'urgence !). Les amendements peuvent être accompagnés d'un texte bref (200 mots) d'explications.

La date limite de réception de ces textes est le 29 Mai 1981

"FOURTH WORLD" - 24 Abercorn Place - LONDON NW8 - England

BIBLIOGRAPHIE - Les amateurs de documentation complète sur les procès qui ont suivi les événements de la période d'occupation 40-44, en Bretagne, seront heureux d'apprendre qu'en réponse à l'ouvrage récent d'Henri FREVILLE (ancien maire de Rennes) "La Presse Bretonne dans la Tourmente" (en fait, il ne s'agit que d'Ouest-Eclair et de la Dépêche de Brest qui ne constituaient pas la totalité de la presse bretonne à l'époque, même en se bornant aux quotidiens...) vient de paraître :

"L'HISTOIRE DU QUOTIDIEN "LA BRETAGNE"

et les silences d'Henri FREVILLE..."

par Youenn DIDRO et Yann FOUERE

(édition "Les Cahiers de l'Avenir" - Diffusion "Breizh" 4 rue de Gourin
B.P. N°1 - 29135 SPEZET

Comme on s'y attend, c'est un peu un plaidoyer "pro domo"; mais il faut entendre tous les sons de cloche.

Fréville était, il faut l'avouer, assez peu qualifié pour écrire l'histoire de la presse bretonne, étant donné le rôle d'accusateur qu'il avait joué à la Libération...

ORGANISATION du PEUPLE
EUROPEEN

4 rue des Bégonias
B 1170 BRUXELLES

VERS L'UNITE D'ACTION

La classe politique européenne est à bout de souffle...

Depuis le début de la crise en 1971, les gouvernements, les partis et les syndicats, qu'ils soient de droite ou de gauche, n'ont pas été capables de proposer une seule idée nouvelle pour lutter contre le chômage et l'inflation. Dix années perdues en discours stériles; dix années passées à moudre du vent.

Dans certains pays, on assiste même à la paralysie croissante du pouvoir qui ne paraît plus en mesure d'assurer le fonctionnement régulier des institutions.

Alors que l'Europe doit relever des défis considérables, il est clair que ceux qui la dirigent étalent, un peu plus chaque jour, leur impuissance à penser, à agir ou à gouverner.

Cette vacuité des partis traditionnels a suscité la création, dans presque tous les pays d'Europe, de multiples groupes, qui s'efforcent de défendre des concepts ou des approches nouvelles. C'est ainsi qu'on assiste, presque chaque jour, à l'éclosion de mouvements régionalistes ou écologistes, d'associations de défense des Droits de l'Homme, ou des minorités culturelles, de groupements tiers-mondistes ou mondialistes. De par leur nombre et leur diversité sectorielle ou géographique, ces forces nouvelles peuvent mobiliser des millions d'hommes, déçus ou désorientés par l'impuissance du système politique.

Le problème qui se pose est de savoir comment orienter et mobiliser ce tissu associatif vers des objectifs politiques concrets, à l'échelle du continent.

C'est pour répondre à cette question que l'ORGANISATION DES PEUPLES EUROPEENS (O.P.E.) s'est créée en 1979, en vue de coordonner au sein de différentes instances l'action du plus grand nombre possible de groupements. L'originalité de l'O.P.E. réside dans le fait qu'elle a élargi, d'emblée, son rayon d'action aux cultes et aux mouvements philosophiques, parce qu'elle estime que tout projet à l'échelle européenne doit être sous-tendu par un nouveau message d'essence culturelle et spiritualiste.

En effet, seule une telle approche permet d'appréhender la dimension universelle des problèmes et de contribuer à leur solution en proposant une démarche humaniste acceptable par tous les hommes, quels que soient leurs croyances et leur niveau de développement.

Il existe actuellement en Europe 3 ou 4 organisations qui poursuivent une démarche analogue à celle de l'O.P.E., en s'efforçant de regrouper de multiples associations. Les différences qui peuvent exister entre elles doivent s'analyser en termes de complémentarité, beaucoup plus qu'en termes de rivalité. Il est très vraisemblable que ces trois ou quatre organisations, qui travaillent actuellement à l'échelle continentale, seront amenées à coopérer dans la perspectives des prochaines élections européennes.

La réalisation de ce front commun devra déboucher sur une force militante crédible, capable de s'imposer sur l'échiquier politique européen. Aussi proposons nous que, dès à présent, des contacts soient noués entre ces différentes organisations, afin de préparer ensemble une échéance décisive pour l'avenir des peuples de notre continent. En ce qui la concerne, l'O.P.E. ne négligera aucun effort en vue de parvenir, le moment venu, à cette indispensable unité d'action.

NOTE DE D.B. - L'O.P.E. publie une "LETTRE PRIVEE D'INFORMATION"; tirée et distribuée par la FONDATION pour l'EUROPE - B.P.35 - 94140 ALFORTVILLE
L'abonnement : 100 f. - attention - vaut adhésion.

Communiqué par
EMGLEO BREIZ
B.P.17
29266 BREST CEDEX

AVIS DU CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE
relatif à l'organisation d'un enseignement
régional breton

Le Conseil Culturel de Bretagne, réuni en Assemblée plénière à Brest, le 11 Mars 1981, rappelle que, depuis trois ans, à chacune de ses sessions, il a demandé avec insistance au Ministre de l'Education qu'il fournisse les moyens de mettre intégralement en oeuvre les dispositions relatives à la réalisation du contrat auquel son prédécesseur a souscrit en 1978, au nom du gouvernement.

Dans le même temps, les Assemblées Régionales ont manifesté à plusieurs reprises leur volonté de voir appliquer les mesures pratiques qui permettraient la réalisation des prescriptions de la Charte. Ainsi, dans son dernier texte, voté en Février, le Conseil Régional de Bretagne a exprimé, comme il l'avait déjà fait en septembre dernier, "son exigence d'obtenir que les modestes promesses de 1978 soient tenues".

Le Conseil Culturel constate que, malgré les nombreuses interventions près de lui, le Ministre de l'Education continue à ne pas accorder à l'administration académique les moyens financiers indispensables à un véritable développement des études dans les 1er et 2e degrés.

Le Conseil Culturel a tout lieu de craindre que la quatrième année de la Charte commence, en septembre 1981, sans que soient prises en temps opportun les dispositions maintes fois énumérées dans ses précédents avis.

Il est rappelé qu'il s'agit, d'une part de généraliser dans l'ensemble des établissements scolaires de Bretagne un enseignement en français de la Civilisation de la Bretagne adapté aux différents niveaux, et d'autre part d'organiser de manière cohérente l'étude facultative de la langue bretonne et de la culture galloise, partout où une telle étude est demandée.

Sans la création, dans le 1er degré de nouveaux postes de Conseillers-Animateurs, d'instituteurs itinérants cantonaux, d'enseignants de classes expérimentales bilingues; dans le 2e degré, de postes spéciaux de professeurs de culture bretonne ou galloise; pour les deux degrés, de postes de documentalistes en matière bretonne; sans développement réel de stages de formation et de journées périodiques d'étude, sans cours de breton ou de gallo dans toutes les Ecoles Normales, la situation actuelle se prolongera jusqu'à la fin de la validité de la Charte.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, le Conseil Culturel indique notamment l'urgence de rétablir les maîtrises de breton supprimées à Rennes, de créer des licences de breton et celtique appropriées, de prévoir des épreuves spéciales facultatives dans les concours de recrutement des enseignants.

La campagne d'information des familles et des élèves demandée par le Conseil Régional de Bretagne, que celui-ci a décidé de prendre en charge financièrement et dont le Recteur d'Académie de Rennes a accepté qu'elle s'engage, ne portera ses fruits que pour autant que le Ministre accordera les moyens de mettre en place les personnels et les services.

Le Conseil Culturel de Bretagne demande à nouveau aux parlementaires bretons d'agir avec la plus grande fermeté près du gouvernement afin qu'il accepte de consacrer à l'enseignement breton les crédits requis pour réaliser loyalement et intégralement les obligations contractées en signant la Charte.

Par ailleurs, le Conseil Culturel de Bretagne décide de demander aux candidats à la Présidence de la République de s'engager à faire présenter au Parlement un projet de Statut général des Langues et Cultures de France conforme aux prescriptions des diverses Conventions internationales (...) et des pratiques partout ailleurs suivies en Europe dans les pays de langues dites "minoritaires".

NOUVEAUX GROUPEMENTS POLITIQUES INTERNATIONAUX

Nous avons annoncé, dans notre numéro 165 - Eté 1980 - qu'un congrès intitulé " FIRST ASSEMBLY OF THE FOURTH WORLD " allait se tenir à LONDRES, en Juillet 1981. (1ère Assemblée du 4e Monde). La date prévue a été finalement reportée aux 30, 31 Juillet et 1er Août.

On vient de lire en document la déclaration de ce groupement. Pour ne pas créer de confusion avec l'expression française "Quart Monde", récemment adoptée pour désigner les éléments les plus misérables de l'humanité et les pays les plus pauvres du Tiers Monde, nous avons laissé le titre en anglais.

Il ne s'agit pas ici de pauvreté; mais de lancer l'idée d'un monde TOTALEMENT DECENTRALISE, fait de petites nations et de petites communautés, restant à l'échelle humaine.

"Celtic News" N° 25, (petit bulletin dactylographié de la Ligue Celtique, prédécesseur de la revue Cairn) avait signalé que la revue anglaise "Resurgence", publiée à Oxford, organisait à Londres, au début de Mai 1970 une conférence pour établir un manifeste préconisant une société dans laquelle la puissance publique serait redistribuée en petites unités administratives (voir Douar Breiz N° 38 -20 Juin 1970)

L'idée a fait son chemin souterrainement et vient d'être reprise dans des invitations lancées à travers le monde. Son initiateur, le Révérend John PAPWORTH - un clergyman qui vient de rentrer en Angleterre après avoir passé 9 ans en Zambie comme assistant personnel du Dr Kenneth KAUNDA, président de cet Etat - déclare :

"Nous ne pouvons plus contrôler. Ceux qui disent avoir peur de l'anarchie ne se rendent pas compte que nous y sommes en plein actuellement parce que tout est devenu trop gros."

La crainte de la guerre nucléaire est l'un des motifs mobilisants: éviter le renouvellement d'une guerre mondiale qui serait capable d'anéantir l'humanité, étant donné les moyens de destruction existant. Si le monde est divisé en petits Etats, des conflits peuvent surgir; mais ils resteront limités; une organisation internationale peut intervenir et leur envoyer ses Casques Bleus pour séparer les combattants. Si la guerre éclate entre deux super-puissances, comment l'arrêter ?

Les préoccupations écologiques sont également pressantes: le gigantisme violente la nature. Et l'homme supporte mal le caractère anonyme des grandes cités modernes. La planification à de telles échelles ne sait plus ce qu'elle fait...

Nous ne ferons aucune objection à cette thèse: nous en sommes convaincus. Reste un problème pratique qui n'est pas mince: COMMENT REALISER ? Il faudrait que toutes les grandes puissances acceptent de se démembrer en même temps...Sinon, la dernière restée entière cédera à la tentation de manger ses voisins. Et comment persuader ces ambitieux qui tiennent les commandes de renoncer à leur volonté de puissance qui exige de posséder toujours davantage? C'est de cette volonté qu'est sorti le gigantisme des Etats...

Le problème est moral. Les initiateurs du "Fourth World" comptent sur la puissance des idées et sur le travail de ses membres pour les répandre. Car il s'agit de préparer une révolution qui PARTIRA DE LA BASE.

Dans l'histoire, ce retour aux petites communautés de base s'est produit plusieurs fois, après la chute des empires. Mais je ne crois pas qu'il y ait un seul exemple que cette transformation se soit opérée d'elle-même et sans bouleversements pénibles: invasion extérieure ou effondrement interne: l'appareil politique et administratif qui tient

2 ensemble ces parties annexées de force étant à bout d'usure et de corruption. Il est vrai que notre époque en porte bien des signes avant-coureurs !

SUR LE PLAN EUROPEEN :

Les groupements européens internationaux se sont multipliés depuis quatre ans. Parmi les trois derniers que nous avons signalés, nous n'avons, sur le COMITE EUROPEEN ET REGIONALISTE (19 rue Lebroussart - 1050 BRUXELLES) pas d'autres renseignements que la déclaration reproduite dans notre N° 168; nous n'avons pas d'indications sur les personnalités qui l'auraient lancé.

Quant à l'ORGANISATION DES PEUPLES EUROPEENS (4 rue des Bégonias - Bruxelles - voir ci-dessus) nous n'avons pas non plus de renseignements sur les personnalités qui la cautionnent (sauf le Comité fédéraliste et Regionaliste de Genève - 2 rue du Rhône). On vient de lire son "APPÊL A L'UNITE". Nous avons reçu plusieurs bulletins; une charte assez longue; des programmes d'action et une carte des régions européennes tracée sans aucune consultation des intéressés - selon ces méthodes que nous reprochons à l'administration française (la Bretagne y est noyée dans une "Armorique" qui n'est pas sans parenté avec le "Grand Ouest" que nous n'acceptons pas...) Il faut avouer que l'étendue des domaines considérés nous fait douter de son efficacité: qui trop embrasse, mal étreint...et une certaine tendance à se mêler d'affaires intérieures qui ne la concernent pas, éveillent chez nous des réticences. A l'expérience, ces défauts seront peut-être corrigés; encore aimerions-nous savoir ce qu'il y a derrière...

Le groupement qui nous paraît devoir être le plus efficace (voir notre N° 169) est l'ALLIANCE LIBRE EUROPEENNE (A.L.E.) parce qu'elle est rattachée à un Secrétariat qui fait partie des rouages de l'Assemblée Européenne, étant celui d'un groupe parlementaire régulièrement inscrit. Elle dispose ainsi de porte-parole faisant partie de l'Assemblée qui pourront y présenter directement ses points de vue et les revendications des associations adhérentes. Nous connaissons plusieurs de ces parlementaires: nous savons donc où nous allons.

Sur le plan mondial, nous ne cachons pas nos sympathies pour "THE FOURTH WORLD", si difficile que son but soit à atteindre. Son président, M. Gwynfor Iwan, Président de Plaid Cymru (Parti Nationaliste Gallois) nous est connu de longue date comme parfaitement fiable.

BIBLIOGRAPHIE

Le Professeur BONNAFOUS vient de publier "LE TRAGIQUE DESTIN DE L'Occident" - éditions Cevennes-Magazine, F.E.R. - Alès. Nous y découvrons un pays dont la richesse a toujours suscité les convoitises des barbares, pays de vieille civilisation, effroyablement razziaé pendant des siècles, puis maintenu sous domination étrangère... Il ne s'agit pas seulement de la guerre des Cathares - seul épisode largement connu; elle a connu peu de répit depuis la chute de l'Empire Romain. Nous découvrons le CHAOS des siècles mérovingiens sous un angle bien différent de celui de nos manuels scolaires ! Brigandages de la guerre de cent ans, des guerres de religion, persécutions contre les protestants sous Louis XIV et au XVIIIe siècle. Par comparaison, nous mesurons combien la Bretagne peut se féliciter d'avoir pu échapper aux Mérovingiens, aux Carolingiens (presque complètement) et aux Capétiens jusqu'au XVIIe siècle ! A époque moderne nous souffrons des mêmes maux, engendrés par le centralisme jacobin...

Direction : Marie Anne KERHUEL - Abonnement : un an : 40 f.
C.C.P. : Mlle KERHUEL - 1682 - 46 Y - RENNES

DOCUMENTS : D.P.L.F. Questions aux candidats
EUSKALDUNAK : Pourquoi EHAS decide sa dissolution.
EL - FRONT AUTONOMISTE DE LIBERATION: Appel de Blaesheim.
Réponse de F.MITTERAND - Affiche
K.A.D. - Comite d'Amnistie Breton
ETUDE : ENFIN LE CHANGEMENT !

GREVES DE LA FAIM...

L'émotion soulevée à travers le monde par la mort de Bobby SANDS, après 66 jours de jeûne, a, une fois de plus, attiré l'attention sur la situation insoluble de l'Irlande du Nord. Il est bien évident que le refus obstiné de Mrs TATCHER d'accorder aux détenus de l'IRA le statut politique (qu'ils avaient autrefois) est insoutenable en droit

Refus d'autant plus inadmissible que l'Angleterre est largement responsable de la situation en Irlande du Nord: conséquence du régime, d'une brutalité inqualifiable qu'elle a imposée à toute l'Irlande pendant des siècles.

L'enterrement s'est déroulé, le 7 Mai, dans le calme, au milieu d'un deuil national de tous les catholiques de Belfast - cependant que les protestants célébraient un service religieux pour les victimes de l'IRA. Une manifestation de 3 000 personnes s'est déroulée à Paris, le 5 Mai, devant l'Ambassade Britannique; le 6, une manifestation organisée par le Parti Communiste, Marchais en tête, a réuni 10 000 manifestants.

Le 12 Mai, un autre gréviste de la faim, Francis Hughes, est mort à Long Kesh. Il reste trois autres grévistes qui continuent. L'explosion de violence à laquelle on s'attendait est restée très limitée. L'IRA semble avoir considéré que mieux valait l'impact de l'émotion provoquée dans le monde.

Un sondage réalisé en Grande-Bretagne (Sunday Times du 21 Dec.) a montré que 50 % des personnes interrogées ne veulent plus maintenir l'Irlande du Nord dans la Grande-Bretagne; 29 % seulement y sont encore favorables. Les Anglais sont las de traîner ce boulet. Ils sont cependant responsables de la situation et leur départ ne suffirait pas à la résoudre ! Il faudrait que les esprits évoluent et les affrontements ne font que perpétuer l'accumulation des haines...

Six réfugiés Basques, dont trois jeunes femmes, ont fait la grève de la faim à la prison de Bourges, pour réclamer le droit d'asile politique, que le gouvernement français refuse en raison de la "libéralisation" du régime espagnol. Ils sont menacés d'extradition, qui les livrerait aux prisons espagnoles. Une manifestation d'une trentaine de personnes, qui se sont enchaînées entre deux feux rouges devant la sous-préfecture de Bayonne, a eu lieu pour les soutenir, le 25 Avril. Le soir, une centaine de militants ont entamé dans des églises de Bordeaux, Mailléon et Bayonne, un jeûne de 24 heures, par solidarité, avec les grévistes de la faim de Bourges. Le curé d'Hasparren a refusé l'autorisation d'un jeûne similaire dans son église. Le 7 Mai, les grévistes de Bourges ont cessé leur jeûne.

Un autre réfugié basque, Tomas LINAZZA, doit comparaitre le 13 Mai devant la Chambre d'Accusation de la Cour d'Appel de Paris et risque l'extradition. Les élus d'Herri Batasuna (Pays Basque Sud) assisteront au procès. Tomas Linazaa a entamé, le 22 Avril, une grève de la faim, suivi, cinq jours plus tard, par les 21 emprisonnés de Bayonne, dont dix, au moins, risquent l'extradition (Enbata, n° 662 - 29 Avril). A Paris, six détenus sont interrogés en vue d'un procès devant la Cour de Sûreté de l'Etat.

Les arrestations continuent, ainsi que les perquisitions, de jour et de nuit. Quatre arrestations à Hendaye, le 24 Avril; trois autres auprès de Foix, le 26. Espérons que le résultat des élections présidentielles va mettre un frein à cette fureur policière et accorder aux réfugiés Basques l'asile politique !

Un réfugié Basque a été grièvement blessé à Paris, à son domicile, par des inconnus, le 23 Avril.

Au Pays Basque Sud, c'est une veillée d'armes, face à l'armée d'occupation. Le gouvernement régional Basque a réclamé d'assumer le contrôle de la police, condition posée par ETA pour accepter des pourparlers; mais Madrid continue à refuser. Le responsable de cette future police autonome basque s'est déclaré prêt à discuter avec ETA. Une grève pourrait être obtenue, peut-être une solution; mais l'intransigeance de Madrid bloque tout progrès.

Le parti communiste Espagnol cherche à envoyer à Paris une délégation de parlementaires de différents partis à Paris pour réclamer au gouvernement français des mesures contre les réfugiés: "pour éviter que l'infrastructure logistique d'ETA se situe en territoire français!"

De nombreuses manifestations contre la répression ont été réprimées très durement. Actuellement se déroule une campagne de plasticages des transformateurs électriques et des pylones à haute tension.

Au Pays Basque Nord, l'Aberrri Eguna a été célébré à Cambo, le jour de Pâques. Une protestation énergique a été élevée contre les extraditions et contre les tentatives préfectorales pour éliminer les Ikastolak.

Le parti socialiste Basque E.H.A.S. a décidé le 5 Mai de se dissoudre et d'arrêter la publication de son périodique Euskaldunak.

L'attentat de l'aéroport d'Ajaccio a laissé tout le monde rêveur... Une chose est certaine: Giscard, en visite officielle, ne risquait pas d'aller se promener du côté des consignes. Le F.L.N.C., à qui on a essayé de l'attribuer, mais qui a démenti, n'avait aucun intérêt à tenter un attentat aveugle, qui ne pouvait atteindre que des compatriotes ou des touristes. D'autres, en revanche, avaient intérêt à essayer de le lui mettre sur le dos... Il est bien curieux que les consignes d'Ajaccio n'aient pas été fouillées, comme l'avaient été celles de Bastia... Et Giscard semblait singulièrement avoir été averti. La revendication tardive par un groupe inconnu (nouvel avatar de Francia ?) ouvre plusieurs hypothèses.

La radio Corse de l'Ile d'Elbe (territoire Italien) détruite l'été dernier par des barbouzes avait repris ses émissions; mais les P.T.T. Italiennes, sous la pression française, l'ont obligée à se taire. Le résultat des élections présidentielles va peut-être ouvrir aussi une solution pour les radios libres ! et peut-être aussi sur FR 3...

OCCITANIE - Le P.N.O. a appelé à voter contre le candidat sortant. Le FRONT OCCITAN a appelé à voter contre Giscard et Chirac. Leurs tracts nous sont parvenus trop tard pour être publiés en temps utile.

La manifestation du 14 Mars à TOULOUSE, à l'appel de l'Institut d'Etudes Occitanes, au sujet de FR 3 "OCCITAN A LA TV et A LA RADIO", malgré des ratés de l'information (à revoir) a réuni 2 500 personnes. Le Directeur de FR 3 a reconnu que le problème est politique...

L'ECOLE OCCITANE D'ETE se tiendra du 23 au 30 Août, au lycée G. Leygues à Villeneuve-sur-Lot.

Mlle GAVALDA - 22 Résidence Elysée - 78170 LA CELLE-St-CLOUD, a fait éditer un disque "FLORILÈGE DE FREDERIC MISTRAL" à l'occasion du 150^e anniversaire de la naissance du poète. Le demander à Mlle Gavalda:60f.

Communiqué:

APPUI AU CONSEIL DES VALLEES ANDORRANAI

L'UNION DU PEUPLE OCCITAN se félicite de la décision historique du Conseil des Vallées d'Andorre qui vient de reprendre le contrôle des deux radios installées sur son territoire. Le Peuple Andorran relève la tête, après des siècles de protectionnisme franco-espagnol et aspire à défendre ses intérêts collectifs et nationaux. Les Andorrans ne font qu'appliquer un droit reconnu à l'échelle internationale: le DROIT A LA SOUVERAINETE. Ceux qui leur contesteraient ce droit seraient mal venus ensuite d'aller le revendiquer au Québec ! Car il est vrai que, du QUEBEC à l'ANDORRE et à l'OCCITANIE, c'est le même combat pour la défense de l'identité qui est mené. L'U.P.O. comprend et approuve la volonté Andorranede créer sa radio antionale qui émette en catalan et envoie un télégramme en ce sens au Conseil des Vallées.

Le Congrès extraordinaire du MOUVEMENT POPULAIRE ALSACIEN a eu lieu les 11 et 12 Avril à Colmar en vue de prendre position pour les élections présidentielles.

TABLE RONDE EUROPEENNE

A RENNES, les 2 et 3 Mai

Elle faisait suite au CONGRES de NICE, qui avait établi une plateforme, en vue de créer un COMITE FEDERALISTE DE COORDINATION EUROPEENNE (104 Avenue de la Californie - 06000 NICE). Elle s'est tenue à l'auberge de Jeunesse de Rennes, 40 rue Montaigne. A l'origine de la première initiative, il y avait eu le Rassemblement Européen. Toutefois, le Comité en est actuellement distinct.

Les Occitans avaient pu venir commodément au Congrès de Nice. Cette fois, seul un représentant du P.N.O. se trouvait là, ainsi qu'un Corse, A. BRUNETTI, résidant à Paris. Les ethnies du nord de la Loire étaient venues en force. Comme il était normal, les Bretons étaient les plus nombreux: (BRETAGNE-EUROPE, SAV, BREIZH DIEUB (émigration à Paris) ACRA, A.R.B.E.D., ADSAV 1532, et au titre de la Presse, DOUAR BREIZ. Les Alsaciens, qui avaient pourtant toute la France à traverser; Mouvement POPULAIRE ALSACIEN, EUROPE 2 000 (Alsace, France, Allemagne) arrivèrent avec des propositions très pratiques, qui furent adoptées. Le MOUVEMENT NORMAND était également représenté par son Président, Didier PATTE et son Secrétaire Général, Yves LESSARD. L'inexistence de mouvements régionaux dans la partie proprement française a pour résultat un grand vide géographique correspondant à tout le centre de la France.

Les deux journées furent présidées par M. WATHELET (Wallon) qui représentait le COMITE EUROPEEN FEDERALISTE ET REGIONALISTE (Rue Lesbroussart 19 - 1050 BRUXELLES) et l'ORGANISATION DU PEUPLE EUROPEEN (Avenue de la Tanche 2 - B 1160 BRUXELLES et FONDATION POUR L'EUROPE, B.P.34 94140 ALFORTVILLE) Le Parti FEDERALISTE EUROPEEN (P.F.E. de Guy HERAUD,

était représenté par M. ANTINORI.

Le travail du samedi a consisté à faire disparaître les dernières ambiguïtés résultant des confusions que la langue française organise savamment sitôt que l'on essaie de voir clair dans les notions d'Etat, Nation, autonomie, etc. ainsi qu'à élucider plusieurs points de la plate-forme établie à Nice, qui relevaient encore de ces confusions. Il fut en particulier bien précisé que la compétence générale appartient à la base (la commune) laquelle délègue aux échelons supérieurs les pouvoirs nécessaires pour régler ce qui ne peut l'être à son niveau (ceci est révolutionnaire pour le droit public français, qui ne conçoit qu'une compétence déléguée d'en haut !) La discussion de Rennes a introduit la notion de "PAYS", qui avait été oubliée à Nice et qui apparaît comme étant, à peu près partout, une formation naturelle. Au-dessus se trouve la REGION, plus vaste. Les Régions devraient être regroupées en Communautés Ethno-culturelles (différentes des Etats actuels, qui sont des accidents historiques) Ici, nous avons retrouvé la discussion habituelle avec les Occitans, qui voudraient lui donner une base uniquement linguistique, ce qui n'est pas valable partout: c'est de civilisation qu'il faut parler. Enfin, l'EUROPE qui serait l'Union Fédérale des Peuples Européens. Nous publierons cette "Plate-forme", dans la version ainsi établie, dans notre numéro de Juin.

Le Dimanche matin, M. Yvo PETERS (Flamand), qui seconde le député Européen, M. COPPIETERS, fondateur de l'A.L.E. "ALLAINCE LIBRE EUROPE PEENNE" vint nous exposer :

1°) La structure de celle-ci et son rôle. Elle est formée d'organisations régionales importantes, ayant participé à des élections, au moins sur le plan communal et - en principe - ayant déjà un élu parlementaire. (on en trouvera la liste p. 7) Le Secrétariat de l'A.L.E. est rattaché au groupe parlementaire européen des Indépendants et fait partie des rouages administratifs de l'Assemblée Européenne. Il y a donc ainsi un accès direct et des porte-parole officiels.

2°) Le projet de loi électorale unique qui devrait être appliqué dans tous les Etats qui participeront aux élections Européennes de 1984. Une sous-commission a été créée au Parlement Européen pour préparer ce projet. Celui-ci avançait grâce à l'autorité de M. Jean REY, qui en était président. Depuis qu'il ne l'est plus, cela traîne. L'Union Européenne des Fédéralistes s'efforce de la réactiver, dans les couloirs. Cette loi commune pourrait apporter de sérieux changements et, en particulier, supprimer l'obstacle de la caution. La grande difficulté est causée par les disparités considérables d'habitudes électorales entre les Etats: vote uninominal ou à la proportionnelle... Proposition: élire la moitié des députés à la proportionnelle et l'autre moitié au scrutin uninominal (en France, il faudrait regrouper les départements par 2, 3 ou 4, selon la densité démographique) Il nous est demandé de soutenir les travaux de la sous-commission en écrivant à Mme Veil - Parlement Européen pour réclamer que la proposition de loi unique soit votée dans les plus brefs délais. (avec copie au Rapporteur Général de la Sous-Commission M. Zeitlinger).

L'après-midi fut consacrée aux méthodes pratiques de propagande. Les Alsaciens apportaient un commencement de réalisation: l'expérience déjà très avancée d'une coordination entre de nombreux groupes locaux (dont certains artisanaux) qui restent autonomes, chacun sur son terrain, mais participent à la propagande. Cette coordination existe également, selon la même méthode; en Allemagne; elle peut s'étendre à tous les pays de langue Allemande (Tyrol du Sud, par ex.) avec un journal de liaison. Ils proposent d'élargir cette méthode au Comité de Coordination que l'on met actuellement en place en France en lui étendant leur organe de presse "EUROPE 2 000". Cette expression "EUROPE 2 000" n'est pas un titre

d'organisation; mais un slogan publicitaire qui s'est révélé efficace et pourrait être utilisé partout pour sensibiliser le public dans la campagne électorale de 1984. Ce slogan fut adopté, après une assez longue discussion et le journal, après avoir été réorganisé, avec des correspondants formant un réseau plus étendu pourra jouer le rôle d'agent de liaison, probablement à partir de l'automne.

Une nouvelle Table Ronde est prévue à Strasbourg, les 26 et 27 septembre, qui achèvera de mettre au point cette organisation. Les élections européennes de 1984 ne sont plus loin...

La situation politique en Ecosse (d'après CARN N°33) On a parlé un peu trop vite de "l'effondrement" du S.N.P. en Ecosse. Son pourcentage de voix est en réalité stabilisé entre 14 et 17 %. Le système électoral britannique favorise d'une manière disproportionnée les plus gros partis. La loi sur la "Devolution" (décentralisation estimée insuffisante) avait causé une grande confusion. Or la dernière élection partielle au Strathclyde a donné au S.N.P. 35 % des suffrages, ce qui les place en seconde position, immédiatement derrière les travaillistes.

Actuellement, la grande préoccupation du sud-est de l'Ecosse est la fermeture annoncée de l'usine Citroën à Linwood. Aux meetings réunis par le STUC (syndicat) Mrs Ewing a reçu une ovation, en même temps que Mock Mc Gaghey. Tous les orateurs semblaient être devenus nationalistes. Bill Wolfe réclamait que les revenus du pétrole servent à créer des emplois en Ecosse. Le Labour a remis le projet de Devolution en chantier avec des améliorations.

On s'inquiète de la fermeture d'un certain nombre d'écoles dans les Highlands, pour "raisons d'économie" et de certains collèges.

Le PAYS DE GALLES s'inquiète de nouveau de la prolifération des résidences secondaires de riches Anglais, qui fait monter les prix des maisons à des prix inabordables pour les Gallois. (Kernow s'en inquiète depuis longtemps). Le Pays de Galles, bien que plus grand, est atteint, ce qui a provoqué, au printemps dernier, une série d'incendies volontaires en manière de protestation. Les Gallois se sentent progressivement chassés de chez eux par les riches vacanciers. Si les Anglais de Londres et de Birmingham achètent, dans les années qui viennent, des résidences secondaires dans les mêmes proportions que les Français ou les Suédois, toutes les maisons du Pays de Galles passeront entre leurs mains et les Gallois seront complètement mis à la porte de chez eux.

(Nous connaissons fort bien cet afflux de touristes en Bretagne; mais il s'est traduit par la construction de maisons neuves, beaucoup plus que par l'achat de maisons existantes, de sorte qu'il a fallu réglementer leur regroupement, pour éviter un "mur de béton" sur la côte; bien des sites ont été défigurés. Mais l'émigration a pour cause le manque d'emplois et non pas de logement (on a beaucoup construit, y compris pour les Bretons) et le tourisme - notamment la construction des résidences secondaires - en fournit tout de même un peu.)

LE CONGRES INTERCELTIQUE (culturel)

aura lieu à LANNION, du 18 au 23 Juillet.

Samedi 18 Juillet : 10 h. Au Centre Jean Savidan, ouverture de l'exposition qui s'est tenue au Musée de Berlin l'année dernière : LES PAYS CELTIQUES. A 19 h., repas à l'I.U.T. - 21 h. Cinéma: films sur l'Ecosse. 20 h.30: fest noz, dans la salle omnisport.

Dimanche 19 : 10 h. Office protestant - 11 h. Messe Catholique
14 h. Visite du Château de la Roche-Jagu et fête à Plestin. 21 h. Cinéma

21 h. Film sur l'Ile de Man - Eglise de Brelevenez: concert de harpes.

Lundi 20 : Le matin: travail des Commissions sur la situation des langues. 11 h.30 - Réception officielle à la Mairie. 21 h. films sur l'Irlande. A Lannion et à Perros-Guirec: soirées de musique et danse.

Mardi 21 : 21 h. à Lannion: films sur le Pays de Galles et chants traditionnels du Pays de Galles. A Trégastel: soirée, musique et danse.

Mercredi 22 : A Lannion : films sur la Cornouaille Britannique (Kernow) et musique traditionnelle.

Jeudi 23 : Clôture.

Travail des congressistes à l'I.U.T., de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. Repas à l'I.U.T. : 12 h.30 et 19 h.30. Tous les jours, dans les rues de Lannion, en fin d'après-midi "animation" par chanteurs et musiciens.

Pour s'inscrire : KENDALC'H KELTIEK ETREVROADEL - Centre Culturel Jean Savidan 22300 LANNION - ou: RIVANONE KERVELLA - Gwarem Leurven - 22310 PLUFUR.

LES AMIS DU PARLER GALLO ont tenu leur Assemblée Générale à St VINCENT-SUR-OUST (Ti Kendalc'h). L'Association - qui est une fédération récente - regroupe déjà une dizaine d'associations faisant le colportage des textes oraux (Méné) ou l'animation de clubs ruraux. La fédération va continuer à aider à mettre sur pied des groupes locaux.

Du 15 au 18 Juillet, les Assemblées Générales Gallèse 81 auront lieu à CONCORET (en lisière nord-ouest de la forêt de Paimpont, l'antique Brocéliande...) avec participation de l'Association cantonale du Co-galès, du groupement culturel des Pays de Vilaine et du groupement Gallo "Chom'te", des pays d'ouest-Porhoet et Brocéliande.

Quatre comités départementaux vont être constitués. Gilles MORIN (Côtes-du-Nord) va être secondé par trois vice-présidents :

Eugène COGREL (Guémenée-Penfao - Loire-Atlantique)

Patrick LEBRUN (Mauron - Morbihan oriental)

Albert POULAIN (Rennes-Pipriac - Ile-et-Vilaine)

Tous trois conteurs en Gallo, bien connus. Un local est mis à la disposition de la fédération, de façon permanente, à Ti Kendalc'h.

LES AMIS DU PARLER GALLO DENONCENT LA NON-APPLICATION DE LA CHARTE CULTURELLE. Il n'y a eu que deux stages linguistiques en Gallo en trois ans et une rubrique Gallèse dans le cours de breton par correspondance. EN RADIO-TELEVISION : RIEN.

Le Diaporama "LE PARLER GALLO" peut être obtenu de Roland SAVIDAN, au C.A.C. - 9 rue du 71e R.I. - 22000 SAINT-BRIEUC - Tel. 33 77 50.

Les recherches linguistiques continuent. Le très gros problème est la difficulté de figurer la prononciation du Gallo avec l'alphabet latin. Heureusement, maintenant, on peut enrégistrer !

Le blocage par l'administration a fait réduire la subvention de la Charte Culturelle de 15 500 f. à 8 500 f.

Le Mouvement Ecologiste a obtenu, sur les 5 départements bretons, 4,20 % des suffrages (7 % au Cap Sizun) et 88 203 voix - Moyenne française: 3,9 % - malgré la consigne de voter "utile" dès le premier tour.

Le résultat des présidentielles va-t-il permettre d'ouvrir l'Ecole d'Infirmières de Guingamp - construite et prête à fonctionner, autorisation refusée par le précédent gouvernement, malgré un besoin évident ?

APPEL A LA CONSTITUTION D'UN " M.O.B. II "

Depuis une dizaine d'années, des progrès considérables ont été accomplis :

1°) SUR LE PLAN INTERNATIONAL:

Nous avons fait au PARLEMENT EUROPEEN une percée inespérée : le groupe parlementaire des INDEPENDANTS a pris en main la cause d'une Europe constituée sur la base des Régions. C'est un groupe largement international, puisqu'il comprend, outre le PARTI RADICAL ITALIEN, et plusieurs députés FLAMANDS, un parlementaire IRLANDAIS (ancien ministre) et plusieurs DANOIS. Le Président est M. M. COPPIETERS, député Flamand.

Vient de se constituer à Bruxelles l'ALLIANCE LIBRE EUROPEENNE (A. L.E.) pour organiser la concertation entre les mouvements autonomistes des régions en cause. Cela fait suite à la déclaration de Bastia du 19 Août 1979. Ont adhéré actuellement :

PLAID CYMRU (Pays de Galles)

Volksumie (Flandre)

Parti National FRISON

U.P.C. (Corse)

L'UNION VALDOTAINE (Val d'Aoste)

Parti Fédéraliste Européen (Guy Heraud)

Le principal Parti CATALAN

le P.N.V. (Parti National Basque)

le parti GALICIEN

d'autres pourparlers sont en cours

Le plus intéressant est que le secrétariat de l'A.L.E., patronné par le groupe parlementaire des Indépendants est intégré au fonctionnement du Parlement Européen, comme les autres secrétariats des partis politiques correspondant aux différents groupes parlementaires.

L'A.L.E. accepte l'adhésion des groupements régionaux constitués en vue de participer aux élections des collectivités locales et des assemblées régionales.

La proposition de constituer un SENAT DES REGIONS, seconde Assemblée Européenne est en préparation.

Plusieurs associations internationales se sont constituées afin de promouvoir l'idée de l'Europe des Régions lors des élections européennes de 1984 (voir nos précédents numéros)

A LONDRES, va se tenir cet été "THE FIRST ASSEMBLY OF THE FOURTH WORLD" (Président: Gwynfor EVANS) qui réclame l'organisation du monde en petites unités, afin de ramener les Etats à des dimensions contrôlables par l'homme et d'éviter les guerres mondiales.

Nos idées sont donc en marche à une très grande échelle. Mais, si nous portons nos revendications sur le plan international, le gouvernement français s'empresse de dire " Ce sont des groupuscules qui soutiennent ces thèses; ils n'ont aucune audience. LES ELUS DE BRETAGNE NE REVENDIQUENT PAS..." Le problème est donc de tenir nous-mêmes les postes OFFICIELS et principalement notre Assemblée Régionale, porte-parole normal de la Bretagne.

2°) SUR LE PLAN INTERIEUR

Un très grand chemin a été fait auprès de la presse, par rapport aux années 57-60 (noir notamment l'évolution su "Monde"...) et de beaucoup de personnalités.

Sur le plan institutionnel, la loi de 72 a marqué un premier pas; mais depuis, c'est l'immobilisme.

Mais lors du 1er tour de l'élection présidentielle, on a pu constater l'avance de nos thèses dans les milieux politiques français. De GISCARD, l'expérience du septennat avait démontré qu'il n'y avait rien à attendre. CHIRAC avait parlé de décentralisation; mais à la mode jacobine: déconcentration administrative, basée sur le département. Rien à attendre non plus de MARCHAIS ou de DEBRE. Mais tous les autres candidats ont été largement positifs et le P.S. a fait des promesses allant jusqu'à la suppression des préfets (!) Plus probable: la Région reconnue comme collectivité territoriale; l'Assemblée Régionale élue au suffrage universel, avec extension de ses compétences; espoir de la réunification avec la Loire-Atlantique; enfin promesses que les deux centrales nucléaires de Plogoff et du Pellerin ne seront pas construites.

Si ces progrès se réalisent, ils nous placeront devant la nécessité de présenter des candidats - non plus à l'Assemblée Nationale, ce qui est de peu d'intérêt, puisqu'ils seront toujours minoritaires (arithmétiquement...) et asservis aux appareils des partis français - mais avant tout à notre ASSEMBLEE REGIONALE, de façon à ce qu'elle soit effectivement le porte-parole des revendications bretonnes.

Les élections municipales sont également du plus haut intérêt: rien ne peut être fait si on ne "tient" pas sa base.

Les élections étant avant tout un problème de NOTORIÉTÉ, il faut nous organiser pour implanter nos candidats dans les circonscriptions, travail de longue haleine, qui ne peut être réalisé au dernier moment de la campagne électorale.

Il nous faut aussi pratiquer une politique réaliste, basée sur une connaissance sérieuse des problèmes concrets et la recherche de leurs solutions. Le préchi-précha idéologique effraie la plupart des électeurs, qui se demandent où l'on veut les mener.

Après la période quelque peu anarchisante des dix dernières années, pendant lesquelles les jeunes ont multiplié les essais dont aucun n'a tenu, et constatant d'autre part que l'U.D.B., bien que solide, est limitée par les positions idéologiques très tranchées qu'elle a prises, que le nouveau parti S.P.V. - qui aura peut-être un meilleur avenir - a pris également des positions trop avancées pour que la masse de l'électorat le suive avant, au moins, une dizaine d'années (en réalité, c'est un problème de montée des générations) nous avons pensé qu'il serait utile de rassembler les éléments actuellement dispersés, qui pourraient s'entendre sur un terrain concret, pour mener la lutte qui nous permettra de reprendre en main la représentation du pays.

- en tenant compte des progrès notables réalisés,
- peut-être sous l'étiquette très simple de "M.O.B. II" ?

Que ceux qui sont intéressés envoient leur accord au Bulletin DOUAR BREIZ - 22530 MUR-de-BRETAGNE en vue d'une réunion constitutive, qui pourrait se tenir à PONTIVY, en raison de la position centrale soit à la fin de Juin, soit à la rentrée, si le délai d'ici les vacances apparaîtrait trop court.

UN GROUPE D'ANCIENS "MOBISTES"

Il s'est formé un "COMITE DES AMIS DE LA MEMOIRE DE JEAN DE MONTFORT ET DE JEANNE LA FLAMME, SON EPOUSE" - Adresse: CENTRE JEAN GUEHENNO - 29130 QUIMPERLE, dont le Président est M. Yves BELLANCOURT.

Ce comité a pour but en premier lieu d'assurer une sépulture décente à ces deux personnages illustres de l'histoire de Bretagne. (voir notre N° 170) Cotisation: 20 f. Chèque à l'ordre: COMITE JEAN DE MONTFORT.

APPEL AUX BRETONS

En vue d'une amélioration de la loi du 5 Juillet 1972, QUI EST PREVUE, il faut nous organiser :

1°) Afin d'obtenir :

- Que cette amélioration soit rapidement votée ;
- qu'elle soit assez importante pour que l'Assemblée Régionale, élue au suffrage universel dispose de pouvoirs budgétaires et fiscaux suffisamment larges pour résoudre nos problèmes économiques spécifiques (emploi, P.M.E., artisanat, petit commerce)
- qu'elle puisse traiter directement avec la Commission de Bruxelles les dossiers qui nous concernent, dans les mêmes conditions que les Länder Allemands (notamment en matière d'agriculture et de pêche)
- Enfin, que toutes les questions d'enseignement de la langue, de l'histoire et de la culture bretonnes soient entièrement de la compétence de notre Assemblée et du Conseil Culturel de Bretagne; lequel devra également superviser les programmes de FR 3 et de Radio-Armorique.

2°) Afin d'obtenir que cette réforme annule le décret Pétain qui a établi la séparation arbitraire de la Loire-Atlantique.3°) Afin que nous soyons en mesure par la suite :

- d'exercer une action continue sur les élus en place pour qu'ils nous fassent une politique conforme aux intérêts de la Bretagne;
- de présenter des candidats aux élections régionales et municipales dans les circonscriptions dont les élus actuellement en place ne donneraient pas satisfaction;
- de préparer les élections Européennes.

P.S. - Faites connaître votre point de vue et indiquez si vous désirez être convoqué à une réunion générale (Adresse S.V.P. !)

Réponse à l'adresse : DOUAR BREIZ - 22530 MUR-de-BRETAGNE

Le C.R.I.B. - CENTRE RENNAIS D'INFORMATIONS BRETONNES - vient de s'ouvrir au 30 Place des Lices à RENNES. Tel. 30 06 87. Il constitue le Bureau permanent de l'UNION DES ASSOCIATIONS CULTURELLES BRETONNES du PAYS DE RENNES. Avec une salle d'accueil et une salle d'archives, il complètera les renseignements déjà fournis par BRUDAN HA SKRIGNAN (Alan AL LOUARN, à la même adresse)

Le Centre a été inauguré par M. Edmond HERVE Maire de Rennes et plusieurs Conseillers Municipaux, ainsi qu'un représentant de la Maison de la Culture et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Le responsable du Centre est Jean OLLIVIER.

Le Mai Breton se déroule actuellement à SAINT-BRIEUC : manifestation théâtrales et musicales, organisé par le CENTRE D'ACTION CULTURELLE (C.A.C.) En dix ans, cette manifestation a pris une grande extension. Elle n'est pourtant que la partie visible d'un travail qui se poursuit toute l'année, à l'école et dans les réunions des cercles culturels, à la fois en breton - prochaine fondation d'une maternelle DIWAN (qui a été préparée cette année par l'école du mercredi) et en Gallo (Amis du Parler Gallo) St Briec se trouvant à la jonction des deux zones linguistiques.

Joan Peire LAVAL, de NARBONNE, qui représentait les Occitans à la manifestation du KAD à Guingamp, le 17 Fév. (N°170) signale qu'Albert TISSEYRE, arrêté lors de la manifestation des viticulteurs à MONTREDON en 1976, après avoir été emprisonné plusieurs mois a été remis en liberté; mais n'a pas encore été jugé. La grande presse vient d'annoncer que l'affaire sera correctionnalisée; mais la date n'est pas fixée...

Le Centre de FORMATION CONTINUE de l'Université de Haute-Bretagne - 6 Avenue Gaston Berger - 35000 RENNES-VILLEJEAN annonce que son COURS INTENSIF DE BRETON se déroulera du Jeudi 2 Juillet au mercredi 8. Huit heures d'enseignement par jour. Hébergement en restaurant et cité universitaires. Direction des cours : P. DENEZ - Il est nécessaire de s'inscrire rapidement à l'adresse ci-dessus.

GOUEL AR BREZHONEG 1981 (Fête de la langue bretonne) du 4 au 7 Juin dans le CAP SIZUN.:

Jeudi, 4 à PLOGOFF : film sur le nucléaire et les énergies renouvelables.

Vendredi 5 à Pont-Croix : théâtre et fest noz

Samedi 6 à Pont-Croix : sports, films chanteurs, veillée

Dimanche 7 à Douarnenez : animation - sports - théâtre et fest noz

Le Camp Interceltique des Bretonnants aura lieu aussitôt après le Congrès de Lannion, du 24 Juillet au 1er Août, à SCAER, école St. Jean. Coût du stage : 300 f. dont la moitié à verser en prenant l'inscription: KEAV - 44 rue Jean Rameau - 29000 QUIMPER.

Un cours de formation rapide en breton aura lieu du 3 au 8 Août à l'Institut Consulaire de LORIENT. S'inscrire auprès de M. FIOC'H - Institut Consulaire - Rue de Kerguelen - 56100 LORIENT.

Per DENEZ fait savoir qu'il a démissionné de son poste de Vice-Président de KENDALC'H.

Les éditions PICOLLEC - 48 rue de Laborde - 75008 PARIS viennent de publier un petit volume d'interview de l'IRA: "NOUS AVONS TUE MOUNTBATTEN - L'IRA PARLE", par R. Faligot.

Un ouvrage en breton sur LAENNEC, par Goulc'han KERVELLA vient de recevoir une bourse du "KUZUL AR BREZHONEG (28 rue des Trois Frères Le Goff - 22000 SAINT-BRIEUC); Il est actuellement en préparation. Toute personne qui posséderait des documents inédits sur Laënnec est instamment priée de bien vouloir les communiquer à l'adresse ci-dessus.

Camp de vacances pour enfants qui commencent le breton (agréé par le Jeunesse et les Sports) de 6 à 12 ans, à SPEZET, du 5 au 28 Août. Inscription: 1200 f. à AR FALZ - 1 Place du Marc'hallac'h - 29210 MORLAIX

La Mission Bretonne de Paris - 22 rue Delambre - 75014 - annonce pour la SAINT YVES une Messe à 11 h. et fête ensuite à la Mission. Le 24 Mai, GOUEL AR VRETONED de 14 à 19 h. aux Arènes de Lutèce.

Le DEVEZH AR VRO 1981 des émigrés Bretons de la Région Parisienne aura lieu le vendredi 12 Juin, sous la forme d'un concert à l'église St EUSTACHE : Orgue, trompette et harpe: "Chants sacrés des Celtes antiques (Henri CHEDORGE).

Un album vient d'être édité à NANTES, en l'honneur de LAENNEC. Il retrace l'histoire de l'Hôpital de Nantes depuis 1360 et de quelques sommités médicales nantaises.

DEFENSE ET PROMOTION
des LANGUES de FRANCE

QUESTIONS POSEES AUX CANDIDATS
à l'élection présidentielle sur le

STATUT DES LANGUES ET CULTURES DE FRANCE

- 1) Etes-vous d'accord pour proposer au gouvernement et au Parlement de reconnaître les langues et cultures de France comme langues nationales ?
- 2) Etes-vous d'accord pour que soit préparée par le Parlement dès le début du prochain septennat, une loi-cadre définissant la place qui doit être celle de ces langues et cultures dans les domaines de l'Éducation, de la Culture, des Media, de la vie publique, cela conformément à l'esprit et aux prescriptions des conventions signées au plan international ?
- 3) Etes-vous d'accord pour que, tant qu'une réforme démocratique des institutions régionales n'aura pas été réalisée, les moyens nécessaires soient prévus par l'Etat pour assurer la promotion des langues et cultures de France dans les divers domaines concernés et, en particulier, aux divers degrés de l'enseignement, ainsi qu'à la radio et à la télévision ?
- 4) Etes-vous d'accord pour que, dans le cadre d'une réforme régionale démocratique, la gestion de ces différents domaines soit confiée aux Régions - dont les compétences et les ressources auront été très largement étendues - les Régions décidant elles-mêmes des mesures à réaliser en faveur de leurs propres langues et cultures et des moyens à y consacrer, dans le respect des lois d'Etat ?

EMGLEO BREIZ

B.P.17 -29266 BREST CEDEX

NOUVELLE PROPOSITION

Déposée en décembre dernier, la vingt-cinquième proposition de loi depuis 1959, relative aux langues et cultures de France vient d'être mise en distribution. Il s'agit en l'espèce du dixième texte des députés socialistes à ce sujet, dont les auteurs sont le Breton L. LE PEN-SEC et l'Occitan C. LAURISSERGUES.

Après une mise à jour de l'exposé préalable de leur précédente proposition, pour tenir compte des quelques faits nouveaux intervenus depuis leur précédent projet en 1977, les signataires offrent en vingt-cinq articles l'ensemble des multiples dispositions qu'il convient, selon eux, de prendre pour assurer une authentique promotion des "Langues et Cultures des peuples de France". Lesdites langues et cultures sont clairement énumérées, avec leurs zones d'influence (pour la Bretagne, le breton et le gallo). Et cette fois, tous les domaines concernés sont traités: enseignement, formation permanente, activités culturelles de jeunesse, de loisir, de sauvegarde du patrimoine et du cadre de vie, radio et télévision, vie publique et officielle.

...L'exposé des motifs indique au surplus que, dès qu'une réforme régionale démocratique aura été mise en place, ce sera précisément aux Régions elles-mêmes, dont les compétences et les ressources auront été réellement élargies, d'attribuer à leurs langues et cultures, à côté de la langue et de la culture françaises, la place qu'elles décideront alors de leur attribuer dans les divers secteurs. Un plan de cinq ans sera immédiatement établi, aux niveaux national et régional, pour organiser et financer l'application des mesures décidées.

On voit l'intérêt et l'actualité de ce nouveau texte - qu'on peut se procurer pour une somme très modique au Bureau des Publications de l'Assemblée Nationale, 2 rue A. Briand, 75007 PARIS (facture en retour).

Note de D.B. Etant donné le résultat des élections présidentielles, il y a des chances sérieuses de passer du premier coup à la seconde étape prévue: la compétence de la Région...

EXTRAIT DE LA DECLARATION D'EUSKALDUNAK N° 81

...Il existe un courant abertzale socialiste réel. La preuve en est que le journal EUSKALDUNAK s'est toujours autofinancé et pourrait se maintenir en se "laissant porter" par ce courant. Mais pour nous, le journal et le parti sont un seul et même instrument qu'il convient de repenser afin d'embrayer sur de nouvelles couches militantes.

Cependant un nouveau départ vers cet objectif suppose un sérieux travail de décantation et de clarification, notamment vis-à-vis de la lutte armée, dont nous n'avons peut-être pas dit assez clairement qu'elle ne pouvait que mener à une impasse, ici, en Pays Basque Nord, dans la situation actuelle.

Nous sommes conscients que l'arrêt d'un parti politique et d'une publication, qui pourrait durer longtemps encore sous la forme actuelle, présente un aspect négatif en créant un certain "vide politique". Mais C'EST POUR NOUS UNE MANIERE D'EXPRIMER LE REFUS.

1) Refus d'être un "parti alibi" pour ceux qui se situent dans le "courant E.H.A.S.", mais n'arrivent pas à sauter le pas qui en ferait, sinon des militants, du moins des adhérents susceptibles d'épauler la vie du parti et qui se contentent d'un ronronnement politique.

2) Refus d'être un "parti alibi" pour ceux qui ne sont jamais arrivés à se situer politiquement que par rapport à E.H.A.S., au lieu de faire leurs propres analyses et de se situer par rapport à la réalité.

3) Refus d'assumer des situations qui résultent d'une politique à laquelle n'adhère pas E.H.A.S.. Ce que l'on appelle "le monde abertzale" ou encore "le milieu abertzale" étouffe en effet dans un certain "esprit de famille" où tous les membres seraient moralement obligés d'approuver et de défendre tous les actes issus de ce milieu parce qu'ils sont faits au nom de "la cause basque". Preuve que l'on a de la difficulté à accéder à une authentique vie politique à base de confrontations d'idées, de projets, de discussions, d'une manière claire et publique. Le débat au sein du Mouvement basque et avec le Peuple Basque est quasi inexistant.

Le mouvement abertzale se situe à merveille dans la tradition de la famille basque, où querelles et dissensions internes doivent être étouffées, ne doivent pas être portées sur la place publique. De ce point de vue, quelle différence entre l'unanimité politico-religieuse de nos villages du 19e siècle et l'unanimité politico-abertzale de cette fin de 20e siècle ?

Enfin, de ce "sabordage", apparemment négatif, nous attendons un effet positif: dans la ligne politique tracée par E.H.A.S. depuis 7 ans, il existe des potentialités pour créer un mouvement plus ample que E.H.A.S. et nous pensons utile de désencombrer le carrefour où pourrait se faire ce rassemblement. En effet, il sera psychologiquement plus facile à beaucoup d'adhérer à une nouvelle organisation qu'ils mettront sur pied qu'à venir à E.H.A.S..

Bayonne, le 5 Mai 1981
EUSKAL HERRIKO ALDERDI SOZIALISTA
PARTI SOCIALISTE DU PEUPLE BASQUE

NOTE DE D.B. - Nous qui menons un combat semblable, nous pouvons dire à nos amis Basques qu'aussi longtemps qu'un PEUPLE LUTTE POUR SA SURVIE, ces discussions d'idées, qui ne font que diviser et affaiblir face à l'adversaire, sont superflues et doivent être reportées aux temps heureux qui suivront la victoire, qu'elles compromettent par leur apparition prématurée.

Le dernier paragraphe semble en avoir pris conscience.

E L FRONT AUTONOMISTE
DE LIBERATION

A l'attention de M.M. H. SCHMIDT,
V. GISCARD D'ESTAING et F. MITTERAND

APPEL DE BLAESHEIM

15 Mars 1981

Il y a une quarantaine d'années, le Tyrol du Sud a été sacrifié aux intérêts de l'axe Rome-Berlin. Sa langue et son identité ont été bradées. Pourtant, après la dernière guerre, le Tyrol du Sud a réussi à obtenir un statut d'autonomie.

Actuellement, au Tyrol du Sud, ce sont les parents des élèves qui décident, démocratiquement, de la langue dans laquelle leurs enfants seront instruits et élevés. Les enfants germanophones suivent les cours de l'école allemande, les enfants de langue maternelle italienne suivent les cours de l'école italienne. Comme cela se pratique en Suisse, en Yougoslavie, en Belgique, ainsi que dans tous les pays démocratiques.

Quarante ans après l'axe Rome-Berlin, l'axe Paris-Bonn veut sacrifier l'Alsace-Lorraine. Paris veut éliminer notre langue maternelle. Bonn accepte cette situation, en compensation de quoi l'Alsace-Lorraine sert de poubelle nucléaire. Fessenheim et Cattenom, financés à la fois par des capitaux français et allemands en sont la preuve évidente. Et sont un danger permanent pour notre agriculture, notre environnement, notre identité et notre langue.

Par la présente, nous demandons aux deux candidats Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterand qu'ils s'engagent publiquement par écrit et avant la fin du mois de Mars, à donner aux Bretons, Occitans, Basques, Corses, Catalans, Flamands et Alsaciens-Lorrains la possibilité d'envoyer leurs enfants à l'école de leur choix, c'est à dire qui enseigne dans leur langue maternelle. Il s'agit d'appliquer sur l'ensemble de l'hexagone le statut dont bénéficient les germanophones de l'Italie au Tyrol du Sud, ou ceux de la Belgique à Eupen, également germanophone.

Les militants du Front Autonomiste de Libération EL sont heureux de la réconciliation entre la France et l'Allemagne, dont ils souhaitent qu'elle soit définitive. Elle ne saurait toutefois se faire sur le cadavre de l'Alsace-Lorraine. Ils demandent au Chancelier fédéral, Helmuth Schmidt et au candidat Giscard D'Estaing de sauvegarder les droits les plus élémentaires de l'homme en Alsace-Lorraine, avant qu'il ne soit trop tard.

Au nom des militants du Front Autonomiste de Libération EL,
Elsass-Lothringischer volksbund, le Bureau :
Gabriel ANDRES Robert JOACHIM Ferdinand MOSCHENROSS

François MITTERAND

Paris, le 27 Avril 1981

MOUVEMENT EL

31 Quai des Bateliers
67000 STRASBOURG

MONSIEUR,

J'ai bien reçu votre lettre et je vous en remercie.

Je peux vous préciser que notre parti est favorable à ce que les jeunes Alsaciens puissent pratiquer leur langue maternelle et régionale à l'école maternelle, lorsque leurs parents le souhaitent, à condition que cela se fasse dans le cadre du bilinguisme. Il nous paraît en effet néfaste qu'il y ait une rupture entre le milieu familial et le milieu scolaire.

En espérant avoir répondu à votre question, je vous prie de recevoir etc.... signé: P. BEREGOVOY, chargé des relations extérieures de F. Mitterand

POURQUOI L'ALSACE VOTERA CONTRE GISCARD... (Affiche collée à Strasbourg)

FERDINAND
MOSCHENROSS
autonomiste

VALERY
GISCARD D'ESTAING
Candidat

ne déclare pas en douane
un poste radio de F.727
en 1977 la franchise est F.690
pour F. 37

reconnait avoir reçu
des DIAMANTS pour F. 40 000
en appliquant la même franchise 690
il est en infraction pour F. 39 310

un autonomiste est condamné
à Strasbourg, le 24 Mars 1981
à une amende de F.3 500
et à la confiscation de sa
voiture

au tarif appliqué à Moschenross
il devrait être condamné
à une amende de F. 3 749 500
et à la confiscation de 1070 voitures

QUESTIONS :

- Giscard d'Estaing va-t-il payer cette amende au tarif appliqué à l'autonomiste ?
- les 1071 voitures, ou 3 "Boeing" seront-ils confisqués à la famille Giscard d'Estaing/Schneider ?
- les diamants offerts par un criminel conduiront-ils Giscard d'Estaing en correctionnelle ?
Quand ? Avant ou après les élections ?

- L'Appel de BLAESHEIM du 15 Mars 1981 du Front Autonomiste EL a déjà reçu 1 réponse. Pourquoi le candidat Valéry Giscard d'Estaing ne daigne-t-il pas répondre ?

- Le candidat condamnant la politique régionale dans ses déclarations de Thann, toutes les Alsaciennes et tous les Alsaciens se voient obligés de voter au 1er et au 2e tour contre Valéry Giscard d'Estaing. Pas d'abstention.

Le NOUVEL ALSACIEN, dans son numéro du 4 Avril titre :

L'AFFICHE QUE VOUS N'AUREZ PAS VUE !

(car les équipes du candidat en question se sont empressées de la recouvrir. Mais elle était restée à la vitrine du 31 Quai des Bateliers. Nous attendrons, non sans ironie, la suite des événements...)

K.A.D. COMITE D'AMNISTIE BRETON
Bourg de Plouisy - 22200 GUINGAMP

signale l'arrestation de 13 Mars
de Guy OLLIVIER, 23 ans, à Guin-
gamp :

" M. Guy OLLIVIER avait demandé le statut d'objecteur "OP 20". Cette demande a été rejetée à deux reprises par le Conseil d'Etat.

Il est donc actuellement mis aux arrêts de rigueur pour 60 jours à la caserne de Rennes. 60 Jours pendant lesquels le prévenu ne peut recevoir la visite d'aucun avocat, Nous nous élevons avec force contre ce procédé arbitraire, contraire à la Convention Européenne des Droits de l'Homme, signée par la France.

Les Comités Amnistie Bretagne, conformément à la volonté de M. Ollivier l'adoptent et le soutiennent en tant que détenu politique breton, comme ils le font pour les détenus de Fresnes, au nombre de 19.

Nous demandons sa libération immédiate, la dissolution des T.P.F.A. et nous oeuvrerons en ce sens."

ETUDE

ENFIN LE CHANGEMENT !

Le résultat des élections a consacré l'échec de la politique Giscardienne... Echec sur toute la ligne : la politique économique - qui devait être le triomphe de l'inspecteur des Finances - aboutit à une tornade de fermetures d'usines et de dépôts de bilans, dont le renchérissement du pétrole est loin d'être la seule cause. (Comment le Japon, plus dépendant que la France, s'en tire-t-il si bien ?) La mégalomanie des vingt dernières années (Giscard aux Finances...) et la politique monétaire à contre-sens, application de théories fausses (nous en parlerons...) en sont la cause principale. Chômage à un niveau record, conséquence de cette politique. Blocage complet de la Régionalisation et retour en arrière, avec, comme réaction, la multiplication des plastiques, à laquelle il n'est pas donné d'autre réponse qu'une répression féroce. Enfin un programme nucléaire démentiel, autre source d'affrontements.

Partout, baisse de la moralité, foire d'empoigne sur les places et l'argent; main-mise sur la fonction judiciaire - dont les magistrats se plaignent eux-mêmes et qui a pour conséquence que la population - qui, entre les deux guerres respectait encore profondément les magistrats - ne leur fait plus aucune confiance... Quand une société en est là, l'effondrement n'est pas loin.

La pente sera dure à remonter : la crise, conséquence de l'asservissement au pouvoir, est surtout morale. Espérons qu'il est encore possible d'en sortir !

LA FIN DU NUCLEAIRE ?

C'est la première réaction ici : Plogoff et Le Pellerin sont sauvés. Qu'on ne s'avise pas d'essayer de nous en remettre une autre ailleurs. Il y a assez de Brennilis ! Qu'on nous laisse seulement développer les possibilités que nous avons d'énergies renouvelables. Nous en sommes fort bien pourvus, à condition qu'on consente à les étudier sérieusement.

On nous dit qu'on achèvera les constructions trop avancées; mais qu'avant d'ouvrir de nouveaux chantiers, tout va être réexaminé. Etant donné le dossier, dès lors que l'autorité suprême n'a plus d'intérêts financiers personnels engagés dans l'affaire, il est permis d'espérer. Car l'emploi devenant la première préoccupation, il est déjà bien démontré (voir notamment l'enquête des scientifiques de l'Université de Poitiers) que les centrales nucléaires - outre leurs dangers - suppriment à terme des emplois, tandis que l'exploitation des énergies renouvelables en créerait bien davantage.

UNE SERIEUSE DECENTRALISATION

Elle est déjà en préparation. M. JOSSELIN (Président du Conseil Général des Côtes-du-Nord et député Européen) préside au P.S. la Commission qui prépare la réforme des collectivités locales. Première question à débattre : la suppression des préfets !

Le projet d'amélioration de la loi du 5 Juillet 1972 sur les Régions que nous avons publiée dans notre numéro 169 a été remis à M. LE PEN (P.S., député du Finistère) et va être envoyé à M. JOSSELIN et à la Commission ad hoc.

Lorsque les régions disposeront de ressources financières plus larges et de pouvoirs plus étendus, leur permettant d'intervenir dans la planification économique, nous établirons un 3e Plan Breton, prévoyant l'utilisation de nos ressources énergétiques et aboutissant à des créations d'emplois. Après les deux premiers que Paris a fait échouer, ce

2 lui-ci parviendra peut-être à entrer en application... Il sera certainement beaucoup plus réaliste que ceux des technocrates parisiens !

L'AMNISTIE

Pour que la France puisse repartir sur des bases saines, il faut absolument qu'une amnistie complète - sans tenir compte de la durée des peines (y compris pour les deux de Versailles !) - soit accordée à TOUTES LES CONDAMNATIONS POUR ATTENTATS POLITIQUES, prononcées par la Cour de Sûreté de l'Etat.

Le pouvoir Giscardien s'était imaginé arrêter ces attentats par la terreur de condamnations très lourdes. Dans le cas du F.L.B. elles étaient particulièrement choquantes, étant donné que les précautions avaient toujours été prises pour éviter les accidents de personnes et qu'en fait, il n'y en a pas eu. Or les peines ont été plus lourdes que pour bien des assassinats... Le pays n'a pas admis cela. Que la "Fête de l'Amnistie" à Guingamp, en Février, ait réuni plus de 10 000 personnes, malgré le risque d'en avoir des ennuis (la police, selon son habitude, relevait le numéro des voitures...) en est une preuve évidente. "Nous avons fait du bruit, et c'est tout." avait dit l'un des inculpés devant la Cour de Sûreté. C'est bien de faire du bruit qu'il s'agissait, puisque qu'aucune discussion raisonnable n'aboutissait à rien. Il n'y avait pas plus d'espoir que les attentats finissent, tant que la solution politique serait obstinément refusée. (Même le Congrès des policiers l'avait signalé, il y a deux ans !...)

Si donc le pouvoir central renonce enfin à abandonner son jacobinisme périmé, il n'y aura plus besoin ni de F.L.B., ni de F.L.N.C., ni des autres groupes clandestins susceptibles d'apparaître : les problèmes pourront être réglés par la voie normale des discussions politiques. L'Espagne fera bien d'y réfléchir.

L'amnistie ne pouvant être accordée que par une loi, il faudra attendre les élections parlementaires (prévues pour les 21 et 28 Juin) et la session extraordinaire qui suivra. Elle ne pourra se placer qu'en Juillet. Mais une libération conditionnelle ne dépend que du gouvernement. Elle pourrait donc intervenir aussitôt la passation des pouvoirs - c'est à dire dès la fin de Mai. M. Mitterand s'honorerait en associant ainsi les détenus politiques à la liesse générale et à l'espoir du changement.

M. KERHUEL

Direction : Marie Anne KERHUEL - Abonnement : un an : 40 f.
C.C.P. : Mlle KERHUEL - 1682-46 Y - RENNES

DOCUMENTS : Lettre du F.L.B. au nouveau PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE Française.
CENTRE DES DEMOCRATES BRETONS: Elections législatives des 14 et 21 Juin 1981
STROLLAD AR VRO - Elections législatives.
ADSAV 1532 : Communiqué au sujet de la "décentralisation"
MOTION présentée par la Commission Exécutive du MOUVEMENT NORMAND.
L'ANNONCIADÉ / POUR UNE REGION SAVOIE.
FRONT OCCITAN : Le Mouvement Occitan appelle à voter dès le premier tour pour la gauche : PS-PC.

BIBLIOGRAPHIE

RENCONTRES INTERNATIONALES :

Du 18 au 23 Juillet, à LANNION : CONGRÈS INTERCELTIQUE. Sujet principal des séances d'études : la situation de la langue, dans nos six Pays. Soirées artistiques: théâtre, cinéma, musique, danse.

S'INSCRIRE, pour les chambres et les repas: KENDALC'H KELTIEK ETRE-VROADEL - Centre Culturel Jean Savidan - 22300 LANNION, en envoyant un premier versement de 200 F..Coût de l'ensemble du Congrès : inscription, chambre, repas et soirées, environ 500 f..Les repas et les séances d'Etude se tiennent à l'I.U.T.

Moyens de communication, si on n'a pas de voiture: autorail pour Lannion, correspondant avec la grande ligne Paris-Brest, à la gare de Plouaret (entre Guingamp et Morlaix.

30 Juillet et 1er Août, à LONDRES, PREMIERE ASSEMBLEE DU "FOURTH WORLD", à l'Université de la Cité. Inscriptions : FOURTH WORLD, Abercorn Place, LONDON N.W. 8 - England - Grande-Bretagne. £ 15 par personne. Chèque au nom de FOURTH WORLD, avec £ 1, 50 p. pour frais de banque - ou paiement en monnaie internationale ou coupon postal (si non, les banques retiennent presque toute la somme, à titre de commission !)

Liste des FORUMS, parmi lesquels en désigner 3, par ordre de préférence :

- F1 - Groupes Ethniques nationalitaires et minoritaires.
- F1a - Le Nigéria décentralisé et la leçon qu'il donne à l'Afrique.
- F1b - Le conflit Arabes-Israël.
- F1c - Ulster : les Six Comtés.
- F1d - Le nationalisme Cornique.
- F2 - La promotion de la Paix.
- F3 - Décoloniser les Empires géants:
- F3a - Le Marché Commun: mène-t-il à la paix ou à la guerre ?
- F3b - Décoloniser les U.S.A. (contre la tendance à l'accroissement du pouvoir fédéral)
- F3c - Décoloniser l'Empire Russe...
- F3d - Décoloniser le Royaume-Uni.
- F4a - Ecologie.
- F4 b - Libération de l'animal et élevages industriels.
- F5 - Démographie (régulation de la croissance)
- F6 - Economie: le paradoxe de l'inflation accompagnée de chômage massif.

- F7 - Les entreprises multinationales : comment les contenir ?
- F8 - Les syndicats.
- F9 - Les coopératives.
- F10 - Les femmes et le "Fourth World".
- F11 - Architecture et urbanisme.
- F12 - Agriculture et réforme foncière.
- F13 - La vie au village.
- F14 - L'énergie nucléaire et les énergies de remplacement.
- F15 - Technologie intermédiaire ou appropriée.
- F16 - Droits de l'Homme.
- F17 - Réforme des lois et du droit pénal.
- F18 - Santé.
- F19 - Education.
- F20 - Religion.
- F21 - Arts, culture et "medias".
- F22 - Transports.
- F23 - Gouvernement local.
- F24 - Communautés, logement en coopératives, expériences de nouvelles méthodes de logement.

On trouvera dans notre N° 171 (Avril 81) les déclarations de principes du mouvement "FOURTH WORLD", qui recommande la répartition des peuples en petites unités, seul moyen d'assurer la paix, l'ordre et la prospérité; les grands Etats actuels étant devenus ingouvernables en raison même de leur gigantisme. (Président: Gwynfor EVANS)

Du 21 au 26 Août, au DANEMARK: Haute École Populaire de UGE, par TINGLEV (à 17 km. au nord de la frontière germano-danoise) :

"IDENTITE NATIONALE" - Séminaire sur les peuples minoritaires d'Europe.

Nous partons de l'idée que les peuples du Nord sont particulièrement susceptibles de représenter une source d'inspiration pour les minorités de l'Europe. Minorités qui, aujourd'hui, doivent combattre pour leur liberté et leur survie comme nation. Les Hautes Ecoles Populaires Nordiques n'ont pas peu contribué à faire progresser la liberté qui règne entre leurs peuples, bien que cette liberté ne soit pas encore gagnée pour tous dans le nord. Nous pensons qu'une collaboration à l'échelle de l'Europe est nécessaire pour permettre à ses nations minoritaires d'obtenir une reconnaissance officielle.

Parmi les conférenciers de notre séminaire se trouveront des experts en matière de conditions de vie des minorités européennes, tels que: Pr. Dr Théodore VEITER, Innsbruck; Dr Henning EICHBERG, Stuttgart; Pr Peter BROBERG, Skåne. Et du Danemark: Preben MAEGÅRD, Organisation pour les énergies permanentes; Poul ENGBERG, ex-Directeur de Haute Ecole Populaire, ainsi que Stig THORNSOHN, spécialiste des problèmes indiens, etc.

Participent des personnes privées, ou représentants d'organisations des quatre coins de l'Europe: Irlande, Pays de Galles, Bretagne, Flandres, Frise du Nord et de l'Ouest, Allemagne, Tyrol, Euskadi, Alsace Laponie, Iles Féroé, etc.

Arrivée: Vendredi 21 Août, à 18 h. - Samedi et Dimanche, conférences, compte-rendus, discussions - Lundi, visite aux minorités du pays frontière; Mardi, débat final, critiques, et prévision des tâches futures; Mercredi: départ le matin.

Soirées : passées en commun, distractions; ne pas oublier ses instruments de musique.

Suivant les besoins, il sera organisé un service de traduction/interprétation (Anglais, Allemand, Français)

Le séminaire est libre et indépendant de toute organisation.

Prix du séminaire: DKr 475 - (inclu logement en chambres à deux lits,

plus tous les repas. Un petit nombre de chambres à un lit est également disponible) L'Ecole est à quelques km à l'ouest de l'autoroute. Tinglev est desservi par le train.

Les inscriptions doivent être adressées à: Kristian Hjaer NIELSEN
le plus rapidement possible Uge Allegade 17
(nombre de places limité) DK 6360 TINGLEV-UGE
(On peut demander des bulletins d'inscription à DOUAR BREIZ)

SITUATION POLITIQUE EN FRANCE APRES LES ELECTIONS

D'après les dernières informations, à la session qui va s'ouvrir le 2 Juillet, le Gouvernement déposerait devant les Chambres LE PROJET DE LOI FIXANT LES GRANDES LIGNES DE LA REFORME REGIONALE. Comme il dispose de la majorité absolue, le vote ne devrait pas faire difficulté. Reste ce qui peut se passer au Sénat, dont la composition est encore celle du précédent régime. De toute façon, avec la Constitution actuelle, l'Assemblée Nationale a le dernier mot.

Les principaux changements annoncés semblent devoir être :

- la Région devient COLLECTIVITE TERRITORIALE DE PLEIN EXERCICE;
- l'Assemblée Régionale sera élue au suffrage universel, probablement à la proportionnelle (ce choix du mode de scrutin paraît illogique : il va politiser une représentation qui devrait être géographique : l'Assemblée Régionale aura un rôle d'administration et non de choix politique, dont elle n'aura pas les pouvoirs)
- l'Exécutif de la Région passera entre les mains du Président de l'Assemblée (et non plus du Préfet Régional...) qui pourra se constituer un corps administratif ad hoc; l'Assemblée Régionale pourra désormais financer des dépenses de fonctionnement; (et non plus seulement d'investissements) ;
- les Préfets seront désormais appelés "COMMISSAIRES DE LA REPUBLIQUE". Ce ne sera pas seulement un changement de nom: leurs attributions seront réduites. Ils n'auront plus de pouvoirs de tutelle sur les collectivités locales, ni sur la Région. Ils continueront à coiffer les grands services de l'Etat dans le département: équipement, douanes, contrôles sanitaires, etc. finances correspondant aux impôts d'Etat.
- par voie de conséquence, l'administration départementale serait également modifiée: la tutelle préfectorale disparaissant, le Président du Conseil Général deviendrait le chef de l'Exécutif départemental. On n'ose pas aller jusqu'à la suppression du département...
- l'enseignement des langues et cultures régionales serait confié à la Région.

Sur tous ces points, il semble que les régionalistes sont à la veille de remporter une grande victoire. Restera évidemment à obliger l'administration à ne pas restreindre le texte de loi par des décrets d'application qui prétendent imposer le contraire (fâcheuse habitude prise depuis quelques années) et à respecter le texte quand il s'agira de l'appliquer (surtout en matière d'enseignement...)

Deux questions qui demandent une étude approfondie sont reportées à plus tard :

- les finances régionales, ainsi que la réforme de la taxe professionnelle (en faveur des communes) qui seront probablement réglées en Novembre, lors de la discussion budgétaire;
- le découpage des Régions, qui pose une série de cas épineux et dont la modification va nécessiter beaucoup de consultations.

Dans cet intervalle, il faudrait que notre Assemblée Régionale, enfin libérée de la tutelle préfectorale en profite pour prendre certaines mesures qui faciliteront cette modification : principalement, le transfert de la capitale régionale à PONTIVY, en position centrale. Cette mesure a déjà été demandée et s'est heurtée au refus du préfet. L'intérêt est triple :

- la commodité, pour l'ensemble des usagers est évidente : personne n'aura plus à faire 200 km. pour régler ses affaires avec l'administration régionale, qui va jouer un rôle plus important;
- réanimer le Centre-Bretagne en y provoquant la création d'emplois tertiaires et en obligeant la S.N.C.F. à se résigner à la desservir. On parle depuis des années de la nécessité de le "réanimer"; mais en ne faisant rien qui puisse mener à ce résultat...
- et surtout, préparer le rattachement de la Loire-Atlantique en mettant fin au conflit NANTES-RENNES. Les trois grandes villes sont exceptionnelles, donc mal placées pour servir de centre administratif. Il n'y a aucune nécessité que ce centre soit placé dans une grande ville. Une administration, pour fonctionner, a essentiellement besoin de la poste, du télégraphe et du téléphone; tout cela y existe. Pontivy est trop petit pour porter ombrage à NANTES, qui restera la grande métropole économique et les vexations d'amour-propre seront éliminées.

Le Garde des Sceaux a fait mettre en liberté provisoire, le 5 Juin, 31 prévenus de la Cour de Sécurité (le 32^e étant retenu pour une infraction de droit commun): 11 Corses, 6 membres du groupe Action Directe, 5 Guyanais, 4 Guadeloupéens, 5 Basques et une personne sous accusation d'intelligence avec une puissance étrangère. Après la suppression de la Cour de Sécurité de l'Etat, ils seront jugés par une juridiction de droit commun: correctionnelle ou assises, selon les faits.

Ont également été remis en liberté 12 autres prévenus, dont l'instruction est terminée, ou la condamnation n'est pas définitive parce qu'ils se sont pourvus en Cassation. Dans ce dernier cas se trouvent trois Bretons : les frères Riou et Martial MENARD.

Mais les déclarations du Garde des Sceaux (M. FAURE, MRG) ont inquiété fortement: l'amnistie des détenus politiques n'engloberait que les condamnations à moins de huit ans de prison - ce qui laisserait plusieurs des nôtres sous les verrous et justement les condamnations les plus abusives, étant sans aucune proportion avec les faits. Nous nous attendions à ce tour de passe-passe, pour conserver les deux "sacrilèges" de l'attentat de Versailles sous les verrous.

Il y a eu immédiatement des protestations de tous côtés, et pas seulement du KAD. Le Cabinet du Premier Ministre a fait savoir que cette éventualité avait été discutée; mais que la position du Gouvernement n'était pas encore arrêtée. On était à la veille des élections législatives. Espérons que cette déclaration n'était pas seulement électorale!

On trouvera en I bis, la lettre adressée au Président de la République par le F.L.B. proposant LA TREVE DEFINITIVE DES PLASTICAGES, moyennant une loi de Régionalisation correspondant au minimum aux données ci-dessus, accompagnée de la libération de tous les détenus politiques. Le F.L.B. n'acceptera évidemment pas que quelques uns des siens restent "au trou". Ce serait une erreur politique énorme de la part du gouvernement que de s'obstiner sur ce point - d'autant plus que cela ne lui coûterait vraiment pas grand'chose de donner satisfaction ! On ne voit pas très bien comment un gouvernement socialiste pourrait justifier cet espèce de culte aberrant de la mémoire de deux potentats (Louis XIV et Napoléon) qui sont en réalité de grands criminels de guerre...

CONTRIBUTIONS POUR LA DISCUSSION PREALABLE
A LA RECONSTITUTION D'UN M.O.B. II

REFLEXION SUR LES CONDITIONS D'EFFICACITE D'UNE ACTION BRETONNE

PLATE-FORME DE DEPART - Il faut se pénétrer de la nécessité de situer notre mouvement en rompant avec les idées et le vocabulaire de l'EMSA. Il faut avoir la lucidité de constater que le mouvement breton ne progresse pas, qu'il vieillit, qu'il reste dangereusement "élitiste".

Il faut innover, en reprenant une recette qui fut efficace et qui le reste certainement. Au lendemain de la dernière guerre, la relance d'un mouvement breton exigeait la rupture avec les positions politiques du P.N.B., considérées, à tort ou à raison, comme marquées par la "collaboration".

L'INNOVATION a consisté à poser le problème en termes économiques parce que l'économie est une science du réel. Il est très intéressant de consulter une liste des premiers adhérents du M.O.B.. Ils venaient de milieux divers et d'opinions ou de convictions différentes; mais ils avaient en commun la constatation qu'ils avaient faite d'un PROBLEME ECONOMIQUE SPECIFIQUE A LA BRETAGNE. Le C.E.L.I.B. procédait exactement du même esprit.

Ce qui ne veut pas dire qu'il nous faille abandonner nos objectifs nationalistes; mais que, par priorité, nous devons choisir le terrain sur lequel le plus grand nombre de nos compatriotes se réunira.

La mise en évidence des réalités économiques induira automatiquement les impératifs politiques.

Ce qui doit nous guider, ce n'est pas une vision romantique, intellectuelle ou philosophique des choses mais une conscience claire et réaliste des besoins du peuple breton.

CE QUI NOUS IMPORTE, C'EST DE MENER UNE ACTION DETERMINANTE DANS L'INTERET DE NOS COMPATRIOTES ET NON PAS DE NOUS FAIRE PLAISIR EN ATTENDANT LE REVEIL DU ROI ARTHUR.

D'ABORD UN INVENTAIRE - Il s'agit, dans un premier temps de connaître concrètement les BESOINS de la Bretagne. Il faut procéder :

- 1°) A une enquête sur ce qui est nécessaire au développement économique de "la région":
- 2°) A un inventaire des possibilités de développement.
- 3°) A une étude des moyens à mettre en oeuvre.

Nous ne nous adresserons donc pas aux politiciens et aux intellectuels, mais aux professionnels, aux techniciens, aux représentants des communautés de base (se souvenir et s'inspirer du remarquable travail de Michel Philipponneau) Il nous faut des HOMMES DE TERRAIN pour mener à bien ce travail.

Ensuite, il faudra convaincre les responsables des activités économiques et politiques de Bretagne de la nécessité d'appliquer les mesures nécessaires, à partir des moyens dont ils disposent et dans le cadre des institutions et des structures dont nous disposons.

IL NE FAUT JAMAIS ATTENDRE POUR AGIR QUE SOIENT REUNIES LES CONDITIONS IDEALES POUR L'ACTION . IL FAUT AGIR TOUT DE SUITE AVEC CE QU'ON A SOUS LA MAIN.

EN GUISE DE CONCLUSION - L'objectif N° 1 d'un mouvement crédible doit être le développement économique de la Bretagne pour procurer du travail aux Bretons en Bretagne.

Et on s'apercevra très vite que, pour y parvenir, il faudra INVENTER UNE POLITIQUE qui n'aura rien à voir avec les partis politiques français; mais, qu'on l'affiche ou non, ne pourra être qu'une politique NATIONALE et non "régionale".

Un vieux mobiste
22 Mai 1981

REACTION AU TEXTE PRECEDENT...

Le premier paragraphe part d'une vue trop pessimiste...

Il y a, au contraire, dans le Mouvement Breton une montée de jeunes parfaitement reconfortante. Le Mouvement Breton est très loin de vieillir : seuls des individus vieillissent. La relève est beaucoup plus nombreuse.

C'est L'ELECTORAT qui conserve une dominante de gens âgés.

Mais même dans la masse de la population, il y a une évolution qu'il serait absurde d'ignorer.

Nous venons de voir, ce printemps, nos paysans aller manifester à Bruxelles DRAPEAU BRETON EN TETE, devant le siège de la C.E.E.. Un chemin considérable a été fait et ce serait une fameuse erreur que de nous croire encore dans l'atmosphère de 1950.

Les milieux professionnels ne craignent plus de s'affirmer bretons.

La question actuellement en jeu consiste à retirer la représentation officielle, surtout pour les élections aux collectivités locales et, ESSENTIELLEMENT, A L'ASSEMBLEE REGIONALE qui nous est promise au suffrage universel dans un délai maximum de 18 mois (Maurois vient de le dire) aux partis français, dirigés par un appareil centralisé à Paris. (on peut leur laisser les législatives comme fiche de consolation... elles ne nous servent pas à grand chose) et à la reprendre en main. Il faut d'abord tenir notre terrain.

Pour cela, il ne s'agit pas d'engager une lutte idéologique : elle n'intéresse pas notre électorat. Il faut transporter les débats sur le terrain concret des besoins et des possibilités régionales de développement, qu'à Paris on ignore; mais que NOUS connaissons très bien. Les inventaires sont faits et archi-faits; le problème est au niveau de l'application qu'on n'a jamais voulu nous laisser faire...

Au total : PREPARER NOUS-MEMES LE TROISIEME PLAN BRETON. Nous en avons déjà fait deux que Paris a refusé d'appliquer. L'exécution du troisième sera peut-être enfin ENTRE NOS MAINS.

A condition que nous ayons su convaincre nos électeurs de nous la confier et de cesser de voter pour des "parachutes" et des "beni-oui-oui".

Mais il ne faut cependant pas oublier qu'à l'heure actuelle un certain nombre des mesures à prendre sont du ressort de la C.E.E.. C'est pourquoi le travail et le chemin que nous avons fait sur le plan européen sont d'une importance capitale.

Une autre ancienne Mobiste.

Je pense qu'avec E. HERVE et LE PENSEC au gouvernement, ainsi que tous les P.S. régionalistes, MAUROY, DEFERRE, ROCARD, CREPEAU, etc. nous devons avoir confiance en l'avenir.

C'est une grande chance pour la Bretagne .

Je crois que le mieux est de soutenir les socialistes bretons pour qu'ils appliquent leur programme et les rappeler à l'ordre, le cas échéant. Une fois appliqué, à nous de les pousser en avant et d'aller plus loin.

J. G.

Il faut, bien entendu, soutenir les socialistes aux législatives, de façon à ce qu'ils puissent avoir une majorité à la Chambre pour faire voter leur programme.

Restera ensuite la question des élections à l'Assemblée Régionale.

Nous sommes actuellement en face d'une perspective claire. D'après les déclarations de M. MAUROY, Premier Ministre, d'ici à 18 mois, nous aurons à élire au suffrage universel une Assemblée Régionale dotée de pouvoirs accrus et d'un budget qui lui permettra d'entreprendre de nouvelles réalisations. A condition que le projet gouvernemental ne subisse pas de la part des assemblées parlementaires des amendements qui la modifient par trop...

Il est évident que, pour mener à bonne fin ces possibilités nouvelles, il faudra que les élus de l'assemblée régionale soient animés d'une conscience claire des ressources et des besoins bretons et de la volonté de les satisfaire.

Je ne mets aucunement en doute que l'équipe socialiste bretonne que nous connaissons soit, dans sa majorité, capable et animée d'intentions sincères.

Mais il faut analyser l'état de l'électorat breton et ses possibilités d'évolution.

Les résultats de l'élection présidentielle est clair. Une faible majorité (35 000 voix) en forte régression d'ailleurs, a encore voté pour le président sortant. Il n'y a aucune chance que si les tenants des partis politiques de l'ancienne majorité se retrouvent à l'Assemblée Régionale, ils soient capables de faire passer les intérêts bretons avant les ordres qu'ils recevront de leurs appareils de partis jacobins.

Il n'y a aucune chance non plus que cet électorat, QUI EST AGE, fasse une reconversion idéologique et se décide à voter socialiste ou U.D.B. Il peut y avoir une évolution, par suite de la montée des générations: mais elle demandera des années avant que la majorité soit sérieusement renversée.

Or les problèmes à résoudre ne peuvent pas attendre des années.

En revanche, il doit être possible

En revanche, il doit être possible que des candidats, QUI NE SOIENT PAS MARQUES PAR UNE ETIQUETTE IDEOLOGIQUE QUI NE SERAIT PAS ACCEPTEE, mais qui seront libres et qui maintiendront le débat sur un terrain concret: sur les solutions pratiques à apporter sur des problèmes bien connus et quotidiens (pêche, agriculture, création d'emplois, énergies renouvelables, enseignement) puissent se faire élire à l'Assemblée Régionale (et aux municipalités) sur leurs solutions, à la place de vieux chevaux de retour qui se sont montrés jusqu'ici incapables de résoudre ces problèmes qui tombent chaque jour sous les yeux de l'électorat.

(L'U.B.B. n'a pas à s'inquiéter : l'électorat que nous visons, ce n'est pas le sien; mais celui qui ne votera jamais pour elle...)

M. K.

FRONT DE LIBERATION
DE LA BRETAGNE

LETTRE A M. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
FRANCAISE

PONTIVY, le 1er Juin 1901

(Reçu le 12 Juin)

A Monsieur François MITTERAND

Nous nous réjouissons de votre élection en tant que Président de la République Française, car nous avons le sentiment que vous avez compris l'aspiration de certains Français au "Droit à la différence"

Il faut que vous sachiez que les militants du FRONT DE LIBERATION DE LA BRETAGNE (F.L.B.) souhaiteraient, plutôt que de détruire, faire une oeuvre constructive. Nous souhaiterions que la trêve actuelle se maintienne; mais nous serons vigilants au sujet des institutions régionales que vous avez promis de mettre en place. Si vous n'aviez pas été élu, une nouvelle vague de violence aurait été déclanchée aussitôt. Beaucoup de Bretons ont pris désormais conscience qu'ils possèdent une identité collective et vous devez en tenir compte.

Nos souhaits les plus pressants sont :

I-LIBERATION ET AMNISTIE DES PRISONNIERS POLITIQUES BRETONS

Les erreurs répétées commises à l'égard de la Bretagne par la plupart de ceux qui vous ont précédé, le caractère oppressif du pouvoir centralisateur incarné par l'Etat, le mépris dans lequel ont été tenues les aspirations des minorités et particulièrement celles des Bretons, devraient vous dicter beaucoup de compréhension et de clémence à l'égard de nos compatriotes acculés à des gestes de désespoirs.

2 - SUPPRESSION DE LA COUR DE SURETE DE L'ETAT

Institution indigne d'un pays démocratique.

3 - RECONNAISSANCE DU BI-LINGUISME EN BRETAGNE, avec l'enseignement officiel de la langue bretonne et l'intégration immédiate des écoles maternelles DIWAN dans l'enseignement public.

4 - RATTACHEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE A LA BRETAGNE en se souvenant que la Bretagne actuelle réduite à quatre départements fut déjà l'oeuvre du gouvernement de Vichy.

5 - SUPPRESSION PURE ET SIMPLE DE LA FONCTION DE PREFET et élection de l'Assemblée bretonne avec un pouvoir exécutif confié à des élus.

Nous voulons enfin décider par nous-mêmes de ce qui se passe chez nous. Un sentiment de révolte existe à l'état latent; il serait dangereux pour la paix publique qu'il se généralise et se radicalise du fait de l'intransigeance du pouvoir central.

La Bretagne est une région entrée trop tard dans le développement industriel; mais qui en vit les ratages et qui en subit les atteintes, particulièrement au niveau du chômage. Il faut faire les gestes d'apaisement et de compréhension que nous attendons tous, afin que la violence n'ait plus de place en Bretagne. Les militants du F.L.B. ne sont pas des personnes "éprises de marginalité" et d'action violentes, des êtres à la santé morale et intellectuelle défaillante" et ils vous invitent à venir leur rendre visite chez eux en Bretagne. Tenez compte de leur suggestion: VENEZ EN BRETAGNE M. le PRESIDENT; pourquoi pas lors de notre festival des Cornemuses' à Lorient, durant la première quinzaine du mois d'Août ?

Si le socialisme signifie plus de justice, d'équité, plus de respect de l'autre, nous aussi nous sommes SOCIALISTES... tout en demeurant BRETONS

KENAVO A-Wechal, Monsieur le Président.

F.L.B.

CENTRE DES DEMOCRATES BRETONS
 Secrétariat : René GORVAN
 31 rue de Fougères
 35000 RENNES

COMMUNIQUE

ELECTIONS LEGISLATIVES
 Des 14 et 21 JUIN 1981

En détruisant les responsabilités régionales et en imposant la politique du "tout nucléaire contre le gré des populations, le libéralisme avancé soutenu par le R.P.R. et aussi malheureusement par le C.D.S. a manifesté au grand jour sa véritable nature ainsi que son caractère formel et archaïque. Dans son inspiration, qui se voulait "scientifique", comme le marxisme, le libéralisme giscardien portait les germes de l'échec.

Il importe désormais qu'à tous les niveaux de la vie publique, les lois démocratiques se substituent rapidement à l'arbitraire technocratique. Ayant vocation à participer plus spécialement aux élections locales ou régionales, le CENTRE DES DEMOCRATES BRETONS apportera néanmoins un soutien direct aux candidats à la députation qui s'engageront traduire dans les faits le programme minimum exposé ci-après:

1- Transformation directe de la Région en collectivité territoriale de plein exercice, disposant de ressources propres, proportionnelles à l'importance des populations. Elargissement de ses compétences, notamment dans les domaines de l'enseignement, de l'information et des équipements publics.

2- Développement prioritaire de l'Agriculture et de ses exploitations familiales d'une part, des industries agro-alimentaires d'autre part, le tourisme et l'électronique devenant des ressources d'appoint.

3- Application du pluralisme scolaire en Bretagne. Affectation des ressources nécessaires au fonctionnement des établissements d'enseignement libre assurant une mission d'éducation en dehors des groupes de pression, et dans les conditions requises par la loi et par les règlements régionaux.

4- Retrait de toute force de frappe atomique du sol ou des eaux territoriales de la Bretagne avant le 1er Janvier 1983.

R. GORVAN

Note: Il est constaté que le P.S., comme d'autres formations politiques (U.D.F.-R.P.R.) "parachute" ses candidats dans plusieurs circonscriptions bretonnes (dans le Morbihan, par exemple). Le Centre des Démocrates Bretons dénonce vigoureusement ces pratiques anti-démocratiques, qui ont un caractère scandaleux, compte tenu de l'ampleur des moyens financiers mis en oeuvre.

STROLLAD AR VRO

COMMUNIQUE

Avant les élections législatives, le Parti Breton S.A.V. rappelle ses exigences primordiales :

- REUNIFICATION DE LA BRETAGNE HISTORIQUE
- LIBERATION IMMEDIATE ET AMNISTIE DES PRISONNIERS POLITIQUES BRETONS
- SUPPRESSION DE LA FONCTION PREFECTORALE
- ELECTION, AU SUFFRAGE UNIVERSEL ET A LA PROPORTIONNELLE, D'ASSEMBLEES REGIONALES DOTEES DE POUVOIRS REELS ET ETENDUS.
- UNE NOUVELLE POLITIQUE ENERGETIQUE

S.A.V. demande à tous les candidats de se prononcer clairement sur ces cinq points, et aux électeurs de se prononcer en conséquence.

ADSAV 1532

COMMUNIQUE

ADSAV 1532 constate avec satisfaction que le nouveau Président de la République Française et la direction du Parti Socialiste ont enfin compris que la centralisation archaïque de l'Etat Français constitue une menace pour l'existence même de cet Etat et a résolu d'y remédier.

Leur rappelle que l'observation des engagements historiques est la première honnêteté et la première habileté des gouvernements successifs d'un Etat et que LEUR VIOLATION LEUR RETIRE TOUT DROIT DE CONSERVER LES TERRITOIRES ACQUIS GRACE A CES ENGAGEMENTS.

Leur rappelle que l'annexion de la BRETAGNE à l'Etat Français a été consentie par l'ASSEMBLEE BRETONNE aux conditions suivantes :

- GARANTIE DE L'INTEGRITE DU TERRITOIRE BRETON - ce qui exige l'abrogation des décrets N° 76220 , du 8 Mars 1976 et N° 771032 du 9 Septembre 1977, qui ont imposé la séparation de la Loire-Atlantique de la "Région Bretagne", dont elle fait partie historiquement.
- Maintien de l'ASSEMBLEE BRETONNE SOUVERAINE, entre les mains de laquelle devait demeurer entièrement l'administration de la Bretagne.
- Aucun texte (législatif ou réglementaire) pris par le pouvoir central français ne pouvait entrer en application en Bretagne avant d'avoir été accepté par l'Assemblée Bretonne.
- Aucun impôt ne pouvait être levé en Bretagne sans avoir été accepté par l'Assemblée Bretonne.

Ces conditions étant violées depuis 1789, il en résulte que LA BRETAGNE EST REDEVENUE INDEPENDANTE AU REGARD DU DROIT INTERNATIONAL depuis cette date et qu'elle se trouve actuellement sous une simple occupation de fait. Par voie de conséquence, tous les textes pris par les gouvernements et le parlement français sont JURIDIQUEMENT INAPPLICABLES EN BRETAGNE. ainsi que tout le système fiscal.

Nous rappelons ces données juridiques au Gouvernement, afin qu'il en tienne compte dans les textes par lesquels il va procéder à la décentralisation et rectifie une situation scandaleuse et dangereuse à laquelle il n'y a qu'une seule solution:

RECOMMENCER PUREMENT ET SIMPLEMENT A OBSERVER LES CONDITIONS DU TRAITE DE 1532.

Par ailleurs, nous réclamons la libération immédiate et l'amnistie complète pour nos détenus du F.L.B., condamnés par une juridiction d'exception inadmissible, pour avoir revendiqué les DROITS BAFOUES de la Bretagne.

La Secrétaire:
M. KERHUEL
Docteur en Droit

Ce texte a été envoyé :

- à M. le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE;
- A M. le PREMIER MINISTRE, pour information;
- A M. le Ministre de l'INTERIEUR, pour attributions;
- A M. LALUMIERE, Délégué Ministériel à la Décentralisation, pour attributions.

L'interview de M. G. DEFERRE, dans Le MONDE du 10 Juin, nous apprend que le texte du précédent gouvernement sur la réforme des Collectivités locales (communes et départements) sera refondu dès la Ière session de la nouvelle Chambre, en même temps qu'une déclaration tr-s générale sur les régions. Les applications en Novembre et le redécoupage des Régions est reporté à une date ultérieure.

MOTION PRESENTEE PAR LA COMMISSION EXECUTIVE DU MOUVEMENT NORMAND

Le Conseil d'Administration du Mouvement Normand, réuni à Lisieux, le 23 Mai 1981, approuve le texte suivant :

"L'un des thèmes majeurs de la prochaine campagne législative portera sur la décentralisation régionale; ce sera l'occasion pour le Mouvement Normand, de réaffirmer ses positions et d'exiger des candidats qu'ils se prononcent clairement sur la condition première de la réussite d'une réforme régionale en Normandie: la réunification des deux Etablissements Publics Régionaux de "Haute" et "Basse" Normandie en une seule grande Région Normande.

...Compte tenu de l'importance prévisible du débat qui s'instaurera après les élections sur la réforme régionale et sur les limites des régions existantes, le Mouvement Normand demande aux candidats qu'il soutiendra un engagement particulier en vue de faire aboutir cette réforme régionale et la réunification de la Normandie. Les décisions à prendre pèseront très lourd dans l'avenir des Français et, plus spécialement, de la population normande. Elles doivent s'appuyer sur un consensus aussi large que possible, excluant toute querelle de parti ou de personne.

En conséquence, le Mouvement Normand attend de tous ceux qui auront bénéficié de son soutien qu'ils appuient toutes les initiatives tendant à la réunification de la Normandie, quelle qu'en soit l'origine politique. Et cela dans toutes les Assemblées où ils siègent qui auraient à se prononcer sur la question. De la même façon, ils encourageront tout progrès, même partiel, vers la coopération et l'union des deux établissements publics régionaux actuels en vue d'une constitution rapide d'une vraie Région Normande.

Le Mouvement Normand attend également des Députés qui seront élus avec son soutien, qu'ils se prononcent au Parlement en faveur de la décentralisation régionale. Que le texte en discussion soit un projet de loi ou une proposition de loi (dont ils auraient ou non pris l'initiative), ils participeront à la majorité qui se dégagera en faveur de l'idée régionale, au delà des clivages politiques traditionnels, et se montreront spécialement attentifs à la question primordiale des limites régionales.

Le Conseil d'Administration mandate la Commission Exécutive du Mouvement Normand pour prendre les contacts nécessaires avec les candidats susceptibles de recevoir le soutien du Mouvement Normand et obtenir confirmation de leur accord sur le texte ci-dessus. Sans méconnaître que le mandat impératif n'est pas dans la tradition constitutionnelle française, le Mouvement Normand fait confiance à ceux qui se sont déjà engagés à ses côtés pour donner au débat sur la réforme régionale et l'unité normande la dignité et l'efficacité à la mesure du seul enjeu: l'avenir de la Normandie.

L'ANNONCIADE
Centre Savoisien
d'Etudes Régionalistes

COMMUNIQUE DE PRESSE

POUR UNE REGION SAVOIE
(Comme pour "Nantes en Bretagne")

Pour les "présidentielles", les électeurs régionalistes et fédéralistes des Régions qui constituent la France "une et (in)divisible" ont voté pour l'avènement de "citoyens majeurs" succédant à des "sujets" sans dignité; pour l'abolition de la monarchie giscardienne comme des institutions napoléoniennes périmées; enfin pour un véritable pouvoir démocratique au plus près du citoyen.

Bien que dépouillés de leur personnalité et de leurs droits essen-

tiels en 120 années d'annexion, ceux de la Savoie écartelée en deux départements, n'ont cependant pas oublié leur long passé d'autonomie au sein du Saint-Empire et des Etats de Savoie, de 1032 à 1860.

Après l'Union Valdôtaine, l'Union Provençale, l'Union Bretonne, "l'UNION SAVOISIENNES" a récemment adopté un projet d'Autonomie Régionale pour la Savoie, dans le cadre d'un Etat fédéral.

C'est dire que, plus que jamais, nous tenons à affirmer notre volonté profonde et définitive, d'obtenir une "REGION SAVOIE", Collectivité territoriale, définie, quant à ses limites géographiques, en tenant compte de la volonté de ses habitants.

Nous tenons à rappeler que le 15 Mai 1973, les Conseils Généraux des deux départements Savoyards ont reconnu, au cours des débats sur la régionalisation, n'avoir reçu aucun dossier de la part des pouvoirs publics, sur le projet Rhône-Alpin. Cette marque de mauvaise foi et de défi constitue de la part de l'Etat un geste de mépris envers les Savoyards.

Les régionalistes et fédéralistes Savoyards n'ont pas changé d'avis depuis 1973 :

- Citoyens français, ils reconnaissent à chacun de leurs concitoyens le droit de choisir son opinion politique.
- De nationalité Savoisiennne, ils revendiquent pour tous les Savoyards le bénéfice des droits résultant de la Convention de Bordeaux, adoptée par le Conseil de l'Europe, et de la convention relative à la Coopération transfrontalière des Collectivités et Autorités territoriales.

Cercle de l'Annonciade
Union Savoisiennne

FRONT OCCITAN

LE MOUVEMENT OCCITAN APPELLE A VOTER

DES LE PREMIER TOUR POUR LA GAUCHE : PS-PC

Parce que l'objectif était de battre la droite aux présidentielles.

Parce que nous avons contribué à élire François MITTERAND candidat de toute la gauche.

Parce qu'il faut qu'il ait les moyens de réaliser son programme, et même si des choses ne nous plaisent guère (maintien actuel des Préfets et de la centralisation des institutions, (1) politique du Ministre de la Défense), la gauche, soutenue par le courant populaire, tiendra ses promesses, ou elle ne sera plus la gauche.

Pas de demi-mesure, il faut battre la droite. Le Mouvement Occitan appelle à soutenir les candidats de gauche - PS et PC - et précisément ceux susceptibles de battre l'ex-majorité de Giscard d'Estaing.

Sans être une caution occitane (la gauche n'en a pas besoin), nous voulons que la droite occitane ou française, peu importe, laisse la place à la nouvelle majorité tant à la Présidence de la République qu'à l'Assemblée Nationale.

Nous ne voulons pas perdre de temps non plus à soutenir des candidatures se réclamant du socialisme occitan, qui veulent faire de l'occitanisme un nouveau nationalisme ou maintenir la culture d'Oc dans le passé et le folklore. L'instant n'est plus à la dispersion.

CHAU VOTAR PER LA GAUCHE

Note de D.B. (1) - Ce texte, qui nous est parvenu le 11 Juin, est daté du 17 Mai. Comme on le voit, il retarde un peu...

L'IDEE BRETONNE - Olivier MORDREL - Editions Albatros (14 rue de l'Ar-
morique - PARIS XVe)

Je suis assez embarrassée pour rendre compte de ce dernier ouvrage... sans vexer l'auteur. MORDREL semble s'attendre - d'après sa dédicace... à "l'éreintement habituel"... Je n'ai jamais éreinté aucun ouvrage de MORDREL, bien que n'étant pas toujours d'accord avec ses points de vue. Les ouvrages de MORDREL sont toujours fort intéressants, fourmillants d'idées et l'auteur est un écrivain (ce que ne sont pas tous ceux qui croient l'être...)

Ce livre ouvrira bien des horizons à ceux qui ne connaissent ni l'histoire de Bretagne (et ne la voient qu'à travers les mensonges de l'école française) ni les origines du Mouvement Breton, beaucoup plus ancien que la politique française ne veut le reconnaître.

Quelques erreurs de fait concernant la période d'entre les deux guerres (p. 176) La "prospérité" était très relative. Il y a eu la mévente des produits agricoles - notre économie à cette époque était surtout paysanne - puis, dans les années 30, la Grande crise internationale: des fermetures d'usines accélérées par la politique douanière: (l'interdiction d'importer le charbon anglais - fermeture des Forges de Trignac et la mesure anglaise de rétorsion sur nos exportations de pommes de terre; finalement, la ruine de la pêche à la morue... L'émigration dut être pendant cette période aussi forte qu'après la dernière guerre et entraînait déjà la baisse de la natalité; mais personne n'y avait encore prêté attention...

Pour la période contemporaine, il y a deux erreurs d'optique.

D'abord l'ignorance de l'évolution des années 1950-70, pendant laquelle Mordrel était en Argentine. Ce n'est pas de Mai 68 que date la montée en force du Mouvement Breton. Mai 68 ne nous a apporté qu'une inénarrable pagaille, dont nous commençons à peine à nous dégager. Le tournant avait été pris bien avant: il date de la guerre d'Algérie. Le gouvernement français avait envoyé notre contingent à tour de bras mater la révolte Algérienne, en présentant comme excuse "Cela ne créera pas de crise économique, puisqu'il y a du chômage en Bretagne". Du point de vue français, c'était une erreur politique monumentale. Nos jeunes ont vu le modèle un peu grossi du colonialisme sous lequel ils avaient été élevés chez nous. Ils sont rentrés ayant compris. En voyant l'issue de cette lutte et l'indépendance gagnée par toute l'Afrique, ils se sont dit: "Pourquoi pas nous ?".

Plus gênante est la façon dont MORDREL cherche toujours à se justifier, ainsi que ses camarades de Breiz Atao, d'avoir, au début de la guerre, cru à la possibilité d'un soutien allemand. Je ne prends pas ~~de~~ tout cette attitude comme constituant un crime au point de vue moral. Etant donné notre situation et que nous ne sommes des "citoyens français" que par suite d'une fiction juridique qui nous est imposée, il ne pouvait s'agir que d'un raisonnement politique plus ou moins juste. Mordrel a fait deux erreurs...

1°) UNE ERREUR PSYCHOLOGIQUE: la population bretonne ne pouvait pas le suivre. Pour un ensemble de raisons: Elle subissait l'occupation allemande et son premier réflexe était de s'en débarrasser. Elle avait eu le crâne bourré du culte de la France pendant le dernier siècle. Jusqu'à la Révolution, un Breton ne se serait jamais considéré comme Français et l'administration des rois elle-même, inscrivait la Bretagne comme "Province réputée étrangère"... Mais la centralisation Napoléonienne une fois établie, le rouleau compresseur, à partir de l'école obligatoire avait été très efficace. Mais surtout, MORDREL avait oublié un

2
un réflexe très profond des vieilles civilisations chevaleresques. L'ampleur même de l'effondrement français nous empêchait de nous entendre avec le vainqueur: le Breton ne frappe pas un vaincu à terre. Il se mépriserait de le faire.

2°) Une double erreur de prévisions politiques.

- S'être imaginé que les dirigeants allemands - qui venaient d'occuper successivement trois petits pays : l'Autriche, la Tchéco-Slovaquie et la Pologne (partagée avec la Russie ...) allait s'intéresser sincèrement à l'indépendance d'un pays de la dimension du nôtre. Dès lors, il était évident qu'ils chercheraient à s'arranger avec ce qui restait de gouvernement français (Montoire): la côte nord de la France leur était indispensable pour continuer la guerre contre l'Angleterre, nous ne compterions plus.

- AVOIR CRU QUE LA VICTOIRE ALLEMANDE SERAIT DEFINITIVE. La plupart des Bretons de la côte ne l'ont jamais cru. Instinctivement, nous sentions ce qui, depuis, a été défini comme une loi de la géopolitique: dans un conflit entre puissances continentales et puissances maritimes, CELUI DES DEUX ADVERSAIRES QUI TIENT LA MER L'EMPORTE TOUJOURS FINALEMENT. Parce qu'il reste libre, tandis que l'autre est encerclé. Dès lors qu'Hitler, à l'été de 40, n'avait pas réussi à envahir l'Angleterre - sur la côte nous suivions ces essais, le coeur battant - NOUS ETIONS SURS (nous connaissons nos voisins Anglais) qu'elle tiendrait jusqu'à ce que l'Amérique bouge et qu'alors, comme en 1917 les Allemands seraient balayés. Cela durerait 3 ans, 4 ans, 5 ans, 6 ans peut-être; mais l'issue finale était certaine. Cela commandait tout; il ne fallait surtout pas miser sur la carte qui serait finalement perdante.

MORDREL, au lieu de s'obstiner à chercher à se justifier, en plaidant le profond calcul politique ferait mieux de reconnaître qu'il s'était trompé et qu'il avait vu trop court. Et Dieu sait si cette erreur nous a coûté cher ! Il faut avoir vécu la période de l'immédiat après guerre et avoir participé à la lutte pour la surmonter, pour mesurer la gravité des conséquences.

Par ailleurs, la personnalité débordante de l'auteur ne donne pas une idée tellement exacte des véritables caractéristiques de la lutte bretonne. MORDREL rêve de la Légende héroïque irlandaise. (Voir son précédent ouvrage: "LES HOMMES DIEUX", éditions Copernic) Mais la Bretagne n'est pas l'Irlande, bien qu'elle en soit proche et la comprenne. L'Irlande a, par rapport à nous, un caractère démesuré. Tout y est beaucoup plus extrême. L'Irlande a vécu en dehors des grands courants mondiaux, dans lesquels nous avons toujours été - depuis une très lointaine préhistoire, une escale, un carrefour. Il y a d'ailleurs la même différence entre l'Irlande et le Pays de Galles, dont nous sommes plus proches.

Ce qui est assez paradoxal - est-ce l'éditeur qui l'a imposé ? - c'est le titre même de l'ouvrage. La lutte bretonne n'a rien à voir avec les "idées", les théories qu'affectionne la politique française. C'est une lutte vitale pour la survie d'un peuple qui s'est rendu compte qu'il est menacé de disparition. Cela ne se met pas en théories abstraites. On s'étonne de la place faite aux citations de "SAV BREIZH" revue qui ne parvenait pas à trouver des lecteurs justement parce qu'elle s'obstinait à vouloir mettre "l'idée" bretonne en théories... à la française.

Une question amusée : pourquoi l'auteur écrit-il "EMSAW avec un W, alors que tout le monde l'écrit avec un V ? Est-ce son système orthographique personnel ? Il aurait dû exiger de ses éditeurs de revoir lui-même les épreuves... Typos et correcteurs appartenant aux jeunes générations - qui ont appris à lire avec cette fameuse "méthode globale" font de ces "patakes" devant lesquels on reste sans voix !

LES EDITIONS PICOLLEC (48 rue de Laborde - 75008 PARIS) viennent de sortir six ouvrages qui nous concernent :

"NOUS AVONS TUE MOUNTBATTEN", par Roger FALIGOT, avec en sous-titre "L'IRA PARLE" est tombé dans un contexte d'actualité particulièrement pressante: les grèves de la faim de la prison de Mazé. L'auteur rapporte les réponses qu'il a obtenues de dirigeants de l'IRA, non seulement au sujet de l'attentat contre Mountbatten; mais aussi de l'histoire et de l'organisation des "Provisionals", de la lutte qui se prolonge en Irlande du Nord et de la solution que l'IRA propose pour y mettre fin : retour des six Comtés à l'Irlande du Sud; organisation fédérale des quatre provinces historiques : Connacht, Ulster, Munster, Leinster - en se souvenant que l'Ulster authentique comporte neuf comtés, ce qui mettrait la population catholique à égalité de nombre avec les protestants. Il prône une organisation socialiste, reconnaissant à l'Irlande la propriété de ses ressources naturelles; mais sous une forme coopérative et non pas marxiste et s'oppose à la construction de centrales nucléaires (le premier projet à Coruson Point soulève les protestations populaires) l'Irlande étant suffisamment riche en sources d'énergies naturelles. La propriété individuelle des petites entreprises demeurerait ; les grandes unités de production devant prendre la forme de coopératives, avec un contrôle par la collectivité la plus proche (commune, comté, région). La séparation de l'Eglise et de l'Etat et la laïcisation de l'enseignement assureraient la solution du problème posé par la communauté protestante.

A l'heure où le Labour Party vient de se prononcer pour le retour de l'Irlande du Nord à l'Etat Irlandais, ce schéma pourrait offrir une solution. Encore faudrait-il que les Unionistes l'acceptent et consentent à ne plus prétendre tenir le haut du pavé et être seuls à faire la loi !

"OLIVIER DE CLISSON", par Yvonne GICQUEL. L'ouvrage porte en sous-titre : "CONNÉTABLE DE FRANCE, OU CHEF DE PARTI BRETON ?

On voit qu'il fut les deux successivement.

La guerre de succession de Bretagne terminée, il ne restait aux guerriers professionnels, comme Duguesclin, que la solution de se mettre au service du Roi de France, ou du Roi d'Angleterre, qui continuaient à se disputer le trône de France. On oublie toujours de nous dire qu'en Bretagne, la guerre dite cent ans n'a duré que 23 ans. Olivier de Clisson, grand seigneur féodal et fort riche, n'aurait pas eu besoin de continuer cette "profession". Mais sa rancune contre son suzerain l'y conduisit.

Après l'assassinat de son père, sur ordre de Philippe de Valois, Olivier de Clisson fut élevé en Angleterre avec le jeune Jean de Montfort qui devint Jean IV. Il fut l'un des héros de la bataille d'Auray; puis, ulcéré de ce que son souverain, dont il avait assuré la victoire, lui préférait le capitaine Anglais Jean Chandos, il devint son ennemi. Leur rivalité se manifesta dans une lutte d'influence et d'embûches, dans laquelle Jean IV fut loin d'avoir le beau rôle, ce qui rejeta Clisson du côté du roi de France. Elle s'exaspéra au moment où Charles V entreprit d'annexer le Duché. Olivier de Clisson étant devenu Connétable de France après la mort de Duguesclin, une réconciliation intervint; mais Clisson maria ses deux filles dans la famille de Penthièvre...

Plus que sur les péripéties de cette dispute, l'intérêt des modernes se portera sur l'étude détaillée de la fortune de Clisson, de la façon dont il la concentrait sur des terres situées en Bretagne et dont il la mettait en valeur en utilisant le développement du commerce international breton qui commençait une période d'essor dont le plein épanouissement culmina dans la première moitié du seizième siècle. O. de Clisson jouait le rôle d'armateur et possédait des navires qui faisaient l'exportation du sel de la Baie de Bourgneuf et des surplus de grains de ses propriétés foncières. La comparaison de la fortune de ce grand féodal et de ses revenus avec ceux d'un simple manoeuvre de l'époque et l'appendice

4
qui les traduit en monnaie contemporaine constitue des pages fort intéressantes d'histoire économique et sociale; elles montrent de quelle façon respectives des différentes classes sociales ont évolué de la fin du XI^{Ve} s. à nos jours. La fortune d'O. de Clisson était considérée comme l'une des plus importantes de son temps.

"LES GENS DE PAR ICI", par Anne de TOURVILLE. (Il s'agit de la région de Saint-Malo) Beaucoup d'art, dans ces notations d'observations vécues, sous une apparence de grande simplicité. Courtes scènes, prises sur le vif, dont on croit reconnaître les personnages, quand on est du pays. Parfois, elles se développent en véritable nouvelle, dont la conclusion est inattendue - voire humoristique.

"CRAPITOUVICE, BARDE ERRANT", par Yves-Marie RUDEL. Récit picaresque, dans la tradition des contes cornouaillais, bien qu'il se passe surtout en Léon et en Trégor. Pour ceux qui aiment rire un bon coup: la littérature actuelle n'en donne pas si souvent l'occasion !

"VEILLEES BRETONNES" par F. M. LUZEL. Heureuse réédition d'un classique devenu introuvable.

Les veillées qui réunissaient deux ou trois familles paysannes voisines étaient autrefois "animées" par des conteurs et des chansons. Point n'était besoin d'une télé pour faire passer le temps. Au lieu de regarder passivement le petit écran, chacun prenait une part active, selon son talent; tous discutaient ensuite du récit entendu. Une culture orale vivante s'était ainsi formée, conservant des thèmes traditionnels, auxquels chaque conteur ajoutait son grain de sel, les uns plus poétique, les autres plus humoristique. Radio et télévision ont tué cette culture. Reste à savoir si c'est un progrès !

Les auteurs du XIX^e s. qui avaient recueilli ces contes - Emile SOUVESTRE et LUZEL principalement - n'avaient pas été réédités depuis le début de ce siècle. Leurs oeuvres complètement épuisées ne pouvaient plus être trouvées que dans des bibliothèques anciennes, ou en salle des ventes, où les enchères montent à des prix inabornables. Cette réédition doit être continuée: il en existe plusieurs volumes.

"CONTES GAELIQUES, par Douglas HYDE, traduit de l'Irlandais par G. DOTTIN (professeur à l'Université de Rennes) au début de ce siècle. C'est l'équivalent du précédent; mais en Irlande. Dans l'un comme dans l'autre, on retrouve le temps où les bêtes parlaient et venaient en aide à l'homme, qui se gardait de les brutaliser. La magie y tient une place plus importante que dans les contes bretons.

Une plaquette de Michel FIORE, intitulée "LA PROCREATION, OU LA PHILOSOPHIE INTEMPORELLE". En réalité, ce sont des maximes sur les sujets les plus divers. Elle est éditée par l'auteur lui-même: B.P. 25 - 60401 CANNES CEDEX

Le 4^e tome de l'Histoire de la BRETAGNE et des PAYS CELTIQUES, publiée par SKOL VREIZH est paru - SKOL VREIZH - 1 Place du Marc'hallac'h - 29210 MORLAIX (60 f.)

EMGLEO BREIZ VIENT DE REEDITER "GEOTENN AR VERHEZ" (un classique lui aussi) ET BARZHONEGOU, par Jakez RIOU, suivis de notes par P.J. HELIAS et Youenn DREZEN.

DERNIERE MINUTE / Nous venons de recevoir "L'AVENTURE SPIRITUELLE DES NORMANDS", par notre ami, bien connu, Paul SERANT. Nous en reparlerons. Editeur: R. LAFONT

DOUAR BREIZ

Périodique

22530 MUR-de-BRETAGNE

SERVICE D'INFORMATION

Mensuel N° 174

Juillet-Août 1981

Direction: Marie-Anne KERHUEL - Abonnement: un an : 40 f.

C.C.P. : Mlle KERHUEL - 1682-46 Y RENNES

DOCUMENTS: Une Couronne de roses sur la tombe de la langue bretonne ?
COMITE DE LUTTE DES ETUDIANTS DE CELTIQUE.
Communiqué au sujet de la licence de Breton - KUZUL AR BRE-ZHONEG.
Pour un statut des langues de France - Défense et Promotion des Langues de France.
Communiqué de L'UNION SAVOISIENNE
ACCORD POUR L'UNITE D'ACTION DES FEDERALISTES EUROPEENS -
Conclusions du CONGRES DE NICE et de la TABLE RONDE de REINES
Lettre du COMITE INTERNATIONAL POUR LA SAUVEGARDE DE LA LANGUE BRETONNE au Ministre de l'Education Nationale.
Déclaration du F.L.B. - A.R.B.

ETUDE : AVANT LA REGIONALISATION, LA REUNIFICATION .

En IRLANDE DU NORD, les grèves de la faim continuent. Tous les essais de conciliation ont échoué devant l'obstination de Mrs TATCHER. Les promesses précédemment arrachées, si limitées, n'ont même pas été tenues. Trois décès se sont ajoutés : Joe McDONNELL (8 Juillet), Kevin LYNCH (31 Juillet) Kieran DOHERTY (2 Août). Ce dernier avait été élu le 11 Juin, au Parlement de Dublin. De nouveaux grévistes les ont remplacés. Chaque annonce de décès a été marquée par des violences en Ulster.

Mrs TATCHER est jugée très sévèrement par l'opinion publique internationale. Les déclarations de M. ATKINS, Secrétaire d'Etat à l'Irlande du Nord (Le Monde, 2 Août) que la démocratie exige que soit respectée "La volonté de la grande majorité des habitants de l'Ulster" qui veulent rester rattachés à Londres, sont impudentes: il oublie simplement que cette "grande majorité":

- a été "PLANTEE" par le gouvernement Anglais pour occuper un territoire volé,
- qu'elle n'est "grande majorité" que parce que, pendant des siècles, elle a massacré ou obligé à émigrer les légitimes possesseurs de cette terre en leur refusant la possibilité d'y travailler.

S'ils veulent rester citoyens britanniques, qu'ils le restent; mais alors qu'ils retournent en Angleterre ! Après tout, ce n'est ni la mort, ni la prison. Mais voici où le bât les blesse: en Angleterre, il leur faudra rentrer dans le rang. Ils ne pourront pas tenir le haut du pavé en brimant les Anglais, comme ils le font en Ulster, en tyrannisant les possesseurs légitimes de ce pays.

Le noeud de la question est là...

La première Assemblée du "FOURTH WORLD" qui réclame que les grands Etat soient divisés en petites unités, pour assurer la paix - le monde étant en train de périr de gigantisme, s'est tenue à l'Université de la Cité, à Londres, les 30 et 31 Juillet et 1er Août. Des personnalités aussi connues qu'Ivan ILLITCH et Denis de ROUGEMONT, de nombreux écrivains et dirigeants d'associations humanitaires internationales patronnent ce congrès. Le fondateur est John Papworth et les présidents Gwynfor EVANS et le Professeur Léopold KORA.

Miss Wendy Wood, une figure légendaire du nationalisme Ecossais, vient de décéder, à l'âge de 88 ans. Elle animait le groupe des "PATRIOTES ECOSSAIS", qui réclame l'indépendance complète de l'Ecosse.

LE CONGRES INTERCELTIQUE s'est déroulé à LANNION, avec de nombreuses manifestations artistiques "éclatées" sur Perros-Guirec, Trebeurden, Brelevenez. Une exposition sur nos six pays de tenait au Centre Savidan à Lannion ainsi que des projections de films. L'accueil de la municipalité a été très apprécié.

Les séances de travail se sont tenues à l'I.U.T., ainsi que l'hébergement. Des exposés très complets nous ont décrit la situation du Gaélique en Irlande et en Ecosse - situation, il faut l'avouer, presque désespérée: il n'est plus parlé que dans des extrémités de presque îles en Irlande à l'ouest et au nord-ouest (bien qu'il soit langue officielle) et dans les îles en Ecosse. Il regagne quelques familles de patriotes et d'intellectuels à Dublin, qui élèvent leurs enfants en Irlandais; mais seront-ils assez nombreux pour remonter le courant? Le coup fatal avait été porté par la "famine des pommes de terre" au milieu du XIXe s. (conséquence du régime de fermage imposé par les usurpateurs Anglais) qui a obligé les paysans à émigrer en Amérique: la population de l'Irlande avait diminué de moitié...

La situation du Gallois est la meilleure. Ils ont bénéficié de ce que l'enseignement, bien que payé entièrement sur les fonds public, se trouve sous l'autorité des collectivités locales. Non seulement le gallois est enseigné, mais on peut faire ses études entièrement en Gallois de la maternelle à l'Université. Néanmoins, l'Anglais a gagné pour des raisons de travail, dans la zone sud, la zone des mines, sous l'influence des employeurs anglais. Actuellement, il y a également un recul dans les zones côtières touristiques.

Les Corniques, dont la langue était morte, ont entrepris de la faire revivre, à partir de leurs textes littéraires du XVe s. (extrêmement proches du breton) Environ trois cents personnes la pratiquent couramment.

Des commissions ont étudié la situation de l'édition, des journaux (grand succès des journaux locaux en Gallois) de la radio et de la T.V. (beaucoup plus généreuse en Grande-Bretagne qu'en France!) et de l'enseignement.

Presque tout le congrès s'est déroulé en Anglais. Les traductions ou résumés ont été donnés en Breton.

L'année prochaine, le Congrès se tiendra à PENZANCE (Kernow) et l'installation de la traduction simultanée est en préparation.

PAYS BASQUE - Le Tribunal Administratif de Pau a rendu, le 30 Juin, un jugement annulant la décision scandaleuse de remettre sept réfugiés Basques à la police espagnole. La décision avait été prise par le préfet Noirot-Cosson, au mépris de la demande d'asile politique faite verbalement par les intéressés devant les policiers. Il leur était bien impossible de la faire par écrit puisqu'ils étaient en garde à vue! Le Tribunal Administratif a décidé que cette demande verbale devait être prise en considération et que les sept réfugiés ne pouvaient être reconduits à la frontière avant qu'il ait été statué régulièrement sur cette demande. Le Préfet n'ayant voulu en tenir aucun compte, ils avaient été immédiatement livrés à la police espagnole, laquelle les a soumis pendant 9 jours à son système habituel de tortures. Après quoi, ils ont été emprisonnés, condamnés et l'Espagne refuse de les rendre.

La Chambre des Accusations de Pau a rendu trois avis favorables aux demandes d'extradition actuellement portées devant elle - et refusé les six autres. La décision revient au gouvernement français, quand l'avis est favorable. Le gouvernement de Madrid s'évertue à obtenir du gouvernement français un engagement de livrer tous les réfugiés Basques. Jusqu'ici, M. DEFFERRE s'y est refusé.

En Pays Basque sud, les arrestations et les procès continuent.

La promesse d'un STATUT SPECIAL POUR LA CORSE a fait naître de grandes espérances. Il avait été question de laisser à l'Assemblée Régionale de la Corse la possibilité de modifier les textes généraux pour les adapter à la situation insulaire de la Corse. Le projet précédemment déposé par le parti socialiste allait-il jusque là ? Aux dernières informations, le pouvoir ferait déjà un pas en arrière: l'Assemblée Régionale se verra communiquer les projets qui la concernent et aura "le droit"...de présenter des observations. Hélas ! nous savons ce qui arrive quand une assemblée n'est que consultative: Paris ne retient que ce qui lui plait dans les observations qu'on lui présente...

Les journalistes ont demandé si la Bretagne aurait aussi un statut particulier ? M. DEFFERRE a répondu très clairement : l'octroi d'un statut particulier à la Corse tient à ce qu'elle est une île (nous ajoutons: et qu'elle est trop petite pour que ce soit gênant...). QUANT A LA BRETAGNE, IL N'EN EST PAS QUESTION.

Nous disons tout aussi clairement: DEMANDER L'OCTROI D'UN REGIME PARTICULIER POUR LA BRETAGNE EST EXACTEMENT L'ERREUR A NE PAS COMMETTRE. Nous possédons DE DROIT un régime particulier CONVENTIONNEL, QUI EST GARANTI PAR UN TRAITE INTERNATIONAL et QUI EST LA CONDITION SINE QUANON POSEE A L'UNION AVEC LA FRANCE. Ce traité est violé depuis bientôt 200 ans par tous les gouvernements français.

Demander un régime particulier OCTROYE équivaldrait à renoncer aux droits découlant de ce traité. Ce serait parfaitement stupide. On ne renonce pas ainsi à ses droits. Nos députés l'ont bien fait remarquer à la Constituante lorsqu'elle a prétendu l'abolir unilatéralement. Un régime particulier OCTROYE peut toujours être retiré; un traité ne peut pas être modifié unilatéralement.

Aucun régime particulier octroyé ne nous donnera l'équivalent des deux clauses essentielles de ce traité:

- qu'aucun texte pris par le pouvoir français ne serait applicable en Bretagne sans qu'il ait été soumis à notre Assemblée et accepté par elle
- qu'aucun impôt ne serait levé sans que notre Assemblée l'ait accepté.

Tant que les conditions du Traité ne sont pas observées, la question bretonne n'est pas résolue et nous conservons la possibilité DE FAIRE CONSTATER SA VIOLATION SUR LE PLAN INTERNATIONAL, AVEC TOUTES LES CONSEQUENCES DE DROIT.

M. MITTERAND - à qui nous venons de rappeler ces clauses - est avocat. Il sait ce que cette phrase veut dire. Il sait aussi quelles sont les conséquences, juridiques et pratiques, de la violation unilatérale d'un contrat - qu'il soit de droit privé ou de droit public, ce sont les mêmes. OR CES DEUX CLAUSES ONT ETE LA CONDITION DE L'UNION.

Le gouvernement français devra y réfléchir sérieusement. S'il veut conserver la Bretagne, il lui faudra, un jour ou l'autre, RECOMMENCER à observer le Traité.

La décision d'implanter un CENTRE D'ESSAI EOLIEN auprès de LANNION est officielle (confirmée par le Directeur du Commissariat à l'énergie solaire) Les vents y sont particulièrement favorables et le Centre bénéficiera de la proximité du CNET, de l'I.U.T. et d'entreprises pouvant s'adapter à la construction du matériel (dans laquelle les Danois ont une forte avance...)

l'A.N.V.A.R. ayant lancé en Janvier un concours de projets de centrales "HOULOMOTRICES" (pour capter l'énergie des vagues) qui doivent être étudiés par le CNEOX, celui-ci a reçu 250 dossiers.

La loi d'AMNISTIE a été enfin votée par les deux Chambres dans les derniers jours de Juillet, sans limitation de durée pour les politiques à la seule condition qu'il n'y ait pas eu de victimes. Tous les détenus du F.L.B. ont été libérés. Parlant en leur nom à la radio, Yann PUIG-LONDRE a exprimé l'espoir de pouvoir continuer la lutte AU GRAND JOUR PAR DES MOYENS NORMAUX. Espérons qu'il sera désormais possible de se faire entendre des pouvoirs parisiens autrement qu'avec du plastique !

EMGLEO BREIZ

LES SINGULIERES STATISTIQUES DE L'ANCIEN MINISTERE

Le 11 Mai, le Ministère de l'Education a diffusé une note d'information sur l'enseignement des langues vivantes en 1980-81. On est en droit de se demander quel crédit on doit accorder à de telles informations : on se demande par exemple où le "service des études informatiques et statistiques" de la rue de Grenelle est allé chercher ses chiffres concernant l'enseignement du Breton.

En effet, selon la note de cet organisme officiel, il n'y aurait que 391 ELEVES dans le second cycle public qui étudient le breton soit comme "langue facultative", soit comme seconde langue (en option) Or le rapport distribué par le Préfet de la région "Bretagne" aux Assemblées régionales et au Conseil Culturel indique que les effectifs des cours de breton dans les collèges et lycées publics s'élèvent en 1980-81 à 2 847 élèves, soit SEPT FOIS PLUS que prétend le ministère !... Les chiffres fournis pour les autres langues régionales paraissent tout aussi peu conformes à la réalité: 9 776 élèves pour l'Occitan dans le second degré (public et privé), alors que près de 8 000 candidats se présentent chaque année à l'épreuve de langue occitane au baccalauréat...

Note de D.B. - Le chiffre donné pour le breton ne concerne que l'enseignement secondaire public. Il faut largement doubler ce chiffre pour avoir l'ensemble de l'enseignement secondaire public et privé. L'école libre scolarise en Bretagne presque la moitié des élèves; et la direction se montre beaucoup plus favorable à l'enseignement du breton que dans l'enseignement public.

On trouvera en DOCUMENTS les protestations concernant le refus de la licence de breton. Le 23 Juillet, à la veille de la clôture du Congrès Interceltique, M. Per DENEZ a pu annoncer qu'elle était ACCORDEE A RENNES II (Université de Haute Bretagne), après les démarches des députés socialistes bretons. Un télégramme de remerciements bilingue français-breton (qui a dû poser un fameux problème aux postiers parisiens...) a été envoyé au Président MITTERRAND, qui - croit-on savoir - serait intervenu personnellement.

Reste à obtenir la licence combinant Anglais et Breton (solution très pratique pour des enseignants) demandée par Brest (université de Basse-Bretagne, située dans la zone parlant breton) qui, paradoxalement, n'a encore rien obtenu... C'est ce que nous appelons "la logique française"...

M. Michel RAOULT - B.P. 14 - 35801 DINARD, qui a soutenu l'année dernière une thèse sur le druidisme propose de faire bénévolement des conférences sur ce sujet dans les cercles et les groupements. Il pourrait projeter des diapositives à condition de trouver sur place l'appareil de projection.

Création de 60 postes supplémentaires annoncée officiellement dans les hôpitaux bretons : 10 à Carhaix; 8 à Lesneven; 7 à Redon; 10 à GUINGAMP; 5 à Lamballe; 20 à Pontivy. L'école d'infirmières de Guingamp, construite et équipée obtiendra-t-elle l'autorisation d'ouvrir jusqu'ici refusée?

FEDERATION B R 5 "

(Bretagne:5 Départements)

Depuis 7 ans, la Loire-Atlantique a été arbitrairement séparée du reste de la Bretagne et incorporée contre son gré dans l'artificielle région des "PAYS DE LA LOIRE".

Depuis 7 ans, les habitants de la Loire-Atlantique sont soumis à une propagande intense pour les persuader qu'ils ne sont pas Bretons et ne l'ont jamais vraiment été, et pour essayer de donner corps aux "Pays de la Loire". Outre une propagande incessante à la radio et à la télévision "régionales" pour les "Pays de la Loire", des moyens financiers considérables, provenant des impôts des contribuables, sont mis au service de cette politique :

- en 1976, impression de deux dépliants de propagande, tirés chacun à 400 000 exemplaires, dont l'un proclamait : "Les Pays de la Loire, c'est vous !", diffusés notamment à tous les enfants des écoles publiques et privées, primaires et secondaires, de Loire-Atlantique;
- en 1978, impression (toujours aux frais des contribuables) de 100 000 autocollants "Pays de la Loire" distribués ensuite gratuitement;
- en 1978,79,80, participation (toujours avec les deniers publics) d'un bateau "Pays de la Loire" dans le Tour de France à la Voile, malgré de très nombreuses protestations. Une somme de 110 000 f. (argent public) vient d'être à nouveau attribuée en avril 1981, pour récidiver encore cette année (départ de Dunkerque le 11 Juillet, passage dans les ports bretons à la fin Juillet) ;
- en 1980, impression (aux frais des contribuables) de 600 000 cartes postales de propagande pour "les Pays de la Loire" distribuées gratuitement pendant l'été. Réalisation, (aux frais des contribuables) d'un film de propagande de 7 minutes par la société GAUMONT, film projeté simultanément dans 550 salles de cinéma, à la fin de 1980 et dans beaucoup d'autres salles ensuite.
- en Avril 1981, impression (aux frais des contribuables: 45 000f.) de 100 000 nouveaux dépliants de propagande pour les "Pays de Loire".

On pourrait malheureusement citer encore beaucoup d'autres exemples de cette propagande injuste et forcenée. Au total, ce sont des millions de francs qui ont été ainsi engloutis sous différentes formes depuis 7 ans.

Face à ce déferlement, les habitants de Loire-Atlantique ne peuvent compter que sur leurs propres moyens et sur l'aide que vous pouvez leur apporter pour affirmer qu'ils veulent rester Bretons en Bretagne.

Nous vous proposons une action simple et concrète : Le Mouvement B 5 (Bretagne: 5 départements) vient d'éditer un autocollant pour l'unité administrative de la Bretagne. Nous vous proposons d'en acheter tout de suite un grand nombre d'exemplaires au prix coûtant (0f.50) pour les diffuser autour de vous, en mettre un sur votre voiture, inviter tous vos parents, amis, voisins, collègues à faire de même et en coller partout où ils ont des chances d'être vus: arrêts d'autobus, gares, cabines de téléphone, arrière des autobus et autocars, etc.

Cet autocollant de 12 cm sur 16 cm, environ représente les 5 départements bretons avec la légende suivante : au dessus : "D'Ouessant à Clisson, tous Bretons" et au dessous, en plus gros caractères: "UNITE ADMINISTRATIVE DE LA BRETAGNE". Le message est clair. Il faut que cet autocollant soit partout visible dans les prochaines semaines. Dès que le premier tirage (10 000 exemplaires) aura été épuisé, nous pourrons en lancer un nouveau tirage. Mais nous, nous ne pouvons puiser dans les deniers publics et nous ne pouvons rien faire sans votre aide !

Envoyer les commandes, accompagnées du paiement, à M. P. MANAC'H,
37 Avenue des Sports - 44700 ORVAULT - Chèques bancaires ou postaux
à établir à l'ordre de la Fédération B 5 - C.C.P. NANTES 345-77 T

Tarifs : 100 autoc. 50 f. - 200 : 100f. - 1 000 : 500 f.

La Fédération B 5 a écrit au Président de la République pour réclamer l'annulation des textes qui ont mis la Loire-Atlantique dans la Région des Pays de Loire.

Sur ce point du découpage des régions, il y a eu des déclarations officielles assez contradictoires. Il y a visiblement des réticences... Il serait cependant absurde de commencer à mettre en oeuvre la réforme régionale sans avoir résolu cette question.

Une interview de J.Y. LE DRIAN, député de Lorient, dans "ARMOR" de Juillet, parle d'un engagement du Parti Socialiste de mettre à l'étude cette modification. Les Assemblées Générales et les Conseils Généraux devraient faire connaître au gouvernement, dans le délai d'un an, les modifications souhaitables.

La revendication de première urgence doit donc porter sur le retour de la Loire-Atlantique à la Bretagne.

STROLLAD POBL VREIZH
Parti Républicain Breton
B.P.120 - 29000 BREST

COMMUNIQUE

Trois des propositions annoncées par le nouveau gouvernement des Français concernent directement notre pays. A ce titre, elles appellent certaines remarques de notre part :

PLOGOFF

Nous nous félicitons de l'interruption du projet de la centrale nucléaire à Plogoff. Après un an d'opposition à ce projet et de lutte sur le terrain du Cap, la détermination du Peuple Breton obtient ici ses premiers résultats.

COUR DE SURETE DE L'ETAT

Puisque cette Cour a été reconnue "illégale", nous attendons la libération rapide et inconditionnelle de tous nos compatriotes actuellement détenus, rien de moins.

CONSEIL REGIONAL

Nous rappelons aujourd'hui comme hier que le droit de notre peuple à l'autodétermination ne peut se satisfaire de demi-mesures.

La Bretagne n'a pas besoin de "décentralisation", mais de "décolonisation"... La Bretagne, nation souveraine, attend son indépendance... voyons donc quelle part l'Etat français lui accordera de son plein gré.

12/6/1981

Le Bureau Politique

Trente mille personnes, environ ont assisté à PLOGOFF à la "FETE DE LA VICTOIRE" les 27 et 28 Juin.

Parmi les chanteurs invités, Les artistes des autres minorités ont évoqué leurs luttes - non seulement l'Occitanie et l'Irlande mais aussi le Paraguay et les Kabyles. Le chanteur kabyle IDIR a empoigné l'assistance. La musique Kabyle est semblable à la nôtre, si bien que les danses bretonnes se sont nouées sur des danses kabyles...

Les gens de Plogoff annoncent qu'ils soutiendront toutes les luttes antinucléaires; le G.F.A. continue et fait un nouvel appel de fonds pour développer ses activités agricoles et expérimenter les "énergies douces"

UNE COURONNE DE ROSES SUR LA TOMBE DE LA LANGUE BRETONNE ?

AVANT LE 10 MAI

"...demande...avec la plus grande fermeté la mise en application immédiate des mesures suivantes:

- la création de diplômes d'enseignement de langue et culture bretonnes, et d'abord la licence, sans laquelle il n'y aura jamais de création de postes budgétaires d'enseignement de Breton...

(Lettre au Président de la République que, le 15.03.80 F.C.P.B., dont le P.S. est membre)

"Plus de 100 ans déjà que les Bretons réclament l'enseignement de leur langue;

30 ans que la loi Deixonne ne sert à rien;

3 ans qu'une "Charte Culturelle" ridicule n'est pas appliquée,

ET LE BRETON N'EN PEUT PLUS DE CREVER.

Depuis 10 ans, l'Université de Haute Bretagne demande régulièrement la création d'une licence d'enseignement de breton. Sa requête finit toujours dans la poubelle du Ministère.

Le Front Culturel Progressiste Breton, composé d'associations culturelles, de syndicats et de partis politiques de gauche, dont le P.S. a aussi demandé la création d'une licence d'enseignement de breton.

On a même vu des députés P.S. en tête de manifestations du F.C.P.B. ou s'inquiéter de l'action de l'ancien ministre des Universités à propos de notre licence.

Enfin est venu le 10 Mai. Et avec lui l'espoir ? Mais quel espoir reste-t-il quand on apprend que la licence d'enseignement de breton vient d'être refusée une fois de plus, par le nouveau Ministre ?

Le P.S. aurait-il oublié aujourd'hui ce qu'il demandait hier à l'ancien gouvernement ? Les députés bretons du P.S. apprécient-ils que leur gouvernement ne soit décidé à rien faire pour la licence d'enseignement de breton ?

Le gouvernement change de couleur, la langue bretonne porte toujours celle du deuil.

COMITE DE LUTTE DES ETUDIANTS DE CELTIQUE

KUZUL AR BREZHONEG
28 rue des 3 Frères Le Goff
22000 SAINT-BRIEUC

COMMUNIQUE

Une décision particulièrement grave pour l'avenir du breton vient d'être rendue publique: l'habilitation à délivrer une licence de breton, demandée par l'Université de Haute Bretagne, Rennes II, vient d'être refusée par M. SAVARY, Ministre de l'Education Nationale, comme elle l'avait été l'année dernière par Mme Saunier-Séité, Ministre des Universités. Avec une circonstance au demeurant aggravante : Madame SAUNIER SEITE, avec son habituelle désinvolture, n'avait pas pris la peine de consulter le CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche). M. SAVARY, lui, est allé à l'encontre de l'avis favorable du CNESER.

KUZUL AR BREZHONEG RAPPELLE que :

I - Seule une licence peut assurer le développement des études de breton à l'Université, permettre la formation correcte des professeurs et ainsi garantir la qualité et le développement de l'enseignement donné aux milliers d'élèves du secondaire qui étudient ou veulent étudier le breton.

2 - Que cette licence est demandée par les enseignants de l'Université, par son Conseil, par les étudiants, par les instances régionales;

3 - que la création de la licence n'implique aucune dépense nouvelle;

4 - que la décision de M. SAVARY est donc purement une décision de POLITIQUE CULTURELLE;

5 - Que M. Savary, lui-même, dans l'opposition, avait signé la proposition de loi P.S. demandant cette licence, que des députés P.S. avaient manifesté dans la rue contre le refus de Mme Saunier-Séité d'accorder cette licence, que de nombreux députés bretons P.S. avaient protesté, dans une question écrite au gouvernement d'alors, contre le refus de donner à l'Université de Haute Bretagne l'habilitation à délivrer la licence de breton.

LA DECISION DU MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE EST PARFAITEMENT SCANDALEUSE.

KUZUL AR BREZHONEG en appelle aux élus bretons du P.S. pour qu'ils la fassent modifier et pour qu'ils soutiennent la demande/révision de décision déposée par la Section de Celtique de l'Université de Haute Bretagne. Si cette décision inique était maintenue, la crédibilité du P.S. en Bretagne en serait gravement entamée. /en

Ce que nous voulons pour la langue bretonne, c'est le droit à la vie et non un bouquet de roses sur sa tombe.

DEFENSE ET PROMOTION DES
LANGUES DE FRANCE

POUR UN STATUT DES LANGUES DE FRANCE

Incontestablement, la cause des langues et cultures de France a conquis, ces dernières années, l'adhésion d'une très large partie de l'opinion. Cependant un énorme décalage existe toujours entre la volonté exprimée par nos régions et ce qui est permis pour ces langues et cultures en matière d'éducation et de media. La législation française est, à cet égard, considérablement en retard sur celle des autres Etats Européens et elle se trouve en infraction avec les prescriptions des conventions internationales (pourtant signées par notre pays).

Dans ces conditions, on comprend que l'aspiration commune aux mouvements culturels, aux syndicats et à bon nombre d'élus de nos régions soit d'obtenir enfin un STATUT GENERAL pour les langues et cultures de France, dans les différents domaines. Il paraîtra donc justifié à tous qu'une série de fédérations culturelles de Bretagne, d'Occitanie, d'Alsace, etc. s'adressent ces prochains jours aux divers candidats à l'élection présidentielle leur demandant de faire connaître leur adhésion à l'idée d'une loi-cadre qui définisse la place des langues et cultures dites "régionales" ou "minoritaires" françaises, à tous les niveaux de l'information et de la vie publique....

L'ANNONCIADE

Centre Savoisien
d'Etudes Régionalistes

COMMUNIQUE

Au cours de la longue épreuve électorale qui vient de s'achever, les électeurs régionalistes et fédéralistes des régions naturelles qui composent la France ont apporté une contribution importante au "changement", en vue de l'avènement de "citoyens majeurs" succédant aux "sujets sous tutelle", et de l'abolition de structures administratives napoléoniennes dépassées, au profit d'un

pouvoir véritablement démocratique des citoyens et du Parlement.

Dernière annexée à la France, la SAVOIE, écartetée en deux départements, et noyée dans le fourre-tout Rhône-alpin, n'a pas oublié son long et brillant passé fédéral au sein du Saint-Empire et des Etats de Savoie, de 1032 à 1860.

Voisins des 23 républiques helvétiques fédérées; de l'ancien duché d'Aoste francophone, Région fédérale d'Italie, de l'Autriche fédérale, les régionalistes Savoyards ont apprécié les promesses du candidat Mitterand: assemblées régionales élues, dotées du pouvoir exécutif au niveau de la Région; disparition d'une tutelle administrative de type colonial; suppression du Tribunal d'exception dit "Cour de Sûreté"; justification enfin, et dans les faits, de la devise encore purement symbolique: "Liberté, Egalité, Fraternité".

Les régionalistes Savoyards confirment leur volonté clairement exprimée en 1973, d'obtenir une Région "SAVOIE", Collectivité territoriale, définie quant à ses limites géographiques, en tenant compte de la volonté de ses habitants.

Ils confirment également leur soutien fraternel aux Peuples de France pour la réunification de la Normandie, pour le retour de Nantes à la Bretagne, pour la constitution d'un département basque, pour la reconnaissance d'un statut spécial d'Autonomie à la Corse et des droits linguistiques et culturels des ethnies dites "minoritaires".

Ils souhaitent enfin que le nouveau Président de la République soit fermement soutenu par ses Ministres, afin de ne pas promesses de Candidat, au risque de devenir un autre Giscard...

UNION SAVOISIENNE
Cercle de l'Annonciade

Conclusions du Congrès de Nice
des 8-9-10 Novembre 1980
Mis au point à la Table Ronde
de Rennes des 2 et 3 Mai 1981

ACCORD POUR L'UNITE D'ACTION
DES FEDERALISTES EUROPEENS

1°) Il est constitué entre les mouvements sous-signés un organisme de coordination appelé : COMITE FEDERALISTE DE COORDINATION EUROPEENNE". Le sigle de combat accepté sera : "EUROPE 2 000", étant entendu que ce sigle pourrait être modifié.

2°) Son but est d'améliorer l'efficacité des mouvements composants dans la défense de leurs objectifs communs résumés dans les bases doctrinales ci-jointes.

3°) Chaque mouvement composant garde ses structures et ses orientations propres; mais s'engage à informer régulièrement les instances de coordination de ses propres projets qui ne devront pas se trouver en contradiction avec les décisions prises en commun par celles-ci.

4°) Dans chaque région d'Europe, les mouvements composants désignent des représentants à un conseil de coordination qui est chargé de prendre les décisions communes concernant la région correspondantes

Le conseil de coordination désigne un Bureau chargé de l'application pratique de ces décisions.

5°) Les mouvements composants désignent des représentants à un conseil européen. Les membres des conseils de coordination sont automatiquement membres du conseil européen.

Le conseil européen désigne un bureau européen chargé de l'application pratique des décisions de ce conseil.

6°) Dans tous les conseils de coordination, les décisions sont prises

de préférence à l'unanimité des présents. Si cela s'avère impossible, un vote tranche en dernier recours en faveur de la majorité des membres présents ou représentés. Chaque membre présent ne pourra disposer, en plus de la sienne, de plus de deux voix qui ne devront pas être les mêmes à deux réunions successives (1). Ce sont les bureaux qui sont chargés de fixer les dates de réunion des conseils et de convoquer leurs membres.

7°) Les mouvements signataires prévoient de préparer la présentation de candidats communs lors d'élections et plus spécialement à l'occasion des prochaines élections européennes.

Note de D.B. On s'apercevra à l'usage que cette clause est impraticable

BASES DOCTRINALES DU "COMITE FEDERALISTE DE COORDINATION EUROPEENNE" LES PRINCIPES DU FEDERALISME :

Principe de base : "Le fédéralisme propose un ordre social qui repose sur une alliance spontanée et sur l'auto-détermination démocratique des groupes et des individus. Il conçoit un ordre social de tolérance et refuse toute vision du monde qui prétendrait s'imposer à tous. Sa tolérance s'arrête cependant devant tous ceux qui, sous un prétexte quelconque, abolissent les élections libres pour imposer une "idéologie".

Le fédéralisme constitutionnel .

2°) Les principaux dangers de notre époque sont suscités par l'entêtement des Etats Nations à vouloir régler à eux seuls tous les problèmes, dont certains les dépassent et dont d'autres seraient mieux résolus au plan local ou régional.

3°) Le fédéralisme pose le principe de la juste répartition du pouvoir, les décisions devant être prises au niveau de la collectivité où elles prennent effet. Seuls les problèmes qui, de par leur nature, ne pourront être résolus à un échelon donné, seront transférés à l'échelon supérieur le plus proche, où ils pourront être réglés d'une manière appropriée.

DES REGIONS RESPONSABLES

Nous voulons :

- 4°) Que chaque homme ait le droit imprescriptible de vivre dans son "pays" et le devoir de contribuer, dans la mesure de ses moyens à son épanouissement (à l'épanouissement de celui-ci ??)
- 5°) Que chaque communauté humaine ait droit à son identité, au respect de sa langue et de sa culture propre, au libre accès de celle-ci à l'environnement et à l'information.
- 6°) Que les communautés humaines, leurs cultures et leur langue soient représentées en tant que telles dans une Europe des régions.
- 7°) Que tous les peuples et les régions retrouvent leur intégralité et intégrité territoriale, au lieu d'être découpés arbitrairement par le pouvoir central, ou morcelés entre plusieurs Etats.
- 8°) Que les peuples ou régions dans tous les pays d'Europe soient organisés démocratiquement, avec une assemblée régionale élue au suffrage universel et un exécutif issu de celle-ci et responsable devant elle.
- 9°) Que tous les problèmes économiques intérieurs à la région soient traités par ses élus, notamment les problèmes de chômage, de sous-équipement, d'aliénation économique, de pollution, ou que ses élus délèguent des représentants dans le cas où ces problèmes doivent être ré-

solus à l'échelon inter-régional ou aux divers échelons fédéraux.

Sont de la compétence de la région l'enseignement, ainsi que tout ce qui se rapporte au domaine culturel, dont un facteur essentiel est la ou les langues parlée (s) sur son territoire. Ses élus traitent les problèmes culturels qu'elle pourrait connaître.

En matière d'enseignement, une commission composée de représentants mandatés par les régions sera chargée d'établir une coordination aux divers échelons fédéraux et de veiller à son respect.

10°) Qu'une véritable régionalisation instaure un système équitable d'évaluation des besoins et de redistribution des ressources dans un double processus de région à région et de la fédération à la région.

11°) Que l'aménagement du territoire soit défini en tenant compte de la réalité des peuples et des solidarités et complémentarités des régions, même si elles appartiennent à des Etats différents.

Que leurs potentialités économiques ne soient pas développées sans l'accord de leurs habitants.

12°) Que les instances européennes facilitent l'harmonisation entre les régions notamment pour les revenus agricoles, les charges sociales, la fiscalité, l'organisation du travail...

13°) Que les problèmes les plus importants intéressant la vie de la Collectivité relèvent de décisions démocratiques soumises à un referendum préalable, pouvant être d'initiative populaire.

14°) L'entité politique qui reconnaîtrait l'aspiration légitime de ses peuples et de ses régions à l'exercice de leurs responsabilités, loin de s'affaiblir, renforcerait au contraire la solidarité librement acceptée par les uns et les autres. Sa cohésion s'en trouverait consolidée.

UN ENVIRONNEMENT A LA MESURE DE L'HOMME.

15°) La Fédération Européenne devra donner la priorité à la qualité de la Vie et s'engager vers l'établissement d'une société de bien-être qui ne se fasse pas au détriment de l'environnement social, culturel ou écologique des peuples.

16°) Une action vigoureuse, incluant la poursuite des contrevenants et la réparation des dommages, doit être entreprise contre toutes les formes de pollution.

17°) Des recherches intensives et prioritaires doivent être entreprises pour le développement et l'utilisation accrue des énergies douces, non polluantes.

18°) La production de l'énergie nucléaire doit être soumise au vote démocratique, après une information objective de la part de toutes les parties concernées.

L'UNION POLITIQUE DE L'EUROPE DANS LE RESPECT DE SES DIVERSITES.

19°) Face aux menaces d'asservissement tant économiques que militaires qui pèsent sur l'Europe divisée, comme face au centralisme rétrograde des Etats-Nations, nous proclamons la nécessité de construire l'Europe Fédérale

20°) Les Etats nations actuels d'Europe doivent consentir les abandons de souveraineté nécessaires dans les domaines qui dépassent leur compétence. L'Europe doit se mettre en mesure d'assumer toute sa souveraineté dans les domaines des affaires étrangères, de la défense européenne, la monnaie, le grand commerce international.

21°) L'Europe Fédérale devra se doter d'un gouvernement fédéral aux compétences limitatives et réelles, responsable devant le Parlement

Européen, lui-même composé :

- d'une chambre fédérale de députés européens élus au suffrage universel et représentant les citoyens de toute la fédération, sans distinction de nationalité,
- d'un sénat fédéral qui représentera les peuples et les régions. Une constitution fédérale européenne définissant les compétences réciproques de ces institutions devra être soumise au suffrage universel.

22°) Les actuels pays européens sont dépendants du pouvoir des financiers internationaux et des entreprises multinationales. Il est nécessaire que soit établie la primauté d'un pouvoir politique européen réel, capable de défendre efficacement l'intérêt des Européens.

23°) L'unité n'impliquant pas l'uniformité, chaque peuple et région doit être à même d'organiser sa vie économique et sociale comme l'auront exprimé ses citoyens. Le respect d'une certaine harmonie ne devra pas empêcher le libre développement d'expériences locales ou inter-régionales.

L'APPLICATION SCRUPULEUSE DES PRINCIPES DEMOCRATIQUES, en conformité avec avec:

- La Charte des Nations Unies,
- La Convention Européenne pour la sauvegarde des Droits de l'Homme
- La jurisprudence de la Cour de La Haye

24°) Nous voulons une société où les rapports entre les hommes, des groupements les plus modestes que ces derniers sont amenés à constituer, aux plus grands, soient régis par le droit légitime et non imposés par la pression du plus fort.

25°) Afin de rendre son véritable sens au mot si galvaudé de démocratie, nous réclamons l'application généralisée du principe mondialement reconnu du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Aucune structure sociale, Etat ou organisation internationale n'a le droit de passer outre ce principe de base, sachant que la seule souveraineté absolue légitime est celle du suffrage universel dans le respect des minorités.

26°) L'unification de l'Europe doit être l'occasion pour nos pays d'améliorer de façon exemplaire l'application de ces principes. C'est pourquoi, en particulier, tout conflit grave entre les institutions et une communauté locale ou régionale devra être porté devant le suffrage universel au niveau concerné, après qu'une Cour fédérale d'arbitrage en aura délibéré et que le Parlement Européen en aura débattu.

UNE POLITIQUE EUROPEENNE POUR LA PAIX :

27°) Afin d'extirper le germe de la guerre, pire fléau mondial, nous réclamons le règlement des conflits entre les Etats ou les peuples par des procédures de conciliation et d'arbitrage dans le respect des droits de l'Homme. L'Europe Fédérale devra prendre des initiatives résolues dans ce sens afin d'aboutir au plus tôt à un désarmement mondial, réciproque, réel, progressif et contrôlé sur place.

28°) Dotée d'une politique expérientielle commune, l'Europe Fédérale devra se mettre le plus rapidement possible en état de pourvoir elle-même à sa sécurité, en dehors des blocs issus de Yalta. Mais nous sommes convaincus que, par une harmonisation des efforts, les dépenses d'armement peuvent être réduites en Europe sans que s'en ressente notre capacité autonome de défense. La promotion résolue d'une défense civile pourrait aider à la réalisation de cet objectif.

29°) L'union volontaire au sein de l'Europe Fédérale des Peuples, autrefois divisés, est pour l'humanité un exemple de sagesse, de fraternité, de respect de l'Homme et de Paix, une étape nécessaire vers l'organisation d'un fédéralisme mondial.

30°) Les organisations sous-signées s'engagent à défendre activement les principes énoncés ci-dessus, par des moyens non violents et dans le respect des règles démocratiques.

COMITE INTERNATIONAL
POUR LA SAUVEGARDE DE
LA LANGUE BRETONNE
B. P. 249
B 1040 BRUXELLES

BRUXELLES, LE 16 Juillet 1981

Monsieur Alain SAVARY
Ministre de l'Education
Nationale
F 75357 PARIS

MONSIEUR LE MINISTRE,

Depuis sa création à Bruxelles, en 1975, à l'initiative d'universitaires et de personnalités attachées au respect des Droits de l'Homme sur le plan des langues et cultures minoritaires, le Comité International pour la Sauvegarde de la Langue Bretonne a été amené, à plusieurs occasions et auprès de diverses instances internationales, à dénoncer l'attitude négative du gouvernement français à l'égard de la langue bretonne.

Le changement politique intervenu en France depuis le 10 Mai, et plus encore les engagements pris par le Président Mitterand et le parti socialiste en matière de "droit à la différence", ont suscité, parmi nos membres l'espoir qu'une politique active mettrait fin à un processus insidieux d'élimination de la langue bretonne, sciemment appliqué en France depuis plus d'un siècle, quel que soient les régimes en place.

Aussi, n'est-ce pas sans inquiétude que nous apprenons le refus de votre ministère d'habiliter les universités de Bretagne à délivrer des licences d'enseignement du breton. Si elle était sans appel, une telle décision trahirait l'engagement pris par le Parti socialiste dès 1974 dans sa proposition de loi relative à la place des langues et cultures minoritaires, laquelle prévoit notamment: "Les Universités organisent la formation des professeurs à l'enseignement de la civilisation régionale dans les diverses disciplines concernées. Les étudiants se destinant à l'enseignement de la langue et de la culture minoritaire reçoivent une formation appropriée qui est reconnue par des certificats et des licences, ainsi que, pour le C.A.P.E.S. "Lettres Modernes" et "Langues vivantes", pour le C.A.P.C.E.G. et le C.A.P.E.T., par une épreuve à option spéciale.

Alors que votre gouvernement se différencie du régime précédent en tenant scrupuleusement ses engagements électoraux, un refus d'assurer aux futurs professeurs de breton les moyens de formation nécessaires reviendrait à discriminer cette langue par rapport aux langues étrangères qui en bénéficient depuis longtemps. Il créerait doute et déception parmi vos amis politiques, tels ces Bretons qui se félicitaient le 25 Juin dernier, de l'esprit nouveau régnant au Ministère de l'Education Nationale depuis votre prise de fonction. Il serait aussi dommageable à la survie de la langue bretonne que des attermoissements administratifs empêchent de mettre en place, pour la rentrée scolaire 1981, les structures pédagogiques nécessaires.

Pour sa part, le Comité que je représente voudrait être persuadé qu'une décision positive interviendra avant qu'il ne soit trop tard. Aussi deviendra-t-il sans objet d'alerter à nouveau une opinion publique internationale qui attend de juger votre gouvernement selon ses actes, tout en demeurant sensible aux perspectives généreuses qu'ouvrent ses intentions, affirmées notamment dans le domaine du respect des Droits de l'Homme.

En espérant que notre intervention ne se heurtera plus au mépris qui caractérisait vos prédécesseurs, je vous prie d'agréer, MONSIEUR LE MINISTRE, l'expression de ma très haute considération.

Gerke SOMER (NL)
Secrétaire Général

F.L.B. - A.R.B.
BUREAU POLITIQUE

DECLARATION

A la suite du changement de gouvernement de l'Etat français, le Bureau Politique du F.L.B.-A.R.B. (Front de Libération de la Bretagne - Armée Révolutionnaire Bretonne) s'est réuni

I - Il explicite les raisons de deux ans de suspension des actions militaires: Du fait de la répression menée par la police politique française qui, dans un premier temps, a sensiblement réduit les possibilités d'action des militants de l'A.R.B., sans pour autant anéantir le mouvement;

- du fait de la volonté de prise en charge par le Peuple Breton de nombreuses luttes anti-colonialistes, qui a entraîné une mobilisation très large en Bretagne;

- du fait de la possibilité d'une victoire de la gauche aux élections, le Bureau Politique du Front de Libération de la Bretagne - Armée Révolutionnaire Bretonne a estimé nécessaire de ne pas intervenir afin de ne compromettre aucune chance de battre la droite réactionnaire au pouvoir, de procéder à la réorganisation du Front et à la redéfinition de la stratégie de son combat.

Aujourd'hui: la réorganisation du F.L.B.-A.R.B. est en bonne voie d'achèvement; les luttes populaires menées en Bretagne ont prouvé leur efficacité; le changement de régime que nous attendions est intervenu. Les analyses du Front de Libération de la Bretagne sur ces 3 points se sont donc révélées exactes. Il appartient maintenant au nouveau gouvernement de concrétiser l'espoir placé en lui par la majorité des électeurs.

II - Il réaffirme les objectifs politiques de l'organisation F.L.B., à savoir l'existence d'une nation bretonne et les objectifs qui en découlent, l'édification d'un Etat socialiste Breton après une lutte de libération nationale et de libération socialiste.

III - Il se situe par rapport au changement de gouvernement intervenu dans l'Etat français.

Si la volonté du nouveau gouvernement français semble aller vers la résolution des problèmes sociaux des travailleurs, elle n'apparaît pas aussi évidente en ce qui concerne la satisfaction des revendications politiques et culturelles des peuples sous domination de l'Etat français.

Le Bureau Politique du Front de Libération-Armée Révolutionnaire Bretonne (F.L.B.-A.R.B.) exige du gouvernement français qu'il apporte, dans un premier temps, une réponse positive aux 5 conditions minimales que le Peuple Breton est en droit d'attendre d'un gouvernement réellement socialiste et soucieux du respect des droits des peuples:

- véritable pouvoir politique breton,
- reconstitution de la Bretagne dans son intégrité territoriale,
- suppression des structures départementales;
- réelle possibilité d'enseignement, d'utilisation et de diffusion de la langue et de la culture bretonnes,
- abandon des faits et des projets de colonisation: nucléaire, militarisation, tourisme, répression politique, etc..

Par la satisfaction de ces 5 points, le gouvernement de l'Etat Français montrera sa détermination à régler les problèmes du Peuple Breton, à maintenir les possibilités de dialogue et à permettre la poursuite de la trêve engagée depuis deux ans.

VIVE L'UNITE POPULAIRE !
BEVET BREIZH DIEUB HA SOKIALOUR !

Pour le Bureau Politique du F.L.B.-A.R.B.: le Responsable aux Affaires
Extérieures: LOEIZ

NOTE de D.B.: La lettre au Président, publiée dans notre N° 173 émane d'un autre groupe F.L.B.

AVANT LA REGIONALISATION, LA REUNIFICATION ...

Le COMITE POUR L'UNITE ADMINISTRATIVE DE LA BRETAGNE (3 rue Jean de La Fontaine - 44800 SAINT-HERBLAIN) pour exposer les raisons - pas uniquement sentimentales - qui exigent le retour de la Loire-Atlantique.

Historiquement, aucune discussion n'est possible. Le Comté de Nantes fait partie du royaume de Bretagne dès 851 - c'est à dire dès les débuts de l'Etat breton unifié - et n'en a jamais été détaché avant le découpage effectué par Pétain en 1941, référence peu glorieuse pour la récidive de la loi de 1972 sur les Régions. Paris s'est évertué à effacer plus d'un millénaire d'histoire ! C'est un peu gros...

Le Château des Ducs de Bretagne reste à NANTES le témoin des temps où cette ville était notre capitale... Un témoin un peu trop voyant... l'administration a essayé de l'attribuer aux "Comtes de Nantes"... Malheureusement, il est du XVe s. : or il n'y a plus de comtes de Nantes depuis le XIe s. parce que, à la suite de deux mariages, le comté de Nantes est devenu définitivement partie du domaine ducal, son héritier étant monté sur le trône... Il n'importe : l'administration compte bien que les Nantais ignorent leur histoire.

Elle s'emploie le plus possible à brouiller leurs notions et a dépensé des millions - pris dans la poche des contribuables, sans leur accord - en brochures de propagande distribuées gratuitement, principalement aux enfants des écoles et dans l'édition d'une "géographie des Pays de Loire". Sans parler du matraquage par la radio et la T.V.. Les habitants de la Loire-Atlantique sont tenus soigneusement au courant des "chiens écrasés" de la Sarthe; mais doivent ignorer des événements importants de la "Région de Programme". Les statistiques sont établies systématiquement sur des bases différentes, de façon à rendre les études d'ensemble à peu près inextricables.

Or la volonté des habitants de la Loire-Atlantique a été largement démontrée tant par les milliers de manifestants qui ont défilé dans les rues de Nantes en 1976 et 78 et de Saint Nazaire en 77, que par les voeux des municipalités - dont Nantes, Saint-Nazaire, c'est à dire les deux plus grosses villes et bien d'autres - demandant la réunification à la Bretagne; auxquels ont fait écho ceux de très nombreuses municipalités de la Région de Programme (dont toutes les grandes villes); puis par l'adhésion unanime du Conseil Général de Loire-Atlantique à la Charte Culturelle Bretonne. La volonté de la population est donc très clairement manifestée.

De très nombreuses raisons d'ordre économique s'ajoutent aux raisons historiques et culturelles. Le rayonnement de la Ville de Nantes sur le Maine-et-Loire ne touche que le Choletais - c'est à dire un canton; tout le reste de ce département rayonne sur Angers, qui ne manque pas une occasion de protester contre ce rattachement artificiel à Nantes. Sur la Vendée, l'influence de Nantes va un peu plus loin; mais ne dépasse pas la moitié du département; sur la Mayenne, cette influence est nulle. En revanche, elle englobe toute la côte sud de Bretagne, y compris une partie du sud-Finistère. Mais la coupure entre les deux régions affecte d'une façon très mal-commode la desserte ferroviaire et même routière.

Or le gouvernement, dans le calendrier qu'il donne des textes destinés à réorganiser la régionalisation, semble renvoyer aux calendes grecques la modification des découpages régionaux : nous ne sommes pas les seuls à réclamer des rectifications (voir le monstre "Rhône-Alpes!")

Nous donnons ci-après la conclusion de la brochure du COMITE POUR L'UNITE ADMINISTRATIVE DE LA BRETAGNE :

LA REUNIFICATION DOIT PRECEDER LES ELECTIONS REGIONALES

"LA REGION EST LE CADRE TERRITORIAL LE PLUS PROPRE A PERMETTRE AUX PEUPLES MINORITAIRES DE RECOURIR A LEUR IDENTITE. LA MISE EN PLACE DE LA REGION DEMOCRATIQUE PAR LA GAUCHE DONNERA DONC AUX PEUPLES MINORITAIRES UN CADRE A PARTIR DUQUEL LEURS PROBLEMES POURRONT ETRE POSES DE MANIERE SOLUBLE". (Dans "Régions et peuples minoritaires, un des droits à la différence", du Secrétariat National du Parti Socialiste)

1°) Les Pays de Loire, créés pour en fait conforter le pouvoir central, sont un cadre électoral inacceptable pour les habitants de la Loire-Atlantique. L'élection de conseillers régionaux à une Assemblée Régionale des Pays de la Loire serait une consécration de fait de cette fausse région par le suffrage universel. On voit mal par ailleurs comment cette assemblée, à majorité de droite, très vraisemblablement, accepterait le départ des conseillers de la Loire-Atlantique vers une assemblée bretonne, pour laquelle d'ailleurs ils n'auraient pas été élus. On aboutirait à une impasse ou à un imbroglio juridique.

Notre Comité s'opposerait de toutes ses forces à une élection régionale piégée. Nous n'admettons pas que le découpage actuel, mis en place par les forces réactionnaires, puisse nous jouer un dernier mauvais tour, juste au moment où la régionalisation va enfin être effective.

2°) Les élections pour l'Assemblée Régionale Bretonne doivent se faire dans le cadre des cinq départements de la Bretagne historique. Ceci peut simplement faire l'objet d'un décret.

Ce décret est nécessaire car le cas breton est particulier. Pour réunifier la Normandie, il suffit que les deux Assemblées Régionales Normandes le décident. Chaque Normand élira des conseillers normands en tout état de cause. La Normandie peut donc se réunifier éventuellement sans problème. Cet exemple suffit à montrer, par opposition, la nécessité d'un décret pour réunifier la Bretagne AVANT les élections régionales.

3°) UNE FOIS ELUE DANS LE CADRE DES CINQ DEPARTEMENTS BRETONS, l'Assemblée Régionale de Bretagne discutera de ses limites et prendra contact avec ses voisins. Une coopération inter-régionale permettra de mener à bien des projets communs.

Le "problème vendéen" est un faux problème dans la mesure où la Vendée ne serait pas "coupée" de Nantes par une quelconque frontière. Le développement de Nantes ne peut que bénéficier à nos voisins du sud, qui doivent librement choisir dans quelle région ils veulent vivre. Les intérêts de nos voisins ne seront pas lésés par la réunification bretonne et ne doivent en aucune manière empêcher que soit d'abord respectée l'existence de la communauté bretonne.

Signalons, enfin, que la méthode de réunification que nous proposons est foncièrement démocratique et respecte l'esprit des Conventions Internationales sur les droits des peuples minoritaires.

NOTE DE D.B. - Si le gouvernement ne procède pas en temps voulu à cette réunification, il y a une solution encore plus démocratique : que les électeurs de Loire-Atlantique, lors des élections régionales en 83 refusent de voter pour les listes "Pays-de-Loire". Ne pourraient-ils simplement mettre dans l'urne un bulletin portant: "BRETAGNE"? Que les municipalités, qui organisent les scrutins, osent, osent donc mettre un tel bulletin à la disposition des électeurs...

Si les circonscriptions électorales sont tracées sur la base du département (ce qui est probable) les élus de la Loire-Atlantique auront encore la solution de refuser de siéger avec les autres départements des "Pays de Loire" et de rejoindre l'Assemblée Bretonne qui les accueillera à bras ouverts. D'après les incidents précédents, seuls les Vendéens chercheront à les retenir; les trois autres départements seront enchantés de leur départ !

D O U A R B R E I Z

Périodique

22530 MUR-de-BRETAGNE

ABONNEMENT TERMINE

SERVICE D'INFORMATION

Mensuel N° 175

Septembre 1981

Direction: Marie-Anne KERHUEL - Abonnement : un an : 40 f.
C.C.P. : Mlle KERHUEL - 1682-46 Y - RENNES

DOCUMENTS: RASSEMBLEMENT DE MASSE POUR LA REUNIFICATION DE LA BRETAGNE
Fédération B5 et Comité pour l'Unité Administrative de la
Bretagne - MOTION DE LA REUNION DU 6 Sept. A LORIENT
PROJET DE MOTION SUR LA DECENTRALISATION DES POUVOIRS DE
L'ETAT - J. Marulier
POUR UNE REGION " SAVOIE " - Mouvement Régionaliste Savoi-
sien
MEMORIAL DE Ste ANNE D'AURAY - Le Souvenir Breton
ETUDE : LA DECENTRALISATION VA-T-ELLE ETRE...RATEE ?

CONFRATERNITE PHILOSOPHIQUE
DES DRUIDES

24 rue Copernic - 44000 NANTES

A MONSIEUR L'AMBASSADEUR
de GRANDE-BRETAGNE

La CONFRATERNITE PHILOSOPHIQUE des DRUIDES de BRETAGNE réunie en
Assemblée Générale à Kernascleden, en Bretagne, les 22,23 et 24 Août
1981,

- consciente de son appartenance à la Communauté Celtique,
- se plaçant sur un plan strictement humanitaire,

vous demande instamment au nom du principe fondamental du druidisme:
le respect de la vie,

d'intervenir pour mettre fin aux conditions inhumaines imposées aux
prisonniers Irlandais de Long Kesh et d'Armagh.

Le Grand Conseil de la Confraternité
Philosophique des Druides

(L'original a été rédigé en anglais)

Nous avons reçu l'annonce de la formation d'un PARTI DEMOCRATE (siège:
118 Avenue Jean Jaurès 75942 PARIS CEDEX 19) affilié à la FONDATION
POUR L'EUROPE, destiné à rejoindre les autres partis démocrates Euro-
péens. Il se déclare indépendants des tendances politiques françaises.
Son "Délégué Permanent" est M. Gérard PINCE, qui est un proche collabora-
rateur de M. STIRN, ex-ministre des DOM-TOM et que nous avons eu, il y
a quelques années comme Préfet de Région...

"CARN" Eté 81 signale le développement de la Branche Américaine du
COMITE INTERNATIONAL POUR LA SAUVEGARDE DE LA LANGUE BRETONNE (Bruxelles)
qui fait connaître la sause bretonne aux Etats-Unis et recueille des
fonds pour les écoles DIWAN. La Secrétaire est Mrs Lois KUTER. Le grou-
pement, qui dépasse 80 membres, réunit des citoyens Américains d'ori-
gine Galloise, Bretonne et Cornique. (Le Cornique est resté extrêmement
proche du Breton).

AU PAYS BASQUE, on déclare en être à la désillusion.

Les réfugiés du Pays Basque-sud n'ont pas été livrés à Madrid; mais
ils sont cantonnés en résidence surveillée à l'Ile d'Yeu (il était
trop facile de s'évader de Groix !)

On s'inquiète de la possibilité de continuer RADIO-ADOUR, devant les textes qui vont rendre le financement impossible pour les radios libres bres.

Le Ministre de l'Intérieur refuse de recevoir les promoteurs du Département basque, qui rendrait au Pays Basque-nord la possibilité de retrouver, même administrativement, son entité.

Une consolation : la brillante rentrée des Ikastolak (école en basque) 600 enfants au total. Deux nouvelles maternelles. Ouverture du primaire à St Jean Pied de Port. Une première classe secondaire avait ouvert à St Jean de Luz, l'année dernière; une autre devait s'ouvrir cette année à Bayonne. Finalement, tout le secondaire a été réuni à Bayonne où il comporte actuellement cinquième et sixième; d'année en année, le collège va se compléter, à mesure que les premiers écoliers vont grandir. Il reçoit actuellement 20 enfants, dans l'ancienne école St Barnabé, qui appartient à la paroisse. Malgré les difficultés financières, l'espoir est bon !

Une "CALANDRETA" ("Berceau", maternelle en occitan) va s'ouvrir à Montpellier. Des demandes pour disposer d'une école désaffecter et la faire intégrer dans l'Education Nationale sont restées sans réponse. (voir les démarches de DIWAN, qui se heurtent également à un mur...) Les Catalans, plus réalistes, demandent le statut d'ECOLE LIBRE AVEC CONTRAT: la seule solution pratiquement possible. des Calendreta" fonctionnent à Toulouse et à Beziers. Elles cherchent des souscripteurs pour assurer leurs finances.

VOLEM VIURE AL PAIS a publié une très intéressante lettre ouverte aux 113 députés élus en Occitanie, que nous donnerons en document dans notre prochain numéro.

En CORSE, Le M.R.G. Corse (3 députés sur 4 aux dernières élections) n'est pas d'accord avec le projet de statut particulier. Ils demandent le droit commun des régions, plus des mesures particulières pour compenser l'insularité. Mais le Conseil Régional - selon eux - ne doit pas avoir l'initiative de textes législatifs; il devrait seulement demander aux parlementaires Corses de présenter à l'Assemblée Nationale des propositions de lois spéciales. Ils réclament que l'Assemblée Régionale puisse déterminer les compétences des organismes prévus et s'opposent à des élections régionales anticipées en Corse, la Constitution Française portant que les élections ont lieu en France partout en même temps.

Une trentaine d'éléments dissidents du F.L.N.C. ont tenu une conférence de presse clandestine dans le maquis. Ils ont reproché à la direction du F.L.N.C. d'avoir abandonné la lutte armée: l'essentiel étant à leurs yeux "de contraindre l'Etat Français à renoncer à la colonisation de la Corse", le but restant l'indépendance.

EN ALSACE - La situation du dialecte à l'école maternelle reste une simple tolérance. Les comités de parents adressent des demandes à l'Inspection Académique, laquelle répond qu'aucun texte ne l'autorisant, seules sont possibles des activités du mercredi, dans les locaux scolaires. Le Cercle René SHICKELE a fait remarquer que la réforme Haby prévoit l'enseignement des langues régionales sur toute la scolarité et que, lorsque les textes administratifs sont muets, ce qui n'est pas interdit est permis. Il invoque les déclarations de l'Unesco (que la France a signés...) L'administration répond que les parents n'ont rien à dire au sujet des programmes scolaires et que seul le bilinguisme FRANCAIS-Allemand est prévu...L'Alsacien est de l'Allemand; mais la France ne connaît que l'Allemand LITTERAIRE.

COMITE POUR L'UNITE
ADMINISTRATIVE
DE LA BRETAGNE
Secrétaire: M. FRANCOIS
9 Bd du Val de Chézine
44800 SAINT-HERBLAIN

MOBILISATION GENERALE
POUR L'UNITE DE LA BRETAGNE

TOUS A NANTES LE 11 OCTOBRE

de représentants

(Communiqué)

Une cinquantaine/d'organisations politiques et d'associations culturelles venant des 5 départements bretons se sont réunis le 19 septembre au Palais des Congrès de Pontivy pour une réunion de travail du Comité pour l'Unité Administrative de la Bretagne. De nombreuses réunions du même type ont eu lieu ces dernières semaines à Nantes, Saint-Nazaire, Lorient, Guingamp etc. et d'autres sont prévues dans les prochains jours à Nantes, Saint-Nazaire, Vannes, Rennes, Quimper, Brest, Redon, Lorient et dans d'autres villes de Loire-Atlantique et du reste de la Bretagne. La réunion de samedi avait pour principal but de coordonner au niveau de l'ensemble de la Bretagne l'action de préparation du grand rassemblement prévu à Nantes le dimanche 11 Octobre. Plusieurs élus de Loire-Atlantique étaient présents à Pontivy, dont M. Patrick MARESCHAL, Adjoint au Maire de Nantes, et Président du Comité pour l'Unité Administrative de la Bretagne.

Les responsables du Comité ont d'abord brièvement rappelé comment la Loire-Atlantique avait été détachée pour la première fois du reste de la Bretagne par le décret du 30 Juin 1941, de Vichy, lors de la pseudo-régionalisation du Maréchal PÉTAIN. Ce découpage arbitraire devait malheureusement être repris par la suite au plan administratif et renforcé, surtout depuis 7 ans, en application de la loi du 5 Juillet 1972, portant création et organisation des régions, malgré un énorme mouvement de protestation des habitants de Loire-Atlantique, qui n'a jamais cessé depuis qu'ils ont été séparés malgré eux du reste de la Bretagne et incorporés dans l'artificielle région dite "des Pays de Loire". En 1974, une pétition pour l'Unité de la Bretagne a réuni plus de 60 000 signatures en l'espace de quelques mois. En 1976, 77, 78 et 1980, des manifestations pour l'unité de la Bretagne ont rassemblé plusieurs milliers de personnes, dont de nombreux élus, dans les rues de Nantes et de Saint-Nazaire. En dépit d'innombrables démarches, lettres, contacts, etc., les précédents gouvernements ont refusé de prendre en compte les aspirations des habitants de Loire-Atlantique; mais se sont au contraire livrés en Loire-Atlantique à une propagande effrénée, depuis 7 ans, pour essayer d'imposer les "Pays de la Loire": 800 000 dépliants distribués dans les écoles en 1976, plusieurs centaines de milliers de cartes postales distribuées gratuitement, des dizaines de milliers d'autocollants, des brochures luxueuses, de pleines pages de propagande dans la presse, etc... Au total, ce sont plusieurs millions de francs qui ont été ainsi gaspillés en propagande, pour essayer de persuader les 980 000 Bretons de Loire-Atlantique qu'ils n'étaient plus bretons et ne l'avaient sans doute, dans le fond, jamais vraiment été... Malgré cela, depuis 2 ans, plus de 100 Conseils Municipaux de Bretagne, dont toutes les grandes villes, pratiquement, en particulier NANTES, SAINT-NAZAIRE, Rézé, Saint-Herblain, Orvault, Couëron, Indre etc., (représentant ensemble plus des 2/3 des hab. Loire-Atlantique), ont adopté des vœux en faveur de la réunification de la Bretagne.

L'élection de M. François MITTERAND à la Présidence de la République et la victoire du Parti Socialiste aux élections législatives ont soulevé un immense espoir en Loire-Atlantique. En effet, les socialistes se sont engagés à mener une réforme régionale profonde et réellement démocratique. Beaucoup d'élus socialistes des 5 départements bretons ont soutenu l'action du Comité et ont participé aux manifestations

qu'il a organisées à plusieurs reprises en faveur de l'unité de la Bretagne. Il semble aujourd'hui impensable qu'un gouvernement socialiste maintienne plus longtemps un découpage instauré par Vichy et rétabli ensuite par des hommes qui étaient farouchement hostiles à l'idée régionale et plus impensable encore qu'il maintienne contre leur volonté les 980 000 Bretons de Loire-Atlantique dans une région totalement artificielle et arbitraire, sans la moindre unité économique, politique ou culturelle. Les 5 départements bretons constituent au contraire une région vivante et forte. C'est la première région maritime française, avec la moitié des marins-pêcheurs et des marins du commerce; c'est la première région agricole française et l'une des premières en Europe. C'est la deuxième région française pour les industries agro-alimentaires. Sa superficie de 34 000 km² (plus que la Belgique ou les Pays-Bas, la situe dans la moyenne des régions italiennes ou allemandes. Par sa population de 3 800 000 habitants, elle est la 4^e des 22 régions françaises, derrière seulement l'Ile-de-France (9,9 M.) Rhône-Alpes (4,8 M.) et le Nord-Pas-de-Calais (3,95 M.) juste devant Provence-Alpes-Côte d'Azur (3,7 M.). Malgré leur grande diversité, les 5 départements bretons constituent une réelle communauté humaine. Le découpage arbitraire de 1941, repris en 1972, n'avait des conséquences limitées tant qu'il correspondait seulement à des régions administratives. Il est impensable qu'il soit reconduit à partir du moment où la région va devenir une véritable collectivité territoriale.

C'est pour exprimer sereinement mais fermement leur volonté de voir très rapidement réunis les 5 départements bretons en une même région que les habitants de la Loire-Atlantique se rassembleront en masse dans les rues de Nantes le dimanche 11 Octobre prochain. Des délégations du reste de la Bretagne et des Bretons vivant hors de Bretagne viendront leur apporter leur soutien, ainsi que de nombreux élus politiques des 5 départements bretons.

La préparation de ce rassemblement donne lieu à une véritable mobilisation générale. Des comités s'organisent un peu partout. 10 000 tracts appelant à la manifestation du 11 Octobre vont être distribués cette semaine aux portes des Chantiers de l'Atlantique et des autres grandes usines de St Nazaire. 15 000 tracts seront distribués également ces jours-ci à la Gare Montparnasse. Une trentaine d'autocars pour Nantes sont déjà prévus au départ de Saint-Malo, Rennes, Saint-Brieuc, Guingamp, Paimpol, Lannion, Brest, Carhaix, Douarnenez, Quimper, Lorient etc. 10 000 affiches sont collées actuellement à travers la Bretagne. Une grande course-relais à pied est en préparation entre Brest et Nantes, avec arrivée à Nantes dans l'après-midi. Les habi

Les habitants de la Loire-Atlantique ont confiance dans le résultat de cette action et sont persuadés que le gouvernement les écouterait. Mais ils ne se démobiliseront pas le soir du 11 Octobre et le Comité prévoit déjà d'autres démarches et actions à mener jusqu'à la réunification effective des 5 départements bretons.

Une certaine émotion s'est manifestée au sujet de l'envoi du "BELEM" pour servir de musée, ancré sur la seine, à Paris.

Le BELEM est le dernier des grands trois-mâts français encore existants. Il avait été construit à Nantes en 1895-96.

Une fondation du Belem a été constituée entre les Caisses d'épargne pour réunir les fonds nécessaires aux réparations et le transformer en musée. Les municipalités de Nantes et de Saint-Malo avaient fait des propositions pour le conserver. La Fondation n'a rien voulu entendre. Il semble qu'il s'agit essentiellement... d'une histoire de gros sous !

UNPARTI BRETON ? (suite aux appels déjà publiés pour la reconstitution d'un M.O.B. II)

ETANT BIEN ENTENDU QU'IL S'AGIT :

- 1°) de reprendre les voix qui vont actuellement aux partis jacobins (et non pas de faire concurrence à l'U.D.B.) et que, par conséquent, il ne faut pas les effrayer;
- 2°) que le meilleur moyen pour rassembler cet électorat est de faire une politique essentiellement CONCRETE, destinée à régler utilement nos problèmes les plus urgents, à savoir :

PROPOSITIONS IMMEDIATES :

- 1°) En toute première urgence : LA REUNIFICATION AVEC LA LOIRE-ATLANTIQUE AVANT QUE LES NOUVEAUX TEXTES NE SOIENT VOTES. Il serait beaucoup plus difficile d'obtenir ensuite les modifications de découpage.
- 2°) Pour faciliter cette réunification, en mettant fin au conflit RENNES-NANTES et en même temps réanimer la Bretagne intérieure, y transférer la capitale régionale. (La question a déjà été débattue au Conseil de Région en 74-75. Un large accord s'était fait sur PONTIVY, en raison de la commodité géographique de la position centrale; mais a été barré par le veto du Préfet de Région. Comme il n'aura plus voix au chapitre, on doit pouvoir reprendre la question)
- 3°) Enseignement effectif de nos langues et de la culture bretonne dans nos écoles.
- 4°) Développement de nos énergies naturelles: bio-gaz, vent, mini-centrales sur nos retenues d'anciens moulins, énergie houlo-motrice (le procédé est trouvé), gazéification de notre charbon (sur nos filons cornouaillais). Ces énergies sont TRES CREATRICES D'EMPLOIS.
- 4°) Transformation sur place de nos minerais rares (cuivre, kaolins etc.) QUI SERVIRONT AINSI A CREER DES EMPLOIS.
Engager la bataille sur le plan juridique pour que soit reconnue la PROPRIETE REGIONALE sur toutes les ressources naturelles de la région et principalement sur ses ressources minières (on sait aujourd'hui que notre sous-sol est riche en minerais rares) et sur celles de son plateau continental (algues, maërl, éventuellement pétrole) Les concessions devront être accordées par la région et les redevances lui être payées. Les concessions antérieurement consenties par l'Etat devront être restituées à la région.
Les difficultés financières de la B.A.I. soulèvent actuellement la question de la création de "SOCIETES REGIONALISEES" (et non pas "nationalisées") dans les cas qui présentent un intérêt vital pour la région.
- 5°) Financement de nos entreprises par notre propre épargne, aujourd'hui centralisée dans les caisses parisiennes et employée à des financements qui ne nous intéressent pas - ce qui implique des modifications de la réglementation bancaire.
- 6°) Facilités d'installation à nos jeunes agriculteurs et prix convenables pour les produits agricoles.
- 7°) Négociations avec l'Irlande pour sauvegarder nos zones de pêche.
- 8°) Possibilité de négocier DIRECTEMENT AVEC LA C.E.E. les questions qui nous concernent, dans les mêmes conditions que les Länder allemands et en particulier les problèmes posés par les importations anarchiques à des prix de dumping, les excédents laitiers et autres errements du Marché Commun Agricole.

TOUS CES BUTS SONT A POURSUIVRE SIMULTANEMENT.

Réponses à l'adresse de DOUAR BREIZ.

ECOLOGIE - La bataille se livre actuellement autour du barrage de Lemezec. Prévu initialement, en réalité, en liaison avec la centrale de Plogoff, mais camouflé sous le prétexte d'alimenter en eau potable plusieurs communes, ses promoteurs essaient de faire exécuter malgré l'abandon de la centrale. Il suscite les protestations des paysans parce qu'il ferait disparaître 190 hectares (dont 140 de terres très fertiles et le reste en forêts) ainsi que plus de 20 % des frayères de l'Aulne, d'où protestations des écologistes. Ajoutez que cette méthode est très mauvaise pour constituer des réserves d'eau, en raison de la trop grande surface d'évaporation. En outre, les "MAREES VERTES", conséquence de l'excès de nitrates, que ces algues transforment en nitrites empoisonnés se développent tout aussi bien dans les nappes d'eau douce que dans les fonds de baies. La Bretagne en a fait cet été une expérience fort désagréable sur tous ses plans d'eau - y compris dans le Lac de Guerledan. Conséquence qui rendrait cette réserve destinée à alimenter des services d'eau...IMPROPRE A LA CONSOMMATION !

Le grand argument : donner du travail à nos entreprises de travaux publics qui ont perdu Plogoff...! Faire des travaux NUISIBLES pour occuper les entreprises est une étrange politique...

Conflit avec les Anglais au sujet de nos importations de volailles: poulets et DINDES, moins chères que leurs concurrentes anglaises. La réglementation sanitaire sert de prétexte. La France ayant proposé d'adopter la même réglementation...cela ne suffit pas. On craint que la situation ne puisse être débloquée à temps pour les commandes de dindes de Noël...

Pour les poulets, le développement de nos exportations en pays arabe (dont l'importance commence à inquiéter les Américains) pourrait apporter la solution. Pour les dindes, il n'y a actuellement pas d'autres débouchés que l'Angleterre et l'Amérique.

Conséquence du blocage en douanes françaises des vins italiens : les camions bretons de fromages et de viandes (dont nous faisons une importante exportation sur l'Italie) sont bloqués par la douane italienne. On commence à s'inquiéter de la conservation des fromages !

DERNIERE MINUTE : PROGRAMME DES MANIFESTATIONS DE NANTES :

Samedi 10 Octobre: 21 h. Grand fest-noz de soutien
Salle municipale MAUDUIT à NANTES

Dimanche 11 Octobre: Château des Ducs de Bretagne, à Nantes :

- 10 h. Ouverture du Château pour installation des stands des organisations et associations participant à la fête
- 11 H. Ouverture des stands - Accueil du public
CONFERENCE DE PRESSE
- 14 h.30 : Spectacles (sonneurs, danseurs, chanteurs et prises de parole)
- 17h.30 : DEFILE DANS LES RUES DE NANTES

(Il a été annoncé que tous les bagadou de Bretagne devaient prendre part au défilé...

Les oreilles du Préfet des "Pays de la Loire" vont en tinter !)

Le dimanche 11 Octobre prochain
à NANTES

RASSEMBLEMENT DE MASSE
POUR LA REUNIFICATION DE LA BRETAGNE

Depuis le début de 1974 (en application de la loi du 5 Juillet 1972, créant les régions) la Loire-Atlantique a été arbitrairement séparée du reste de la Bretagne et incorporée autoritairement à l'artificielle région dite des "Pays de la Loire", en dépit de nombreuses protestations de la population du Pays Nantais. (Ce découpage n'a fait que reprendre celui qu'avait institué, sous l'occupation nazie, le décret du 30 Juin 1941, signé par le Ministre de l'Intérieur du Gouvernement de Vichy).

Au moment où s'engage enfin une véritable régionalisation démocratique, il est temps de mettre fin à la division de la communauté bretonne, division qui est particulièrement préjudiciable sur le plan économique aux habitants de la Loire-Atlantique. La majorité des députés actuels des 5 départements bretons est favorable à cette réunification qui correspond aux vœux profonds de la population. Une centaine de conseils municipaux bretons, dont ceux de la plupart des grandes villes de Bretagne, parmi lesquelles Nantes, Saint-Nazaire, Rézé, Saint-Herblain, Couëron, Orvault, Indre, etc., représentant plus des deux-tiers des habitants de la Loire-Atlantique, ont adopté en 1979 et 1980, des vœux en faveur de l'unité administrative de la Bretagne. Avant son élection, le Président de la République s'était déclaré prêt à prendre très rapidement ce problème en compte. Il apparaît absolument indispensable de procéder à cette réunification avant les futures élections régionales au suffrage universel direct: car autrement la réforme régionale serait vidée de son sens en Bretagne et la déception de la population bretonne risquerait d'être à la mesure des espérances qu'elle a mises dans la future régionalisation.

C'est pourquoi les responsables du Comité pour l'Unité Administrative de la Bretagne et la Fédération B 5, récemment réunis à Nantes, viennent de prendre la décision d'appeler l'ensemble des habitants de Loire-Atlantique et du reste de la Bretagne à se rassembler en masse à Nantes le dimanche 11 Octobre prochain, pour demander la réunification administrative de la Bretagne dans les meilleurs délais. Des départs de cars seront organisés pour Nantes les 10 et 11 Octobre, à partir des principales villes de Loire-Atlantique et du reste de la Bretagne. De nombreuses personnalités doivent participer à ce rassemblement qui marquera une étape décisive dans l'action engagée depuis des années par de nombreux groupements et organisations pour la réunification des cinq départements bretons, conformément aux aspirations profondes de la population.

FEDERATION B 5
Secrétaire: Y.M. LE GALL
10 rue de l'Atlantique
44700 ORVAULT

COMITE POUR L'UNITE ADMINISTRATIVE DE
LA BRETAGNE 6 Secret. Mishel François
9 Bd du Val de Chézine
44800 SAINT-HERBLAIN

La participation de tous les bagadou à la grande manifestation qui couronnera ce rassemblement à travers les rues de Nantes lui donnera un éclat particulier. Le Comité d'Organisation compte aussi beaucoup sur la participation des meilleurs chanteurs et musiciens bretons au grand fest noz du 10 et à la fête qui précèdera la manifestation le 11 pour rehausser encore le succès de ce grand rassemblement populaire.

Ne pas oublier de demander les autocollants : 100 = 60 f. franco
200 = 115 f. (la dernière augmentation des tarifs postaux à ajouter)
Pierre Manac'h - 37 Avenue des Sports - 44700 ORVAULT - Chèques à l'ordre de la Fédération B 5.

A la veille du débat parlementaire sur le projet gouvernemental de décentralisation et de réforme régionale, une réunion de travail a rassemblé à LORIENT, le dimanche 6 septembre, les représentants d'une dizaine d'organisations culturelles et politiques bretonnes: B.E.R.I.S., Bretagne-Europe C.A.R., C.U.A.B., Gorsedd, Kendalc'h, Kuzul Ar Brezhoneg, M.R.G.-Bretagne, O.B.E., S.A.V.

Après avoir constaté la réelle volonté de changement de l'actuel gouvernement dans divers domaines touchant de près la réalité bretonne (Plogoff, Amnistie des prisonniers politiques et suppression de la C. S.E., Licence de breton...) les représentants de ces partis et mouvements s'interrogent sur la façon dont le nouveau pouvoir aborde le problème de la décentralisation:

Nous, militants bretons, conscients de l'enjeu que représente pour notre pays la loi qui sera bientôt adoptée par le parlement et qui se veut un changement radical du système administratif français, tenons à rappeler :

- qu'aucune régionalisation véritable ne saurait se résumer à une simple déconcentration des pouvoirs;
- qu'une régionalisation authentique implique un accroissement significatif des compétences, des pouvoirs et des moyens des instances régionales élues;
- qu'il existe des sentiments d'appartenance très différenciés selon les régions historiques et que, de ce fait, aucune disposition commune ne peut s'appliquer à des unités aussi originales que le Pays Basque, partagé entre deux Etats, l'Alsace qui fut ballotée entre deux pays (et bénéficie encore d'un régime spécial) ou la Savoie noyée dans un ensemble Rhône-Alpes, par exemple;
- et qu'en particulier, il existe une COMMUNAUTÉ BRETONNE attestée historiquement, culturellement, socialement... depuis plus de onze siècles, dans des limites universellement reconnues.

Une région doit être faite par ses habitants et non par le pouvoir central. Une région doit être construite pour ses administrés et non pour l'administration. C'est au nom de ces principes que nous refusons un découpage administratif qui prive la Bretagne de la Loire-Atlantique et que nous affirmons la nécessité d'institutions spécifiques pour notre pays.

Ont signé ce texte, le 6 septembre 1981 :

Pierre BERNARD, pour le B.R.E.I.S.
Hervé LE BORGNE, pour Bretagne-Europe
Bernard LE NAIL, pour le Comité pour l'Unité Administrative de la Bretagne
Yvonig GIQUEL, pour Kendalc'h
Pierre BACHY, pour le M.R.G.-Bretagne
Henri LECUYER pour l'Organisation des Bretons Emigrés
Jean Michel TILLY, pour Strollad Ar Vro
Armel CALVE, pour le Gorsedd

ont signé ce texte le 7 septembre 1981

Luc ROBET, pour le Comité d'Action Régionale
Per DENEZ, pour le Kuzul Ar Brezhoneg.

Si votre parti, mouvement ou association désire se joindre aux signataires précédents, veuillez retourner ce texte signé à l'adresse suivante : B.P. 95 - 22400 LAMBALLE.

ou au siège de l'une ou l'autre des organisations précitées.

J. MARULIER
La Herpedais
LA BOUSSAC
35120 DOL-de-BRETAGNE

PROJET DE MOTION
SUR LA DECENTRALISATION DES
POUVOIRS DE L'ETAT

La décentralisation des pouvoirs de l'Etat central étant l'un des objectifs fondamentaux des clubs, ceux-ci se réjouissent qu'elle devienne un des points essentiels de l'action des nouveaux dirigeants du pays. Toutefois, ils s'inquiètent de voir des textes d'une telle importance être déposés sans consultations des mouvements et organisations qui, depuis tant d'années, participent à ce combat.

Le Club BRETAGNE, EUROPE ET DEMOCRATIE souhaite apporter sa contribution au débat public et fait les propositions suivantes :

Un statut spécial pour la Bretagne (1)

Du fait de sa personnalité, la Bretagne ne peut avoir le même statut que les autres régions hexagonales. Le gouvernement doit accorder à la Bretagne ce qu'il a concédé à la Corse.

Intégrité de la Bretagne historique

Une régionalisation authentique n'est pas concevable sans la Loire-Atlantique et Nantes, capitale historique de la Bretagne. L'intégration de l'ensemble des départements constituant les pays de la Loire est également refusée. (2)

Les niveaux de la Démocratie

Il faut revenir au vieux principe républicain et révolutionnaire: "Le pouvoir vient d'en bas" et définir trois niveaux de collectivités territoriales:

- la commune rurale et le quartier urbain, niveau de la démocratie quotidienne;
- le "Pays", niveau d'interaction ville-campagne et première structure d'aménagement et de concertation ;
- la région, structure de compétence générale dans les domaines économique, social et culturel, ainsi qu'en matière de collectivités locales ;
- A ces trois niveaux, on retrouverait les mêmes institutions :
- assemblée élue au suffrage universel direct, pour moitié dans des circonscriptions territoriales et pour moitié à la proportionnelle. L'Assemblée élit un bureau chargé de la direction des travaux de l'Assemblée.
- Conseil Economique, Social, Culturel composé de membres de droit (représentants des exécutifs) et de représentants élus des différentes forces vives (chambres consulaires, syndicats associations)
- exécutif élu et distinct du Bureau de l'assemblée chargé de l'exécution des décisions de l'assemblée et du conseil, élu par eux.

NOTES DE D.B. - (1) Nous avons déjà prévenu nos lecteurs que demander pour la Bretagne un statut spécial autre que l'exécution du Traité de 1532 EST EXACTEMENT L'ERREUR JURIDIQUE A NE PAS COMMETTRE.

Demander un statut spécial équivaudrait à renoncer au Traité. Or celui-ci nous garantit beaucoup plus que ce qui est accordé à la Corse. En outre, IL EST SANCTIONNE PAR LE DROIT INTERNATIONAL. Un statut spécial ne serait garanti par RIEN et ne serait valable qu'autant que le pouvoir central le voudra bien: il pourra toujours être retiré...

Le gouvernement français n'a pas à nous "accorder" quoi que ce soit: IL EST TENU D'EXECUTER LES CONDITIONS QUI ONT ETE POSEES A L'UNION, y compris celle qui lui interdit de lever en Bretagne des impôts que notre Assemblée n'aurait pas acceptés. Aucun statut spécial ne nous accordera cela. (2) cette intégration serait volontiers accordée par Paris; mais elle est refusée par ces départements et par nous-mêmes.

MOUVEMENT REGIONALISTE
SAVOISIEN

POUR UNE REGION " SAVOIE "

Extrait d'une lettre de
M. FRANCOIS MITTERAND

Paris, le 24 Avril 1974

A Monsieur le PRESIDENT du
MOUVEMENT "REGION SAVOIE"

"...Etant personnellement partisan d'une décentralisation audacieuse, je ne puis que souscrire à vos vues. Je vous rappelle que le groupe du Parti Socialiste a déposé, dans les six derniers mois au Parlement, deux propositions de lois. L'une qui instaure une région possédant les pouvoirs et les compétences d'une collectivité territoriale de plein exercice, représentée par une Assemblée Régionale élue au suffrage universel direct et à la représentation proportionnelle, dotée d'un exécutif propre et d'un budget important dont les recettes proviendraient d'un transfert des ressources fiscales de l'Etat. L'autre qui prévoit l'enseignement des langues minoritaires, la formation des maîtres et le développement des cultures régionales. (...) Je suis par ailleurs conscient que les régions frontalières posent actuellement des problèmes particuliers qui appellent des solutions spécifiques."

Signé : François MITTERAND

Au moment où l'élaboration du projet de loi sur la décentralisation s'affirme comme la grande réforme du septennat à venir, les Savoyards de souche et d'adoption expriment à nouveau leur volonté pour une "REGION SAVOIE". Déjà en Mai 1973, le MOUVEMENT "REGION SAVOIE" recueillait plus de 100 000 signatures en faveur d'une régionalisation authentique, à dimension humaine. Alors que demain les régions auront plus de pouvoirs, l'alternative d'une "REGION SAVOIE" hors de Rhône-Alpes se pose aujourd'hui avec une nouvelle acuité. Les Savoyards ne laisseront pas passer cette seconde occasion historique sans réaffirmer ce qu'une "REGION SAVOIE" veut dire.

Une des quinze thèses pour l'auto-gestion adoptées par la Convention Nationale du P.S. des 21 et 22 Juin 1975, précisait que "certaines régions constituent des pays de minorité ethnique et leur identité sera forte. Les principes qui sous-tendent leur organisation sont de portée générale et constituent un des aspects du droit à la différence". Prenant acte du respect socialiste envers les particularismes régionaux, les Savoyards souhaitent qu'on ne leur réserve pas une carte abracadabrante sur laquelle, une fois de plus, la Savoie paraîtrait dans une invraisemblable région Rhône-Alpes. S'il reste fidèle à ses engagements, le gouvernement de Pierre MAUROY devra, partout où les populations en expriment le souhait, réviser le découpage régional de 1972. Et souhaitons que cette révision ne se fasse pas seulement en décomptant les plasticages enregistrés par l'ex-Cour de Sûreté de l'Etat...

L'ancien pouvoir a défendu la taille européenne de Rhône-Alpes. Mais quelle est cette taille ? Celle de la Vallée d'Aoste (3 262 km²) ou de la Bavière ? Au nom de quoi ? Les Savoyards pensent que la taille n'est pas un critère; mais que, en revanche, ce qui peut rassembler les habitants d'une région, c'est l'idée de prendre en main leur destinée, c'est la volonté de recouvrer leur autonomie et de sauvegarder leur mode de vie. C'est en tenant compte de la réalité vécue de la région qu'il faudra procéder à ce redécoupage géographique qui seul peut permettre de concilier une régionalisation authentique avec la revendication régionaliste et, par là, entraîner un véritable changement des pratiques politiques jacobines de la cinquième République.

Depuis notre intégration dans Rhône-Alpes, nous réclamons une "REGION SAVOIE" parce que nos problèmes: qu'il s'agisse de tourisme, d'agriculture de montagne, d'industrie lourde ou légère, ou de relations frontalières, ne sont pas pris en compte. Le poids de nos représentants, même au suffrage universel, sera dérisoire dans le cadre rhône-alpin. C'est pourquoi, Savoyards, nous tiendront ferme à la REGION SAVOIE, une idée qui, elle aussi, a fait son chemin.

En luttant pour une REGION SAVOIE, nous refusons une régionalisation qui servirait de simples relais aux directives nationales ou multinationales; mais nous revendiquons un domaine où les compétences locales soient souveraines, un domaine où le droit de décider soit transféré, où l'Etat doive négocier l'autorisation de faire ce qu'il souhaite et convaincre au lieu d'imposer. A cette condition seulement, une nouvelle pratique de la politique a des chances d'entraîner un changement qui ne soit pas que symbolique.

I vo mio se mos governà to solè
ke d'être bin governò pé louz'âtre

MOUVEMENT REGION SAVOIE

NOTE - SAVOIE: total de ses deux départements :
Superficie : 10 416 km² - Population : 774 00 habitants (densité 74
au km²)

LE SOUVENIR BRETON

M. R. TULLOU
12 RUE DU BORD
44810 INDRE

Le Souvenir Breton lance un appel en faveur du mémorial de Te Anne d'Auray et suggère l'aménagement d'une tombe du soldat breton inconnu.

Bien qu'étant l'une des régions les plus éloignées des frontières terrestres de la France et donc la moins directement menacée lors des guerres de 1870, 1914 et 1939, la Bretagne a versé un impôt du sang, à chaque fois, deux fois plus lourd que l'ensemble de la France. Les états-majors se sont montrés bien prodigues de la vie des Bretons. Le drame de Conlie, où Gambetta laissa dépérir l'armée de Bretagne pendant l'hiver 1870-71, est encore profondément présent dans la mémoire populaire. Au cours de la première guerre mondiale, les cinq départements bretons ont compté 240 000 morts (1 mobilisé sur 4) contre 1 385 000 pour l'ensemble de la France (1 mobilisé sur 8). Certains régiments bretons ont dû être reformés 7 à 8 fois. De nombreuses familles ont été complètement décimées. Ainsi le village morbihanais de St Marcel, qui devait s'illustrer en Juin 44 dans la résistance, ne vit revenir en 1918 qu'un seul de ses 35 mobilisés...

La part des Bretons dans la seconde a été également capitale. Dès la fin Juin 40, la totalité des hommes de l'Ile de Sein avait gagné l'Angleterre pour poursuivre la lutte. Pendant toute l'occupation, la Bretagne fut la principale filière de passage en Angleterre des évadés et des résistants, avec la complicité active de la population bretonne. Très tôt des réseaux de résistance s'y organisèrent et en 1943-44 l'apparition de nombreux maquis contribua à fixer en Bretagne de nombreuses troupes ennemies et à hâter ainsi la victoire des alliés. De 1940 à 1944, plus de 1500 bretons furent fusillés par les nazis et des milliers d'autres bretons moururent en combattant sur les différents théâtres d'opérations de la seconde guerre mondiale. Des milliers de bretons devaient encore, hélas, laisser leur vie dans les guerres coloniales, principalement en Indochine et en Algérie.

C'est à la mémoire de tous ces bretons morts depuis 1914, qu'a été érigé, de 1922 à 1927, un grand monument à Ste Anne d'Auray, à l'initia-

tive des évêques de Nantes, Rennes, Quimper, Saint-Brieuc et Vannes. Le SOUVENIR BRETON et de nombreux bretons associent à leur souvenir celui de tous les bretons morts au cours des siècles pour la cause de la liberté: les combattants de Ballon, Fougeray, de Nantes, de Trans, ceux d'Auray et ceux de St. Aubin du Cormier (1488), Sébastien le Balp, Pontcallec et ses compagnons Armand de la Rouërie, Jean Marie Perrot, Yan-Kel Kernaleguen et tant d'autres. C'est en leur souvenir à tous que le SOUVENIR BRETON propose que soit prochainement inhumé, dans le Mémorial de Ste Anne d'Auray, les restes d'un soldat breton inconnu et qu'une flamme perpétuelle y soit allumée pour perpétuer le souvenir de tous les bretons morts au cours des siècles passés pour la cause de la liberté.

Les préfets des 5 départements bretons et les maires de toute la Bretagne, Loire-Atlantique comprise naturellement, sont actuellement en train de rassembler, commune par commune, les noms de tous les bretons morts au combat depuis 1914. Les registres portant leurs noms seront déposés dans les 5 alvéoles de la crypte du mémorial de Ste Anne d'Auray, de même que les registres contenant les noms de tous les combattants écossais, morts au cours des deux guerres mondiales, figurent sur les registres pieusement conservés dans la citadelle d'Edimbourg, au Mémorial National Ecossais, veillé jour et nuit par des soldats écossais.

Le SOUVENIR BRETON invite tous les amis de la Bretagne à envoyer leurs dons à l'Association des Amis du Mémorial de Ste Anne d'Auray, 9 rue de Vannes - 56400 SAINTE-ANNE-D'AURAY - CCP NANTES 3471-06 ou compte bancaire : Crédit Industriel de l'Ouest N° 039.0525.48 W- C'est cette association qui veille en effet à l'entretien du mémorial et qui va devoir entreprendre prochainement d'importants travaux de réparation du mausolée. Le SOUVENIR BRETON remercie d'avance tous les nombreux donateurs pour leur générosité et invite tous les bretons à venir se recueillir au mémorial de Ste Anne d'Auray à la mémoire à la mémoire de tous les bretons morts au cours des siècles pour la cause de la liberté.

Le Président
Raffig TULLOU

NOTE DE D.B.

Franchement, quant à l'entretien de ce monument, l'Etat Français pourrait y pourvoir !

Lorsqu'on nous vante "les bienfaits" du rattachement à la France, ces hécatombes doivent être mises en regard...

Il est bien évident que, si nous étions restés indépendants, nous aurions évité ces trois guerres, aussi bien que, précédemment, les massacres de la Révolution française et des guerres de l'Empire : notre heureuse position géographique "excentrée" nous maintenait complètement à l'écart du passage des armées et nous n'avions aucune raison d'aller nous mêler de ces guerres engagées sur des querelles qui ne nous concernaient en rien.

Sur le mémorial de Ste Anne d'Auray, comme sur tous les monuments aux morts de nos communes, devrait être gravé: "BRETON, SOUVIENS-TOI DE CE QUE T'A COUTE LE RATTACHEMENT A LA FRANCE".

Quant aux Bretons morts pour l'indépendance c'est UN AUTRE MONUMENT; DANS UN AUTRE LIEU qui doit leur être élevé. A St AUBIN -du-CORMIER, par exemple. Un projet est en préparation. C'est pour celui-ci que nous ferons appel à la générosité des Bretons, quand ce projet sera plus avancé.

M. KERHUEL

LA "REGIONALISATION" VA-T-ELLE ETRE...RATEE ?

Tout ne peut pas être fait d'un coup, c'est bien certain. Mais les régionalistes sont tout de même quelque peu inquiets devant les premières mesures prises... Le fond de la question ne semble pas avoir été compris...

Rien à dire en ce qui concerne les communes: elles sont la base et doivent être pleinement libre de s'autogérer. Restent des problèmes de dimension. En zone rurale, l'unité de base pour les travaux devrait être le canton, qui a, le plus souvent, une réelle unité géographique. Voilà justement qu'il est question de les remanier. Cela ne semble guère présenter d'utilité que dans les grandes villes, dont la population a beaucoup augmenté. Mais il est à craindre que les visées soient surtout...électorales.

Mais là où nous ne sommes plus d'accord c'est devant cette obstination à sacraliser le DEPARTEMENT. Il fallait le faire disparaître... Les départements ont toujours été des découpages artificiels, qui avaient été conçus pour briser les anciennes solidarités. Malgré tout ce qu'on nous raconte, deux siècles, bientôt, n'y sont pas parvenus. Le Finistère n'a pas réussi à exister: il y a toujours un LEON et une CORNOUAILLE, avec leurs personnalités bien distinctes et leurs centres de vie et d'intérêts que l'Elorn sépare. Les Côtes-du-Nord sont une mosaïque plus complexe, où l'on ne fusionne pas davantage: Trégor et Penthievre s'ignorent et le Pays de Rance (l'ancien "Clos Poulet") regarde vers St Malo, qui est en Ille-et-Vilaine. L'on pourrait continuer...Encore, ceci n'est rien: nous sommes pleinement conscients d'être tous Bretons. Mais d'autres départements sont faits de morceaux de deux ou trois régions: la Mayenne, à côté de nous, par exemple, devrait être partagée entre la Normandie et l'Anjou. O crime impensable pour LA TRADITION REPUBLICAINE ! Nous rions; mais l'absurdité continue.

Des zones géographiquement homogènes sont découpées entre deux ou trois départements. En Bretagne centrale, on connaît le problème ! La Haute Cornouaille - l'ancien Poher - que nous appelons "la Montagne", est à cheval sur le Finistère, les Côtes du Nord et le Morbihan. Le Porhoet, à l'est, sur les Côtes-du-Nord, le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine. Allez faire avancer un dossier quand il doit passer par trois préfectures qui s'ignorent ! La décentralisation sur la base du département n'arrangera rien: ils continueront à s'ignorer. Il faudrait d'abord que le découpage GEOGRAPHIQUE se mette d'accord avec la géographie ! Mais à Paris on a découpé des morceaux sur la carte en ignorant tout du relief et des ressources naturelles. Et ce tracé stupide est décrété intangible...

Si vous passez au Pays de Redon - très typé lui aussi: ancienne zone de marais - c'est encore pis: à cheval sur trois départements: Morbihan, Ille-et-Vilaine et Loire-Atlantique et SUR DEUX REGIONS ! Autrement dit, situation administrative INEXTRICABLE, MAIS SACREE...

Tout le monde proteste, sauf les notables, qui ont réussi à s'approprier des fiefs et dont l'unique souci est de NE RIEN CHANGER. Ce sont eux que l'on écoute à Paris, bien entendu, puisqu'ils disent ce que l'on souhaite entendre.

Les mêmes procédés ont été appliqués (avec les mêmes visées politiques: diviser pour régner) au découpage des régions. Nous ne sommes pas seuls à protester. Ici les erreurs sont récentes; elles ne bénéficient pas du sacro-saint prestige de la "Grande Révolution"; elles ont un arrière relent de Vichy - très rance. Nous pensions qu'obtenir les rectifications nécessaires, par un gouvernement qui annonce l'intention d'une grande réforme régionale, allait aller de soi. Las ! voici qu'on nous déclare que l'on commencera par modifier la loi et qu'on verra les ré-

clamations sur les découpages...quand on aura le temps. Autant dire jamais: on nous prétend qu'il y en a très peu; mais, comme nous communiquons entre nous, nous savons au contraire qu'il y en a dans la plupart des régions...Trop, sans doute ? vous n'imaginez pas le travail que vous allez donner aux bureaucrates parisiens.

Autant dire qu'on ne veut rien changer car, bien entendu, la loi que l'on va prendre décidera le tracé en même temps que le cadre juridique. Après quoi, ce tracé sera "sacré". Vous ne voudriez pas que ce soit laissé à...l'anarchie des décisions régionales !

Et c'est là justement que l'on constate qu'à Paris on ne semble pas avoir compris qu'une région n'est pas un découpage sur la carte, inventé par des bureaucrates, mais une formation NATURELLE, qui s'est élaborée SUR PLACE, par la combinaison de la géographie, des hommes et de l'histoire. Une histoire dont on s'aperçoit aujourd'hui qu'elle plonge dans des millénaires de préhistoire qui ont préparé, sur un sol toujours le même, une certaine forme de civilisation.

Les découpages élaborés à Paris par quelques plunitifs qui s'imaginent phosphorer sur une carte - à plat, bien entendu - sans rien connaître ni de la terre, ni des hommes, ni de leur véritable histoire, qu'ont recouverte les poncifs d'une "Histoire de France" soigneusement falsifiée pour les besoins de la politique jacobine - que peuvent-ils être, sinon des non-sens (j'écrirais volontiers: des âneries) ??

La réponse de M. DEFFERRE à Lorient, que l'Assemblée Nationale déciderait des changements de limites régionales, prouve que le gouvernement continue les vieux errements, si solidement ancrés, de faire prendre les décisions non pas par ceux qu'elles concernent, mais par une grande majorité de gens NON CONCERNES et mal renseignés - sous prétexte qu'ils sont les élus d'AUTRES REGIONS...Méthode obstinément française et parfaitement absurde...

Pourquoi ne pas laisser chaque région délimiter elle-même son territoire, après négociation avec ses voisins ? Chacune sait très bien où elle s'arrête et où commence le voisin. Laissez chacune choisir sa capitale, qui ne sera pas forcément la plus grande ville (manie parisienne) mais tiendra compte de la position géographique et de la commodité des usagers; définir elle-même ses circonscriptions intérieures, en fonction des pays naturels (il ne restera pas grand chose des départements) et à partir d'un cadre très général et très simple laisser chaque Assemblée Régionale décider le détail des institutions en les adaptant aux traditions de la région.

Et, de grâce ! qu'on nous épargne la cascade des décrets d'application, dans lesquels la bureaucratie parisienne s'en donne à cœur joie de tout réglementer, en accumulant les sottises.

Qu'allons-nous demander là ?? Pis qu'une révolution !

Pour commencer cette révolution, tous à Nantes, le 11 Octobre, puisqu'il n'y a pas d'autre moyen de faire entendre raison que de faire beaucoup de bruit dans la rue. Les bagadous, on les entendra ! La Bretagne est trop consciente de son identité pour laisser perpétuer l'impopularité d'un tiers de sa population.

Qu'on se le dise bien à Paris !

M. KERHUEL

Direction: Marie Anne KERHUEL - Abonnement: un an : 40 francs
C.C.P. Mlle KERHUEL - 1682-46 Y - RENNES

DOCUMENTS: LE SOUVENIR BRETON RAPPELLE QUE L'ENSEMBLE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE FAIT PARTIE DE LA BRETAGNE DEPUIS PLUS DE 1 000 ans.

LETRE OUVERTE AUX 113 DEPUTES ELUS EN OCCITANIE - VOLEM VIURE AL PAIS.

BRETAGNE-EUROPE CONTRE LA DEBRETONNISATION DE L'ADMINISTRATION - Régions-Europe - BRETAGNE EUROPE.

K.A.D. - COMITE D'AMNISTIE BRETON - Communiqué

ETUDE : QUE FERONS-NOUS DE LA BAIE D'AUDIERNE ?

LE TRIBUNAL DES DROITS DE L'HOMME NOUS EST OUVERT

Le 2 Octobre, la France a enfin signé l'art. 25 de la Convention des Droits de l'Homme qui ouvre aux citoyens français la possibilité de déposer des recours devant le Tribunal des Droits de l'Homme de STRASBOURG, dépendant de l'O.C.D.E.

(Ne pas le confondre avec le Tribunal EUROPEEN de LUXEMBOURG, qui dépend de la C.E.E. et ne juge que l'application des règlements communautaires.)

Le refus par la France de signer cet art. 25 avait jusqu'ici rendu impossible au Tribunal de juger des recours déposés par des citoyens français. Nous rappelons pour mémoire le recours déposé par M. BRUCET, à propos d'un procès du F.L.B., devant la Cour de Sécurité, basé sur la garantie de juridiction inscrite en faveur des Bretons dans le Traité de 1532, qui interdit de nous faire juger hors de Bretagne. Le Tribunal International n'avait pu que répondre que la France ayant refusé de signer l'art. 25 de la Convention, il lui était impossible de juger le recours.

Désormais, il n'y aura plus cette fin de non recevoir. L'adhésion de la France à la Convention, jusque là très hypocrite, puisque refusant toute sanction, va enfin pouvoir produire quelques effets.

Les intéressés doivent tout d'abord s'être adressés aux tribunaux français et avoir épuisé tous les degrés de juridiction, c'est à dire 1ère instance - Cour d'appel - Cour de Cassation. En juridiction administrative (notamment, toutes les questions fiscales, les permis de construire, les atteintes à l'environnement, les remboursements): Tribunal Administratif, Conseil d'Etat. ADRESSE: Monsieur le PRÉSIDENT du TRIBUNAL DES DROITS DE L'HOMME - CONSEIL DE L'EUROPE - 67006 STRASBOURG CEDEX. Bien entendu, en recommandé, avec accusé de réception.

Il est possible, à condition d'agir dans les six mois de la signature, (c'est à dire avant le 2 Avril) de soumettre des questions remontant jusqu'à la date de la signature de la Convention elle-même (1974)

Des recours sont actuellement en préparation sur la violation continue des clauses du Traité d'Union de 1532 (notamment en matière fiscale, où les textes sont particulièrement nets) Nous rappelons qu'il n'y a pas de prescription pour les Traités; les Cours Internationales et la pratique diplomatique sont formelles: ils ne peuvent être modifiés que par une nouvelle négociation entre les mêmes parties; toute modification UNILATERALE n'est qu'une VIOLATION sans aucune valeur juridique, et si elle porte sur des clauses essentielles, elle emporte RUPTURE.

Le droit au respect des Traités (et de tous les contrats) est un droit fondamental dans toutes les nations civilisées. La France est singulièrement fautive sur ce point.

L'A.L.E. (Alliance Libre Européenne) a ouvert cet été à STRASBOURG un bureau permanent dont les animateurs sont deux députés européens: M.M. G. VAN DEMEULEBROUCKE (Flamand) et Niel BLANEY (Irlandais) Le bureau veut rassembler sur le plan européen tous les régionalistes et préparer la présentation d'une liste de l'A.L.E. aux élections Européennes de 1984.

C'est ENBATA qui nous apprend que le Parlement Européen vient d'adopter, à une large majorité, la Charte des Langues et Cultures Régionales et celle des droits et minorités ethniques, qui étaient en préparation depuis un an et demi. Rapporteur : M. Gaëtano ARFE, député socialiste Italien; seuls opposants: les Conservateurs. Un certain nombre de députés se sont exprimés dans leur langue maternelle: Basque, Gaélique, etc. Les Conservateurs avaient essayé de détourner le débat par de nombreux amendements. Mais les seuls qui aient passé sont ceux présentés par Mme Nicole PERI, député Basque, dans le sens d'un élargissement.

Les Chartes concernent principalement l'enseignement des langues régionales, l'audio-visuel, et la possibilité d'employer la langue régionale dans les actes officiels.

La presse française a été singulièrement discrète sur ce vote Européen. "LE MONDE" signale seulement qu'un projet analogue va être présenté à l'O.C.D.E.

EUROPE 2 000 vient de tenir, le 16 Octobre, à STRASBOURG, au Palais de l'Europe, une réunion avec les députés Européens adhérents du "CLUB DU CROCODILE."

Ce titre est celui de l'un des restaurants les plus réputés de Strasbourg; un certain nombre de députés Européens ont l'habitude de s'y réunir lorsqu'ils sont en session à Strasbourg.

La réunion d'Europe 2 000 était présidée par M. Ivo PETERS (Flamand) Elle s'est ouverte sur un discours de M. Walter SORRI (Suisse) au sujet de la division de l'Europe; puis a traité principalement du projet d'une loi électorale unique en élaboration au Parlement Européen pour les élections Européennes de 84 et des Droits de l'Homme appliqués aux minorités (la Convention de Strasbourg est rédigée dans un esprit trop individualiste) et la protection des réfugiés et expulsés.

Enfin, question actuellement très préoccupante: comment sauvegarder la paix ?

EUROPE 2 000 a tenu ensuite son propre Congrès les 17 et 18 Octobre. Le gros problème est de mettre sur pied une organisation - indépendante des partis politiques hexagonaux - avec un réseau de travail couvrant l'ensemble géographique à atteindre, qui comprend toute la C.E.E. - et l'élaboration d'une stratégie commune en vue des secondes élections Européennes.

Un Comité de liaison est prévu avec le "Club Crocodile".

La nouvelle Université de CORTE, promise depuis huit ans et dont l'installation matérielle n'est même pas encore achevée ! s'est ouverte le 26 Octobre. Il y a 380 inscrits. Les cours commenceront début Novembre. Un certain flottement subsiste quant aux habilitations et aux programmes... Un grand jour pour nos amis corses ! Il y a 212 ans, le roi de France faisait fermer l'Université fondée par Pascal PAOLI...

COMITE POUR L'UNITE
ADMINISTRATIVE DE LA
BRETAGNE

LA MANIFESTATION DU 11 OCTOBRE
A NANTES

Nous étions plus de 4 000 réunis Dimanche 11 Octobre dans la cour du Château des Ducs de Bretagne, lors de la fête pour la réunification de la Bretagne et, en fin d'après-midi, nous nous sommes retrouvés à PRES DE HUIT MILLE à défiler dans les rues de Nantes. Ce rassemblement du 11 Octobre constitue la plus importante manifestation qui ait jamais eu lieu en Loire-Atlantique pour la réunification de la Bretagne.

La presse régionale a eu tendance, dans l'ensemble, à minimiser malheureusement l'importance de ce rassemblement, du fait que la manifestation proprement dite a commencé fort tard (vers 17 h.45 -18 h.) à la demande de la Municipalité, en raison des "Foulées Nantaises" qui avaient lieu dans les rues de Nantes l'après-midi). La plupart des journalistes sont partis rédiger leurs "papiers" dès 16 h.-16 h.30 et ont donc donné le chiffre de 4 000 personnes. Tous ceux qui étaient présents dans la manifestation ont été frappés par son importance, très supérieure à celles de 1980, 1978, 1977 et même 1976. Ceci montre que les capacités militantes sont plus fortes que jamais. Pourtant, la mobilisation est loin d'avoir été totale...

...La preuve est faite qu'après 7 ans de propagande incessante pour débretonner les habitants de la Loire-Atlantique et imposer les soi-disant "Pays de la Loire" dans les esprits, le sentiment d'appartenance à la Bretagne des habitants du Pays Nantais est plus fort que jamais... Dans l'annonce de cette fête, l'accent n'a absolument pas été mis sur la présence des vedettes de la musique ou de la chanson bretonnes; tous ceux qui sont venus sont venus par conviction très claire et très lucide de l'importance du problème de l'Unité. On a aussi pu constater que près de 80 % des participants à la manifestation étaient des habitants de Loire-Atlantique. A titre à souligner : il a fait un temps magnifique à Nantes ce dimanche 11 Octobre, après plusieurs jours de pluie et de bourrasques et Nantes s'est vidée pour la journée d'une grande partie de sa population. Les deux autres manifestations qui ont eu lieu à Nantes ce même jour: les Foulées Nantaises et la Fête des Châtaignes, ont connu une affluence très médiocre. Il faut aussi constater qu'il n'y avait pas eu de manifestation de rues, politique ou syndicale, aussi importante à Nantes depuis de très nombreux mois. Alors que nous sommes encore en période d'"état de grâce" et aussi en situation de crise économique et de chômage (infiniment plus grave aujourd'hui qu'en 1976) il est remarquable d'avoir pu mobiliser des milliers de personnes de tous âges et de tous milieux sur un thème qui peut paraître un peu abstrait et, en tous cas, éloigné (apparemment) des problèmes quotidiens de chacun.

Alors que les 4 précédents rassemblements pour l'Unité de la Bretagne n'avaient suscité des articles le lendemain que dans la presse régionale et à peine un entrefilet, voire absolument rien, dans la presse nationale, la manifestation du 11 Octobre dernier a eu une couverture exceptionnelle. Des images en ont été présentées dans les journaux télévisés de la mi-journée de TF1, Antenne 2 et bien sûr FR3. Toutes les radios nationales et périphériques en ont parlé dans leurs bulletins d'information du dimanche soir ou du lundi matin. Des articles lui ont été consacrés dans pratiquement tous les quotidiens parisiens et de nombreux quotidiens des autres régions. Dans les semaines et les jours qui ont précédé ce rassemblement, de nombreux articles étaient déjà parus et plusieurs membres du Comité ont été invités à s'exprimer à la télévision sur le problème de la Loire-Atlantique. Des millions de Français auront entendu parler du problème. Cela est déjà

en soi un énorme succès. L'information a même dépassé les frontières françaises. Une équipe de la télévision allemande a suivi toute la manifestation.

Nous avons réussi à reposer le problème de l'unité de la Bretagne, alors que certains pensaient qu'après 7 ans de fonctionnement et d'habitudes prises, par les uns et les autres, et 7 ans de propagande incessante, le problème était enterré et n'intéressait plus que quelques nostalgiques incorrigibles mais sans importance. Le vote à l'unanimité moins une abstension (mais aucune voix contre) d'un voeu du Conseil Régional de la région à quatre départements en faveur de l'unité des 5 départements et notre rassemblement du 11 Octobre démontrent que la partie n'est pas gagnée pour les partisans du statu quo. Ils sont désormais inquiets, nerveux et sur la défensive, comme le montrent les déclarations récentes du Baron Olivier Guichard, de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie des "Pays de Loire" et de quelques notables peu représentatifs de la population de Loire-Atlantique...

...Le combat ne s'arrête pas maintenant pour un an... Plus un membre du Gouvernement ne doit venir en Bretagne sans se voir rappeler l'importance et l'urgence du problème, d'une manière ou d'une autre. La venue du Premier Ministre, M. Pierre MAUROY, à BREST le lundi 26 Octobre en matinée et à RENNES en après-midi et en soirée doit être l'occasion de manifester une fois de plus notre attente, pacifiquement et dignement, mais aussi avec conviction et vigueur (1)

...Lundi 12 Oct. une délégation du comité a été reçue par M. PIETRI, Directeur du Cabinet du Préfet de Loire-Atlantique, auquel elle a remis une demande d'audience destinée à M. Pierre MAUROY. (2)

...Par ailleurs, il est clair que plus personne ne remet sérieusement en cause l'appartenance de la Loire-Atlantique à la Bretagne, sur le plan historique, humain et culturel; mais que la grande objection de beaucoup d'élus et de responsables économiques se situe au niveau économique. Certains n'hésitent pas à dire que la réunification de la Bretagne serait une catastrophe pour NANTES, que des milliers d'emplois risqueraient de disparaître, etc. (3) Tout ceci n'est pas sérieux et il est clair, pour tous ceux qui connaissent bien les problèmes économiques bretons, que NANTES et la Loire-Atlantique ont beaucoup plus à gagner avec la réunification des 5 départements qu'avec le maintien du découpage absurde actuellement en vigueur. Encore faut-il en faire une démonstration solide et convaincante. La Commission Etudes du C.U.A.B. a donc été chargée d'élaborer un nouveau dossier présentant le problème de l'Unité de la Bretagne sous ses différents aspects économiques. Ce dossier, qui devrait être prêt d'ici quelques semaines sera envoyé à de nombreux élus politiques et responsables économiques.

NOTES DE D.B. - (1) C'est pourquoi M. MARCELLIN s'est empressé de déclarer à M. MAUROY, à Rennes, que le Conseil Général de L. ATL. ne veut pas de la réunification... bien que ce Conseil Général ait adhéré à la Charte culturelle bretonne ! Il est impossible à M. Marcellin, élu d'une circonscription vannetaise de prendre position contre la réunification ! mais il est lié au gouvernement précédent...

(2) Samedi 24 Octobre une délégation a remis à l'Elysée la pétition portant 3 000 signatures réunies dans l'après-midi du 11 Octobre.

(3) Pour satisfaire certains intérêts très particuliers, on exploite la peur panique de tout changement, totalement irraisonnée, qui possède toujours certaines personnes....

Il importe de continuer à diffuser le premier dossier (couverture rouge) "La Bretagne historique à cinq départements; UNE VRAIE REGION POUR UNE VRAIE REGIONALISATION". Plusieurs centaines d'exemplaires en ont déjà été diffusés. Vous pouvez encore en commander et en diffuser autour de vous, à votre Maire, votre Conseiller Général, les responsables de votre syndicat, etc. Ce dossier est disponible au Secrétariat du C.U.A.B. (15 f. l'exemplaire franco, 120 f. les 10 exempl. franco, 1100 f. les 100 exempl. franco. Chèques bancaires et postaux à l'ordre du Comité pour l'Unité Administrative de la Bretagne). Tous ceux qui le peuvent sont également invités à envoyer des dons au Comité (à envoyer à M. Yves-Marie Le Gall, 10 rue de l'Atlantique 44700 ORVAULT - chèques à l'ordre du Comité).

Le Comité envisage l'organisation d'une énorme manifestation, à PARIS, cette fois, au printemps prochain, sans doute le dimanche 25 Avril 1982. Ce projet, qui devrait très rapidement se préciser, demandera une énorme préparation. Il est envisagé le départ de trains spéciaux de BREST, QUIMPER et SAINT NAZAIRE, la participation de tous les chanteurs et musiciens bretons les plus connus, de nombreux bagadou, de milliers et de milliers de Bretons de Paris. Des précisions seront fournies à toutes les associations et organisations bretonnes d'ici quelques jours sur le contenu de ce projet.

D'ici là, il ne faut pas relâcher les efforts pour autant et c'est à chacun d'imaginer de nouvelles formes d'action. Le lundi 7 Octobre, un groupe de militants de la région Nazairienne et Guérandaise a arrêté pendant plusieurs minutes l'autorail "PAYS DE LA LOIRE" (ces mots figurent en très grosses lettres sur les voitures qui circulent chaque jour entre Nantes et Le Croisic, sous prétexte que ces voitures ont été financées par la région) en gare de Pornichet. Cette action directe et symbolique est un exemple de ce qui peut être fait, sans violence et sans dommages pour faire connaître la volonté des habitants de la Loire-Atlantique de rester Bretons en Bretagne.

Une autre action à la portée de tous, enfants, personnes âgées, etc. consiste à écrire des lettres aux journaux, aux élus, à tous les responsables... Il nous faut être en permanence vigilants et ne laisser passer aucun article, aucun ouvrage, aucune déclaration, tendant à accrédi- ter l'idée d'une "Bretagne" à 4 départements, ou d'une Loire-Atlantique qui ne serait pas ou plus bretonne, sans réagir immédiatement... N'ayons de cesse que le problème ne soit enfin abordé sérieusement et honnêtement par le gouvernement. Veillons aussi à éviter toute action intempé- stive qui ne pourrait qu'alimenter des attaques contre la cause de l'Unité. Agissons en liaison avec le Comité et prévenons le de nos initiatives et de nos projets pour qu'il puisse leur donner l'appui et la publicité nécessaires.

NOTE DE D.B. - Le seul incident de la manifestation s'était produit dans la nuit du 10 au 11 Oct. Un groupe indépendantiste a barbouillé, dans la cour du Château la plaque commémorative du 400e anniversaire de l'Edit de Nantes, publiant le Traité d'Union, posée en 1932. Nous sommes loin de partager l'indignation de certains... C'est l'existence de ce courant - et sa persistance - qui amène le gouvernement à céder beaucoup de choses... Nous faisons toutefois remarquer aux auteurs de l'incident que, dans le contexte de la journée du 11, alors que la Municipalité avait facilité la manifestation, cette démonstration était TRES INOCCUPANTE. La propagande politique exige du doigté; faite mal à propos, elle se retourne le plus souvent contre le but cherché.

La Municipalité a menacé le Comité de lui faire payer la réparation, c'est à dire le remplacement de la plaque. Etant donné le contexte breton actuel, elle agira plus sagement en n'insistant pas pour remplacer cette plaque... elle aussi très inopportune !...

EMGLEO BREIZ

B.P. 17

29266 BREST CEDEX

DECEPTIONS ET REACTION...

Eh bien, si ! ce qui ne paraissait pas pensable voici trois mois se trouve, hélas, être la réalité, deux semaines après la rentrée scolaire. ! Les classes ont repris sans guère de changement dans l'organisation de la langue bretonne. Seules décisions en ce domaine, annoncées à la F.E.N. et à la presse: la création de trois postes d'instituteurs itinérants pour toute la Bretagne et des instructions pour une meilleure insertion des cours de breton dans les horaires. Par ailleurs, le Recteur de Rennes a demandé la nomination d'un formateur-chercheur dans une Ecole Normale et celle de quelques maîtres-auxiliaires pour décharger des professeurs de breton dans leur service.

On jugera du côté dérisoire de ces créations et demandes quand on saura qu'il faudrait un minimum de 200 maîtres du 1er et du 2e degrés pour commencer la mise en route d'un enseignement sérieux du Breton.

Les mouvements culturels et les syndicats d'enseignants n'attendaient certes pas que cela soit réalisé en totalité dès septembre 81. Tout ne pouvait être changé en cent jours, c'est évident ! Mais au moins pouvait-on accomplir en Bretagne un de ces "gestes significatifs" annoncés par le Premier Ministre et décider cette série de "mesures concrètes" également promises par lui à Nantes le 6 Juin, en faveur de l'enseignement des langues de France...

Chez nous, la création d'un minimum, par exemple, d'une trentaine de postes d'itinérants, de conseillers et de professeurs de breton aurait pu constituer ce premier geste attendu - rassurant ainsi les si nombreux compatriotes qui ont accordé crédit aux engagements pris par le nouveau Président et sa majorité parlementaire.

Au lieu de cela: aucune réponse, aucun accusé de réception du ministre aux demandes d'audience des mouvements culturels de Bretagne; aucune consultation des associations, pas de déclarations, ni d'instructions ministérielles. Et surtout pas de mesures autres que celles rapportées ci-dessus...et aussi la distribution aux parents d'un panégyrique de la Charte Culturelle de Bretagne...sans fournir davantage de moyens que sous l'ancien pouvoir pour une réelle application des très, très modestes prescriptions de ce prétendu "contrat" !...

Certes, il y a eu l'habilitation des licences d'études bretonnes et celtiques, constamment refusées précédemment et accordée par M. SAVARY: très bien et merci; mais les premiers résultats ne s'en feront pas sentir avant deux ou trois ans.

La déception des enseignants et militants est grande. Une déception très grave, qui a déjà commencé à s'exprimer, non seulement par de nombreuses protestations adressées au Ministre et au Président, mais aussi par des pétitions, des communiqués de presse. Il nous en coûte, à nous comme à bien d'autres mouvements, de prévoir certaines formes d'action plus rudes, alors que nous avons tous cru à un climat nouveau, à des mesures immédiates d'attente, préconisées par nos associations pédagogiques et par des organismes compétents de la principale formation du gouvernement. Nous devons sans doute nous résigner à des actions nouvelles, sur tous les plans, si des correctifs valables ne sont pas apportés sous peu aux si minimes concessions récemment accordées.

NOTE DE D.B. - Ceci est le comportement ordinaire de l'administration quand les ordres qu'elle reçoit ne lui plaisent pas : elle attend, en ne faisant rien, que le Ministre CHANGE. Les ministres, et même les régimes, PASSENT, l'ADMINISTRATION RESTE. Elle est toujours gagnante.

LE SOUVENIR BRETON RAPPELLE QUE L'ENSEMBLE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE FAIT PARTIE INTEGRANTE DE LA BRETAGNE DEPUIS PLUS DE 1 000 ANS

Au moment où s'engage une réforme régionale profonde, le SOUVENIR BRETON, qui s'est donné pour mission, depuis sa création en 1954, de faire connaître l'histoire de Bretagne aux Bretons, rappelle que le territoire qui correspond aujourd'hui à la Loire-Atlantique, y compris le Pays de Retz, le Vignoble Nantais et le pays d'Ancenis a toujours fait partie intégrante de la Bretagne depuis que celle-ci existe et que ses habitants ont autant de droits à se dire Bretons et à vouloir le rester que les habitants des autres départements bretons. C'est là une évidence historique qu'il est facile de vérifier en consultant n'importe quel ouvrage d'histoire sérieux et, bien sûr, les archives départementales de Loire-Atlantique.

Il s'est cependant trouvé ces dernières années un certain nombre d'hommes politiques et de hauts fonctionnaires, ignorants ou d'une parfaite mauvaise foi, non originaires de Loire-Atlantique, le plus souvent, pour oser affirmer que la Loire-Atlantique était constituée d'un morceau de Bretagne (le nord-ouest du département), d'un morceau d'Anjou (le pays d'Ancenis) et d'un morceau de Vendée (le sud Loire). Il s'agit là d'une véritable contre-vérité historique, malheureusement reprise et largement diffusée dans les documents de propagande publiés depuis 1974 par les services préfectoraux pour accréditer les "Pays de Loire". Certains habitants de Loire-Atlantique, auxquels on a jusqu'ici caché leur véritable histoire, ont pu être abusés par ces manoeuvres malhonnêtes contre lesquelles le SOUVENIR BRETON tient à s'élever avec la plus grande vigueur.

Le SOUVENIR BRETON rappelle que la Bretagne s'est formée entre 845 et 851 sous le règne de NOMINOE. (1) Le territoire actuel de la Loire-Atlantique, correspondant pour le sud de la Loire à l'ancien Pagus Batensis (Pays de Retz) et pour le nord à l'ancien Pagus Namneticus (territoire des Namnètes) a fait partie de la Bretagne à partir de l'an 850 et ne s'en est plus jamais séparé depuis. Seuls les secteurs de Champtoceau, Montfaucon et Bouin, bretons pendant la plus grande partie du Moyen-Age, furent, par la suite, rattachés aux provinces voisines.

La Chronique de Nantes indique même que les 3 Pays de Mauge, Tiffauges et Herbauges dépendant du Poitou et correspondant grosso modo aux actuels arrondissements de Cholet, des Sables d'Olonnes et de la Roche-sur-Yon furent rattachés à la Bretagne pendant une quarantaine d'années, à la suite d'un traité entre Alain Barbetorte et Guillaume Tête d'Etaupe, comte de Poitiers et Duc d'Aquitaine (de 932 à 963). Une partie de cette région resta dans la double mouvance de la Bretagne d'une part, de l'Anjou et du Poitou de l'autre, constituant les "Marches Communes", ou "Marches Séparantes" de Bretagne.

Le 15 Janvier 1790, un décret de l'Assemblée Nationale divisa la Bretagne en 5 départements. De ce jour la "province de Bretagne" cessait d'exister. La Bretagne dut à ses députés des Pays de Rennes et de Nantes d'être l'une des seules provinces à voir ses frontières intégralement respectées par les départements. Dans les Marches Communes, le Gouvernement de Paris tint largement compte de la volonté des

NOTE DE D.B. - Par les traités d'Angers, 851, d'Entrammes, 863 et de Compiègne, 866, Charles le Chauve a reconnu l'indépendance de l'Etat breton, dans les limites que nous appelons "HISTORIQUES" et comprenant la Loire-Atlantique. Ces textes ne permettent aucune ambiguïté. En réalité, ces territoires correspondent à une zone de civilisation commune vieille de plusieurs millénaires...

habitants représentés par leurs paroisses (municipalités de l'époque). C'est ainsi que les paroisses de Légé, Touvois, Machecoul, Bourgneuf, Vieillevigne, Clisson, Boussay, etc. se prononcèrent pour le rattachement à la Loire-Inférieure, tandis que celles de Saint-Philibert de Bouaine, Rocheservière, Montaigu, etc., se prononcèrent pour la Vendée. C'est ce qui explique le caractère biscornu des limites départementales actuelles de la Loire-Atlantique et de la Vendée, que ne justifie pas le relief géographique, mais le libre choix des populations.

On constate donc qu'Ancenis, Bourgneuf, Machecoul, Clisson, Légé, Vallet etc. n'ont jamais été des cités angevines ou vendéennes; mais sont bretonnes depuis plus de 1 000 ans, ce qui ne les empêche pas d'avoir des affinités bien normales et bien naturelles avec les régions et les départements voisins. Pour des raisons géographiques évidentes, le Pays de Retz avec CHARETTE a été ainsi solidaire tout entier des Vendéens lors de l'insurrection de 1793 et des années suivantes. Il n'empêche que c'est précisément ce sud Loire que l'on appelait autrefois la "Bretagne heureuse", parce que c'est le pays du vin, du soleil et des tuiles romaines (encore que la limite entre ardoise et tuile ait été beaucoup moins nette jadis, la tuile étant présente à côté de l'ardoise dans de nombreuses autres régions de Bretagne et l'ardoise assez répandue aussi dans une partie du sud Loire.

Le SOUVENIR BRETON rappelle aussi, ce qui est une vérité inconnue de beaucoup de Bretons aujourd'hui, que la langue bretonne a été parlée au Moyen-Age dans une grande partie de l'actuelle Loire-Atlantique, y compris dans l'ouest du Pays de Retz (secteur de Pornic, Saint-Brevin, Saint-Père-en-Retz, Saint Viaud, Paimboeuf) Dans le haut Moyen Age, une partie des habitants d'Ancenis, Clisson, Le Pellerin, Frossay, etc. a parlé breton, comme l'attestent les noms de certains d'entre eux. Le premier baron d'Ancenis, Alfrit, époux d'Orguen, a eu pour fils Guethenoc (correspondant au nom moderne Guezennec) auquel succéda Brient. Les Barons de Retz, entre 1 000 et 1 030, s'appellent Gestin, Harscoët, à nouveau Gestin etc. (Cartulaire des sires de Rais) La langue bretonne était encore parlée vers 1850 par plusieurs milliers de personnes dans la presqu'île guérandaise et ce n'est qu'en 1924 qu'est morte la dernière habitante de Loire-Inférieure ignorant le français et ne parlant que breton.

La langue bretonne n'est pas le seul critère de la bretonnité et les habitants de Loire-Atlantique peuvent se considérer comme au moins aussi bretons que ceux d'Ille-et-Vilaine et d'autres régions de Bretagne. La Bretagne ne se résume pas à la zone des calvaires de granit, des clochers à jour et des coiffes de dentelles. Cela c'est la Bretagne des cartes postales. La vraie Bretagne, c'est aussi les chantiers navals nantais et nazairiens, l'Université de Nantes (fondée en 1460 par le Duc de Bretagne François II), le Château des Ducs de Bretagne (siège du gouvernement et de la Cour jusqu'à la perte de l'indépendance) les industries alimentaires, etc. Dans le monde entier, le Muscadet et le Gros-Plant sont connus comme des vins bretons. Jules VERNE, Aristide BRIAND, Charles BRUNELLIÈRE, René-Guy CADOU, Morvan LEBESQUE, Paul GUIMARD et tant d'autres enfants de la Loire-Atlantique ont toujours revendiqué hautement leur personnalité bretonne. Ce qui est

Ce qui est grave, c'est que le Gouvernement de Vichy en 1941 et ceux de Paris en 1956, 1960 et 1972 n'ont tenu aucun compte de la volonté des habitants de Loire-Atlantique en les séparant du reste de la Bretagne. Le SOUVENIR BRETON espère que le nouveau gouvernement agira plus démocratiquement et respectera la volonté des 980 000 Bretons de Loire-Atlantique de ne plus être séparés des habitants du reste de la Bretagne.

VOLEM VIURE AL PAIS
Secretariat Nacional
B..P. 69
83502 LA SANHA

LETTRE OUVERTE AUX 113 DEPUTES
ELUS EN OCCITANIE

Madame, Monsieur le Député,

Lors de ses prochaines sessions, le parlement va être saisi des projets de lois sur la région, la décentralisation de l'audiovisuel, la restructuration du crédit et sa décentralisation...

Avec d'autres organisations représentant les peuples de l'hexagone, notre mouvement a contribué à la popularisation des "revendications régionales" considérées aujourd'hui comme l'un des problèmes majeurs de notre temps.

Le Parti Socialiste a fait, dans l'opposition, un certain nombre de propositions (cf. La France au Pluriel, les propositions de lois du groupe socialiste) qui constituaient une avancée certaine. Bien qu'insuffisantes, parce que ne prenant que très partiellement en compte le fait occitan, nous estimons que ces propositions devraient maintenant entrer dans le droit positif.

Les députés élus en Occitanie, quelle que soit la formation politique à laquelle ils appartiennent, qu'ils soutiennent ou non le gouvernement actuel à majorité socialiste, seront amenés à se déterminer sur celles-ci; et ceci en partant des problèmes de l'Occitanie d'aujourd'hui.

Pour notre part, nous devons constater que, quel que soit le thème abordé (découpage territorial, culture et enseignement, institutions, compétence de la région vis-à-vis de l'Etat) les diverses propositions du P.S. achoppent par le fait qu'elles ne prennent pas en compte, sur le plan législatif, l'existence de l'Occitanie dans son entier.

1/ LE DECOUPAGE TERRITORIAL

"Il est sûr que le découpage actuel est, dans bien des cas, aberrant, notamment si l'on veut donner aux régions un rôle essentiel en matière culturelle" (La France au Pluriel FaP page 55)

"Le P.S. envisage...la création d'un département particulier (basque) par division des actuelles Pyrénées Atlantiques" (FaP page 67)

Il est nécessaire de reconstituer de véritables régions occitanes, en réintégrant à l'ensemble occitan des zones qui en sont actuellement détachées (Drôme, Ardèche, la partie est de la Charente, le sud de l'Isère...) et en permettant à des zones non occitanes de se rattacher à d'autres ensembles (nord de l'Allier...)

Il est illusoire de penser comme le P.S. que ce redécoupage puisse attendre les élections régionales; si tel était le cas, le découpage actuel serait consacré et deviendrait en grande partie irréversible.

En outre, le découpage ne peut se faire de façon technocratique : à titre externe, il doit tenir compte de l'aire d'extension de la langue d'Oc; à titre interne, il doit s'appuyer sur des réalités historiques, économiques, géographiques et linguistiques. Il doit en outre faire l'objet d'un débat démocratique au sein des populations concernées.

2/ L'ENSEIGNEMENT ET LA CULTURE

"Il faudrait créer, dans chaque académie, un conseil de l'enseignement régional de composition paritaire...Ce conseil se chargerait, en créant les organismes ad hoc, de promouvoir l'enseignement régional" (FaP page 81)

Réapparaissent ici les difficultés inhérentes au découpage territorial actuel. En outre, en Occitanie, les académies ne correspondent pas aux zones dialectales. Il semble donc préférable d'instituer un organisme pan-occitan, chargé de la formation des enseignants et de l'élaboration des programmes.

D'autre part, plutôt qu'un conseil de l'enseignement régional, il conviendrait d'instituer un conseil régional de l'enseignement qui aurait en charge l'ensemble des problèmes d'enseignement au niveau régional. Les compétences de ce conseil vis-à-vis des institutions nationales devraient être précisées par la loi.

"Pour favoriser la création d'émissions radiodiffusées ou télévisées en langue régionale, des conseils régionaux des émissions culturelles seront mis en place" (FaP page 82)

Il nous semble opportun d'éviter la multiplication de conseils aux compétences limitées, démocratiques en apparence, mais qui peuvent être générateurs de pesanteurs administratives. Nous demandons, (comme il est envisagé pour la Corse) la création d'un office de l'audio-visuel qui aura la responsabilité de radios et de chaînes de télévision au niveau pan-occitan.

"C'est aux régions...qu'il reviendra...de juger de l'opportunité d'un bilinguisme officiel". (FaP page 82)

Le principe du bilinguisme doit être reconnu par la loi. Par la suite, c'est aux régions qu'il reviendra d'étudier son introduction.

Sur l'ensemble de ces questions, le P.S. a présenté une proposition de loi, qui, dans les circonstances politiques actuelles, devrait logiquement devenir une loi (J.O. projet N°2269 seconde session ordinaire 80-81).

Quoi qu'il en soit, l'ensemble de ces problèmes nécessite la création d'un ministère des cultures nationales.

3/ LES INSTITUTIONS REGIONALES

"Diverses régions, celles d'Occitanie en particulier, pourraient créer un Bureau de liaison, ou toute autre structure, pour harmoniser leurs politiques culturelles, économiques, ou autres, à leur gré". (FaP page 67)

En ce qui concerne les régions occitanes, cette structure de coordination doit être inscrite dans la loi (à problèmes particuliers, textes particuliers, cf. le statut pour la Corse). En outre, une proposition de loi en ce sens avait été déposée par le P.S. (J.O., projet N°1557 - art.32, 1ère session 79-80).

Nombre de problèmes (agriculture et industrie de montagne, productions agricoles méditerranéennes, culture, etc.) ne peuvent être résolus dans le cadre strict des régions occitanes actuelles et nécessitent la collaboration constante de celles-ci. Il est fondamental de rompre avec la politique centraliste, séculaire, de l'Etat, qui a habitué les collectivités locales à se tourner directement vers le centre pour résoudre les problèmes les dépassant.

Une structure pan-occitane, dotée de compétences réelles (enseignement, audio-visuel, voir § 2), notamment en matière de planification, est nécessaire pour éviter l'apparition de rivalités locales ou régionales et extirper les réflexes d'assistés (la suppression du cumul des mandats est aussi une condition).

4/ LES COMPETENCES DE LA REGION

4 - 1 : Le pouvoir d'édicter des normes :

"Les régions seront dotées d'un pouvoir réglementaire véritable, étendu...Il s'agirait de modifier (la situation actuelle) en énumérant...de façon limitative les champs d'intervention réglementaire de l'Etat, tout le reste étant confié aux régions" (FaP page 67; c'est nous qui soulignons).

Ceci est fondamental. Mais si l'on veut permettre aux institutions régionales d'agir efficacement, il faut leur reconnaître compétence dans le domaine législatif.

4 - 2 : Le pouvoir économique :

Si l'on ne veut pas que les régions se limitent à jouer les "pompiers" pour sauver les entreprises menacées, soustraire un bout de garrigue aux promoteurs, il doit leur être reconnu le droit de procéder à la socialisation d'entreprises régionales indispensables à leur économie...Cela implique que soit reconnue la notion de propriété régionale, comme il est envisagé pour la Corse.

4 - 3 : Le pouvoir financier:

"Il n'est pas de responsabilités réelles sans pouvoirs financiers réels (FaP page 93).

Les régions doivent disposer de ressources fiscales importantes. Afin de ne pas rendre impopulaire la régionalisation par la superposition d'une fiscalité régionale à la fiscalité actuelle, cet accroissement de ressources doit se faire au détriment de l'Etat. Celui-ci reversera aux régions une partie (à négocier) des impôts qu'il perçoit, en attendant une réforme fiscale qui vienne inverser le processus.

Les régions doivent en outre pouvoir contrôler et utiliser l'épargne réalisée sur leur territoire, orienter les investissements. La prochaine loi sur la régionalisation du crédit devra prévoir la création de Banques Régionales d'Investissements; mais aussi l'éclatement des banques nationalisées en banques régionales de dépôt et de crédit. Il est indispensable de mettre fin au drainage de l'épargne des régions "pauvres" vers la région parisienne et les autres zones plus développées.

Nous demandons aussi la création d'un fonds interrégional occitan, placé sous la tutelle du bureau de coordination et chargé de promouvoir ou d'aider au financement de projets interrégionaux dans le cadre occitan.

4 - 4 : Des services publics régionaux :

"Cette mission en matière économique pourra être exercée par les assemblées régionales, en partie directement (planification économique) en partie par le truchement de sociétés d'économie mixte, ou d'agences spécialisées"(FaP page 66).

La loi doit reconnaître explicitement la possibilité de création de ces agences (cf. ce qui est envisagé pour la Corse).

Mais il conviendrait d'éviter que la régionalisation n'aboutisse à la multiplication des administrations: il est donc souhaitable que les services (ou une partie de ceux-ci) existant déjà au niveau départemental ou régional (DDE, DDA, DDASS, DDJS, ANPE...) passent de l'administration de l'Etat à l'administration régionale.

"Reconnaître une langue comme un fait culturel conduit à l'accepter en tant que fait politique: cela vaut mieux que d'étouffer la voix de tout un peuple" (François Mitterand cité dans la proposition de loi N°2269, § 2 de notre lettre).

Les actes de la nouvelle majorité concrétiseront-ils les paroles de l'ancienne opposition ?

Sur l'ensemble des questions évoquées ci-dessus, nous sommes bien entendu, Madame, Monsieur le Député, disposés à vous rencontrer.

Dans l'attente de vous lire....

Pour le Bureau National
Ch. OYARBIDE

Cette lettre a été transmise, pour information, à l'ensemble de la presse et à M. DEFFERRE, ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation.

REGIONS EUROPE
BRETAGNE EUROPE
B.P.95
22400 LAMBALLE

BRETAGNE -EUROPE CONTRE LA
DEBRETONNISATION DE L'ADMINISTRATION

Lors de sa dernière réunion à PONTIVY, le Mouvement BRETAGNE-EUROPE, après avoir adressé un message au député Européen Marco PANNELLA pour lui exprimer sa solidarité dans la grève de la faim qu'il mène pour protester contre la faim dans le monde - après avoir réaffirmé son soutien fraternel aux patriotes irlandais emprisonnés - et après avoir appelé à une participation massive le 11 Octobre à NANTES, au rassemblement pour l'Unité,

a adopté une motion dans laquelle "ayant constaté avec regret que, lors des changements intervenus récemment au plus haut niveau en Bretagne (rectorats de Nantes et de Rennes, direction régionale de la Jeunesse et des Sports, préfet, sous-préfets, etc.) la quasi-totalité des postes a été confiée à des personnes étrangères à notre région, IL CONDAMNE CETTE PRATIQUE HERITEE DE L'ANCIEN REGIME.

BRETAGNE-EUROPE demande que, désormais, les fonctions de responsabilité soient confiées, à compétence égale évidemment, à des hommes et à des femmes de Bretagne. Il faut en finir avec la débretonnisation systématique menée depuis toujours par les diverses directions nationales de l'Administration.

K.A.D. - COMITE
D'AMNISTIE BRETON

COMMUNIQUE

Le 5 oct. dernier, Hervé KERRAIN et Bernard CORBEL, tous deux originaires du Trégor, en exil depuis 5 ans et amnistiés du délit d'insoumission qui leur était reproché, se présentent à la caserne Hoche à Rennes, afin de régulariser leur situation.

Ils sont aussitôt incorporés et, refusant de porter l'uniforme, placés aux arrêts de rigueur.

De toute évidence, le nouveau gouvernement n'entend pas modifier la politique de ses prédécesseurs en ce qui concerne l'objection de conscience, les insoumis, les déserteurs et autres réfracteurs à l'armée. Le pouvoir Mitterandiste semble reprendre bien aisément les méthodes répressives et contraires aux droits de l'Homme pratiquées auparavant par la droite.

Le K.A.D. se tient prêt à lutter contre toute forme de répression de ce type. Il apporte son soutien aux prisonniers politiques Bretons Hervé KERRAIN et Bernard CORBEL et exige la dissolution des T.P.F.A.

Il exige la libération de H. Kerrain et B. Corbel

QUE FERONS-NOUS DE LA BAIE D'AUDIERNE ?

LE VILLAGE DE VACANCES DE PLOVAN

Les gens du pays qui connaissent la Baie d'Audierne ont été consternés d'apprendre l'initiative de M. MAUROY qui, ne connaissant rien à cette côte, a prétendu donner le feu vert au Village de Vacances de PLOVAN, dont le permis de construire est en instance d'annulation.

Bien entendu, ce ne sont pas les entrepreneurs qui escomptent faire des profits sur la construction, ni le maire de Plovan qui espère qu'une confortable patente va mettre à l'aise son budget municipal, qui avoueront pour quelle raison ce village de vacances doit être interdit - qu'on le situe à Plovan ou un peu plus loin, ou un peu plus près...

Ce n'est pas par hasard que la Baie d'Audierne n'a pas reçu le développement hyper-touristique de la plupart de nos côtes. Il y a une raison majeure que tous les gens du pays vous diront: LA MER Y EST TROP DANGEREUSE.

La Baie d'Audierne n'a de baie que le nom: c'est une ligne droite, presque sans abri, FACE AU GRAND LARGE ATLANTIQUE. La houle y est toujours très forte et sur plusieurs points, notamment au sud, dans la Baie de la Torche, il y a des lames de fond.

(Une de mes tantes y a, un jour, par beau temps et marée basse, été enveloppée jusqu'à la ceinture par une lame de fond. Elle a pu se raccrocher au rocher; si un enfant s'était trouvé au même endroit, il aurait été emporté)

Quand on connaît l'inconscience des touristes en face des dangers de la mer, leur obstination à ne pas écouter les avertissements des gens du pays, il est évident que SI L'ON INSTALLE UN VILLAGE DE VACANCES DANS LA BAIE D'AUDIERNE? IL Y AURA DES NOYADES TOUS LES ANS.

On a bien vu un jour, non loin de là, une colonie de vacances installée à pique-niquer, moniteur au milieu des enfants, sur la fameuse roche de St Gwenolé, si dangereuse, juste sur la plaque rappelant qu'une lame de fond y a emporté toute une famille... Averti d'avoir à évacuer, le moniteur a répondu: "Il fait beau et la mer est basse"...

Malheureusement, c'est toujours par beau temps que les lames de fond enlèvent les imprudents...

Nos sauveteurs en mer en racontent bien d'autres sur les imprudences insensées des plaisanciers et des veliplanchistes !

UNE UTILISATION ADEQUATE DE LA BAIE D'AUDIERNE

En revanche, ces 25 km. de côte bordée d'une houle toujours puissante pourraient devenir... UNE TRES PUISSANTE CENTRALE ELECTRIQUE HOULO-MOTRICE, qui remplacerait très avantageusement (à moindre frais d'investissements et de fonctionnement) la centrale de Plogoff et serait peut-être plus puissante - en tous cas, non dangereuse.

E.D.F. prétendait, il y a quelques années que la houle ne déploie pas d'énergie ! Ses ingénieurs avaient fait des expériences en bassin à Grenoble ! Inutile de vous dire que tous les Bretons rient au nez de M.M. les ingénieurs E.D.F. Les Anglais, qui ont étudié sérieusement la question sont arrivés à la conclusion que tous leurs besoins d'énergie pourraient être couverts par l'exploitation de la houle. Nous sommes à peu près aussi bien pourvus qu'eux dans ce domaine.

Divers systèmes ont été étudiés. Celui qui semble le plus prometteur est une invention bretonne qui a été expérimentée à l'été de 1980, sous l'égide du C.E.L.I.B, dans le Morbihan. Le résultat a fait constater une énergie plus puissante qu'on ne s'y attendait. Il manque - comme

toujours des crédits pour achever de mettre au point le prototype ET QU'EDF VEUILLE BIEN S'Y INTERESSER ET REALISER UNE PREMIERE INSTALLATION. Mais elle a bien trop peur de trouver quelque chose nettement meilleur que son "cher" nucléaire !

LE CHOEUR ENRAGE DES PRO-NUCLEAIRES...

On assiste à une offensive, littéralement déchaînée de tous les chefs d'entreprises - de travaux publics - qui espéraient prendre part à la construction de Plogoff. Ils se sont précipités sur MAUROY, lors de sa visite à Rennes pour réclamer qu'on construise une centrale nucléaire ailleurs en Bretagne. Il faut leur permettre de sauver leurs emplois ! Et de clamer que nous allons manquer d'électricité et que pour 1990 ce sera une pénurie "TRAGIQUE" !

Ils oublient que bien avant cela, notre consommation d'électricité aura fortement baissé, parce que toutes les exploitations agricoles, grosses consommatrices pour le chauffage des poulets et des cochons, étant donné les factures d'EDF, se seront équipées pour remplacer le courant par un chauffage au bio-gaz auto-produit !

On a essayé de nous faire croire que nous ne produisons que 5 % de notre consommation, puis, comme c'était trop gros, ou plutôt trop faible pour être crédible, on a parlé de 7 % et l'on est rendu maintenant à 16 %. Pourcentages trop variables pour n'être pas fantaisistes. On vient de nous annoncer qu'EDF va nous installer une "autoroute" de courant à haute tension de 400 000 volts depuis Cormérais (Loire-Atlantique) qu'il va bien falloir reconnaître être en Bretagne, jusqu'à la Martyre, près de Landerneau... Cette "auto-route" de 400 000 volts est indésirable, qu'on nous mette plutôt quelques centrales houlo-motrices, proches des lieux de consommation, qui sont tous sur la côte. Mais EDF est incapable de sortir de ses habitudes de gigantisme pour prendre une solution adaptée au terrain...

Ceux qui réclament le nucléaire vont à un échec certain: la population ne laissera pas construire en Bretagne une nouvelle centrale nucléaire. Il y a bien assez de Brennilis, qu'on a réussi à nous imposer par surprise, parce qu'on ne savait pas encore ce que c'était. Faire des travaux NUISIBLES pour procurer des emplois est une politique de Grille bouille qui n'a jamais mené à rien. Contaminer un site pour des siècles (les centrales mortes restent dangereuses pendant au moins 600 ans, alors qu'elles ne peuvent produire que pendant une vingtaine d'années) c'est INSENSE.

IL Y A BIEN D'AUTRES TRAVAUX A FAIRE EN BRETAGNE

Exigez l'achèvement rapide du plan routier, depuis les années qu'il traîne. Voilà pour fournir du travail aux entreprises de travaux publics. Exigez la multiplication des prêts à la construction à des taux d'intérêt abordables; voilà pour le bâtiment, stupidement mis en chômage par M.M. Chirac et Barre.

Et que l'Etat facilite le développement des énergies dites nouvelles (et pas seulement du solaire qui ne mènera qu'à faire des chauffeurs pourvus. Ces énergies procureront beaucoup plus d'emplois, plus durables et plus qualifiés que le nucléaire (dont tous les emplois qualifiés seront pourvus par des spécialistes venus d'ailleurs.)

Serons-nous un jour débarrassés de la SOTTISE ?

M. KERHUEL

DOUAR BREIZ

Périodique

22530 MUR-de-BRETAGNE

ABONNEMENT TERMINE

SERVICE D'INFORMATION

Mensuel N° 177

Nov.-Dec. 1981

Direction: Marie-Anne KERHUEL - Abonnement: un an : 40 francs
C.C.P. Mlle KERHUEL M.A. - 1682-46 Y - RENNES

DOCUMENTS: Texte du RECOURS concernant le TRAITE DE 1532, déposé devant le Tribunal des DROITS DE L'HOMME à STRASBOURG
Il y a 600 ans: le Duc de Bretagne Jean IV créait l'ORDRE DE L'HERMINE - LE SOUVENIR BRETON.

BIBLIOGRAPHIE

ATTENTION !

A partir du numéro de Janvier 1982, DOUAR BREIZ sera tiré en offset à RENNES, avec une amélioration de présentation et les expéditions seront également faites à partir de Rennes.

Désormais, il faudra donc envoyer LES CHANGEMENTS D'ADRESSE et les COMMUNIQUES à l'adresse suivante : DOUAR BREIZ - C/O Ariel PIOU, app. 116 - 2 Villa Bourg-l'Evêque - 35000 RENNES.

Toutefois, ce qui concerne l'Irlande et la Grande-Bretagne doit continuer à être envoyé à Mlle KERHUEL - 8 Place Ste Suzanne 22530 MUR.

Le numéro de Janvier donnera les nouvelles indications pour les abonnements. Ceux qui sont en cours continuent, bien entendu.

Un recours, basé sur la clause concernant les impôts dans le TRAITE de 1532 a été déposé devant le TRIBUNAL DES DROITS DE L'HOMME DE STRASBOURG. On trouvera le texte en documents.

L'UNION DU PEUPLE AMAZIGH (Berbères) 6 rue Neuve des Boulets - 75011 PARIS, sort le N°1 de sa revue O.Y + - LIEN pour la promotion de la langue et de la culture Amazigh (c'est le nom que les Berbères se donnent à eux-mêmes).

La grande presse a signalé, depuis deux ans, d'une façon plus ou moins exacte, les conflits qui ont eu lieu à Alger et en Kabylie, notamment, entre le pouvoir Algérien d'un côté, les étudiants et le peuple Kabyle de l'autre, au sujet de leur langue et de leur culture devant l'arabisation forcée qu'ils subissent depuis des siècles. Nous connaissons cette lutte, qui a toutes nos sympathies !

En ECOSSE, après le résultat négatif du referendum pour la "Dévolution", la campagne pour une Assemblée Ecossaise jouissant de pouvoirs plus larges que dans le projet de Londres, a repris depuis Mars 80. Une CONVENTION NATIONALE, réunissant toutes les organisations qui sont d'accord sur cette revendication, s'est tenue à EDIMBOURG, cet été. Il semble que 80 % de l'électorat Ecossais soutienne maintenant l'idée d'une Assemblée élue au suffrage universel direct et ayant autorité et contrôle sur les affaires Ecossaises. La question qui reste pendante est celle d'établir ou non un lien entre les mesures prises pour l'Ecossaise et celles concernant le nord de l'Angleterre (en bordure de la frontière Ecossaise).

M. Gwynfor EVANS, qui a été pendant 35 ans président de PLAID CYMRU, le grand parti nationaliste Gallois, prend sa retraite, comme il l'avait demandé depuis longtemps. Il a toujours été un grand ami de la Bretagne et nous rappelons son voyage à Rennes et Nantes l'année dernière. Il vient d'être remplacé à la présidence par M. Dafydd WIGLEY (député de P. C. aux Communes) qui maintiendra la même ligne d'une gauche modérée et humaniste.

Les conflits portent actuellement sur la question des CENTRALES NUCLEAIRES.

Une campagne d'envois de cartes postales à MITTERAND est en cours, pour arrêter la construction du surgénérateur de CREYS-MALVILLE. Nous rappelons que le surgénérateur sera refroidi au sodium; lequel le sera avec de l'eau. Or le sodium explose s'il entre en contact avec de l'air ou de l'eau. Qu'il y ait une fuite, l'accident prendra la forme d'un incendie impossible à éteindre. Grenoble et la Savoie sont menacées. Il a été question de nous en mettre un dans les Monts d'Arrée !

Pour se procurer des cartes, s'adresser :

- 22 - A.T. du TREGOR - 15 rue F; Le Dantec - 22300 LANNION
 - 29 - CLIN C/O M. ISIDOR - Bodevintin - HANVEC - 29224 DAULAS
 - 35 - CRIDEV - 41 Avenue Janvier - 35100 RENNES
 - 44 - A.T. C/O L. BOURDEAU - Le Moulin Roty - SAFFRE - 44390 NORT-S/ERDRE
- (1 f. la carte, plus frais d'envoi)

En BRETAGNE, le projet de PLOGOFF est définitivement enterré. Pour celui du PELLERIN, il est mis en attente... Les municipalités concernées ont refusé à 7 contre 5; Le Conseil Régional, comme prévu, a voté OUI. Le Conseil Général de L. Atl., bien que non consulté (!) s'est saisi de la question et a proposé le site de la zone industrielle du CARNET qui, appartenant au port autonome Nantes- St-Nazaire, serait plus facile à obtenir. Mais l'éloignement de l'agglomération nantaise (sous les vents dominants...) n'est pas suffisant pour résoudre le problème et Paimboeuf et St Nazaire se trouveraient dans la zone menacée... En outre, ce terrain, pris sur les alluvions de la Loire, sur fond de sable et de vase, semble incapable de supporter le poids de la centrale...!

Un projet pour remplacer Plogoff a été imaginé par deux parlementaires: il s'agirait de mettre à BRENNILIS une tranche (nucléaire) de 300 mégawatts- puis on a dit 2 tranches... En fait, E.D.F. y semble peu disposée car le site ne peut pas fournir une quantité d'eau suffisante pour assurer le refroidissement. Il faudrait soit un refroidissement à air, soit des travaux très coûteux pour amener de l'eau.

Dans une réunion tenue à ce propos, l'ingénieur E.D.F. a avoué que le problème actuel de Brennilis - une centrale d'essai qui a près de vingt ans et se trouve au bout de son rouleau - est qu'il faudrait la démanteler; mais qu'on ne sait pas comment, car IL N'Y A AUCUN MOYEN DE DECONTAMINER L'INTERIEUR RADIO-ACTIF... Elle ne fait pourtant que 10 mégawatts! C'est le problème devant lequel on se trouvera dans 30 ans, pour toutes les centrales actuellement en service ! Ce qui s'appelle - Messieurs les technocrates - ne pas avoir vu plus loin que le bout de son nez...

Les problèmes de pollution des eaux ont occupé l'été et l'automne. L'eau de plusieurs communes du Léon - spécialement dans la zone de culture des primeurs - était devenue dangereuse pour les bébés par suite de la pénétration des nitrates utilisés comme engrais et entraînés par les eaux de pluie. Ceci se présente dans bien d'autres régions. Des phénomènes de marées vertes (petites algues qui prolifèrent) rendant dangereuses les nappes d'eau douce ou saumâtre; enfin, tout récemment, une pollution massive, due à un brusque déversement d'ammoniaque dans la rivière, à partir des abattoirs Tilly à GUERLESQUIN, a rendu inutilisable, même pour les lavages, le service d'eau de la ville de PLOUARET et tué en une nuit les 40 000 truites d'un élevage. Depuis, grands débats: ou réduire l'activité de l'abattoir - l'un des plus importants d'Europe, qui travaille beaucoup pour l'exportation; ou parvenir à obliger le patron à une épuration SERIEUSE (les installations correspondent à peu près à la moitié du tonnage de poulets immolés). Le patron menace de mettre 300 ouvriers en chômage si on l'oblige à réduire son activité...

EMGLEO BREIZ
B.P.17
29266 BREST CEDEX

M. SAVARY : UNE DES GRANDES AMBITIONS
DE MON MINISTERE

Au cours de la discussion du budget de l'Education, un député breton, M. Yves DOLLO, a tenu à donner acte, devant l'Assemblée Nationale, à M. SAVARY de ses déclarations si encourageantes devant un stage regroupant des enseignants chargés de la formation de leurs collègues du 1er degré à l'étude ces langues et cultures de France, stage récemment tenu à Montauban. Le Ministre avait notamment fait savoir qu'il entend voir l'enseignement oeuvrer à promouvoir la personnalité des Régions, de manière que tout ce qui, jusqu'à présent, "a été relégué, voire étouffé, de leur passé, de leur culture, de leur langue" prenne place désormais "dans un environnement familial dont l'école doit apprendre à reconnaître les richesses". Il est bon d'ajouter qu'en l'occurrence M. Savary a précisé à Montauban que la justification de cette position se trouve tout autant "dans une vision d'avenir" que "dans la seule attention au passé". Un tel souci est bien, comme l'a remarqué Y. Dollo, dans la ligne des engagements du Président de la République en faveur d'un statut des langues et cultures de France

...M. Dollo a demandé à M. Savary de concrétiser ses propos par des mesures significatives...par la création de postes d'instituteurs itinérants, de conseillers-animateurs pédagogiques, de professeurs de collèges, de lycées, d'écoles normales pour l'enseignement de chacune de nos langues. Par ailleurs, le député des Côtes-du-Nord a rappelé au ministre la suggestion de créer dans son cabinet une cellule d'information sur les langues et cultures de France et de mettre en place auprès du Premier Ministre un "échelon de coordination" de l'action en ce domaine des principaux ministères concernés (Culture, Communication, Education permanente).

Dans sa réponse, M. Savary a confirmé que "la naissance d'une réelle politique des langues et cultures régionales est l'une des grandes ambitions de son ministère"... Les consultations et enquêtes actuelles dans les Académies doivent conduire à des propositions au Ministre d'ici fin 81 et les décisions seront ensuite prises sous quelques mois, à temps donc pour être appliquées à la rentrée de septembre 82.

KUZUL AR BREZHONEG, dans un communiqué trop long pour être publié intégralement, signale que l'enseignement de la langue bretonne pourrait permettre la création de nombreux emplois.

DIWAN fait fonctionner 20 écoles maternelles et 2 écoles primaires et a créé 25 emplois, dont le financement, assuré à 96 % par la générosité du public, reste très aléatoire, ce qui ralentit son développement.

Plusieurs centaines d'emplois d'enseignants devraient être créés dans l'enseignement primaire et secondaire dans les cinq départements bretons. Or les Bretons financent l'enseignement public par leurs impôts...

Une politique de soutien financier à l'édition et à la création théâtrale en langue bretonne permettrait de créer rapidement une certaine d'emplois. Un grand hebdomadaire en langue bretonne (qui pourrait devenir un quotidien) trouverait des lecteurs; mais il manque les investissements pour pouvoir le lancer...

Plusieurs centaines d'emplois pourraient être créés en développant les émissions à la radio et à la télévision régionales. K.A.B. rappelle qu'au Pays de Galles existe une station de radio de la BBC qui émet 65h. 13 h.1/2 par semaine en Gallois. A partir de la fin de 82, une 4e chaîne de télévision, spécifiquement galloise, mais financée par la BBC, émettra 22 h. en Gallois. Elle va créer 300 emplois directement et 300 autres indirectement.

Le montant des redevances payées par les habitants des cinq départements bretons dépassent les 30 milliards d'anciens francs ! Il y a de quoi financer une vraie radio-télévision bretonne...

Le samedi 21 Novembre, le COMITE POUR L'UNITE ADMINISTRATIVE DE LA BRETAGNE a organisé une manifestation- animation de 14 h. à 20 h. sur le Parvis de la Gare Montparnasse à Paris, avec chants, biniou et danses. Une centaine de militants distribuaient des tracts. M. J.S. MAHE, Président des Bretons de Paris et un délégué du C.U.A.B. prirent la parole, pour expliquer la manifestation.

Une manifestation beaucoup plus importante, avec Marche sur Paris, est annoncée pour le 25 Avril, si nous n'avons pas obtenu satisfaction auparavant.

A l'Assemblée Nationale, M. J. FIOC'H, député-Maire de REZE, est intervenu dans le même sens, lors du débat sur la régionalisation. Les élus de BREST et de RENNES ont interpellé M. MAUROY à ce sujet lors de son voyage en Bretagne.

Le C.U.A.B. (3 rue Jean de La Fontaine - 44800 ST-HERBLAIN) a établi un dossier très complet : "UNE VRAIE REGION, POUR UNE VRAIE REGIONALISATION ";

Une première réunion de préparation pour les élections régionales s'est tenue à PONTIVY, le 29 Novembre, afin de mettre en place le nouveau parti breton. Une Assemblée Générale constitutive aura lieu au printemps.

La CONFEDERATION KENDALC'H a tenu son Asssemblée Générale à REDON et Ti-Kendalc'h.

DEUX DECES, qui ont endeuillé toute la Bretagne :

ANGELA DUVAL, la poétesse en langue bretonne, dont l'apparition à la télévision, il y a quelques années, avait bouleversé tant de gens à la recherche de leurs racines. Combien de jeunes sont allés la voir dans son domaine de Traon an Dour, en Trégrom, pour retrouver les sources de la tradition paysanne. Ses poèmes limpides nous restent, témoins d'un mode de vivre avec la nature que nous cherchons à retrouver.

Jean Claude JEGAT, le talabarder incomparable de la Kerlenn Pondi, qui a joué dans presque toutes les églises de Bretagne avec L. IHUEL à l'orgue, mariant si merveilleusement sa bombarde au noble instrument que le Moyen Age nous a légué.

DISTRIBUTION DES PRIX LITTERAIRES :

PRIX PASCALPONDADVEN à Yvonnig GICQUEL, pour son "OLIVIER DE CLISSON" (compte-rendu dans notre N° 173)

PRIX XAVIER DE LANGLAIS à Pierre ROY pour son recueil autobiographique en breton : "EVEL SE E DOMP" (Ainsi nous étions...) sous le pseudonyme Hervé HERRI.

"LE LIAN" B.P. 48 22190 PLERIN (Abonnement 20 f. pour 5 numéros) change de format et se présente illustré. Organe de la langue Gallèse.

Le N° 11 renferme un dossier sur le Pays PICARD, par A. LEVEQUE et annonce que le CNEC (Centre National d'Enseignement par Correspondance) Délégation Académique: 92 rue d'Antrain - B.P. 158 35003 RENNES CEDEX) grâce à P. DENEZ, qui va s'en occuper, étendra désormais son cours de breton sur 4 ans et va commencer un cours de gallo.

A Monsieur le PRESIDENT
du TRIBUNAL DES DROITS DE L'HOMME
Conseil de l'Europe
67006 STRASBOURG CEDEX

RECOURS EN APPLICATION DE LA CONVENTION EUROPEENNE DES
DROITS DE L'HOMME

CONTRE: Un arrêt du CONSEIL D'ETAT français, en date du 23 Janvier 1980, dont le Tribunal voudra bien noter qu'il est marqué "LU EN SEANCE NON PUBLIQUE", ce qui est contraire à la règle générale...

En droit français, le contentieux des impôts relève de la juridiction ADMINISTRATIVE, laquelle comporte deux degrés :

- 1°) En 1ère instance, le Tribunal Administratif régional, en l'espèce celui de NANTES.
- 2°) En appel, le CONSEIL D'ETAT, dont les arrêts ne sont susceptibles d'aucun autre appel, ni de cassation.

Cette procédure a été fidèlement suivie et c'est l'arrêt définitif du CONSEIL D'ETAT, en date du 23 Janvier 1980 que nous soumettons au Tribunal International.

Cet arrêt confirme le jugement précédent du Tribunal Administratif de Nantes, en date du 28 Novembre 1978.

I - On remarquera tout d'abord le DERNIER ALINEA DE CE JUGEMENT, condamnant le requérant à 2 000 f. d'amende pour REQUETE ABUSIVE. Ceci demande une explication.

La population de l'Etat Français ayant beaucoup augmenté depuis une trentaine d'années, le volume des affaires soumises aux tribunaux s'est évidemment accru. Le gouvernement n'ayant pas voulu, par mesure d'économie mal comprise, créer un nombre correspondant de hauts magistrats, les dossiers se sont accumulés et le gouvernement a édicté - par simple décret administratif: art. 28 du Décret du 20 Janvier 1978 (texte qui n'a jamais été soumis au vote des Assemblées parlementaires) la mesure inadmissible d'infliger une amende aux plaideurs qui n'ont pas eu la chance de gagner leur procès.

Or le droit de s'adresser à l'appareil de la Justice pour trancher un débat - fût-ce avec l'administration - fait partie des Droits de l'Homme dans toute nation civilisée et aucun plaideur ne doit être pénalisé pour s'être adressé à la Justice.

(Le même texte existe pour la Cour de Cassation)

Ci-joint l'avis du prélèvement opéré au titre de cette amende sur le le compte du requérant.

II - LE MOTIF INVOQUE PAR LE CONSEIL D'ETAT EST QUE LA REQUETE SE-
RAIT ABUSIVE.

Nous faisons le TRIBUNAL INTERNATIONAL juge de ce "caractère abusif", qui fait apparaitre un étrange comportement du pouvoir Français et de ses tribunaux envers les règles du DROIT INTERNATIONAL et de la simple honnêteté.

Le requérant avait avisé l'administration française des Finances qu'il refusait le paiement de l'impôt sur le revenu, EN RAISON DE LA VIOLATION, SUR LE TERRITOIRE BRETON, DES CONDITIONS CONCERNANT L'ETABLISSEMENT DE L'IMPOT GARANTIES PAR LE TRAITE DE 1532, dit TRAITE D'UNION, qui avait posé la couronne de Bretagne sur la tête du Roi

de France.

UN PEU D'HISTOIRE EST NECESSAIRE

La BRETAGNE était à cette époque INDEPENDANTE. Les rois Capétiens ne l'avaient jamais possédée.

Au IXe siècle, après avoir entrepris sa conquête, toujours remise en question par des révoltes, Louis le Débonnaire avait réussi à lui imposer le tribut. Dès sa mort, sous la conduite de NOMINOE, elle se libéra par la fameuse victoire de BALLON (24 Juin 845) que les historiens français taisent soigneusement; mais que les chroniqueurs germaniques connaissent très bien (le moine Reginon, Sigobert, Paulmier et Aventin...)

Par le Traité d'Angers en 851, confirmé en 863 par celui d'Entrammes, puis en 866 par celui de Compiègne (suivant de nouvelles victoires bretonnes) Charles le Chauve reconnut l'indépendance de la Bretagne, dans ses frontières devenues ensuite "historiques", encore existantes, Y COMPRIS LE COMTE DE NANTES.

L'élection de HUGUES CAPET fut une affaire purement Franque, à laquelle les princes Bretons ne prirent aucune part.

Les prétentions des rois de France à considérer la Bretagne comme un fief de la couronne n'ont jamais eu aucune base juridique. Seul l'Empereur ROMAIN germanique aurait pu élever des prétentions, en tant que successeur de l'Empire Romain, qui avait effectivement régné en Armorique, encore que ce fût par la conquête militaire et par la force. Il y avait renoncé. Les rois Francs, en révolte contre l'Empereur, n'avaient aucun titre à prétendre dominer un pays qui leur était totalement étranger et qu'ils n'avaient, par ailleurs jamais conquis.

Jusqu'à la fin de la guerre de Cent ans, il n'y avait même pas de frontière commune: les Ducs de Normandie et les Comtes d'Anjou, qui étaient nos voisins immédiats, montèrent successivement sur le trône d'Angleterre. Quant à Pierre MAUCLERC, que les Français essaient d'invoquer, il n'a jamais été que prince consort: la couronne de Bretagne appartenait à sa femme ALIX (les femmes ont toujours régné en Bretagne). Il ne pouvait en rien modifier le statut juridique de la Bretagne. Aussi, lorsque, sa femme étant morte et son fils majeur, les seigneurs bretons, excédés de ses exactions, lui signifièrent qu'il n'avait plus aucun titre à être là, il ne put que s'en retourner en France.

A noter que, si, à partir d'Alain Barbetorte, au milieu des invasions normandes, les rois de Bretagne ont été appelés Ducs, ils avaient pris ce titre en latin "DUX BRITANNORUM" et non pas en français. Or, en latin, le mot "dux" n'a rien à voir avec une hiérarchie de noblesse qui n'existait pas à Rome; il avait un sens très précis: "GENERAL EN CHEF". Ce titre fut pris par les princes Bretons parce qu'il correspondait à leur fonction essentielle à cette époque troublée, où l'administration civile était encore purement locale et où le rôle du prince était d'être le DEFENSEUR contre tous les dangers extérieurs. Il fut conservé au cours du Moyen Age parce qu'il correspondait au rôle principal que lui assignait la Constitution coutumière bretonne, qui s'était précisée au cours des siècles: dans laquelle l'administration comportait une Assemblée souveraine.

Mais toujours, jusqu'au XVIIe s., les Ducs de Bretagne furent couronnés à la cathédrale de Rennes AVEC LE CEREMONIAL DES ROIS. Le dernier ainsi couronné fut le Duc François III, fils du Roi de France François Ier et de Claude de France, elle-même fille d'Anne de Bretagne.

Les mariages d'Anne de Bretagne ne réalisèrent aucunement l'incorporation de la Bretagne dans le Royaume de France. Le contrat de mariage d'Anne avec Louis XII fut fait en forme de Traité international et spé-

cifiait que la couronne de Bretagne ne pourrait jamais revenir au Roi de France; mais reviendrait au second fils ou à une fille; le même ordre de succession étant valable pour la génération suivante, au cas où il n'y aurait eu qu'un fils. A défaut de tiers directs, la couronne de Bretagne revenait aux héritiers d'Anne, qui étaient la famille princière de ROHAN, branche cadette de la famille ducal.

Anne et Louis XII eurent deux filles. Le roi maria l'aînée, Claude, (la loi française n'admettant pas les femmes au trône) à l'héritier présomptif, son lointain cousin, qui devint roi sous le nom de François Ier. Claude et François Ier eurent cinq enfants. Le fils aîné recevant le titre de Dauphin et la succession au trône de France, la couronne de Bretagne revenait au second fils, ou, à son défaut, à une fille.

L'annexion était donc impossible juridiquement.

Le roi chercha à l'obtenir par tous moyens.

LE TRAITE DE 1532

La Bretagne n'était pas une monarchie absolue comme le Royaume de France. Sa Constitution coutumière, non écrite, mais fidèlement suivie était celle d'une monarchie parlementaire, ressemblant beaucoup au système Anglais issu de la Grande Charte de 1215. Elle avait une Assemblée souveraine dans laquelle se trouvaient représentés les trois ordres de la société du Moyen Age: Clergé, Noblesse et la Bourgeoisie des villes; les paysans étaient considérés comme représentés par leur seigneur. Elle se réunissait annuellement; délibérait sur les principales questions que le Duc lui soumettait et avait seule le pouvoir de décider l'impôt.

En Août 1532, la séance annuelle des Etats se tint à VANNES. Le roi de France avait fait solliciter que les Etats veuillent bien demander l'Union - sa "dignité" lui interdisant de paraître solliciteur !! (Cette formule suscita beaucoup de protestations). Le roi avait acheté quelques consciences, dont nous avons la liste et le montant des pots de vin...et fait avancer des troupes jusqu'aux portes de Vannes, pour bien signifier qu'en cas de refus, ce serait la conquête militaire.

Aucun secours extérieur n'était possible à cette date. L'Angleterre notre alliée habituelle, après avoir perdu la guerre de Cent ans, sortait d'une guerre de succession de trente ans et n'était plus en état d'intervenir sur le continent. L'armée bretonne était démantelée par trente quatre ans de "mariage" avec la France. Les Etats de Bretagne cédèrent "pour qu'il n'y ait plus de guerres" et sauver ce qui pouvait l'être encore: c'est à dire qu'ils posèrent des conditions précises: que le Roi de France respecterait la Constitution bretonne en particulier, qu'aucun impôt ne serait levé sans le consentement de l'Assemblée Bretonne. Ces conditions étaient "SINE QUÁ NON."

Sachant que la résistance bretonne rendrait la conquête difficile et incertaine, le Roi accepta les conditions. L'accord fut constaté par un ensemble de documents :

- La requête des Etats au Roi, posant les conditions (4 Août 1532)
- La réponse du Roi les acceptant.
- L'Edit de NANTES (Août 1532) publiant la requête et la réponse signée du Roi. Il promettait un édit détaillant les conditions.
- L'Edit du Plessis-Macé, près d'Angers, (Sept. 1532) publiant le détail des conditions.

Le manuscrit de l'Edit de Nantes existe encore au Trésor des Chartres à Paris; la reproduction est ci-jointe. Celui de l'Edit du Plessis Macé est prétendument perdu aux archives des Rois de France à Paris.

L'exemplaire que possédaient les Etats de Bretagne a brûlé, semble-t-il, dans l'incendie de la chapelle du Château des Ducs de Bretagne à NANTES, où étaient déposées les archives; mais son texte est parfaitement connu, ayant été reproduit par plusieurs historiens de l'Ancien Régime et par les controverses entre les ministres du Roi de France et le Parlement de Bretagne, au cours de 257 ans d'application. Nous joignons ce texte.

Les rois de France donnèrent bien des entorses à ce Traité - notamment sous Louis XIV sur la question des impôts (provoquant la fameuse révolte dite des Bonnets Rouges) mais n'osèrent jamais le dénoncer, ni le violer ouvertement.

LA VIOLATION

L'Assemblée Constituante révolutionnaire le fit. Elle prétendit confondre avec les privilèges de noblesse les "privilèges" des provinces dont plusieurs, comme ceux de la Bretagne, étaient des engagements contractuels de Droit public international. (Provence : Traité d'annexion; Aquitaine et Normandie: dans les traités qui ont mis fin à la guerre de cent ans et quelques autres).

Les députés bretons - qui étaient tenus par des instructions précises des "Cahiers de Doléances" de leurs paroisses - protestèrent qu'ils n'avaient aucune qualité pour y consentir et qu'une nouvelle négociation avec les Etats de Bretagne était nécessaire pour modifier les conditions du Traité d'Union.

La Constituante, non seulement ne présenta jamais la demande de modification aux Etats de Bretagne; mais les empêcha par la force de se réunir et poursuivi les magistrats du PARLEMENT DE BRETAGNE, qui refusaient d'enregistrer leurs oukases, pris en violation complète du Traité. Nous mettons ci-joint :

- la protestation élevée par le Comte de Bothorel, Procureur-Syndic des Etats de Bretagne;

- des extraits - se rapportant à la violation du Traité - du discours prononcé devant la Constituante par l'Abbé Maury, défenseur des magistrats bretons arrêtés sur l'ordre de celle-ci pour avoir refusé l'enregistrement des textes irréguliers. Ce discours fait le point sur l'état du droit au moment de la violation.

La Restauration ayant refusé de recommencer à observer le Traité, ainsi que tous les gouvernements français qui l'ont suivie, la situation juridique est depuis lors inchangée.

Il est parfaitement évident que la Constituante Française n'avait pas le droit de rejeter unilatéralement les conditions qui avaient été posées "sine qua non" à l'Union par l'Assemblée souveraine Bretonne - et ceci d'autant moins que la Bretagne n'avait jamais été incorporée dans l'Etat français; qu'elle était toujours restée classée administrativement "Province réputée étrangère" et n'avait avec les autres provinces françaises d'autre lien que la COMMUNAUTE DE SOUVERAIN. Or en 1792, ce dernier lien fut tranché par la déposition de Louis XVI... Il ne restait donc plus aucun lien juridique.

Aucun contrat, qu'il soit de droit privé ou de droit public international ne peut être modifié par la volonté d'une seule des parties. Par le Traité de 1532, la BRETAGNE se trouvait, par rapport à l'Etat Français, dans la situation qu'en droit moderne on appelle "un Etat Fédéré". La transformation d'un régime fédéral en Etat centralisé ne peut être imposé unilatéralement par l'Etat centralisateur. Il y a là une novation qui transforme complètement la nature du lien - ce que la protestation

de M. de BOTHOREL exprime fort bien en disant "D'ALLIES, NOUS DEVENONS SUJETS". La Bretagne n'avait jamais accepté cette situation.

L'union était donc rompue par la faute exclusive de l'Etat Français. La partie qui a violé un contrat ne peut absolument plus s'en prévaloir. C'est à dire que, ne voulant plus observer les conditions du Traité d'Union, l'Etat Français devait évacuer la BRETAGNE. On sait ce qui suivit : l'occupation par les forces armées révolutionnaires, la Chouannerie et sa répression sanguinaire.

La situation est inchangée depuis lors. Aucun gouvernement français, pas même la Restauration, n'a consenti à rétablir l'Assemblée Bretonne et à lui restituer ses droits souverains. La loi de 1972, sur la "Régionalisation" n'a pas recommencé à observer les conditions du Traité; en outre, elle a séparé le Pays Nantais - appelé Loire-Atlantique - du reste de la Bretagne, pour le rattacher à une très artificielle "Région des Pays de Loire" avec laquelle il n'a rien à voir historiquement. Le Pays Nantais - où se trouvait au XVIIe s. la capitale de la Bretagne est incontestablement couvert par le Traité de 1532 et les fantaisies des découpages administratifs du XXe s. ne peuvent rien y changer.

L'ARGUMENTATION DU CONSEIL D'ETAT

Il est donc évident que l'argument invoqué par le Conseil d'Etat :

"Considérant qu'aux termes de l'art. 1er du Code Civil "Les lois sont exécutoires dans tout le territoire français"; que le département de la Loire-Atlantique, dans lequel résidait M. C. à l'époque des impositions contestées, fait partie du territoire national..."

ne tient pas, la Bretagne ne faisant plus partie juridiquement du territoire français, depuis la violation du Traité d'Union; elle se trouve sous une simple occupation de fait.

Le Conseil d'Etat continue :

"que, par suite, le Code Général des Impôts, qui, sauf dispositions particulières, est exécutoire sur l'ensemble du territoire national, est applicable dans le département de la Loire-Atlantique..."

Cet argument est également faux à tous les points de vue; car le territoire actuellement appelé par l'Etat Français "Loire-Atlantique" - que la Bretagne appelle "PAYS NANTAIS" est incontestablement couvert par le Traité de 1532 et que, par conséquent, aucun impôt ne peut y être levé s'il n'a pas été accepté par l'Assemblée Bretonne souveraine.

Or tout le système fiscal français a été refait depuis 1789 et aucun des textes qui le concernent et, en particulier ceux qui déterminent l'impôt sur le revenu n'ont été acceptés par l'Assemblée Bretonne, et ne lui ont même pas été soumis. Ils ne sont donc aucunement applicables applicables sur toute l'étendue du territoire breton.

La suite de l'argumentation du Conseil d'Etat, citant l'art. 10 du Décret de l'Assemblée Constituante des 4, 6, 7, 8, et 11 Août 1789 prétend que les provinces avaient intérêt à abandonner leurs "privilèges", etc....(mais si elles y avaient intérêt, pourquoi la Constituante a-t-elle craint de réunir nos Etats pour leur soumettre cette novation ? et obtenir une ratification régulière ? ?) "que ce texte, en raison du caractère général et absolu et absolu de ses dispositions, doit être regardé comme ayant définitivement aboli les dispositions remontant à l'Ancien Régime dont se prévaut le requérant et qui auraient prévu le consentement à l'impôt des Etats de Bretagne..."

Nous faisons remarquer en passant l'impudence à la fois de ce conditionnel "auraient" - comme s'il y avait des doutes sur des faits histo-

riques aussi solidement établis ! et de la dissimulation obstinée du caractère contractuel de Droit International des dispositions invoquées, qui rend totalement impossible leur abrogation par une décision unilatérale du partenaire français - règle de Droit que les Conseillers d'Etat connaissent parfaitement.

PAS DE PRESCRIPTION POUR LES TRAITES.

Nous ajoutons qu'il n'y a pas de prescription pour les Traités: ils restent valables jusqu'à ce qu'un autre Traité entre les mêmes parties vienne les modifier.

La COUR INTERNATIONALE DE LA HAYE a encore admis, dans son arrêt du 17 Novembre 1953 "Les Minquiers" - affaire débattue entre le gouvernement Anglais et le gouvernement Français - que celui-ci ait invoqué, non seulement le Traité de Brétigny - 1360 - mais jusqu'à des Chartes Carolingiennes, pour trancher des questions de souveraineté; elle a reconnu également le 12 Avril 1960 la validité toujours actuelle du Traité de Poona entre le gouvernement Portugais et un Etat Indien; et l'Angleterre a réclamé en 1943, au même gouvernement Portugais, des facilités militaires navales (et aériennes...!) aux Açores, en vertu d'un Traité d'Alliance Anglo-portugais, datant de 1373...

Il est bien évident que si des juristes aussi éminents que des Conseillers d'Etat n'ont pas trouvé d'argument valable, c'est qu'il n'y en pas et que le système fiscal français actuel est juridiquement inapplicable en BRETAGNE, en raison de la violation des conditions posées par le Traité de 1532 à l'Union de la Bretagne avec la couronne de France.

CONCLUSIONS :

En conséquence, nous demandons au Tribunal International de bien vouloir dire :

- que l'argumentation présentée par le requérant ne peut aucunement être taxée d'abusives ; mais qu'elle est au contraire solidement appuyée sur les principes du Droit International, en vertu duquel le système fiscal Français actuel est inapplicable en Bretagne, en raison DE LA VIOLATION UNILATERALE PAR L'ÉTAT FRANÇAIS DES CONDITIONS DU TRAITE DE 1532, PASSE ENTRE LE ROI DE FRANCE ET LES ETATS DE BRETAGNE, DIT "TRAITE D'UNION".

- - que la condamnation à une amende de 2 000f., sous prétexte de procédure abusive, est inadmissible et que cette somme doit être restituée à M. C.

- qu'il est d'ailleurs scandaleux, dans une société civilisée, de pénaliser ceux qui choisissent de revendiquer leurs droits devant les tribunaux, plutôt que de tirer des coups de feu ou de poser des bombes.

NOTE de D.B. - La Commission qui apprécie la recevabilité du recours semble perplexe... La Convention n'envisage que les droits de l'INDIVIDU Elle a oublié les droits collectifs des peuples. C'est pourquoi le recours insiste sur la condamnation à une amende qui "personnalise" le cas. En soi, cette astuce devrait être inutile: car lorsque les droits collectifs sont bafoués, chaque individu appartenant au peuple lésé en souffre. Mais tout magistrat est si heureux de trouver dans le texte qu'il applique un prétexte à écarter une instance dont les implications politiques l'embarrassent... Il faudra une autre Convention : l'O.C.D.E dont dépend celle-ci, doit en mettre une autre en préparation sur les droits des minorités et le Parlement Européen a commencé à s'en occuper de son côté, sous l'angle des langues et cultures. Il faudra aller plus loin...

KOUN BREIZH
Le Souvenir Breton

IL Y A 600 ANS:
LE DUC DE BRETAGNE JEAN IV
CREAIT L'ORDRE DE L'HERMINE

L'année 1981 marque le sixième centenaire de l'un des ordres de chevalerie les plus originaux du Moyen Age, l'Ordre de l'Hermine, créé en 1381 par le Duc de Bretagne Jean IV. On connaît généralement mieux l'Ordre de la Toison d'Or, créé en 1429 par Philippe Le Bon, Duc de Bourgogne, puis repris par la Maison d'Autriche, et enfin par la Maison d'Espagne avec Charles Quint, et surtout l'Ordre de la Jarretière, toujours vivant aujourd'hui et créé en 1348 par le Roi d'Angleterre Edouard III. Sa devise "Honni soit qui mal y pense" figure toujours sur les armoiries officielles du Royaume-Uni. L'Ordre de l'Hermine, qui date de l'époque où la Bretagne était un Etat Européen pleinement indépendant présente des aspects très intéressants qu'il peut être utile de rappeler à l'occasion de ce 600e anniversaire.

Il fut créé par le Duc Jean IV, qui régna sur la Bretagne de 1364 à 1373 et de 1379 à 1399. Jean de Montfort devint en effet Duc de Bretagne sous le nom de Jean IV après avoir remporté une victoire éclatante sur Charles de Blois, époux de l'autre prétendante au trône de Bretagne, lors de la fameuse bataille d'Auray, le 29 sept. 1364. Cette date, l'une des plus importantes de l'histoire bretonne, marquait la fin d'une longue guerre civile, la Guerre de Succession de Bretagne, qui dura de 1341 à 1364 (1) Les luttes internes se poursuivirent cependant de manière larvée et Jean IV, jugé par beaucoup trop favorable à l'Angleterre et trop hostile à la France, dut s'exiler en 1373. Rappelé d'exil par l'ensemble de la population bretonne, le Duc, surnommé "Le Libérateur" et encore "Le Cygne d'Outremer" (c'est de cette époque que date l'un des chants populaires bretons les plus connus encore aujourd'hui en Bretagne "An Alarc'h", le Cygne) débarqua triomphalement le 3 Août 1379, près de Saint-Malo, ralliant cette fois, dans la ferveur et l'enthousiasme l'ensemble des Bretons autour de lui. Le second traité de Guérande, le 4 Avril 1381, marqua sa réconciliation avec la France et le retour durable de la paix en Bretagne.

C'est pour marquer le souvenir de son retour triomphal et de son rétablissement sur le trône breton. que Jean IV créa en 1381 l'Ordre de l'Hermine, un ordre de chevalerie comme il en existait alors dans de nombreux autres Etats de l'Europe médiévale. Cet ordre avait la grande originalité d'accepter en son sein des non-nobles et surtout des dames, appelées "Chevalereses", ce que ne faisait aucun autre ordre de chevalerie.

(1) En réalité, il n'y eut pas 23 ans de guerre continue. Une première série d'hostilités se déroula pendant 6 ans, de 1341 à 1347; puis, Jean de Montfort étant mort et Charles de Blois prisonnier en Angleterre, Jeanne de Penthièvre régna en fait pendant 17 ans, pendant lesquels la guerre s'enlisa en coups de main locaux et sporadiques entre les partisans des deux côtés. C'est dans cette période qu'eut lieu en 1351 le fameux combat des Trente. Au printemps de 1364, le fils de Jean de Montfort, qui avait été élevé en Angleterre et venait d'atteindre l'âge d'homme, débarqua à Dinard à la tête d'une troupe anglaise, rallia ses partisans et mena une campagne éclair qui s'acheva par la victoire d'Auray en septembre, où Charles de Blois fut tué. Jeanne de Penthièvre accepta alors le Traité de Guérande, 1365. Les "luttes larvées" qui suivirent furent des conflits politiques provoqués par la trop grande faveur dont jouissaient les conseillers anglais. Jean IV dut s'exiler. Mais Charles V ayant voulu en profiter pour annexer la Bretagne, l'unanimité se fit pour rappeler le duc... A remarquer qu'il n'y a pas eu de "guerre de Cent ans" en Bretagne.

VIII

Le siège de l'Ordre de l'Hermine était l'église de Saint-Michel du Champ, construite par Jean IV au milieu du champ de la bataille d'Auray et dédiée à St Michel, pour le remercier de la victoire dont il lui attribuait le mérite. Cette église, occupée à partir de 1480 par une communauté de moines chartreux, fut connue plus tard comme la "Chartreuse d'Auray". L'église d'origine n'existe plus aujourd'hui; mais la chapelle de l'actuelle institution pour sourds-muets se trouve à l'emplacement exact de l'église de St Michel du Champ.

C'est dans cette église que se tenait tous les ans, à la Saint-Michel, le 29 Septembre, l'assemblée de l'Ordre de l'Hermine présidée par le Duc. Tous les chevaliers étaient tenus par serment de s'y rendre, sauf empêchement grave. Dans cette église se célébraient messes et services pour les défunts de l'Ordre. Là aussi les héritiers de ces défunts devaient venir remettre les colliers que les chevaliers avaient portés de leur vivant et dont le prix était employé en ornements, en vases sacrés et en bonnes oeuvres.

C'est aux Etats de Bretagne réunis à Nantes pendant l'été 1381 que l'on vit pour la première fois figurer des chevaliers de l'Hermine. L'insigne de l'ordre était un collier formé de deux cercles concentriques, dont l'intervalle était occupé par des hermines passantes d'argent, autour desquelles s'enroulaient des rubans d'émail noir et blanc portant inscrite la devise de l'Ordre: "A MA VIE". Le collier était fermé à la partie supérieure et à la partie inférieure par une couronne ducale (1) et sous la couronne de la partie inférieure pendait une hermine, placée sur la poitrine du chevalier. Un orfèvre de Rennes, Jean-Louis EVELLIN, a réalisé en 1972 une magnifique réplique de ce collier qui fut offerte le 29 Septembre, jour de la Saint Michel, au Président Pléven par le C.E.L.I.B., pour le remercier de tout ce qu'il avait fait pour la Bretagne. Certains envisageaient même alors de relancer en Bretagne l'Ordre de l'Hermines, tombé dans l'oubli à la fin de l'indépendance bretonne. Cette idée intéressante n'a pas eu de suite jusqu'ici.

Le SOUVENIR BRETON estime qu'il serait intéressant qu'une des salles du Château des Ducs de Bretagne à Nantes puisse être consacrée à l'Ordre de l'Hermine, à son histoire et à celle de ses membres. Il suggère également qu'une manifestation culturelle et musicale consacrée à la Bretagne médiévale puisse désormais être organisée à Auray, à la fin du mois de Septembre pour commémorer cette page de l'histoire de Bretagne.

R. TULLOU
12 rue du Bord
44610 INDRE

(1) Il doit y avoir une erreur : les Ducs de Bretagne ont toujours été couronnés avec la couronne ROYALE et le cérémonial des rois.

A VENDRE : Une salle à manger, oeuvre d'un sculpteur sur bois, comprenant
Un buffet plein bois (chataignier) 1m.75 de long sur 1m.04
de haut et 049 cm. d'épaisseur; surmonté d'une
vitrine amovible de 55 cm. de hauteur

Une table carrée de 1 m.13 de côté

Une bibliothèque de coin de 1m.24 de large sur 1m.72 de haut

Une grande glace avec un entourage

MODELE UNIQUE ; style Breton moderne "Seiz Breur"

Prix à débattre

S'adresser à Mme DEBAUVAIS - 20 Place des Lices 35000 RENNES

BIBLIOGRAPHIE

Les éditions PICOLLEC nous offrent une nouvelle série fort intéressante. Noter le changement d'adresse: 47 rue Auguste Lançon - 75013 PARIS

11°) LA MYTHOLOGIE CELTIQUE - par Yann BREKILIEN. Un ouvrage très attendu de nos jeunes qui, faute de textes accessibles, ne connaissent plus nos mythes et légendes. La base de la documentation sont les manuscrits irlandais et le Mabinogion Gallois; mais il y a des correspondances en Armorique, bien qu'elles soient altérées parce qu'elles ont été recueillies très tard (XIXe s. pour la plupart).

Je m'étonne cependant que Brekilien semble ignorer la version la plus répandue en Armorique de la déesse de la terre: elle où elle apparaît sous la forme d'une biche ou d'un lièvre. Il en existe un grand nombre de variantes. Celle qui semble la plus pure se trouve au début de l'Histoire de Bretagne de PITRE-CHEVALIER, le héros en étant GRALLOMEUR, jeune guerrier. Une autre, plus altérée, se trouve dans les "Contes du Pays d'Armor" de LUZEL sous le titre "Le Lièvre argenté". Dans d'autres versions, christianisées (légende de St Julien) la déesse est présentée comme maléfique, alors que dans les versions authentiques, elle est toujours bénéfique... Cette légende doit être extrêmement ancienne, car on la retrouve identique au CAUCASE: ce qui veut dire qu'elle est antérieure à la séparation des deux branches ibériques, orientale et occidentale; c'est à dire au début du mégalithique. Il est possible que ce thème - comme celui de Cernunos - remonte à la période de la chasse... La version qui met en scène le roi Marc'h et Dahut (personnage différent) est au contraire une déformation récente, car elle transpose un thème classique: le roi Midas et son barbier... Ce même recueil de Luzel contient une version parallèle à l'histoire galloise de Rhiannon, sous le titre: "La pomme qui chante, l'eau qui danse, l'oiseau de vérité", histoire de la belle Lizik (qui est en même temps une quête)

On est également surpris que les IMRAMMA irlandais - si connus et dont nous avons bien des correspondances - ne tiennent aucune place. Là aussi, le thème existe au Caucase. Etant donné la géographie, le voyage se fait à travers la steppe (chez nous, il se fait souvent par terre: voir "Le Château de Cristal" dans Luzel). Les épreuves, initiatiques, sont les mêmes. Après la traversée d'un bras de mer, le héros arrive dans un jardin merveilleux (le Japon?) où les années passent comme des jours et d'où l'on revient, comme du TYR NA N'OG, pour trouver toute sa parenté enterrée depuis deux ou trois siècles...

Sur une matière aussi abondante, il nous faudra un second ouvrage de BREKILIEN! Le plus intéressant c'est qu'il nous explique le symbolisme des mythes.

Il va sans dire que je proteste contre les identifications - classiques, mais pour la plupart douteuses - avec les dieux Gaulois et contre l'attribution aux Celtes de toutes nos richesses, sur lesquelles ils n'ont en réalité aucun droit. La vraie mythologie celtique doit être celle du RHIN, que l'on qualifie de "Germanique" (L'or du Rhin, Wotan, les nains forgerons, les Walkyries) qui, géographiquement, correspond à la zone de colonisation celtique, la vraie mythologie germanique étant à chercher plus à l'est (Thor, Baldur, etc...)

2°) "LE MYTHE DE L'HEXAGONE" par Olier MORDREL, ou plutôt sa "dé-mythification"... Au milieu de nombreuses découvertes historiques - que l'école française lui a soigneusement cachées - le lecteur non seulement s'instruira; mais s'amusera! La présentation officielle de l'histoire de France pourrait s'appeler "L'histoire à l'envers"... sans parler des nombreux mensonges, les uns, les plus nombreux, par omission; mais d'autres franchement délibérés.

J'ajouterai une anecdote humoristique au sottisier des Hexagons: lu il y a quelques années dans un journal aussi sérieux que le Monde, l'an-

nonce d'un ouvrage sur les cavernes préhistoriques du Périgord: "VINGT MILLE ANS D'ART PARIETAL FRANCAIS..." L'homme de Cro Magnon est annexé; Le mythe est parfait. Le ridicule aussi...

Je souhaite que l'ouvrage de MORDREL apporte le coup de grâce à ce mythe oppresseur.

3°) SKERRET, par Liam O'FLAHERTY, traduit de l'Anglais par M. HOREL. Sous une forme romancée, un tableau de l'état de l'Irlande aux alentours de 1900, dans l'une des îles d'Aran. L'effort d'un instituteur pour amener à l'espoir de la libération une population misérable, exploitée par l'occupant et ses alliés, accapareurs de terres et par les trafiquants d'alcool, au bord de la famine, dès que la récolte est mauvaise et tentée par la Révolte contre les exactions du fisc. Un livre qu'on ne lâche plus quand on l'a commencé.

J. PICOLLEC vient également de publier la traduction de "FAMINE", du même auteur, décrivant la période la plus tragique de l'histoire d'Irlande au XIXe s.

4°) au dernier moment, nous arrive la réédition des "GRANDS BARDES GALLOIS", traduction par Jean MARKALE: Aneurin, Lywarch-Hen, Taliesin, Myrddin, etc., ou du moins, ce qui nous en reste. Il y aura certainement sur ces textes d'interprétation difficile, bien des discussions de linguistes !

LA BRETAGNE REELLE, rue F. Lemerrier - 22230 MERDRIGNAC - vient de sortir une série de brochures. Outre "LE PHENOMENE BRETAGNE REELLE", extraits de presse, elle nous donne:

"CELTE CERTITUDE" des poèmes patriotiques d'Erwan PICARD. Contrairement à une habitude, aujourd'hui trop fréquente, ils sont très compréhensibles et se lisent facilement.

"LA LUSACE", par Jindrich VLECK, fait suite à plusieurs autres du même auteur sur des ethnies d'Europe centrale. Il s'agit d'un groupe slave apparenté aux Tchèques et, à plusieurs reprises, placé sous le joug allemand ou rattaché à la Pologne.

SPIRITUALITE CELTIQUE, D'HIER ▲ AUJOURD'HUI, par Pierre della Crau. Il s'agit d'abord du centre religieux de Suèvres, au centre de la Gaule; puis des survivances druidiques dans les campagnes; des monastères de St COLOMBAN sur le continent, enfin de la survivance du druidisme jusqu'à nos jours.

Je signale en passant qu'on trouvera, si l'on veut faire des comparaisons, au début de l'ouvrage de Paul SERANT "L'AVENTURE SPIRITUELLE DES NORMANDS" - éditions Robert LAFFONT, déjà signalé, un bref résumé de la mythologie scandinave (bien différente de la nôtre) ainsi que l'indication que le premier peuplement du Cotentin a été ibérique (à l'époque mégalithique).

La suite de l'ouvrage, après avoir retracé la grande époque monastique (le Mont St Michel, Jumièges, St Wandrille, etc.) nous donne l'histoire de la Normandie - celle qu'on ne trouve pas dans l'histoire française officielle. On soupçonnait pas l'importance qu'y ont eu la Réforme et la Chouannerie. On nous cache aussi les révoltes du XVIIIe s. Un aperçu sur l'histoire des Iles Anglo-normandes, et l'on arrive aux saints du XIXe s.

LE 13 DECEMBRE, à 12 h., au bénéfice de DIWAN (écoles maternelles en breton): KIG HA FARZ

80 rue de la Tombe-Issoire 75014 - PARIS - Métro ALESIA

Le nombre de places étant limité, s'inscrire au COMITE DE SOUTIEN AUX ECOLES DIWAN - B.P. 152 75014 PARIS - 50 f. par personne. Joindre une enveloppe timbrée pour envoi de la carte, avec le chèque.

Duplication spéciale C.P.P.P. N° 50 887 Direction M. KERHUEL